

(1)

(N° 112)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

Séance du 24 janvier 1913

COMPTE GÉNÉRAL

DE

L'ADMINISTRATION DES FINANCES

RENDU

POUR L'ANNÉE 1911

PAR

LE MINISTRE DES FINANCES



BRUXELLES

HAYEZ, IMPRIMEUR DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

112, RUE DE LOUVAIN, 112

1913

(11)

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGES.
Note préliminaire	1— 2

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1911.

Note sur le compte des opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1911	4— 8
Tableau général des opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1911	9— 17

Développement, par classe de comptables, des recettes et des dépenses faites par l'administration des finances, pendant l'année 1911.

Développement, par classe de comptables, des recettes faites par l'administration des finances, pendant l'année 1911	20— 21
Développement, par classe de comptables, des paiements faits par l'administration des finances, pendant l'année 1911	22— 23
Résumé du développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'administration des finances, pendant l'année 1911	24— 25

COMPTE DES BUDGETS.

Compte définitif du budget de l'exercice 1910.

Note sur le compte définitif du budget de l'exercice 1910	28— 42
Budget de l'exercice 1910. Compte des recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.	44— 47
— — — — — Compte des dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.	48— 71
Recettes. Développements, par nature de perception et par article du budget	75—111
— — — — — par province, des recouvrements effectués	113—131
— — — — — Comparaison avec les recouvrements de l'exercice antérieur	133—167
Dépenses. Développements des paiements effectués, par année et par article du budget	169—331
Comparaison des dépenses de l'exercice 1910, liquidées par la Cour des comptes et ordonnancées par le Ministère des Finances, avec celles de l'exercice antérieur	332
Tableau des résultats des budgets des exercices clos de 1850 à 1909 inclusivement	335—345
Résultat général du budget de l'exercice 1910	347
Comparaison entre la situation provisoire et la situation définitive du budget de l'exercice 1910.	348

Compte provisoire du budget de l'exercice 1911.

Note sur le compte provisoire du budget de l'exercice 1911.	350—353
État des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1911	354
Budget de l'exercice 1911. Compte provisoire des recettes, au 1 ^{er} janvier 1912.	356—359
— — — — — Compte provisoire des dépenses, au 1 ^{er} janvier 1912	360—381

Compte des opérations sur les exercices clos de 1906 à 1910.

Note sur le compte des opérations relatives aux exercices clos de 1906 à 1910	384—386
Exercice périmé de 1906. — Compte final d'apurement, en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer à l'époque de la reddition du compte définitif	387—391
Exercices en cours d'apurement de 1907 à 1910. — Situation des créances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1912.	393—409

COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1911.

	PAGES.
Note sur le compte de trésorerie pour l'année 1911	412
Compte de trésorerie et bilan de l'administration des finances, présentant la situation au 1 ^{er} janvier 1911, les opérations de l'année 1911 et la situation au 1 ^{er} janvier 1912	415—435

COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1911.

Note sur le compte de la dette publique pour l'exercice 1911	436—460
Annexes au compte de la dette publique pour l'exercice 1911	461—468

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État impose au Ministre des finances l'obligation de soumettre annuellement aux Chambres législatives, le compte général de l'administration des finances.

Le compte rendu pour l'année 1911 satisfait à cette obligation; il comprend toutes les opérations relatives au recouvrement et à l'emploi des deniers publics, et constate la situation de tous les services de recette et de dépense, tant au commencement qu'à la fin de cette année.

Il est divisé en *quatre parties* :

La *première partie*, intitulée : **COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1911**, contient l'exposé sommaire de tous les faits de la gestion annuelle de cette administration, en ce qui concerne les services des Budgets et de Trésorerie.

Les *trois autres parties* constituent les comptes de développement exigés par l'article 43 de la loi précitée, savoir :

1° **COMPTE DES BUDGETS**, qui expose : 1° par année, par exercice, par branche de revenu et par nature de perception, les droits constatés à la charge des redevables de l'État, les recouvrements effectués sur ces droits et les recouvrements restant à faire; et 2°, par année, par exercice, par ministère et par article, les droits constatés au profit des créanciers de l'État, les paiements effectués et les paiements restant à faire pour solder les dépenses.

Il établit, de plus, la comparaison, quant aux recettes, entre les évaluations, les droits à la charge des redevables de l'État et les recouvrements opérés sur ces droits; et, quant aux dépenses, entre les crédits ouverts, les droits au profit des créanciers de l'État et les paiements effectués.

Le *compte des budgets* se divise lui-même en trois sections, qui sont : A, *le compte définitif du budget de l'exercice 1910*, présentant la situation de ce budget au 31 octobre 1911, époque de sa clôture; B, *le compte provisoire du budget de l'exercice 1911*, établissant la situation de ce budget telle qu'elle résulte des faits accomplis jusqu'au 31 décembre de l'année et de ceux qui se réaliseront jusqu'au 31 octobre 1912; C, *le compte des opérations sur les exercices clos*, comprenant le compte d'apurement de l'exercice 1906 et la situation des ordonnances restant à payer sur les exercices 1907 à 1910.

2° COMPTE DE TRÉSORERIE, faisant connaître les mouvements de fonds qui ont eu lieu pour les divers services de l'administration des finances et établissant le bilan de cette administration. Il retrace la situation de l'actif et du passif au 1^{er} janvier 1911, et indique les recettes et les paiements effectués pendant l'année 1911, les modifications que ces faits ont apportées à cette première situation, ainsi que la situation nouvelle qui ressort au 1^{er} janvier 1912.

3° COMPTE DES DIVERS SERVICES PUBLICS ET SPÉCIAUX, lequel expose la situation, au commencement et à la fin de l'année 1911, de même que le mouvement durant cette période, des différentes parties de la dette publique, des pensions de toute catégorie et des rentes viagères.

Quant aux opérations de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations, elles font l'objet d'un exposé annuel et distinct qui est présenté aux Chambres législatives en conformité de l'article 16 de la loi du 13 novembre 1847.

Les diverses parties du compte général sont, du reste, précédées de notes explicatives qui en résument les résultats et qui sont surtout destinées à faciliter l'intelligence des tableaux.

COMPTE
DES
OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1911.

NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1911.

Le compte des opérations de l'administration des finances pendant l'année 1911 forme la première partie du compte général établi en conformité des articles 42 et 43 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité publique. Il contient le relevé sommaire des droits constatés soit au profit soit à la charge de l'État, ainsi que des recettes et des dépenses qui sont développées dans les autres parties du compte général (*Comptes des Budgets et de Trésorerie*), et présente les résultats de la gestion annuelle de l'administration.

On va exposer ces résultats.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

Les opérations sur les budgets sont relatives au recouvrement et à l'emploi des deniers publics; en voici la situation :

RECETTES.

Exercice 1910.

D'après le compte précédent, les droits qui restaient à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1911 sur les recettes prévues au budget des Voies et Moyens de l'exercice 1910 s'élevaient à fr.	28,733,322 96
Pendant l'année 1911, ces droits ont été l'objet de modifications qui se résument en une augmentation de	11,636,416 76
De sorte que les recouvrements à opérer sur l'exercice 1910 atteignaient.	37,369,739 72
Les recettes opérées en 1911 ayant été de	31,746,269 46
Une somme de fr.	5,623,470 26
restait à recouvrer lors de la clôture du budget de 1910.	

Exercice 1911.

Les droits constatés sur les Voies et Moyens tant ordinaires qu'extraordinares de 1911 se sont élevés à	fr. 733,629,939 63
Les recouvrements effectués en 1911 ont été de	711,274,228 22
Au 1 ^{er} janvier 1912, il restait à recouvrer	fr. 22,355,731 43

DÉPENSES.

Exercice 1910.

Suivant le compte de l'année 1910, les créances liquidées et ordonnancées, mais non encore acquittées, sur les Budgets ordinaires de l'exercice 1910 ainsi que sur le Budget extraordinaire, s'élevaient, au 1 ^{er} janvier 1911, à	fr. 71,772,813 64
De cette dernière date au 31 octobre 1911, de nouvelles liquidations de créances ont augmenté ce chiffre de	265,388,873 37
Les créances à la charge du Trésor sur l'exercice 1910 s'élevaient, en définitive, à	337,161,687 01
Les paiements effectués et justifiés, pendant la même période, se sont élevés à	332,886,489 88
Il en résulte que les créances liquidées et ordonnancées, dont le paiement n'était pas réclamé à l'époque de la clôture de l'exercice, s'élevaient à	fr. 4,275,197 13

Exercice 1911.

Les créances liquidées et ordonnancées en 1911 sur les Budgets ordinaires de l'exercice 1911 ainsi que sur le Budget extraordinaire, montent à	fr. 544,272,110 03
Les paiements effectués et justifiés sont de	472,330,379 11
Les créances ordonnancées, mais non acquittées, s'élèvent par conséquent, à la date du 1 ^{er} janvier 1912, à	fr. 71,941,730 92

Exercices clos.

D'après le dernier compte rendu, les dépenses restant à payer sur les exercices clos, mais en cours d'apurement, de 1906 à 1909, étaient de fr.	487,237 99
A REPORTER.	fr. 487,237 99

REPORT fr. 487,237 99

Depuis lors, ce chiffre s'est accru des créances non acquittées à la clôture de l'exercice 1910; ainsi que le constate le compte définitif de cet exercice, elles s'élèvent à fr. 4,273,197 13

Le montant des paiements à effectuer pour apurer les exercices précités était donc de 4,762,435 12

Les paiements effectués dans le cours de l'année 1911, y compris :
1^{er} les ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, dont le montant a été versé à la caisse des dépôts et consignations (art. 37 de la loi sur la comptabilité de l'État), et 2^o les ordonnances atteintes par la prescription (art. 56 de la même loi), dont le montant a été porté en recette au profit du Trésor, sont de 4,234,026 57

Il s'ensuit que les ordonnances non acquittées sur les exercices clos s'élevaient, au 1^{er} janvier 1912, à fr. 528,408 55

Ce chiffre se décompose de la manière suivante :

Sur l'exercice 1907	fr. 57,562 »
— 1908	58,075 53
— 1909	96,137 80
— 1910	336,855 42
SOMME ÉGALE.	fr. 528,408 55

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Ces opérations sont relatives à des encaissements et à des paiements soit pour le compte de tiers, soit pour des services publics étrangers au Budget de l'État. Elles se résument ainsi qu'il suit :

RECETTES.

Les recettes opérées pendant l'année 1911 sur les services de la Trésorerie se sont élevées à fr. 9,050,102,515 21 c^{ts},

SAVOIR :

Recettes pour ordre. (Fonds de tiers)	fr. 3,058,171,744 66
Service de la dette publique. (Fonds réalisés au moyen d'ordonnances liquidées sur le budget, pour effectuer le paiement des intérêts et le rachat des titres de la dette publique; dispositions du Trésor sur les caisses de ses correspondants à Paris et à Londres; produit de l'émission de bons du Trésor.)	fr. 418,642,051 39
Opérations diverses en dehors du service des budgets.	5,595,288,719 16
ENSEMBLE.	fr. 9,050,102,515 21

DÉPENSES.

Les paiements effectués pendant l'année 1911 sur les services de la Trésorerie s'élèvent à fr. 9,048,070,507 55 c^e,

SAVOIR :

Dépenses pour ordre. (Fonds de tiers)	fr. 3,029,190,603 67
Service de la dette publique. (Paiement des intérêts et amortissement de la dette publique; remise de fonds par le Trésor à ses correspondants à Paris et à Londres. pour les dispositions sur leurs caisses; remboursement de bons du Trésor.)	354,571,080 02
Opérations diverses en dehors du service des budgets.	3,684,308,625 84
ENSEMBLE.	fr. 9,048,070,507 55

RÉSUMÉ.

En résumé, les opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1911, considérées dans leur ensemble, présentent la situation suivante :

Les valeurs de caisse et de portefeuille, à la fin de l'année 1910, mon-
taient à. fr. 2,657,276,222 54

SAVOIR :

Numéraire en caisse.	fr. 86,542,373 91
Titres de la dette publique et autres valeurs	2,204,899,653 66
Mandats et autres pièces acquittées. {	En portefeuille chez les comptables. 129,645,144 77
	En cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes. 216,589,050 »
	Fr. 2,657,276,222 54

Les recettes de toute nature faites par l'administration des finances pendant l'année 1911 se sont élevées à fr. 9,795,125,012 89 c^e.

SAVOIR :

Opérations sur les budgets	{ de 1910 . fr. 31,746,269 46	} 743,020,497 68
	{ de 1911 . . 711,274,228 22	
Opérations de Trésorerie	9,050,102,515 21	
		9,795,125,012 89
ENSEMBLE.	fr. 12,450,399,255 23	

L'emploi de cette somme se justifie comme il suit :

Les dépenses faites par l'administration des finances pendant l'année 1911 s'élèvent à fr. 9,857,524,203 09 c.

SAVOIR :

Opérations sur les budgets	de 1910	fr. 332,886,489 88	}	809,430,895 56
	de 1911	472,330,379 11		
	clos.	4,234,026 57		
Opérations de Trésorerie.				9,048,070,307 53

TOTAL DE LA DÉPENSE. . . . fr. 9,857,524,203 09

On y ajoute les valeurs de caisse et de portefeuille existant à la fin de la même année 1911,

SAVOIR :

Numéraire en caisse		fr. 113,024,909 72	
Titres de la dette publique et autres valeurs		2,116,980,631 66	
<i>Mandats et autres pièces acquittées.</i>	En portefeuille chez les comptables.	128,423,840 73	
	En cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes	214,448,650 03	
		<u>2,572,878,032 14</u>	
SOMME ÉGALE		fr. 12,430,399,235 23	

Un tableau destiné à démontrer la conformité qui existe entre les comptes des divers comptables de l'État et le compte général est publié comme annexe : c'est le tableau de développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'administration des finances pendant l'année 1911.

TABLEAU GÉNÉRAL

DES

OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES

PENDANT L'ANNÉE 1911.

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1911.

Numéraire en caisse	fr.	86,342,373 91
Titres de la dette publique et autres valeurs.		2,204,899,653 66
Mandats et autres pièces acquittées	en portefeuille chez les comptables	fr. 129,643,144 77
	en cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes	216,389,050 »
		346,034,194 77
		2,637,276,222 34

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

RECETTES. — EXERCICE 1910.

	DROITS qui restaient à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1911.	MODIFICATIONS apportées, en 1911, aux droits antérieurement constatés.		MONTANT des droits restant définitivement à recouvrer.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1911.	SOMMES restant à RECOURRER à la clôture de l'exercice.
		Augmentations.	Diminutions.			
VOIES ET MOYENS ORDINAIRES.						
Impôts. fr.	4,658,602 81	10,068,065 76	»	14,726,668 57	13,641,362 24	1,085,306 33
Péages	6,328,489 79	990,577 47	»	7,319,067 26	7,290,739 08	28,328 18
Capitaux et revenus	9,973,546 49	»	2,618,372 65	7,355,173 84	7,306,988 07	48,185 77
Remboursements	669,077 47	196,140 11	»	865,217 58	459,136 29	406,081 29
	21,629,716 56	11,254,783 34	2,618,372 65	30,266,127 25	28,698,225 68	1,567,901 57
RECETTES EXTRAORDINAIRES.						
Part revenant à l'État dans la neuvième annuité à verser par la Chine en amortissement de l'indemnité attribuée à l'État à la suite des troubles de 1900	7,338 25	»	»	7,338 25	7,338 25	»
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	144,169 44	0 50	»	144,169 94	20,893 31	120,276 63
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes.	7,123 15	5 57	»	7,128 72	1,071 72	6,057 »
Remboursement d'avances faites par l'État pour la construction d'égouts à Wendenyne	34,772 10	»	»	34,772 10	»	34,772 10
Remboursement d'avances faites au fonds de garantie institué par l'article 20 de la loi du 24 décembre 1903, sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail	130,000 »	»	»	130,000 »	»	130,000 »
Prix de vente des terrains situés à Ostende cédés à M. North. (Convention du 8 mars 1898 — Loi du 9 mai suivant.) Douzième annuité.	3,783,203 46	»	»	3,783,203 46	18,740 50	3,764,462 96
Remboursement de l'avance destinée à constituer un fonds spécial et temporaire pour l'armement et l'approvisionnement en munitions de la position d'Anvers (Loi du 5 juillet 1909.).	»	3,000,000 »	»	3,000,000 »	3,000,000 »	»
		14,254,789 41	2,618,372 65			
	25,733,322 96	11,636,416 76		37,369,739 72	31,746,269 46	5,623,470 26

DES FINANCES PENDANT L'ANNÉE 1911.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

DÉPENSES. — EXERCICE 1910.

	CRÉANCES		PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1911. (Du 1 ^{er} janvier au 31 octobre.)	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier à la clôture de l'exercice,	
	qui restaient à payer au 1 ^{er} janvier 1911.	constatées ET ORDONNANCÉES pendant l'année 1911.		SUR ORDONNANCES en circulation.	SUR ORDONNANCES d'ouverture de crédit.
SERVICE ORDINAIRE.					
Dépenses imputées sur des crédits ouverts aux Budgets des exercices antérieurs (1906 à 1909) et transférés en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'Etat	253,130 27	741,494 99	991,936 41	2,688 85	»
Dépenses propres à l'exercice	67,772,157 50	264,647,378 38	328,246,112 62	4,173,423 26	»
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.					
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1910 et sur crédits nouveaux, conformément à la loi du 25 mai 1910 et à l'arrêté royal du 5 juillet 1910	3,747,525 87	»	3,648,440 85	99,085 02	»
	71,772,813 61	265,388,873 37		4,275,197 13	»
	337,161,687 01		332,886,489 88	4,275,197 13	

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

RECETTES. — EXERCICE 1911.

	DROITS CONSTATÉS pendant l'année 1911.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1911.	SOMMES restant à recouvrer, au 1 ^{er} janvier 1912, sur les DROITS CONSTATÉS.
VOIES ET MOYENS ORDINAIRES.			
Impôts	293,502,903 14	287,962,818 50	5,540,084 64
Péages	354,746,133 99	351,169,463 14	3,576,670 85
Capitaux et revenus	29,033,731 23	21,550,702 68	7,503,034 55
Remboursements	8,891,442 29	7,901,347 42	990,094 87
	686,194,216 65	668,584,331 74	17,609,884 91
RECETTES EXTRAORDINAIRES.			
Part revenant à l'État dans la dixième annuité à verser par la Chine en amortissement de l'indemnité attribuée à la Belgique à la suite des troubles de 1900.	98,614 16	73,495 65	25,118 51
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	700,519 73	558,001 17	142,518 56
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes	214,080 95	213,340 95	740 »
Remboursement d'avances faites par l'État pour la construction d'égouts à Wenden	53,722 89	1,564 74	52,158 15
Prix de vente des terrains situés à Ostende, cédés à M. North. (Convention du 8 mars 1898. — Loi du 9 mai suivant.) treizième annuité.	4,436,269 35	40,958 05	4,395,311 30
Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour construction de maisons d'école	1,335 84	1,335 84	»
Amortissement d'un capital nominal de 15,000 francs en obligations de la Société anonyme « Association maritime belge ».	15,000 »	15,000 »	»
Remboursement de douze actions ordinaires et de quarante-quatre actions de capital de la Compagnie du chemin de fer du Congo.	34,000 »	34,000 »	»
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	230 31	230 31	»
Remboursement d'avances faites au fonds de garantie institué par l'article 20 de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail.	130,000 »	»	130,000 »
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 1/2 %. (Arrêté royal du 16 février 1910. — Partie rattachée à 1911.)	41,751,969 77	41,751,969 77	»
	733,629,959 65	711,274,228 22	22,355,731 43

DES FINANCES PENDANT L'ANNÉE 1911.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

DÉPENSES. — EXERCICE 1911.

	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1911.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1911.	RESTES A PAYER au 1 ^{er} janvier 1912, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.
SERVICE ORDINAIRE.			
Dépenses imputées sur des crédits ouverts aux budgets des exercices antérieurs (1907 à 1910) et transférés en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'Etat	176,988 59	88,606 67	88,381 92
Dépenses propres à l'exercice	422,334,353 34	353,674,475 78	68,659,877 56
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1911 et sur crédits nouveaux, conformément à la loi du 7 août 1911 et à l'arrêté royal du même jour	121,760,768 10	118,567,296 66	3,193,471 44
	544,272,110 03	472,330,379 11	71,941,730 92

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

RECETTES. — EXERCICES CLOS

IV. B. Conformément à l'article 28 de la loi sur la comptabilité de l'État, les recettes sur les exercices clos ont été portées aux comptes des exercices pendant lesquels elles ont été opérées.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Recettes pour ordre.	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances fr.	1,760,408,497 63	3,038,171,744 66
	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	1,245,354,439 76	
	Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	32,408,807 27	
Service de la dette publique.	Fonds mis par ordonnances à la disposition du Trésor et de la caisse d'amortissement, pour le paiement des intérêts et le rachat de titres de la dette publique	139,516,932 18	418,642,051 39
	Correspondants à Paris et à Londres, L/C courant pour les dispositions du Trésor	58,863,783 37	
	Annuités souscrites par les provinces et les communes en remboursement d'avances faites pour construction d'écoles	1,335 84	
	Produit des émissions de bons du Trésor	220,260,000 »	
Opérations diverses en dehors du service des Budgets			5,593,288,719 16
			9,050,102,515 21

DES FINANCES PENDANT L'ANNÉE 1914.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

DÉPENSES. — EXERCICES CLOS.

Exercice 1906.	Ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition et dont le montant est versé à la caisse des dépôts et consignations à la disposition des ayants droit.	171 25	73,425 91	
	Paiement dont la régularisation a été autorisée par l'article 2 de la loi du 7 août 1911	27,674 »		
	Ordonnances frappées de prescription et dont le montant est attribué au Trésor et porté en recette au compte de l'exercice 1911	45,580 66		
— 1907. . .	Paiements effectués et justifiés pendant l'année 1911	11,188 40	724 63	11,913 03
— 1908. . .	Idem	26,015 83	3,205 74	29,221 57
— 1909. . .	Idem	175,451 41	5,652 94	181,104 35
— 1910. . .	Idem	3,916,611 21	21,750 50	3,938,361 71
4,234,026 57				

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Dépenses pour ordre.	Paiements sur les fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances.	1,762,606,599 65	3,029,190,603 67
	Paiements sur les fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.	1,235,952,186 58	
	Paiements sur les fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	30,631,817 44	
Service de la dette publique.	Paiements des intérêts et amortissement de la dette publique	139,469,543 77	334,571,080 02
	Correspondants à Paris et à Londres, L/C courant pour les dispositions du Trésor	40,202,536 25	
	Remboursements de bons du Trésor	154,899,000 »	
Opérations diverses en dehors du service des Budgets.		5,684,308,623 84	
			9,048,070,307 53

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

RÉCAPITULATION DES RECETTES ET

<i>Opérations sur les Budgets. — RECETTES.</i>	Exercice 1910 fr.	31,746,269 46	}	743,020,497 68
	— 1911	711,274,228 22		
<i>Opérations de Trésorerie.</i>				9,080,102,515 21
TOTAL DES RECETTES fr.				9,793,123,012 89
Valeurs de caisse et de portefeuille au 1 ^{er} janvier 1911.				2,637,276,222 34
TOTAL GÉNÉRAL. fr.				12,430,399,235 23

DES FINANCES PENDANT L'ANNÉE 1911.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1912.

Numéraire en caisse		113,024,909 72
Titres de la dette publique et autres valeurs.		2,116,980,631 66
Mandats et autres pièces acquittées	en portefeuille chez les comptables	128,423,840 73
	en cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes.	214,538,676 08
		342,962,516 81
		2,572,968,038 19

DES DÉPENSES DE L'ANNÉE 1911.

Opérations sur les Budgets. — DÉPENSES.	Exercice 1910	fr. 332,886,489 88	
	— 1911	472,330,379 11	809,450,895 56
	Exercices clos	4,234,026 57	
Opérations de Trésorerie.			9,048,070,307 53
	TOTAL DES DÉPENSES	fr. 9,857,521,203 09	
	Valeurs de caisse et de portefeuille au 1 ^{er} janvier 1912.		2,572,878,032 14
	TOTAL GÉNÉRAL	fr. 12,430,399,235 23	

Certifié exact par l'Administrateur-Directeur général de la trésorerie
et de la dette publique,
G. VAN CUTSEM.

Arrêté par le Ministre des Finances,
M. LEVIE.

DÉVELOPPEMENT,

PAR CLASSE DE COMPTABLES,

DES RECETTES ET DES DÉPENSES FAITES PAR L'ADMINISTRATION DES FINANCES

PENDANT L'ANNÉE 1911.

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS				
	des CONTRIBUTIONS directes, douanes et accises.	de L'ENREGISTREMENT et des domaines.	de l'administration des CHEMINS DE FER.	de l'administration des Postes et des TÉLÉGRAPHES.	de l'administration de LA MARINE.
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.					
Budget de l'exercice 1910	13,554,332 04	1,490,132 62	4,578,330 10	1,860,459 81	»
— — 1911	208,338,911 06	89,661,066 32	304,839,440 62	42,266,567 62	7,207,361 78
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.					
a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le rem- boursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances	76,909,329 22	2,277,848 25	20,816,850 62	1,236,871,375 32	»
b. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le rem- boursement a lieu directement par les comp- tables qui en ont opéré la recette	43,222,088 92	16,337,309 20	136,151,909 98	1,043,618,948 07	58,413 90
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	»	»	»	»	»
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE.	»	»	»	»	»
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SER- VICE DES BUDGETS.	27,516,070 12	12,375,495 76	374,262,359 61	832,024,490 15	»
TOTAL DES RECETTES. . . . fr.	369,540,728 36	122 141,852 15	840,648,890 93	3,156,641,840 97	7,265,775 68

faites par l'administration des finances pendant l'année 1911.

COMPTABLES				CAISSIER	ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE.		TOTAL
de l'administration des PRISONS.	des établissements et services régis par L'ÉTAT.	des établissements de bienfaisance ET D'ALIÉNÉS.	du Ministère de l'agriculture, etc.	de L'ÉTAT.	Produits réalisés et versés dans la caisse de l'État sans l'in- tervention des comp- tables des adminis- trations des recettes.	Recettes constatées par des virements de comptes dans les débitures centrales.	des RECETTES.
85,264 41	360,703 11	»	»	9,815,721 37	»	1,324 »	31,746,269 46
468,115 93	622,033 91	»	»	57,632,929 57	49,392 87	188,408 54	711,274,228 22
»	»	»	»	423,193,081 79	»	340,012 43	1,760,408,497 63
563,342 94	»	5,282,574 27	119,855 48	»	»	»	1,245,354,439 76
»	»	»	»	32,408,807 27	»	»	32,408,807 27
»	»	»	»	220,260,000 »	»	198,382,051 39	418,642,051 39
»	»	»	»	2,578,919,996 07	»	1,768,190,307 45	5,593,288,719 16
1,116,723 28	982,739 02	5,282,574 27	119,855 48	3,322,230,836 07	49,392 87	1,967,102,103 81	9,793,123,012 89

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des paiements

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS		COMPTABLES					
	des CONTRIBUTIONS directes, douanes et accises.	de L'ENREGISTREMENT et des domaines.	de l'administration des CHEMINS DE FER.	de l'administration des postes et des TÉLÉGRAPHES.	de l'administration de LA MARINE.	de l'administration des PRISONS.	des établissements et services régis par L'ÉTAT.	des établissements de bienfaisance ET D'ALIÉNÉS.
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.								
a. Opérations sur les budgets en cours d'exécution (1910-1911).	30,527,342 21	6,897,982 74	119,638,211 93	28,437,123 98	4,370 43	»	36,148 63	»
b. Opérations sur les budgets clos.	»	»	»	»	»	»	»	»
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.								
a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Mi- nistre des finances	8,148,635 46	»	9,056,111 19	251,207,077 67	»	»	»	»
b. Fonds de tiers déposés au Tré- sor et dont le remboursement a lieu directement par les comp- tables qui en ont opéré la recette.	42,393,375 19	13,042,791 03	136,010,380 00	1,038,667,610 82	58,450 13	564,261 31	»	5,088,077 83
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordon- nances visées par la Cour des comptes	»	»	1,343,900 26	165,999 52	»	»	»	»
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE.	»	»	»	»	»	»	»	»
OPÉRATIONS DIVERSES EN DE- HORS DU SERVICE DES BUD- GETS	288,601,163 16	102,058,106 95	573,302,526 93	1,832,981,783 40	7,207,261 88	553,545 78	983,708 87	»
TOTAL DES PAYEMENTS. . . fr.	369,673,516 02	121,998,880 72	839,381,430 40	3,451,459,595 38	7,270,085 44	1,117,807 29	1,019,857 50	5,088,077 83

fais par l'administration des finances pendant l'année 1911.

du Ministère de l'agriculture, etc.	Caissier de l'État. Payements faits		Administration de la Trésorerie.		TOTAL des PAYEMENTS.	DIFFÉRENCES résultant du mouvement, pendant l'an- née 1911, du portefeuille des agents du Trésor dans les provinces, ainsi que des mandats et pièces acquittées en cours de vérification et de régulari- sation dans les départements ministé- riels et à la Tour des comptes.		MONTANT des PAYEMENTS renseignés dans le compte rendu des opérations de l'année 1911.
	AVEC l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces.	SANS l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces.	Récépissés de ver- sement concer- nant les produits réalisés sans l'in- tervention des comptables des administrations des recettes.	Dépenses constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales.		Excédent des pièces régularisées pendant l'année sur les payements de l'année.	Excédent des payem ^{ts} de l'année sur les pièces régularisées pendant l'année.	
»	470,515,317 74	5,013,904 04	»	139,713,242 44	800,783,644 14	4,433,224 83	»	805,216,863 99
»	4,160,771 91	»	»	45,580 66	4,206,352 57	27,674 »	»	4,234,026 57
»	138,963,879 91	17,826,063 »	»	1,337,484,753 13	1,762,696,520 56	»	89,920 9	1,762,606,599 65
127,240 28	»	»	»	»	1,235,952,186 58	»	»	1,235,952,186 58
»	29,221,592 66	»	»	325 »	30,731,817 44	»	100,000 »	30,631,817 44
»	61,758,478 15	181,978,183 92	»	90,786,056 98	334,522,719 05	48,360 97	»	334,571,080 02
»	45,890,876 17	2,433,615,109 14	49,392 87	399,062,145 60	5,684,308,623 84	»	»	5,684,308,623 84
	750,510,916 54	2,638,433,260 10				4,509,259 82	189,920 91	
127,240 28	3,388,944,176 64		49,392 87	1,967,102,103 81	9,853,201,864 18	4,319,338 91		9,857,521,203 09

RÉSUMÉ DU DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1911.			RECETTES et VIREMENTS DE FOND effectués pendant l'année 1911
	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces.	MANDATS et pièces acquittées en cours de vérifi- cation et de régé- larisation dans les départements mi- nistériels et à la Cour des comptes.	
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	44,293,071 76	»	»	369,540,728 36
— de l'enregistrement et des domaines	2,524,145 24	»	»	122,141,832 15
Comptables de l'administration des chemins de fer	14,826,678 86	»	»	840,648,890 93
— — des postes et télégraphes.	91,726,012 70	»	»	3,156,641,840 97
— — de la marine.	207,815 85	»	»	7,265,775 68
— — des prisons	244,319 14	»	»	1,116,723 28
— des établissements et services régis par l'État. . . .	38,422 73	»	»	982,739 02
— de bienfaisance et d'aliénés	329,991 32	»	»	5,282,574 27
— du ministère de l'agriculture, etc.	51,709 32	»	»	119,855 48
Caissier de l'État.	2,234,671,514 78	»	»	3,322,230,536 07
Administration de la Trésorerie. { Versements concernant les produits réalisés sans l'intervention des comptables des administra- tions des recettes.	»	»	»	49,392 87
{ Virements de comptes dans les écritures centrales.	»	34,973,490 64	216,389,030 »	1,967,102,103 81
	2,385,913,681 70	34,973,490 64	216,389,050 »	9,793,123,012 89

et des paiements faits par l'administration des finances pendant l'année 1911.

TOTAL. au 31 décembre 1911.	PAYEMENTS et VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1911.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1912.			Observations.
		MANDATS et pièces acquittées encours de vérifica- tion et de régulari- sation dans les dé- partements ministé- riels et à la Cour des comptes.	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces.	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	
413,833,800 12	369,673,516 02	»	»	44,160,284 10	
124,665,997 39	121,998,880 72	»	»	2,667 116 67	
855,475,569 79	839,351,130 40	»	»	16,124,439 39	
2,248,367,853 67	2,151,430,595 38	»	»	96,908,258 29	
7,473,591 53	7,270,085 44	»	»	203,506 09	
1,361,042 42	1,117,807 29	»	»	243,235 13	
1,021,161 75	1,019,857 50	»	»	1,304 25	
5,612,565 59	5,088,077 83	»	»	524,487 76	
171,564 80	127,240 28	»	»	44,324 52	
5,535,902,050 85	5,488,944,176 61	»	»	2,164,957,874 21	
49,392 87	49,392 87	»	»	»	
2,218,464,644 45	4,967,102,103 81	214,448,650 03	32,594,551 70	»	
	9,853,201,867 15				
	a) 4,319 338 91				a) La somme de fr. 4,319,338.91 qui vient ici en aug- mentation de la dépense, constitue l'excédent des pièces régularisées pendant l'année 1911 sur les paiements effectués pendant la même année.
12,430,309,235 23	9,857,521,203 09	214,448,650 03	32,594,551 70	2,325,834,830 41	

COMPTE DES BUDGETS

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1910

NOTE

SUR LE COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1910.

Conformément à l'article 2 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, la clôture de l'exercice 1910 a eu lieu le 31 octobre 1911.

Un compte provisoire, présentant la situation de cet exercice au 1^{er} janvier 1911, a été publié à l'appui du compte général de l'administration des finances rendu pour l'année 1910.

Le compte actuel présente la situation définitive des recettes et des dépenses effectuées pendant la durée de l'exercice (1^{er} janvier 1910 au 31 octobre 1911).

§ 1^{er}.

ÉVALUATIONS BUDGÉTAIRES.

Les produits et revenus de l'exercice 1910 ont été évalués, par la loi du budget des Voies et Moyens du 29 décembre 1909, à fr. 633,199,319

Les dépenses du même exercice ont été évaluées, par diverses lois,
pour le service ordinaire, à 622,508,074 78
et pour les dépenses exceptionnelles, à 13,211,307 45

TOTAL. fr. 633,719,382 23

se répartissant comme il suit :

MINISTÈRES ET SERVICES.	DATES des lois.	MONTANT DES CRÉDITS.		
		1 ^{re} SECTION.	2 ^e SECTION.	TOTAL.
		Service ordinaire.	Dépenses exceptionnelles.	
Dette publique	25 mai 1910.	185,525,726 03	»	185,525,726 03
Dotations	30 déc. 1909.	5,353,704 »	»	5,353,704 »
Justice	17 mai 1910.	28,191,900 »	2,084,500 »	30,276,400 »
Affaires Étrangères	24 id.	4,181,908 »	»	4,181,908 »
Intérieur et Agriculture	25 id.	17,296,660 »	1,048,000 »	18,344,660 »
Sciences et Arts	6 id.	34,074,012 »	1,134,605 »	35,208,617 »
Industrie et Travail	25 id.	22,476,917 »	1,483,512 45	23,960,429 45
Chemins de fer, Postes et Télégraphes	25 id.	222,601,431 »	225,000 »	222,826,431 »
Guerre	18 id.	52,145,601 50	4,744,690 »	56,890,291 50
Corps de la Gendarmerie	18 id.	8,259,578 25	1,093,000 »	9,354,578 25
Finances	25 id.	22,025,015 »	8,000 »	22,033,015 »
Travaux publics	23 id.	16,578,732 »	1,388,000 »	17,966,732 »
Colonies	26 fév. 1910.	995,890 »	»	995,890 »
Non-Valeurs et Remboursements	16 mai 1910.	2,801,000 »	»	2,801,000 »
ENSEMBLE fr.		622,508,074 78	13,211,307 45	633,719,382 23

Les Budgets de l'exercice 1910 faisaient, par conséquent, ressortir un excédent présumé de dépenses de fr. 2,520,063 23

Ces prévisions ont été modifiées quant aux dépenses; elles se sont accrues :

	Service ordinaire.	Dépenses exceptionnelles.	TOTAL.
1 ^o De crédits supplémentaires s'élevant à fr	26,304,470 96	43,316,031 02	39,620,501 98
2 ^o Des parties d'allocations nécessaires pour solder les créances engagées sur les budgets des exercices 1906, 1907, 1908 et 1909 et dont le transfert a eu lieu conformément à l'article 50 de la loi de comptabilité.	261,012 58	1,270,387 76	1,531,400 34
ENSEMBLE. fr.	26,565,483 54	44,586,418 78	41,151,902 32

En tenant compte de ces faits, la situation des budgets se présentait comme il suit :

Ressources ordinaires fr. 633,199,319 »

Dépenses . { Service ordinaire fr. 649,073,558 32 }
 { Dépenses exceptionnelles, 27,797,726 25 } 676,871,284 55

Excédent de dépenses fr. 43,671,965 55

Mais ce ne sont là que des *évaluations*, dont les faits réalisés s'écartent assez sensiblement, ainsi qu'on le verra plus loin.

Au compte des budgets ordinaires de 1910 ont été rattachés, *en recette*, les ressources extraordinaires, et, *en dépense*, les crédits spéciaux, savoir :

Ressources extraordinaires.

Quotes-parts des États maritimes dans le prix de rachat du péage de l'Escaut fr. 14,000 »

Part revenant à l'État dans la neuvième annuité à verser par la Chine en amortissement de l'indemnité attribuée à la Belgique à la suite des troubles de 1900 91,500 »

Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles 500,000 »

Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes 100,000 »

A REPORTER fr. 705,500 »

REPORT . . . fr.	705,500	,
Prix de vente de terrains, situés à Ostende, cédés à M. North. (Convention du 8 mars 1898. Loi du 9 mai suivant. — 12 ^e annuité).	540,000	,
Prix de vente des terrains et bâtiments formant l'enclos de l'ancienne Ecole de médecine vétérinaire de l'État, à Anderlecht	1,500,000	»
Produit de la négociation d'un capital nominal de 127,383,300 francs en obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 20 mars 1909. — Solde recouvré en 1910.	58,562,676	13
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 16 février 1910. — Partie rattachée à 1910).	68,650,747	68
ENSEMBLE. . . . fr.	129,938,923	78

Dépenses sur ressources extraordinaires.

Il a été ouvert aux départements ministériels, pour les dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1910 :

1^o A titre de crédits reportés :

a) De l'exercice 1908. — Art. 13 de la loi du 16 septembre 1908 fr.	115,844,677	05
b) De l'exercice 1909. — Art. 11 de la loi du 17 août 1909	101,064,781	33
		214,909,458 38

2^o A titre de crédits nouveaux :

Loi du 25 mai 1910	Art. 1 ^{er} fr.	110,715,506	31
	— 2	4,000,000	»
	— 3	1,006,564	89
	— 4	1,000,000	»
			116,722,071 20
	TOTAL. . . . fr.	331,631,529	58

Si, en regard de ces crédits, soit fr.	331,631,529	58
on place les ressources extraordinaires	129,938,923	78
on constate un excédent de crédits sur les ressources de fr.	201,692,605	80

En réunissant le Budget ordinaire au Budget extraordinaire, on arrive aux résultats ci-après :

Ressources ordinaires	fr.	633,199,319 »	
— extraordinaires		129,938,923 78	
			763,158,242 78
Services ordinaires	fr.	676,871,284 55	
— extraordinaires		331,631,529 58	
			1,008,502,814 15
Soit un excédent de crédits de	fr.	245,364,571 35	

§ 2.

COMPARAISON DES PRÉVISIONS AVEC LES FAITS RÉALISÉS.

RECETTES.

On vient de voir que les évaluations des recettes étaient de . . . fr. 763,138,242 78

Les droits constatés à la charge des redevables de l'État,
sur les différentes branches de revenus dont se compo-
saient les ressources du Budget, ont été de. . . fr. 821,028,249 74

Les recouvrements opérés n'ont été que de . . . 815,404,779 45

Il est resté à recouvrer . . . fr. 5,623,470 26

Ce reste à recouvrer se décompose ainsi qu'il suit :

NATURE DES DROITS RESTANT A RECOURER.	DROITS ANNULÉS OU portés en surséance indéfinie	DROITS REPORTÉS A L'EXERCICE SUIVANT.		TOTAL DES DROITS restant à recouvrer.
		A recouvrer à charge des COMPTABLES.	A recouvrer à charge des REDEVABLES.	
RESSOURCES ORDINAIRES				
Impôts.	Contribut ^{ns} directes, douanes et accises.	»	»	»
	Enregistrement et domaines.	212,713 50	»	872,592 83 1,085,306 33
Péages.	Enregistrement et domaines.	27 20	»	27 20
	Chemins de fer, etc.	12,297 06	»	16,003 92 28,300 98
Capitaux et revenus	Enregistrement et domaines	30,003 43	0 01	14,328 59 44,332 03
	Prisons	24 90	»	1,366 14 1,391 04
	Trésorerie générale, etc.	203 95	»	2,258 75 2,462 70
Remboursements	Enregistrement et domaines.	750 »	»	134,093 33 134,843 33
	Prisons	»	»	»
	Trésorerie générale, etc.	717 »	»	270,520 96 271,237 96
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.				
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes		»	»	6,057 » 6,057 »
Produits d'aliénations extraordinaires d'immeubles		»	»	120,276 63 120,276 63
Prix de vente de terrains situés à Ostende, cédés à M. North. (Convention-loi des 8 mars/9 mai 1898.)		»	»	3,764,462 96 3,764,462 96
Remboursement d'avances faites par l'État pour la construction d'égouts à Wenduyne		»	»	34,772 10 34,772 10
Remboursement d'avances faites au fonds de garantie institué par l'article 20 de la loi du 24 décembre 1903, sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail		»	»	130,000 » 130,000 »
TOTAUX. . . . fr.		236,737 04	0 01	5,366,733 21 5,623,470 26
				5,366,733 22

La recette en sera portée au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements seront effectués.

Si l'on place les prévisions de recettes fr. 763,138,242 78
en regard des recouvrements opérés jusqu'à la clôture de l'exercice . . . 815,404,779 45

on constate que les prévisions ont été inférieures aux recouvrements de fr. 52,266,536 67

Voici la décomposition de ce chiffre :

		EXCÉDENT	
		DES ÉVALUATIONS sur les recettes.	DES RECETTES sur les évaluations.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
<i>Impôts.</i>	Contributions directes, douanes et accises	»	8,690,059 28
	Enregistrement et domaines	»	4,006,280 02
<i>Péages.</i>	Enregistrement et domaines	»	1,326,735 70
	Chemins de fer, etc.	»	30,383,473 83
<i>Capitaux et revenus</i>	Enregistrement et domaines	»	469,617 20
	Chemins de fer, etc.	»	3,729 10
	Prisons	»	48,612 54
	Trésorerie générale, etc.	»	3,832,629 40
<i>Remboursements</i>	Contributions	»	186,923 60
	Enregistrement et domaines	»	80,564 65
	Prisons	»	»
	Trésorerie générale, etc.	»	259,187 93
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Part revenant à l'État dans la neuvième annuité à verser par la Chine en amortissement de l'indemnité attribuée à la Belgique à la suite des troubles de 1900		»	919 28
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles		»	371,030 07
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes		»	50,987 75
Prix de vente de terrains situés à Ostende, cédés à M. North, (Convention du 8 mars 1898. Loi du 9 mai suivant. — 12 ^e annuité)		500,403 50	»
Remboursement d'avances faites par l'État pour la construction d'égouts à Wenduynce.		»	782 37
Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour construction de maisons d'école		»	1,335 84
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi		»	321 64
Remboursement de onze actions ordinaires et de quarante actions de capital de la compagnie du chemin de fer du Congo		»	31,000 »
Amortissement d'un capital nominal de 14,500 francs en obligations de la Société anonyme « Association maritime belge »		»	14,500 »
Prix de vente des terrains et bâtiments formant l'enclos de l'ancienne École de médecine vétérinaire de l'État, à Anderlecht		»	8,250 »
Remboursement de l'avance destinée à constituer un fonds spécial et temporaire pour l'armement et l'approvisionnement en munitions de la position d'Anvers. (Loi du 5 juillet 1909)		»	3,000,000 »
		500,403 50	52,766,940 17
SOMME fr.			52,266,536 67

Les tableaux formant les annexes A à M permettent d'établir d'autres rapprochements en ce qui concerne les recettes de l'exercice 1910 et celles de l'exercice précédent.

DEPENSES.

Service ordinaire.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les crédits alloués aux Ministres, tant par le vote primitif du budget que par des lois subséquentes, s'élèvent ensemble à fr. 676,871,284 53

Les dépenses liquidées et ordonnancées à charge de l'exercice 1910 montent à fr. 672,954,146 38

Les paiements effectués sur ces dépenses, jusqu'à la clôture de l'exercice, et dont la Cour des comptes a admis la justification, ont été de . . . 668,778,034 27

Il reste à payer ou à justifier fr. 4,176,112 11

Ces ordonnances peuvent, aux termes de l'article 36 de la loi sur la comptabilité de l'État, être acquittées jusqu'au 1^{er} janvier 1915, époque de leur déchéance. Les ordonnances dont le paiement n'aura pas été réclaté dans ce délai, seront portées en recette au profit du Trésor, à l'exception de celles qui sont frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, et dont le montant doit, d'après l'article 37 de la même loi, être versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits de qui il appartient. Le compte final d'apurement, qui sera dressé en conformité de l'article 176 du règlement général sur la comptabilité de l'État, fera connaître plus amplement la situation de ces créances.

La comparaison entre les crédits ouverts aux Ministres (fr. 676,871,284 53 c') et les dépenses liquidées (fr. 672,954,146 38 c') fait ressortir un excédent de crédits de fr. 3,917,138 17

Mais le chiffre des dépenses comprend une somme de fr. 5,083,046 38 c' pour crédits complémentaires à réclamer par la loi portant règlement de l'exercice 5,083,046 38

Il s'ensuit que les crédits excéderont les dépenses de. fr. 9,000,184 55

Cet excédent se décompose ainsi qu'il suit :

1° Crédits à annuler définitivement,

SAVOIR :

a. Sur les crédits transférés de l'exercice 1906 :

Ministère de la guerre fr.	15,434	»
— des finances	100,000	»
— des travaux publics	1,600	»
		117,034 »

b. Sur les crédits transférés de l'exercice 1907 :

Ministère des chemins de fer, etc. . . . fr.	150	19
— de la guerre	5,250	»
— des travaux publics	13	10
		5,413 29

c. Sur les crédits transférés de l'exercice 1908 :

Ministère de la guerre fr.	80	»
— des travaux publics	169,642	69
		169,722 69

d. Sur les crédits transférés de l'exercice 1909 :

Ministère des chemins de fer, etc. . . .	3,591	02
— de la guerre	3,503	41
Corps de la gendarmerie.	1,086	90
Ministère des travaux publics	10,346	10
		18,527 43

e. Sur les crédits propres à l'exercice 1910 :

Dette publique. fr.	1,230,570	44
Dotations { Sénat.	9,230	»
Chambre des représentants . .	14	25
Cour des comptes.	2,337	72
Ministère de la justice	124,815	20
— des affaires étrangères	115,525	27
— de l'intérieur et de l'agriculture . .	741,487	51
— des sciences et des arts.	297,896	01
— de l'industrie, etc.	195,493	83
— des chemins de fer, etc.	440,947	22
— de la guerre	265,929	27
Corps de la gendarmerie	109,446	53
Ministère des finances	213,115	28
— des travaux publics	1,029,075	09
— des colonies	47,988	84
Non-valeurs et remboursements	24,047	42
		4,845,717 87

TOTAL des crédits à annuler. . fr.

 5,156,415 28

A REPORTER. . . . fr. 5,156,415 28

REPORT. fr. 5,156,415 28

2° Crédits grevés de droits en faveur des créanciers de l'État, transférés à l'exercice 1911, conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité,

SAVOIR :

a. Crédits transférés de l'exercice 1907 :

Ministère de la justice fr.	6,527 40	
— des chemins de fer, etc.	19,044 14	
— des travaux publics	1,600 »	
		27,171 54

b. Crédits transférés de l'exercice 1908 :

Ministère des sciences et des arts. . . . fr.	25,000 »	
— de la guerre	20,000 »	
— des travaux publics	1,600 »	
		46,600 »

c. Crédits transférés de l'exercice 1909 :

Ministère de la justice fr.	81,858 55	
— de l'intérieur, etc.	505 60	
— des chemins de fer, etc.	72 22	
— de la guerre	15,104 »	
— des finances	415 76	
— des travaux publics	9,690 »	
		105,643 91

d. Crédits propres à l'exercice 1910 :

Ministère de la justice fr.	409,565 80	
— de l'intérieur, etc.	6,660 59	
— des sciences et des arts	25,875 »	
— des chemins de fer, etc.	2,769,455 32	
— de la guerre	45,124 97	
Corps de la gendarmerie	58,222 07	
Ministère des travaux publics	351,672 07	
		3,664,353 82

Montant des crédits transférés à l'exercice 1911, tel qu'il a été réglé par des décomptes dressés en conformité de l'article 165 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868. 3,843,769 27

ENSEMBLE. fr. 9,000,184 55

Telle est la situation en ce qui concerne les Services ordinaires.

Services extraordinaires.

Les allocations rattachées au budget de l'exercice 1910 pour les dépenses sur ressources extraordinaires, s'élevaient à fr. 331,631,529 58

SAVOIR :

Excédents de crédits transférés de l'exercice 1908.	fr. 115,844,677 05
— — — — — 1909.	101,064,781 33
Crédits votés dans le cours de l'exercice	116,722,071 20
	Fr. 331,631,529 58

Les dépenses liquidées pendant l'année 1910 et rattachées définitivement à cet exercice, sont de 156,502,101 16

Les paiements effectués et justifiés sur ces dépenses jusqu'au 31 octobre 1911, époque de la clôture de l'exercice, sont de 156,403,016 14

Les ordonnances en circulation s'élèvent, par conséquent, à. fr. 99,085 02

Ces ordonnances sont soumises, comme celles qui concernent le service ordinaire, aux articles 36 et 37 de la loi de comptabilité.

En comparant les crédits rattachés à l'exercice aux dépenses liquidées et régularisées dans le cours de l'année 1910. fr. 156,502,101 16

on se trouve en présence d'un excédent de crédits de fr. 175,129,428 42
qui a été transféré à l'exercice 1911, conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi du 25 mai 1910, à concurrence de 160,296,430 09

Le surplus, soit fr. 14,852,998 53
a été annulé pour cause de non emploi.

Situation générale des dépenses.

Considéré dans son ensemble, le service des dépenses de l'exercice 1910 présente les résultats ci-après, qui serviront de base au règlement définitif du Budget,

SAVOIR :

1° Dépenses résultant des services faits, lesquelles comprennent :

a. Les paiements effectués et justifiés :

Service ordinaire	fr. 668,778,034 27	} 825,181,050 41
Services extraordinaires	156,403,016 14	

A REPORTER. fr. 825,181,050 41

REPORT. fr. 825,181,050 41

b. Les paiements restant à faire ou à justifier :

Service ordinaire.	fr. 4,176,112 11	} 4,275,197 13
Services extraordinaires.	99,085 02	

TOTAL des dépenses, ou crédits définitifs de l'exercice fr. 829,456,247 54

2° Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement :

Service ordinaire.	{	Crédits reportés de l'exercice 1906	fr. 117,034 »
		— — 1907	5,415 29
		— — 1908	169,722 69
		— — 1909	18,527 45
	Crédits de l'exercice 1910		4,845,717 87

5,156,415 28

Services extraordinaires. — (Art. 13 de la loi du 16 septembre 1908 et art. 2. de l'arrêté royal du même jour.) 14,832,998 53

MONTANT des crédits dont l'annulation doit être prononcée
par la loi portant règlement du compte de l'exercice fr. 19,989,413 61

3° Portions de crédits transférées à l'exercice 1911 :

a. Service ordinaire (art. 30 de la loi sur la comptabilité) :

Crédits reportés de l'exercice 1907.	fr. 27,171 54	} 3,845,769 27
— — 1908.	46,600 »	
— — 1909.	105,643 91	
Crédits de l'exercice 1910	3,664,553 82	

b. Services extraordinaires (art. 10 de la loi du 25 mai 1910) . 160,296,430 09

TOTAL des crédits transférés à l'exercice 1911. fr. 164,140,199 36

Ces divers résultats impliquent des autorisations de dépenses pour fr. 1,013,585,860 51

Les crédits alloués ne s'élevant qu'à. 1,008,502,814 13

des crédits complémentaires devront dès lors être accordés par la loi portant règlement de compte du Budget de 1910, pour des dépenses faites en sus des allocations budgétaires, jusqu'à concurrence d'une somme de. . fr. 5,083,046 38

Des développements plus complets présentant, article par article, les résultats des divers budgets, font l'objet des tableaux N à Y^{bis}.

Quant aux Services extraordinaires, les détails en sont présentés dans le compte même.

§ 3.

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1910 ET DES EXERCICES ANTÉRIEURS.

La situation définitive du budget de l'exercice 1910 s'établit ainsi qu'il suit :

A. — *Services ordinaires.*

Recettes	fr. 682,487,132 25
Dépenses	672,954,146 38
Excédent de recettes (boni)	fr. 9,532,985 87

B. — *Services extraordinaires.*

Recettes	fr. 132,917,647 20
Dépenses	156,502,101 16
Excédent de dépenses	fr. 23,584,453 96

C. — *Services ordinaires et Services extraordinaires réunis.*

Recettes .	{	Services ordinaires.	fr. 682,487,132 25	{	815,404,779 45
		— extraordinaires	132,917,647 20		
Dépenses .	{	Services ordinaires.	fr. 672,954,146 38	{	829,456,247 54
		— extraordinaires	156,502,101 16		

Excédent de dépenses pour 1910. fr. 14,051,468 09

Mais, en tenant compte de l'excédent de dépenses constaté à la clôture de l'exercice 1909, conformément au projet de loi portant règlement du budget de cet exercice, ci 224,745,108 20

le résultat final, à la clôture de l'exercice 1910, se chiffre par un excédent de dépenses de fr. 238,796,576 29, se décomposant comme il suit :

Services extraordinaires. — Excédents de dépenses. fr. 475,240,152 72	{	238,796,576 29
Services ordinaires. — Bonis 236,443,576 43		

L'excédent des dépenses extraordinaires sur les recettes de même nature peut, conformément à diverses lois, être couvert par l'emprunt.

Les emprunts dont l'émission a ainsi été autorisée et qui, au 31 décembre 1910, restaient encore à réaliser, sont détaillés dans la situation du Trésor public au 1^{er} janvier 1911 (p. 12); ils permettent de couvrir entièrement cet excédent de dépenses.

Il eût donc suffi au Gouvernement de négocier une partie de ces emprunts pour transformer l'excédent de dépenses de fr. 238,796,576 29, constaté ci-dessus, en un excédent de recettes.

§ 4.

COMPARAISON

ENTRE LE BUDGET DE 1910, D'APRÈS LES VOTES LÉGISLATIFS, ET LES RÉSULTATS
QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DE L'EXERCICE.

On a vu que, d'après l'ensemble des dispositions législatives, le budget de l'exercice 1910 paraissait devoir présenter un excédent de crédits de fr. 245,364,571 35

Le compte définitif, dont on vient d'analyser les résultats, offre un excédent de dépenses de fr. 14,051,468 09.

Cette nouvelle situation résulte des causes ci-après

1° Crédits à annuler sur ceux qui avaient été alloués par les Chambres. fr. 19,989,415 61

Il y a toutefois lieu d'en déduire les dépenses faites en sus de quelques allocations budgétaires, et pour la régularisation desquelles des crédits seront réclamés par la loi de compte, ci 5,083,046 38

De sorte que, dans leur ensemble, les crédits alloués laissent un excédent de fr. 14,906,567 23

2° Portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'Etat, transférées à l'exercice 1911, en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité . . . 3,843,769 27

3° Crédits pour des services extraordinaires transférés à ce même exercice, suivant l'article 10 de la loi du 25 mai 1910 160,296,430 09

Fr. 179,046,566 59

4° Plus-value des recettes réalisées comparative-ment aux évaluations du budget des Voies et Moyens, ci. 52,266,536 67

La situation résultant des prévisions du budget de l'exercice 1910 s'étant ainsi modifiée à concurrence d'une somme de fr. 231,313,103 26

ce budget présente, comme on vient de le dire, un excédent de dépenses de fr. 14,051,468 09

§ 5.

RÉSULTATS

DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS ET ARRÊTÉS DE 1850 A 1909 INCLUSIVEMENT.

A la suite des développements des recettes et des dépenses de l'exercice 1910, est inséré un tableau, sub litt. Z, qui présente les résultats de la gestion financière de la Belgique, depuis le 1^{er} octobre 1850. La situation de chacun des budgets des exercices clos de 1850 à 1909 y est retracée.

Les renseignements qu'il contient, et qui sont extraits des comptes définitifs de ces quatre-vingts exercices (ceux de 1850 à 1908 sont approuvés par la Législature), se résument de la manière suivante :

Les évaluations du budget primitif des Voies et
Moyens de ces exercices présentent un total de . fr. 19,204,846,802 09

Il y a lieu d'y ajouter :

1° Les produits nouveaux et les ressources supplémentaires créées par des lois spéciales. 145,104,385 55

2° Les ressources extraordinaires constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du budget 506,902,444 75

3° Les fonds affectés à des dépenses spéciales. 5,533,928,747 16

Elles s'élèvent donc, en définitive, à 22,990,782,379 55

Les crédits accordés par les lois des budgets primitifs des mêmes exercices montent ensemble à une somme de fr. 19,522,224,886 50

A ces prévisions sont venus s'ajouter également :

1° Des crédits supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales qui, après déduction des annulations de crédits, se réduisent à. 723,522,225 51

2° Des crédits complémentaires alloués par les lois de compte, pour couvrir les dépenses faites en sus de quelques allocations budgétaires 114,725,531 94

3° Des crédits pour des services extraordinaires rattachés aux exercices dont il s'agit, ci 4,105,174,288 »

A REPORTER. fr. 24,263,446,729 55 22,990,782,379 55

REPORT. . . fr. 24,263,446,729 53 22,990,782,379 53

Par contre, il faut retrancher les portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, et dont le transfert à l'exercice 1910 a eu lieu en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité, soit fr.

1,531,400 34

Les crédits applicables aux dépenses se sont donc élevés à une somme de 24,261,915,329 21

Comparées dans leur ensemble, les autorisations de dépenses ont excédé les recettes prévues de. 1,271,132,949 68

Mais cette insuffisance était établie sur des prévisions.

En réalité, la comptabilité constate :

D'une part, que les recouvrements effectués se sont élevés à une somme de fr. 23,646,432,343 61 c' et ont dépassé les évaluations de fr.

655,649,964 08

D'autre part, que les dépenses résultant des services faits ont été de fr. 23,871,177,451 81 c', et sont, par conséquent, restées au-dessous des crédits de

390,737,877 40

Il s'ensuit que les résultats ont dépassé les prévisions de. . . . fr. 1,046,387,841 48

Et qu'en définitive les budgets clos ont laissé un excédent de dépenses de fr.

224,745,108 20

Cet excédent de dépenses a été, comme on l'a vu, transféré en dépense extraordinaire à l'exercice 1910, comme résultat final des exercices précédents.

COMPTE DÉFINITIF

DU

BUDGET DE L'EXERCICE 1910

BUDGET DE

Compte des recettes à l'époque

INDICATION des états de développement des contributions et revenus publics.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
LITT. A.		
— B.	IMPÔTS { Contributions directes, douanes et accises.	207.608,300 »
— C.	 { Enregistrement et domaines.	74,553,000 »
— D, E, F.	PÉAGES { Enregistrement et domaines.	2,980,000 »
— G.	 { Chemins de fer, postes, etc.	316.274,300 »
— H.	 { Enregistrement et domaines.	4,793,000 »
— I.	CAPITAUX ET REVENUS. { Chemins de fer, postes, etc.	295,000 »
— J.	 { Prisons	450,000 »
— K.	 { Trésorerie générale, etc.	18,457,975 »
— L.	 { Contributions directes, etc.	990,000 »
— L ^{bis} .	REMBOURSEMENTS { Enregistrement et domaines.	620,000 »
— M.	 { Prisons.	22,984 »
	 { Trésorerie générale, etc.	6,152,760 »
TOTAUX. fr.		633,199,319 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.		
Quotes-parts des États maritimes dans le prix de rachat du péage de l'Escaut		14,000 »
Part revenant à l'État dans la neuvième annuité à verser par la Chine en amortissement de l'indemnité attribuée à la Belgique à la suite des troubles de 1900		91,500 »
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles		500,000 »
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes.		100,000 »
Prix de vente de terrains situés à Ostende, cédés à M. North. (Convention du 8 mars 1898. Loi du 9 mai suivant. — 12 ^e annuité).		540,000 »
Prix de vente des terrains et bâtiments formant l'enclos de l'ancienne école de médecine vétérinaire de l'État, à Anderlecht.		1,500,000 »
Remboursement d'avances faites par l'État pour la construction d'égouts à Wenduyn		»
Remboursement de onze actions ordinaires et de quarante actions de capital de la Compagnie du chemin de fer du Congo.		»
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi.		»
A REPORTER. fr.		2,745,500 »

L'EXERCICE 1910.

de la clôture de l'exercice.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT d'ENTRÉE DU BUDGET.
	En 1910.	En 1911.	Total.		EXCÉDENT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENT des RECOURS.	
216,298,359 28	202,825,127 42	13,473,231 86	216,298,359 28	»	»	8,690,059 28	216,298,359 28
79,644,586 35	78,391,149 64	168,130 38	78,559,280 02	1,083,306 33	»	4,006,280 02	78,559,280 02
4,306,762 90	3,454,786 53	851,949 47	4,306,735 70	27 20	»	1,326,735 70	4,306,735 70
346,686,074 81	340,218,983 92	6,438,789 91	346,657,773 83	28,300 98	»	30,383,473 83	346,657,773 83
5,308,949 23	4,895,331 22	369,285 98	5,264,617 20	44,332 03	»	469 617 20	5,264,617 20
298,729 10	298,729 10	»	298,729 10	»	»	3,729 10	298,729 10
500,003 58	413,348 13	83,264 41	498,612 54	1,391 04	»	48,612 54	498,612 54
22,293,067 10	15,438,166 72	6,852 437 68	22,290,604 40	2,462 70	»	3,832,629 40	22,290,604 40
1,176,923 60	1,095,823 42	81,100 18	1,176,923 60	»	»	186,923 60	1,176,923 60
835,407 98	640,503 09	60,061 56	700,564 65	134,843 33	»	80,564 65	700,564 65
22,984 »	22,984 »	»	22,984 »	»	»	»	22,984 »
6,683,185 89	6,093,973 38	317,974 55	6,411,947 93	271,237 96	»	259,187 93	6,411,947 93
684,055,033 82	653,788,906 57	28,698,225 68	682,487,132 25	1,567,901 57	»	49,287,813 25	682,487,132 25
14,000 »	14,000 »	»	14,000 »	»	»	»	14,000 »
92,419 25	85,081 »	7,338 25	92,419 25	»	»	919 25	92,419 25
991,306 70	850,136 76	20,893 31	871,030 07	120,276 63	»	371,030 07	871,030 07
157,044 75	149,916 03	1,074 72	150,987 75	6,057 »	»	50,987 75	150,987 75
3,804,059 46	20,856 »	18,740 50	39,596 50	3,764,462 96	500,403 50	»	39,596 50
1,508,250 »	1,508,250 »	»	1,508,250 »	»	»	8,250 »	1,508,250 »
35,554 47	782 37	»	782 37	34,772 10	»	782 37	782 37
31,000 »	31,000 »	»	31,000 »	»	»	31,000 »	31,000 »
321 64	321 64	»	321 64	»	»	321 64	321 64
6,633,956 27	2,660,343 80	48,043 78	2,708,387 58	3,925,568 69	500,403 50	463,291 08	2,708,387 58

BUDGET DE L'EXER

Compte des recettes à l'époque

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.
REPORT fr.	2,745,500 »
Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour construction de maisons d'école	»
Amortissement d'un capital nominal de 14,500 francs en obligations de la société anonyme « Association maritime belge »	»
Remboursement d'avances faites au fonds de garantie institué par l'article 20 de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail.	»
Remboursement de l'avance destinée à constituer un fonds spécial et temporaire pour l'armement et l'approvisionnement en munitions de la position d'Anvers (Loi du 5 juillet 1909.)	»
Produit de la négociation d'un capital nominal de 127,383,300 francs en obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 20 mars 1909. — Solde recouvré en 1910.)	58,562,676 13
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 16 février 1910. — Partie rattachée à 1910.)	68,630,747 65
TOTAUX. fr.	129,938,923 78
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES. fr.	633,199,319 »
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	763,138,242 78

CICE 1910 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE À RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		RÉSULTATS pour LE RÉGLEMENT définitif DU BUDGET.
	En 1910	En 1911.	Total.		EXCÉDENT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENT des RECOURS.	
6,633,956 27	2,660,343 80	48,043 78	2,708,387 58	3,925,568 69	500,403 50	463,291 08	2,708,387 58
1,335 84	1,335 84	»	1,335 84	»	»	1,335 84	1,335 84
14,500 »	14,500 »	»	14,500 »	»	»	14,500 »	14,500 »
130,000 »	»	»	»	130,000 »	»	»	»
3,000,000 »	»	3,000,000 »	3,000,000 »	»	»	3,000,000 »	3,000,000 »
58,562,676 13	58,562,676 13	»	58,562,676 13	»	»	»	58,562,676 13
68,630,747 65	68,630,747 65	»	68,630,747 65	»	»	»	68,630,747 65
136 973,215 89	129,869,603 42	3,048,043 78	132,917,647 20	4,055,568 69	500,403 50	3,479,126 92	132,917,647 20
684,055,033 82	653,788,906 57	28,698,225 68	682,487,132 25	1,567,901 57	»	49,287,813 25	682,487,132 25
821,028,249 71	783,658,509 99	31,746,269 46	815,404,779 45	5,623,470 26	500,403 50	52,766,940 17	815,404,779 45
					52,266,536 67		

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.			DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROIT constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
	1 ^{re} SECTION. — Service ordinaire.	2 ^e SECTION. — Dépenses exceptionnelles.	Total		En 1910.	En 1911.
SERVICE ORDINAIRE.						
<i>Dépenses sur les crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>						
Exercice 1906.						
Ministère de la Justice.	»	12,495 60	12,495 60	12,495 60	»	12,495 60
— de la Guerre.	»	15,434 »	15,434 »	»	»	»
— des Finances.	»	100,000 »	100,000 »	»	»	»
— des Travaux publics.	4,600 »	»	4,600 »	»	»	»
	4,600 »	127,929 60	129,529 60	12,495 60	»	12,495 60
Exercice 1907.						
Ministère de la Justice.	»	18,179 17	18,179 17	11,651 77	5,000 »	6,651 77
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	25,110 13	»	25,110 13	5,915 80	2,153 10	3,762 70
— de la Guerre.	5,250 »	»	5,250 »	»	»	»
— des Travaux publics.	4,053 59	»	4,053 59	2,440 49	»	2,440 49
	34,413 72	18,179 17	52,592 89	20,008 06	7,153 10	12,854 96
Exercice 1908.						
Ministère de la Justice.	»	1,705 »	1,705 »	1,705 »	1,705 »	»
— des Sciences et des Arts.	25,000 »	»	25,000 »	»	»	»
— de la Guerre.	»	37,613 20	37,613 20	17,533 20	»	17,533 20
— des Travaux publics.	22,268 53	189,807 84	212,076 37	40,833 68	»	40,833 68
	47,268 53	229,126 04	276,394 57	60,071 88	1,705 »	58,366 88
Exercice 1909.						
Ministère de la Justice.	»	362,046 03	362,046 03	280,187 70	27,804 07	252,383 63
— de l'Intérieur et de l'Agriculture.	505 60	»	505 60	»	»	»
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	28,585 09	»	28,585 09	24,921 85	10,000 05	14,921 80
— de la Guerre.	23,367 51	435,362 57	458,730 08	442,122 67	»	442,122 67
Corps de la Gendarmerie.	»	8,724 81	8,724 84	7,637 94	»	7,337 94
Ministère des Finances.	413 76	»	413 76	»	»	»
— des Travaux publics.	124,858 37	89,019 51	213,877 88	193,841 78	»	191,152 93
	177,730 33	895,152 95	1,072,883 28	948,711 94	37,804 12	908,218 97

CICE 1910 (SUITE).

de la clôture de l'exercice.

ET JUSTIFIÉS	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				Observations.
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1911, confor- mément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1910.	
Total.									
12,495 60	»	»	»	»	»	»	»	12,495 60	
»	»	»	15,434 »	»	»	15,434 »	»	»	
»	»	»	100,000 »	»	»	100,000 »	»	»	
»	»	»	1,600 »	»	»	1,600 »	»	»	
12,495 60	»	»	117,034 »	»	»	117,034 »	»	12,495 60	
11,651 77	»	»	6,527 40	»	»	»	6,527 40	11,651 77	
5,915 80	»	»	19,194 33	»	»	150 19	19,044 14	5,915 80	
»	»	»	5,250 »	»	»	5,250 »	»	»	
2,440 49	»	»	1,613 10	»	»	13 10	1,600 »	2,440 49	
20,008 06	»	»	32,584 83	»	»	5,413 29	27,171 54	20,008 06	
1,705 »	»	»	»	»	»	»	»	1,705 »	
»	»	»	25,000 »	»	»	»	25,000 »	»	
17,533 20	»	»	20,080 »	»	»	80 »	20,000 »	17,533 20	
40,833 68	»	»	171,242 69	»	»	169,642 69	1,600 »	40,833 68	
60,071 88	»	»	216,322 69	»	»	169,722 69	46,600 »	60,071 88	
280,187 70	»	»	81,858 33	»	»	»	81,858 33	280,187 70	
»	»	»	505 60	»	»	»	505 60	»	
24,921 85	»	»	3,663 24	»	»	3,591 02	72 22	24,921 85	
442,122 67	»	»	16,607 41	»	»	3,503 41	13,104 »	442,122 67	
7,337 94	300 »	»	1,086 90	»	»	1,086 90	»	7,637 94	
»	»	»	413 76	»	»	»	413 76	»	
191,452 93	2,388 85	»	20,036 10	»	»	10,346 10	9,690 »	193,841 78	
946 023 09	2,688 85	»	124,171 34	»	»	18,527 43	105,643 91	948,711 94	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

INDICATION des états de développement des dépenses.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.			DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
		1 ^{re} SECTION. Service ordinaire.	2 ^e SECTION. Dépenses exceptionnelles.	Total.		En 1910.	En 1911.
	<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>						
Litt. N.	Dette publique	485,719,536 53	»	485,719,536 53	486,588,126 68	448,582,787 99	37,969,859 »
	Liste civile	3,300,000 »	»	3,300,000 »	3,300,000 »	3,300,000 »	»
	Dotations de Son Altesse Royale la comtesse de Flandre . .	50,000 »	»	50,000 »	50,000 »	50,000 »	»
— O.	Sénat	340,000 »	»	340,000 »	330,770 »	315,770 »	15,000 »
	Chambre des Représentants .	1,212,104 »	»	1,212,104 »	1,212,089 75	1,155,571 15	46,518 60
	Cour des comptes	451,600 »	»	451,600 »	449,262 28	426,532 75	22,729 53
— P.	Ministère de la Justice	28,230,578 86	3,285,940 38	31,516,519 24	32,505,522 92	22,133,117 17	10,252,109 67
— Q.	— des Affaires Étrangères . . .	4,593,879 12	»	4,593,879 12	4,483,197 60	3,759,253 66	695,777 26
— R.	— de l'Intérieur et de l'Agriculture.	17,750,605 65	1,033,291 49	18,803,897 14	18,084,718 62	11,722,301 35	6,321,062 46
— S.	— des Sciences et des Arts . . .	34,123,327 59	4,223,904 15	38,347,231 74	38,064,876 63	27,332,173 91	9,914,875 21
— T.	— de l'Industrie, etc	22,825,799 49	1,503,512 45	24,329,311 94	24,188,810 11	21,835,917 24	2,194,990 35
— U.	— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	243,598,226 62	225,000 »	243,823,226 62	241,069,960 31	75,347,237 11	163,413,223 55
— V.	— de la Guerre	53,598,751 50	13,744,690 »	67,343,441 50	67,032,387 26	9,368,964 04	57,327,229 77
— W.	Corps de la Gendarmerie	8,259,578 25	1,095,000 »	9,354,578 25	9,186,909 63	1,184,090 08	7,885,639 11
— X.	Ministère des Finances	22,735,590 34	8,000 »	22,743,590 34	22,778,354 75	2,612,649 50	20,159,585 01
— X ^{bis}	— des Travaux publics	18,213,077 79	1,388,000 »	19,601,077 79	18,220,330 63	8,976,271 21	9,084,310 87
— Y.	— des Colonies	1,008,890 »	»	1,008,890 »	960,901 16	902,090 06	57,158 60
— Y ^{bis}	Non-Valeurs et Remboursements . .	2,801,000 »	»	2,801,000 »	3,406,640 54	516,595 80	2,889,043 63
		618,812,515 74	26,527,338 47	675,339,854 21	671,912,858 90	330,403,323 02	328,246,112 62

CICE 1910 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

ET JUSTIFIÉS	PAYEMENTS <i>restant à effectuer ou à justifier</i>		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				Observations.
	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS <i>À transférer à l'exer- cice 1911, conformé- ment à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.</i>	
186,522,646 99	65,479 69	»	1,230,570 44	2,099,160 59	2,099,160 59	1,230,570 44	»	186,588,126 68	
3,300,000 »	»	»	»	»	»	»	»	3,300,000 »	
50,000 »	»	»	»	»	»	»	»	50,000 »	
330,770 »	»	»	9,230 »	»	»	9,230 »	»	330,770 »	
1,202,089 75	10,000 »	»	14 25	»	»	14 25	»	1,212,089 75	
449,262 28	»	»	2,337 72	»	»	2,337 72	»	449,262 28	
32,387,226 84	118,296 08	»	534,181 »	1,523,184 68	1,523,184 68	124,815 20	409,365 80	32,505,522 92	
4,453,030 92	28,166 68	»	113,323 27	2,641 75	2,641 75	113,323 27	»	4,483,197 60	
18,043,363 81	41,354 81	»	748,148 10	28,969 58	28,969 58	741,487 51	6,660 59	18,084,718 62	
37,247,049 42	817,827 51	»	321,771 01	39,415 90	39,415 90	297,896 01	23,875 »	38,064,876 63	
24,030,907 59	157,902 52	»	195,493 83	54,992 »	54,992 »	195,493 83	»	24,188,810 41	
238,760,460 66	2,309,499 68	»	3,210,380 54	457,114 26	457,114 26	440,947 22	2,769,433 32	241,069,960 34	
66,696 193 81	336,193 45	»	311,054 24	»	»	265,929 27	43,124 97	67,032,387 26	
9,069,729 19	117,380 44	»	167 668 62	»	»	109,446 55	58,222 07	9,186,909 63	
22,772,234 51	6,120 21	»	213 115 25	247,879 66	247,879 66	213,115 25	»	22,778,354 75	
18,057,582 08	162,748 53	»	1,380,747 16	»	»	1,029,075 09	351,672 07	18,220,330 63	
959,248 66	4,652 50	»	17,988 84	»	»	47,988 84	»	960,901 46	
3,405,639 43	1,001 11	»	21,047 42	629,687 96	629,687 96	24,047 42	»	3,406,640 54	
667,739,435 61	4,173,423 26	»	8,510,071 69	5,083,046 38	5,083,046 38	4,845,717 87	3,664,353 82	—	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1910.	Articles de l'arrêté royal du 17 août 1909.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par la loi du 25 mai 1910.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1908.	de l'exercice 1909.			
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.					
			Ministère des Affaires Étrangères.					
1	»	1	Indemnités attribuées aux agents de l'État employés en Chine pour dommages subis à l'occasion des troubles de 1900; installation provisoire de la légation après la destruction de l'hôtel qu'elle occupait à Pékin; achat de terrains, construction et ameublement d'un hôtel avec dépendances; dépenses en vue d'assurer la sécurité de la légation et des consulats belges en Chine; frais divers relatifs au règlement des indemnités revenant aux particuliers	»	461,973 26	»	461,973 26	431,948 71
2	»	2	Achat et appropriation de l'hôtel affecté à la légation et au vice-consulat de Belgique à Téhéran	77,586 20	»	»	77,586 20	68,612 »
			TOTAUX pour le Ministère des Affaires Étrangères fr.	77,586 20	461,973 26	»	539,559 46	500,560 71
			Ministère de l'Intérieur et de l'Agriculture.					
			SERVICES DU DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR.					
3	1	»	Tir national. — Établissement d'une zone de protection	»	»	300,000 »	300,000 »	599 53
			SERVICES DU DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE.					
			Eaux et Forêts.					
4	»	5a	Terrains incultes et bois domaniaux. — Boisement, assainissement, création de chemins de vidange	90,000 »	»	»		90,000 »
4a	»	5b	Id. id.	»	160,249 03	»	450,249 03	160,249 03
4b	2	»	Id. id.	»	»	200,000 »		32,968 34
			Voirie vicinale.					
5	»	6a	Voirie vicinale. Travaux de construction . . .	163,852 »	»	»		163,852 »
5a	»	6b	Id. id.	»	1,463,377 »	»	4,627,229 »	1,463,377 »
5b	4	»	Id. id.	»	»	3,000,000 »		2,993,768 »
6	»	7	Subsides aux communes pour des travaux intéressant l'hygiène publique	183,331 »	»	»		183,331 »
6a	3	»	Id. id.	»	»	300,000 »	483 331 »	185,231 »
			TOTAUX. fr.	437,483 »	1,623,626 03	3,500,000 »	5,560,809 03	5,272,776 37
			TOTAUX pour le Ministère de l'Intérieur et de l'Agriculture fr.	437,483 »	1,623,626 03	3,500,000 »	5,560,809 03	5,273,373 90

CICE 1910 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier,		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1910.	En 1911.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1911, en vertu de l'art. 10 de la loi du 25 mai 1910.	CRÉDITS de l'exercice 1910.	
431,948 71	»	431,948 71	»	»	30,024 55	»	30,024 55	431,948 71	
68,612 »	»	68,612 »	»	»	8,974 20	8,974 20	»	68,612 »	
500,560 71	»	500,560 71	»	»	38,998 75	8,974 20	30,024 55	500,560 71	
599 53	»	599 53	»	»	299,400 47	»	299,400 47	599 53	
90,000 »	»	90,000 »	»	»	»	»	»	90,000 »	
160,249 03	»	160,249 03	»	»	»	»	»	160,249 03	
32,848 34	120 »	32,968 34	»	»	167,031 66	»	167,031 66	32,968 34	
163,852 »	»	163,852 »	»	»	»	»	»	163,852 »	
1,463,377 »	»	1,463,377 »	»	»	»	»	»	1,463,377 »	
2,171,319 »	822,449 »	2,993,768 »	»	»	6,232 »	»	6,232 »	2,993,768 »	
183,331 »	»	183,331 »	»	»	»	»	»	183,331 »	
185,231 »	»	185,231 »	»	»	114,769 »	»	114,769 »	185,231 »	
4,450,207 37	822,569 »	5,272,776 37	»	»	288,032 66	»	288,032 66	5,272,776 37	
4,450,806 90	822,569 »	5,273,375 90	»	»	587,433 13	»	587,433 13	5,273,375 90	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1910.	Articles de l'arrêté royal du 47 août 1909.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par la loi du 25 mai 1910.	Total.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1908.	de l'exercice 1909.			
			Ministère des Finances.					
			Domaines.					
7	»	8	Appropriation des terrains provenant du démantèlement des places fortes	187,816 70	»	»	387,816 70	63,896 65
7a	10	»	Id. id.	»	»	200,000 »		»
8	»	9a	Acquisition d'immeubles destinés à agrandir le domaine forestier et à étendre ou à régulariser les limites des propriétés de l'Etat, notamment des dunes domaniales.	300,000 »	»	»	900,000 »	300,000 »
8a	»	9b	Id. id.	»	300,000 »	»		162,311 80
8b	11	»	Id. id.	»	»	300,000 »		»
9	»	11	Acquisition du bois de Colfontaine, à Engies et Sars-la Bruyère.	640 97	»	»	640 97	»
10	»	12	Acquisition, aménagement et construction de locaux pour le service de la conservation des hypothèques et autres services similaires	»	524,772 50	»	624,772 50	12,350 12
10a	12	»	Id. id.	»	»	100,000 »		»
			TOTAUX. . . . fr.	488,457 67	824,772 50	600,000 »	1,913,230 17	538,558 57
			Divers.					
11	2	»	Avances au fonds spécial institué par l'article 6 de la loi du 26 août 1903 pour l'exécution de la convention conclue le 7 avril de la même année entre l'Etat et la Ville de Bruxelles et relative à la transformation du quartier de la Putterie et de ses abords.	»	»	4,000,000 »	4,000,000 »	4,000,000 »
12	»	14	Avances au fonds de garantie institué par l'article 20 de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail	20,000 »	»	»	20,000 »	»
13	»	15	Libération au comptant de la souscription de l'Etat à l'augmentation du capital de la Société du canal et des installations maritimes de Bruxelles.	14,408,000 »	»	»	14,408,000 »	4,000,000 »
14	32	»	Chemins de fer de la Flandre occidentale. — Rachat de la concession. — Paiement de la partie du prix à liquider en capital.	»	»	250,000 »	250,000 »	»
			A REPORTER . . . fr.	14,428,000 »	»	1,250,000 »	18,678,000 »	8,000 000 »

CICE 1910 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1910.	En 1911.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1911 en vertu de l'art. 10 de la loi du 23 mai 1910.	CRÉDITS DÉFENSIFS de l'exercice 1910.	
32,614 70	31,281 95	63,896 65	»	»	123,920 05	123 920 05	»	63,896 65	
»	»	»	»	»	200,000 »	»	200,000 »	»	
300 000 »	»	300,000 »	»	»	»	»	»	300,000 »	
162,270 58	41 42	162,311 80	»	»	137,688 20	»	137,688 20	162,311 80	
»	»	»	»	»	300,000 »	»	300,000 »	»	
»	»	»	»	»	640 97	640 97	»	»	
11,321 52	1,028 60	12,350 12	»	»	512,422 38	»	512,422 38	12,350 12	
»	»	»	»	»	100,000 »	»	100,000 »	»	
506,206 60	32,351 97	538,558 57	»	»	1,374,671 60	124 561 02	1,250,110 58	538,558 57	
4,000,000 »	»	4,000,000 »	»	»	»	»	»	4,000,000 »	
»	»	»	»	»	20,000 »	20,000 »	»	»	
4,000,000 »	»	4,000,000 »	»	»	10,408,000 »	10,408,000 »	»	4,000,000 »	
»	»	»	»	»	250,000 »	»	250,000 »	»	
8,000,000 »	»	8,000,000 »	»	»	10,678,000 »	10,428,000 »	250,000 »	8,000,000 »	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1910.	Articles de l'arrêté royal du 17 août 1909.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par la loi du 23 mai 1910.	Total.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1908.	de l'exercice 1909.			
			REPORT. fr.	14,428,000 »	»	4,250,000 »	18,678,000 »	8,000,000 »
40a	4	»	Société pour la construction et l'exploitaton d'un port de pêche à La Panne. — Souscription de la moitié du capital.	»	»	1,000,000 »	1,000,000 »	»
			TOTAUX. fr.	14,428,000 »	»	5,250,000 »	19,678,000 »	8,000,000 »
			TOTAUX pour le Ministère des Finances. fr.	14,916,457 67	824,772 50	5,850 000 »	24,591,230 17	8,538,558 57
			Ministère des Travaux publics.					
			Routes et Bâtimens civils.					
15	»	19	Routes et raccordements : construction, redressement et amélioration Squares et parcs publics dépendant des routes de l'Etat : création. Subsidés aux communes pour travaux d'amélioration de la voirie de l'Etat dans la traverse des agglomérations. Construction de ponts ou subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés; subsides aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats.	140,536 60	»	»	140,536 60	140,536 60
15a	»	19a	Id.	»	5,192,147 61	»	17,332,684 21	5,174,545 55
15b	13	»	Id.	»	»	12 000,000 »	»	7,974,000 96
16	»	20a	Mont des Arts : expropriations. — Aménagement provisoire des terrains acquis pour le Mont des Arts	638,015 53	»	»	1,098,015 53	256,260 52
16a	14	»	Mont des Arts. — Expropriations et travaux . .	»	»	460,000 »	»	250,000 »
17	»	21	École de médecine vétérinaire. — Travaux d'achèvement et mobilier fixe	8,077 36	»	»	»	8,077 36
17a	15	»	Id.	»	»	150,000 »	158,077 36	96,705 52
18	»	22	Palais du Cinquantenaire. — Musées royaux des arts décoratifs et industriels	23,658 92	»	»	»	23,658 92
18a	»	22a	Id.	»	1,267,761 37	»	2,691,420 20	1,192,770 79
18b	16	»	Id. — Exposition d'art en 1910	»	»	1,400,000 »	»	450,616 52
19	»	23a	Palais de Bruxelles et aménagement de la place des Palais	1,500,000 »	»	»	»	1,500 000 »
19a	»	23b	Id.	»	1,000,000 »	»	3,500,000 »	795,061 71
19b	17	»	Id.	»	»	1,000,000 »	»	»
20	»	24	Palais des anciens Princes-Évêques de Liège. — Construction d'un bâtiment dans la troisième cour pour l'agrandissement du Palais de Justice. .	100,000 »	»	»	400,000 »	230 »
21	»	25	Exécution de l'article 3 de l'acte additionnel au traité de cession de l'Etat indépendant du Congo à la Belgique et affectation du fonds spécial créé par l'article 4 du même acte . .	42,008,863 12	»	»	42,008,863 12	4,486,666 71
			TOTAUX. fr.	44,419,151 53	7,459,908 98	15,010,000 »	66,889,060 51	22,349,131 16

(1) Aucun délai n'est assigné aux imputations à faire à charge de ce crédit.

CICE 1910 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1910	En 1911.	Total	sur ordonnances en circulation	sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1912 en vertu de l'art. 16 de la loi du 28 mai 1910.	CRÉDITS à annuler de l'exercice 1910.	
8,000,000 »	»	8,000,000 »	»	»	10,678,000 »	10,428,000 »	250,000 »	8,000,000 »	
»	»	»	»	»	1,000,000 »	»	1,000,000 »	»	
8,000,000 »	»	8,000,000 »	»	»	11,678,000 »	10,428,000 »	1,250,000 »	8,000,000 »	
8,506,206 60	32,351 97	8,538,558 57	»	»	13,052 671 60	10,532 561 02	2,500,110 58	8,538 558 57	
140,536 60	»	140,536 60	»	»	»	»	»	140 536 60	
5 138,355 51	147 40	5,138,502 91	36,042 64	»	17,602 06	»	17 602 06	5,174 545 55	
7,760,076 90	185,495 98	7,945,572 88	28,428 08	»	4,025 999 04	»	4,025 999 04	7,974 000 96	
253,680 42	2,580 10	256,260 52	»	»	381,755 01	381,755 01	»	256,260 52	
250,000 »	»	250,000 »	»	»	210,000 »	»	210,000 »	250,000 »	
8,077 36	»	8,077 36	»	»	»	»	»	8,077 36	
96,705 52	»	96,705 52	»	»	53,294 48	»	53,294 48	96 705 52	
23 658 92	»	23,658 92	»	»	»	»	»	23 658 92	
1,192,198 03	672 76	1,192,770 79	»	»	74,990 58	»	74,990 58	1,192 770 79	
450,616 52	»	450,616 52	»	»	949,383 48	»	949,383 48	450,616 52	
1,500,000 »	»	1,500,000 »	»	»	»	»	»	1,500 000 »	
762,986 42	32,075 59	795,061 71	»	»	204,938 29	»	204,938 29	795,061 71	
»	»	»	»	»	1,000 000 »	»	1 000,000 »	»	
230 »	»	230 »	»	»	99,770 »	99,770 »	»	230 »	
4,379,425 51	107,241 20	4,486,666 71	»	»	37,522 196 41	(1) »	37,522,196 41	4 486,666 71	
21,956,447 41	328,213 03	22,284,660 44	64 470 72	»	11,539 929 35	481,525 01	44 058,404 34	22,349,131 16	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1910.	Articles de l'arrêté royal du 17 août 1909.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CREDITS alloués par la loi du 25 mai 1910.	Total.	DÉPENSES résultant des services faits. — BUDGETS annués et ordonnances au profit des exercices de l'Etat.
				de l'exercice 1908.	de l'exercice 1909			
			<i>Travaux hydrauliques.</i>					
22	»	26a	Meuse. — Expropriations et travaux	1,000,000	»	»		665 123 33
22a	»	26b	Id. id.	»	600,000	»	2,750,000	»
22b	18	»	Id. id.	»	»	1,150,000	»	»
23	»	27a	Ourthe. — Expropriations et travaux	»	200,000	»	560,000	97 600 87
23a	19	»	Id. id.	»	»	360,000	»	»
24	»	28a	Sambre. — Expropriations et travaux	»	200,000	»	1,650,000	200,000 »
24a	20	»	Id. id.	»	»	1,450,000	»	72 068 55
25	»	29a	Escout. — Expropriations et travaux	166,329 56	»	»		166,329 56
25a	»	29b	Id. id.	»	1,275,000	»	2 141,329 56	1 274 971 50
25b	21	»	Id. id.	»	»	700,000	»	680 178 02
26	»	30a	Lys — Expropriations et travaux	»	896 753 03	»	1,571 753 03	772,753 54
26a	22	»	Id. id.	»	»	675,000	»	»
27	24	»	Durme. — Expropriations et travaux	»	»	50 000	50 000	30,345 »
28	»	31a	Rapel. — Expropriations et travaux	250,000	»	»		250,000 »
28a	»	31b	Id. id.	»	250,000	»	1 500 000	152,819 66
28b	23	»	Id. id.	»	»	1,000,000	»	»
29	»	32a	Nèthes. — Expropriations et travaux	»	100,000	»	100 000	1 867 09
30	»	33a	Senne et Dyle. — Expropriations et travaux	»	100,000	»	400 000	100,000 »
30a	25	»	Id. id.	»	»	300,000	»	171,907 70
31	»	34	Canal de la Lys à l'Yperlée. — Expropriations et travaux	48,243 43	»	»		48,243 43
31a	»	34a	Id. id.	»	250,000	»	1 548,243 43	250,000 »
31b	26	»	Id. id.	»	»	1,250,000	»	274,350 04
32	»	35	Canal de dérivation de la Lys — Expropriations et travaux	69 296 89	»	»	94 296 89	44,071 04
32a	»	35a	Id. id.	»	25,000	»		»
33	»	36a	Canaux de Furnes à Dunkerque et de Furnes à Bergues — Expropriations et travaux	100,000	»	»	150,000	3,499 96
33a	»	36b	Id. id.	»	50,000	»		»
34	»	37a	Canal de Gand à Ostende. — Expropriations et travaux	50,000	»	»		50,000 »
34a	»	37b	Id. id.	»	200,000	»	1 964 000	200,000 »
34b	27	»	Id. id.	»	»	1,711,000	»	801,880 69
A REPORTER . . . fr				1,683,869 88	4,146,753 03	8,619,000	14 479 622 91	6 308,030 23

CICE 1910 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUES ET JUSTIFIES.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET			Observations.
En 1910	En 1911	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1911 en vertu de l'art. 10 de la loi du 28 mai 1900.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1910	
651.024 80	14.093 78	665.118 58	5 »	»	334.876 42	334.876 42	»	665.123 58	
»	»	»	»	»	600.000 »	»	600.000 »	»	
»	»	»	»	»	1.150.000 »	»	1.150.000 »	»	
94.391 53	3.209 34	97.600 87	»	»	102.399 13	»	102.399 13	97.600 87	
»	»	»	»	»	360.000 »	»	360.000 »	»	
200.000 »	»	200.000 »	»	»	»	»	»	200.000 »	
71.264 95	803 60	72.068 55	»	»	1.377.931 45	»	1.377.931 45	72.068 55	
161.687 41	4.642 45	166.329 56	»	»	»	»	»	166.329 56	
1.271.001 88	2.466 62	1.273.468 50	1.503 »	»	28 50	»	28 50	1.274.971 50	
659.860 04	20.316 66	680.176 70	1 32	»	19.821 98	»	19.821 98	680.178 02	
710.927 51	61.846 03	772.773 54	»	»	123.979 49	»	123.979 49	772.773 54	
»	»	»	»	»	675.000 »	»	675.000 »	»	
»	30.345 »	30.345 »	»	»	19.655 »	»	19.655 »	30.345 »	
250.000 »	»	250.000 »	»	»	»	»	»	250.000 »	
52.863 99	100.255 67	152.819 66	»	»	97.180 34	»	97.180 34	152.819 66	
»	»	»	»	»	1.000.000 »	»	1.000.000 »	»	
1.731 09	436 »	1.867 09	»	»	98.132 91	»	98.132 91	1.867 09	
100.000 »	»	100.000 »	»	»	»	»	»	100.000 »	
171.701 75	205 95	171.907 70	»	»	128.092 30	»	128.092 30	171.907 70	
48.243 43	»	48.243 43	»	»	»	»	»	48.243 43	
250.000 »	»	250.000 »	»	»	»	»	»	250.000 »	
273.975 04	375 »	274.350 04	»	»	975.649 96	»	975.649 96	274.350 04	
36.747 78	7.323 26	44.071 04	»	»	25.225 85	25.225 85	»	44.071 04	
»	»	»	»	»	25.000 »	»	25.000 »	»	
3.499 96	»	3.499 96	»	»	96.500 04	96.500 04	»	3.499 96	
»	»	»	»	»	50.000 »	»	50.000 »	»	
50.000 »	»	50.000 »	»	»	»	»	»	50.000 »	
200.000 »	»	200.000 »	»	»	»	»	»	200.000 »	
801.104 69	776 »	801.880 69	»	»	912.119 31	»	912.119 31	801.880 69	
6.039.725 85	246.795 06	6.306.520 91	1.509 32	»	8.171.532 68	456.602 31	7.714.990 37	6.308.030 23	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1910.	Articles de l'exercice royal du 47 août 1909.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par la loi du 23 mai 1910	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES PAÏS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1908.	de l'exercice 1909.			
			REVERT. fr.	1,683,869 88	4,146,753 03	8,649,000 »	14,479,622 91	6,308,030 23
35	»	35a	Canal de Gand à Ternéuzen. — Expropriations et travaux	63,209 51	»	»	»	63,209 51
35a	»	35b	Id.	»	2,500,000 »	»	4,413,209 51	2,421,627 27
35b	28	»	Id.	»	»	1,850,000 »	»	»
36	»	39a	Canal de Burght à Saint-Gilles (Waes). — Études. — Expropriations et travaux	»	100,000 »	»	200,000 »	»
36a	29	»	Id.	»	»	100,000 »	»	»
37	»	40a	Canaux de Liège à Anvers et embranchements. — Expropriations et travaux	1,500,000 »	»	»	2,000,000 »	383,987 79
37a	»	40b	Id.	»	500,000 »	»	»	»
38	»	41a	Canal de Bruxelles au Rupel. — Transformation	»	500,000 »	»	700,000 »	15,048 84
38a	30	»	Id.	»	»	200,000 »	»	»
39	»	43a	Canaux houillers. — Expropriations et travaux	1,000,000 »	»	»	»	1,000,000 »
39a	»	43b	Id.	»	2,300,000 »	»	6,250,000 »	1,670,169 70
39b	31	»	Id.	»	»	2,950,000 »	»	»
40	»	44	Etablissement d'un port de refuge à La Panne. — Frais d'études	43,968 86	»	»	43,968 86	12,906 86
41	»	45	Port de Nieuport. — Travaux.	159,400 87	»	»	659,400 87	145,191 49
41a	32	»	Port de Nieuport	»	»	500,000 »	»	»
42	»	46a	Port d'Ostende. — Expropriations et travaux. Etablissement de l'avenue d'accès aux nouvelles installations maritimes et exploitation d'un passage d'eau public entre les deux rives du port	1,897,948 86	»	»	3,347,948 86	1,419,115 89
42a	33	»	Id.	»	»	1,450,000 »	»	»
43	»	47	Port de Blankenberghe. — Expropriations et travaux	88,788 61	»	»	238,788 61	1,499 99
43a	»	47a	Id.	»	150,000 »	»	»	»
44	»	48a	Port d'escale de Heyst — Expropriations et travaux. Traitements, salaires et indemnités des fonctionnaires et agents chargés de la surveillance et du contrôle des navires. Indemnités des fonctionnaires membres de la commission mixte de contrôle. Etablissement d'un bassin pour les bateaux pêcheurs et d'une station sanitaire. Honoraires.	1,632,562 57	»	»	2,652,562 57	897,699 82
44a	»	48b	Id.	»	1,000,000 »	»	»	»
45	»	49a	Côtes. — Expropriations et travaux	500,000 »	»	»	930,000 »	388,845 48
45a	34	»	Id.	»	»	430,000 »	»	»
			A REPORTER fr.	8,589,749 16	14,196,753 03	16,129,000 »	35,915,502 19	14,729,332 81

CICE 1910 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS <i>restant à effectuer ou à justifier</i>		CRÉDITS excédant les DEPENSES.	RESULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1910.	En 1911.	Total	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1911 en vertu de l'art. 10 de la loi du 25 mai 1910.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1910.	
6,059 725 85	246,795 06	6,306,520 91	1,509 32	»	8,171,592 68	456,602 31	7,714,990 37	6,308,030 23	
63,209 51	»	63,209 51	»	»	»	»	»	63,209 51	
2,420,325 99	1,301 28	2,421 627 27	»	»	78,372 73	»	78,372 73	2,421,627 27	
»	»	»	»	»	1 850,000	»	1,850,000	»	
»	»	»	»	»	100,000	»	100,000	»	
»	»	»	»	»	100,000	»	100,000	»	
370,770 95	14,810 44	385,581 39	406 40	»	1,114,012 21	1 114,012 21	»	385,987 79	
»	»	»	»	»	500,000	»	500,000	»	
14,948 81	100 »	15,048 81	»	»	484,951 19	»	484,951 19	15,048 81	
»	»	»	»	»	200,000	»	200,000	»	
1 000,000 »	»	1,000,000 »	»	»	»	»	»	1,000,000 »	
1,612 429 21	37,740 49	1,670,169 70	»	»	629,830 30	»	629 830 30	1,670,169 70	
»	»	»	»	»	2,950,000	»	2,950,000	»	
11,406 86	1,500 »	12,906 86	»	»	31,062 »	31,062 »	»	12,906 86	
145,191 49	»	145,191 49	»	»	14,209 38	14,209 38	»	145,191 49	
»	»	»	»	»	500,000	»	500,000	»	
1,319,115 89	100,000 »	1,419,115 89	»	»	478,832 97	478,832 97	»	1,419,115 89	
»	»	»	»	»	1,450,000	»	1,450,000	»	
1,499 99	»	1,499 99	»	»	87,288 62	87,288 62	»	1,499 99	
»	»	»	»	»	150,000	»	150,000	»	
897,174 82	225 »	897,699 82	»	»	754,862 75	754,862 75	»	897,699 82	
»	»	»	»	»	1,000,000	»	1,000,000	»	
388,720 48	125 »	388,845 48	»	»	111,154 52	111,154 52	»	388,845 48	
»	»	»	»	»	430,000	»	430,000	»	
14,304,819 85	422,597 27	14,727,417 12	1,915 72	»	21,186,169 35	3 048,024 76	18,138,144 59	14 729,332 84	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1910.	Articles de l'arrêté royal du 17 août 1909.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par la loi du 25 mai 1910	Total	DÉPENSES résultant des services faits — DROITS constatés et ordonnances au profit des Trésoriers de l'Etat.
				de l'exercice 1908.	de l'exercice 1909.			
			REPORT . . . fr.	8,589,749 46	14,196,753 03	16,129,000 »	35,915,502 49	14,729,332 81
46	»	30	Expropriations en vue de l'amélioration du cours de l'Escaut en aval d'Anvers et de l'exécution des travaux qui en sont la conséquence, y compris le détournement des cours d'eau; de l'extension des installations maritimes et de leurs dépendances ainsi que des installations du chemin de fer; du détournement des Schyns ainsi que du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut; de l'établissement du dispositif de défense qui, entre l'Escaut en aval d'Anvers et la chaussée de Breda, serait substitué à l'enceinte actuelle en vertu d'une loi spéciale ou par la voie du budget extraordinaire sur rapport d'une commission mixte à nommer par arrêté royal; du déplacement des installations de la pyrotechnie et de la création de nouveaux quartiers; du détournement des cours d'eau sur les deux rives de l'Escaut (art. 1 ^{er} et art. 2, 1 ^{er} , de la loi du 30 mars 1906). — Exécution de ceux des travaux visés dans ces dispositions qui incombent au Département des Travaux publics, hormis l'amélioration du cours de l'Escaut entre Anvers et le Kruisschans et les travaux qui en sont la conséquence (art. 5, 1 ^{er} , de la dite loi)	818,189 41	»	»		818,189 41
46a	»	50a	Id.	»	6,200,000 »	»	41,268,189 41	4,005,827 97
46b	35	»	Id.	»	»	4,230,000 »		»
47	»	51	Expropriations en vue de l'exhaussement des terrains du polder de Borgerweert, de l'assainissement et de l'aménagement de cette région; de l'établissement des voies ferrées, gares, canaux, quais et dépendances de ces divers ouvrages; de l'exécution des autres travaux d'utilité publique analogues ainsi que de la création de nouveaux quartiers (art. 3 de la loi du 30 mars 1906). Exécution des travaux d'exhaussement, d'assainissement et d'aménagement de la région du polder de Borgerweert ainsi que pour l'établissement de communications entre la dite région et l'agglomération anversoise (art. 5, 2 ^e , de la dite loi)	319,556 06	»	»		319,556 06
47a	»	51a	Id.	»	1,500,000 »	»	4,019,556 06	1,032,228 84
47b	36	»	Id.	»	»	2,200,000 »		»
48	»	52b	Installations maritimes d'Anvers. — Expropriations, travaux, dragages.	»	3,017,514 95	»	4,577,514 95	3,017,514 95
48a	37	»	Id.	»	»	1,560,000 »		1,158,362 53
Totaux. . . . fr.				9,727,494 63	21,914,267 98	24,139,000 »	55,780,762 61	25,081,012 60
Totaux pour le Ministère des Travaux publics fr.				54,146,646 46	29,374,176 96	39,149,000 »	122,669,823 42	47,430,143 76

CICE 1910 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DEPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1910	En 1911.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1911 en vertu de l'art. 10 de la loi du 23 mai 1910.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1910.	
14,304,819 85	422,597 27	14,727,417 12	1,915 72	»	21,186,169 35	3,048,024 76	18,138,144 59	14,729,332 84	
818,189 41	»	818,189 41	»	»	»	»	»	818,189 41	
3,982,860 97	22,967 »	4,005,827 97	»	»	2,194,172 03	»	2,194,172 03	4,005,827 97	
»	»	»	»	»	4,250,000 »	»	4,250,000 »	»	
319,556 06	»	319,556 06	»	»	»	»	»	319,556 06	
1,015,490 84	16,738 »	1,032,228 84	»	»	467,771 16	»	467,771 16	1,032,228 84	
»	»	»	»	»	2,200,000 »	»	2,200,000 »	»	
3,017,461 62	53 33	3,017,514 95	»	»	»	»	»	3,017,514 95	
1,089,245 53	69,117 »	1,158,362 53	»	»	401,637 47	»	401,637 47	1,158,362 53	
24,547,624 28	531 472 60	25,079,096 88	1,915 72	»	30,699,750 01	3,048,024 76	27,651,725 25	25,081,012 60	
16,504,071 69	859,685 63	17,363,757 32	66,386 44	»	75,239,679 36	3 529,549 77	71,710,129 59	47,430,143 76	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1910.	Articles de l'arrêté royal du 17 août 1909.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par la loi du 25 mai 1910.	Total.	DÉPENSES résultant des services faits, — DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1908.	de l'exercice 1909.			
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.					
			<i>Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.</i>					
49	»	53a	Chemins de fer. — Voies et travaux	1,005,491 92	»	»		1,005,491 92
49a	»	53b	Chemins de fer — Voies et travaux (y compris dommages-intérêts pour inexécution de travaux)	»	14,300,282 60	»	51,310,774 52	14,119,179 99
49b	3	»	Id. id.	»	»	36,005,000 »		30,592,500 99
50	»	54	Dépenses relatives à l'exécution de la jonction directe, à Bruxelles, des parties nord et sud du réseau des chemins de fer belges	»	25,008,826 07	»	25,008,826 07	2,809,199 86
51	3	»	Chemins de fer de la Flandre occidentale. — Paiement des travaux et des fournitures de matériel immédiatement indispensables pour la bonne exploitation des lignes rachetées et remboursement à la Société des dépenses effectuées par elle depuis la date à laquelle le rachat prend cours, tant en travaux de premier établissement qu'en achat et construction de matériel et d'outillage	»	»	559,500 35	559,500 35	218,916 57
52	»	55	Chemins de fer de Termonde à Saint-Nicolas : a) Rachat du matériel de traction et de transport, de l'outillage et du mobilier (art. 5 2 ^e de la convention). b) Remboursement à la Société des dépenses effectuées par elle depuis la date à laquelle le rachat prend cours jusqu'à la date de prise de possession effective, tant en travaux de premier établissement qu'en achat et construction de matériel, d'outillage et de mobilier.	8,468 98	»	»		»
52a	»	56a	Rachat du matériel de traction et de transport, de l'outillage et du mobilier du chemin de fer de Termonde à Saint-Nicolas	»	17,500 »	»	25,968 98	»
53	»	57	Chemins de fer. — Traction et matériel . . .	442,057 44	»	»		442,057 44
53a	»	57a	Id. id.	»	14,648,483 34	»	37,473,905 78	14,648,467 10
53b	6	»	Id. id.	»	»	22,385,365 »		15,767,416 49
54	»	58a	Postes. — Construction, agrandissement, appropriation et aménagement de locaux, matériel, etc.	1,079,878 33	»	»		704,069 72
54a	»	58b	Id. id.	»	100,000 »	»	1,647,328 33	»
54b	7	»	Id. id.	»	»	467,450 »		»
			A REPORTER. fr.	2,533,896 67	54,075,092 01	59,417,315 35	116,023,301 03	80,307,300 08

CICE 1910 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1910.	En 1911.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1911, en vertu de l'art. 10 de la loi du 25 mai 1910.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1910.	
934,768 30	68,723 62	1,003,491 92	2,000 "	"	"	"	"	1,003,491 92	
14,113,075 59	565 33	14,113,640 92	5,539 07	"	181,102 61	"	181,102 61	14,119,179 99	
29,469,497 24	1,097,946 74	30,567,443 98	25,057 01	"	5,412,499 01	"	5,412,499 01	30,592,500 99	
2,630,281 07	178,918 79	2,809,199 86	"	"	22,199,626 21	"	22,199,626 21	2,809,199 86	
218,916 57	"	218,916 57	"	"	340,583 78	"	340,583 78	218,916 57	
"	"	"	"	"	8,468 98	8,468 98	"	"	
"	"	"	"	"	17,500 "	"	17,500 "	"	
442,037 44	"	442,037 44	"	"	"	"	"	442,037 44	
14,648,467 10	"	14,648,467 10	"	"	16 24	"	16 24	14,648,467 10	
15,579,787 62	187,628 87	15,767,416 49	"	"	6,617,948 51	"	6,617,948 51	15,767,416 49	
665,070 83	38,998 89	704,069 72	"	"	375,808 61	375,808 61	"	704,069 72	
"	"	"	"	"	100,000 "	"	100,000 "	"	
"	"	"	"	"	467,450 "	"	467,450 "	"	
78,701,921 76	1,572,782 24	80,274,704 "	32,596 08	"	35,721,003 95	384,277 59	35,336,726 36	80,307,300 08	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1910.	Articles de l'annexe royal du 47 août 1909.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par la loi du 23 mai 1910.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1908.	de l'exercice 1909.			
			REPORT. fr.	2,535,896 67	54,075,092 01	59,417,315 35	116,028,304 03	80,307,300 08
55	"	39a	Télégraphes et téléphones — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils, réseaux, etc.	1,325,481 02	"	"	12,604,481 02	1,325,425 52
55a	"	39b	Id.	"	5,803,500 "	"		3,909,542 12
55b	8	"	Id.	"	"	5,475,500 "		"
56	"	60	Marine. — Dépenses mises à la charge de l'Etat belge par la convention conclue le 8 octobre 1907, entre la Belgique et les Pays-Bas en vue de l'amélioration de l'éclairage et du balisage de l'Escaut	128,811 64	"	"	128,811 64	51,782 81
57	"	61b	Marine. — Acquisition d'une malle à turbines	"	360,253 86	"	3,493,445 17	359,449 25
57a	9	"	Marine	"	"	2 833,191 31		2,493,360 03
			TOTAUX pour le Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes fr.	3,990,189 33	60,238,845 87	67,726,006 66	131,935,011 86	88,446,859 81
			Ministère de la Guerre.					
58	"	62	Nouvelle école militaire — Travaux de construction et de parachèvement	580,591 49	"	"	580,591 49	302,532 71
59	"	63	Continuation des travaux de construction des forts de Stabroek et de Wavre Sainte Catherine	"	2,510,682 61	"	2,510,682 61	970,439 65
60	35	"	Achat de coupoles	"	"	197,064 54	197,064 54	"
61	"	65	Système défensif d'Anvers. — Ligne de défense avancée — Nouveau dispositif de défense — Travaux militaires et de fortification. (Loi du 30 mars 1906, art. 6	39,673,000 ⁽¹⁾	"	"	39,673,000 "	5,000,000 "
62	"	66	Avance destinée à constituer un fonds spécial et temporaire pour l'armement et l'approvisionnement en munitions de la place d'Anvers.	"	6,000,000 "	"	6,000,000 "	"
63	"	67	Routes militaires de Liège et de Namur et établissement de réseaux téléphoniques militaires dans ces positions.	23,023 20	"	"	23,023 20	20,510 56
64	"	68a	Extension du champ de tir de l'artillerie à Brasschaet	"	30,704 10	"	30,704 10	19,099 49
			TOTAUX pour le Ministère de la Guerre. fr.	40,276,614 69	8,541,386 71	197,064 54	49,015,065 94	6,312,602 41

(1) Il peut être disposé de ce crédit jusqu'au 31 décembre 1912.

CICE 1910 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1910	En 1911.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1911 en vertu de l'art. 40 de la loi du 13 mai 1910.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1912 en vertu de l'art. 40 de la loi du 13 mai 1910.	
78,701,921 76	4,572,782 24	80,274,704 »	32,596 08	»	35,721,003 95	384,277 59	35,336,726 36	80,307,300 08	
4,325,371 52	»	4,325,371 52	54 »	»	55 50	55 50	»	4,325,425 52	
3,783,652 92	425,840 70	3,909,493 62	48 50	»	4,893,957 88	»	4,893,957 88	3,909,542 42	
»	»	»	»	»	5,475,500 »	»	5,475,500 »	»	
51,782 81	»	51,782 81	»	»	77,028 83	77,028 83	»	51,782 81	
359 449 25	»	359,449 25	»	»	804 61	»	804 61	359,449 25	
2,489,553 65	3,806 38	2,493,360 03	»	»	339,831 28	»	339,831 28	2,493,360 03	
86,711,731 91	4,702,429 32	88,414,161 23	32 698 58	»	43,508,182 05	461,361 92	43,046,820 13	88,446,859 81	
293,693 93	8,856 78	302,552 71	»	»	278,038 78	278,038 78	»	302,552 71	
761,149 65	209,290 »	970,439 65	»	»	1,540,242 96	»	1,540,242 96	970,439 65	
»	»	»	»	»	197,064 54	»	197,064 54	»	
5,000,000 »	»	5,000,000 »	»	»	34,673,000 »	» (1)	34,673,000 »	5,000 000 »	
»	»	»	»	»	6,000,000 »	»	6,000,000 »	»	
7,252 41	43,258 45	20,510 56	»	»	2,512 64	2,512 64	»	20,510 56	
19,099 49	»	19,099 49	»	»	41,604 61	»	41,604 61	19,099 49	
6,084,197 48	231,404 93	6,312,602 41	»	»	42,702,463 53	280,551 42	42,421,912 11	6,312,602 41	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par la loi du 25 mai 1910.	Total.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
	de l'exercice 1908.	de l'exercice 1909.			
RÉCAPITULATION.					
Totaux pour le Ministère des Affaires Étrangères.	77,886 20	461,973 26	»	539,859 46	500,560 74
— — de l'Intérieur et de l'Agriculture.	437,183 »	1,623,626 03	3,800,000 »	5,860,809 03	5,273 375 90
— — des Finances	14,916 457 67	824,772 50	5 850.000 »	21,591.230 17	8,538,558 57
— — des Travaux publics	51,146,616 16	29,374,176 96	39,149,000 »	122,669 823 12	47,430,143 76
— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	3,990,189 33	60,238,845 87	67,726,006 66	131,955,041 86	88,446,859 84
— — de la Guerre	40,276,614 69	8,541,386 71	197,064 54	49,015,065 94	6,312,602 41
TOTAUX des dépenses sur ressources extraordinaires. . . . fr.	113,844,677 08 (1)	101,061,781 33	146,722,071 20	331,631 529 58	156,502,101 46

(1) Voir les articles 24 et 61.

CICE 1910 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CREDITS excédant les DÉPENSES	RESULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations
En 1910.	En 1911.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1911 en vertu de l'art. 10 de la loi du 25 mai 1910.	CRÉDITS de l'exercice 1910.	
500,560 71	»	500,560 71	»	»	38,998 75	8,974 20	30,024 55	500,560 71	
4,450,806 90	822,569 »	5,273,375 90	»	»	587,433 13	»	587,433 13	5,273,375 90	
8,506,206 60	32,351 97	8,538,558 57	»	»	13,052,671 60	10,552,561 02	2,500,110 58	8,538,558 57	
46,504,071 69	859,685 63	47,363,757 32	66,386 44	»	75,239,679 36	3,529,549 77	71,710,129 59	47,430,143 76	
86,711,731 91	1,702,429 32	88,414,161 23	32,698 58	»	43,508,182 05	461,361 92	43,046,820 13	88,446,889 81	
6,081,197 48	231,404 93	6,312,602 41	»	»	42,702,463 53	280,551 42	42,421,912 11	6,312,602 41	
182,751,575 29	3,648,440 85	186,400,016 14	99,085 02	»	175,129,128 42	14,832,998 33 (1)	160,296,130 09 (1)	186,802,101 16	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CREDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
	accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	En 1910	En 1911
RÉCAPITU				
Service ordinaire.				
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1906	429,529 60	12,495 60	»	12,495 60
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1907	52,592 89	20,008 06	7,153 10	12,854 96
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1908	276,394 57	60,071 88	1,705 »	58,366 88
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1909	4,072 883 28	948,711 94	37,804 12	908,218 97
Dépenses propres à l'exercice	675,339,884 21	671,912,858 90	339 493,323 02	328 246,112 62
	676,871,284 55	672,954,146 38	339,539,985 24	329,238,049 03
Dépenses sur ressources extraordinaires.				
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1910 et sur crédits nouveaux, conformément à la loi du 25 mai 1910 et à l'arrêté royal du 5 juillet 1910	331,631,529 58	156,502,101 16	152,754,575 29	3,648,440 85
	1,008,502,814 13	829,456,247 54	492,294,560 53	332,886,489 88
Dépenses à l'exercice 1910 :				
De l'excédent de dépenses constaté à la clôture de l'exercice 1909, conformément au projet de loi du règlement de cet exercice. (Etat sub litt. Z.)	224,745,108 20	224,745,108 20		
	4,233,247,922 33	4,054,201,355 74		

de la clôture de l'exercice (suite).

ET JUSTIFIÉS.		PAYEMENTS <i>protant à effectuer ou à justifier</i>		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1911, con- formément à l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1911, en vertu de l'art. 10 de la loi du 28 mai 1910.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1910	

LATION.

[illegible]

(12).

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1910

RECETTES

Développement par nature de perception et par article du Budget.

TABLEAU I.rr. A.

IMPOTS. — CONTRIBUTIONS

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou-

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.		En 1910.	
			PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget.		
Foncier		28,959,000 »	28,980,753 14	28,980,753 14	27,760,405 41	
Personnel	Principal	20,658,000 »				
	15 centimes additionnels ordinaires	3,998,700 »				
	20 id. id. extraordinaires	1,516,800 »				
	Frais d'expertise	25,500 »				
		25,329,000 »	25,455,816 56	25,455,816 56	24,286,740 46	
Patentes	Principal	12,416,700 »				
	20 centimes additionnels	2,483,300 »				
		14,900,000 »	17,981,702 13	17,981,702 13	7,570,213 57	
Redevances sur les mines	Principal	810,400 »				
	25 centimes additionnels	202,600 »				
		1,013,000 »	880,193 06	880,193 06	870,233 09	
Douanes. — Droits d'entrée	Eaux-de-vie étrangères		3,373,136 78		3,373,136 78	
	Bières		887,220 10		887,220 10	
	Vinaigres et acides acétiques		69,876 85		69,876 85	
	Sucres bruts et raffinés		122,218 73	64,060,544 60	122,218 73	
	Sirups et mélasses		1,005 49		1,005 49	
	Tabacs		5,262,801 56		5,262,801 56	
	Autres marchandises		54,344,285 09		54,344,285 09	
Accises	Vins étrangers	5,525,000 »	8,137,789 16		8,133,773 59	
	Vins mousseux	19,000 »	16,158 40		16,158 40	
	Vins de fruits secs	»	817 88		817 88	
	Eaux-de-vie indigènes	46,842,000 »	39,639,198 99		39,396,964 41	
	Bières	13,325,000 »	13,306,781 47		13,306,768 47	
	Vinaigres de bières	9,750 »	7,990 53		7,990 53	
	autres que de bières	23,400 »	22,796 24	77,913,579 72	22,796 24	
	Acide acétique	84,500 »	79,146 76		79,146 76	
	Sucres de canne et de betterave	11,700,000 »	12,586,331 99		12,212,967 57	
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	900,000 »	1,013,471 99		1,043,471 99	
	Margarine	400,000 »	459,369 92		459,369 92	
	Tabacs étrangers	1,400,000 »	1,419,446 89		1,419,446 89	
	Id. indigènes	1,100,000 »	1,194,279 50		1,194,279 50	
	Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent			2,734 86		2,734 86
	Loyers de bâtiments			28,465 65		28,465 65
Extraits cadastraux			150,998 58		150,998 58	
Recettes diverses au profit de l'Etat	Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires	en dehors des heures réglementaires	546,228 »		532,372 »	
		en dehors des lieux ordinaires	2,891 »		2,891 »	
	Taxes de vérification et de rajustage des poids et mesures		94,724 03		67,244 40	
	Taxes sur les unions professionnelles		212 29		241 99	
	Remboursements relatifs aux irrigations en Campine		1,130 30	1,025,770 07	1,130 30	
	Forcements en recette opérés par l'Administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs		1,210 28		1,210 28	
	Contributions du territoire neutre de Moresnet		1,446 83		1,446 83	
	Recettes extraordinaires de toute nature		42,151 25		42,151 25	
	Taxes d'ouverture d'entrepôts particuliers		31,192 »		32,812 »	
	Taxes pour frais de surveillance des fabriques de confitures		53,921 »		53,921 »	
	Taxes sur les entrepôts particuliers pour tabacs		1,940 »		1,924 »	
	Produit des plaques pour automobiles		53,771 »		53,771 »	
	Certificats d'identité délivrés aux automobilistes étrangers		6,723 »		6,723 »	
	Taxes pour frais de dénaturation d'alcools et surveillance		3,000 »		3,000 »	
	Totaux fr		207,608,300 »	216,298,359 28	216,298,359 28	202,828,127 42

DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES A RECOURIR			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1911.	TOTAL PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.		ARTICLES appliqués et sommes portées en sus ou en déduction.	DROITS rapportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
1,220,347 73	28,980,753 14	28,980,753 14	»	»	»	»	»	21,753 14	
1,169,076 40	25,455,816 56	25,455,816 56	»	»	»	»	»	126,816 56	
10,411,488 56	17,981,702 13	17,981,702 13	»	»	»	»	»	3,081,702 13	
9,959 97	880,193 06	880,193 06	»	»	»	»	132,806 94	»	
»	3,313,136 78								
»	887,220 40								
»	69,876 85								
»	122,218 73	64,060,544 60	»	»	»	»	»	9,282,894 60	
»	1,005 49								
»	5,262,801 56								
»	14,344,285 09								
4,013 57	8,137,789 16								
»	16,153 40								
»	817 88								
242,234 58	39,639 198 99								
13 »	13,306,781 47								
»	7,990 53								
»	22,796 24	77,913,579 72	»	»	»	»	3,415,070 98	»	
»	79,146 76								
373,364 42	12,586 331 99								
»	1,013,471 99								
»	459,369 92								
»	1,419 446 89								
»	1,194,279 50								
»	2,734 86								
»	28,465 65								
»	150,998 58								
13,836 »	546,228 »								
»	2,691 »								
27,479 63	94,724 03								
30 »	242 29								
»	1,130 30								
»	1,210 28	1,025,770 07	»	»	»	»	275,229 93	»	
»	1,446 83								
»	42,151 25								
1,380 »	34,192 »								
»	53,921 »								
16 »	1,940 »								
»	53,771 »								
»	6,723 »								
»	3 000 »								
13,473,231 86	216,298,339 28	216,298,339 28	»	»	»	»	3 823,107 15	12,513,166 43	
								8,690,039 28	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1910.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
Enregistre- ment et transcription.	Actes civils publics		35,619,248 31		35,619,248 31
	— sous seing privé		1,020,199 33		1,020,199 33
	— judiciaires	37,000,000 »	1,180,364 50	39,123,709 77	1,180 364 50
	— d'huissiers		1,270,967 63		1,270 967 63
	Lettres de noblesse		3,770 »		3,770 »
	Permis de changer de nom de famille		1,160 »		1,160 »
Greffes . . .	Mise au rôle		322,563 53		322,563 53
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	1,040,000 »	811,903 02	1,140,684 82	811,903 02
	Légalisations et recherches		6,218 25		6,218 25
Hypothèques. — Droits d'inscription		400,000 »	442,696 86	442,696 86	442,696 86
Successions.	Droits de succession		23,680,387 77		22,516,022 03
	— de mutation { par décès	25,500,000 »	372,947 25	27,209,799 94	372,947 25
	— { sur les successions en ligne directe		2,748,535 23		2,747,350 78
	— dus par les époux survivants		407,909 69		407,320 23
Timbre . . .	Formules pour actes de protêt { Huissiers		148,600 »		148,600 »
	Postes		79,348 50		79,348 50
	Passeports à l'intérieur		»		»
	Passeports à l'étranger		9,480 »		9,480 »
	Permis de port d'armes de chasse		624,855 »		624,855 »
	Permis de chasse au lévrier		350 »		350 »
	Timbres proportionnels pour effets de commerce		641,062 »		641,062 »
	Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. { Payables en Belgique		485,211 »		485,211 »
	— { — à l'étranger		22,978 60		22,978 60
	Timbres adhésifs pour affiches		507,532 80		507,532 80
	Timbres de dimension	9,350,000 »	2,535,898 85	10,625,909 52	2,535,898 85
	Visa. { Timbres proportionnels		166,691 96		166,691 96
	— { Timbres de dimension		70,047 47		70,047 47
	— { Timbres fixes. Warrants		1,640 75		1,640 75
Extraor- dinaire	Timbres proportionnels. { Effets négociables ou de commerce, billets, mandats et obligations non négociables, etc.		2,537,363 80		2,537,363 80
	— { Billets au porteur		396,984 01		396,984 01
	— { Actions de société ou obligations et tous autres effets à terme illimité, etc.		1,867,190 82		1,867,190 82
	Timbres de dimension. { Papiers blancs pour actes, etc.		456,798 85		455,939 85
	— { Affiches		53,675 11		53,675 11
A REPORTER		73,290,000 »	78,544,800 91	78,544,800 91	77,377,782 28

MENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE	APUREMENT DES RESTES			COMPARAISON		Observations.
En 1911.	TOTAL		A RECOURIR	ARTICLES annulés et sommes portées en surseance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant.		des évaluations avec les recouvrements		
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat		mis à la charge des redevables.	à recouvrer sur les débiteurs.	EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	33,649,248 31								
	1,020,199 33								
	1,180 364 50								
	1,270,967 63	39,125,709 77	»	»	»	»	»	2,125,709 77	
	3,770 »								
	1,160 »								
	322,563 55								
	811,903 02	1,140,684 82	»	»	»	»	»	100,684 82	
	6,218 25								
	442 696 86	442 696 86	»	»	»	»	»	42,696 86	
163,833 50	22,679,835 55								
»	372,947 25	26,209,267 72	1,000,532 22	138,619 63	»	861,912 59	»	709,267 72	
1,204 43	2,748,553 23								
589 46	407,909 69								
»	148 600 »								
»	79,548 50								
»	»								
»	9,480 »								
»	624,855 »								
»	330 »								
»	641,062 »								
»	485,211 »								
»	22,978 60								
»	507,532 80								
»	2,535,898 85	10,625,558 77	330 75	174 75	»	176 »	»	1,275,558 77	
»	166,691 96								
»	70,047 47								
»	1,640 75								
»	2,537,363 80								
»	396,984 01								
»	1,867,190 82								
508 25	456,448 10								
»	53,675 11								
166,135 66	77,543,917 94	77,543,917 94	1,000,882 97	138,794 38	»	862,088 59	»	4,253,917 94	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1910
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget	
REPORT.	73,290,000	» 78,544,800 91	78,544,800 91	77,377,782 28
Naturalisations. { Droits de naturalisation ordinaire.	13,000	» 31,000 »	» 38,750 »	» 31,000 »
— de grande naturalisation		» 7,750 »		» 7,750 »
Amendes en ma- { Enregistrement et transcription	400,000	» 129,326 65	» 463,553 75	» 129,326 65
tière d'impôts. { Greffe.		» »		» »
Successions.		» 307,174 15		» 220,756 07
Timbre		» 27,052 95		» 27,052 95
Amendes { Amendes de condamnation et domma- { en totalité .	850,000	» 595,382 05	» 597,484 69	» 595,382 05
de condamnation en { ges-intérêts attribués au Trésor. . { en partie. .		» 2,099 64		» 2,099 64
matières diverses et { dommages - intérêts. }				
TOTAL. fr.	74,553,000	» 79,644,586 35	79,644,586 35	78,391,149 64

MENT ET DOMAINES (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES A recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1911.	TOTAL		ARTICLES annulés et sommes portées en surdépense indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.		
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.		mis à la charge des receveurs.	à recouvrer sur les débiteurs.				
166.135 66	77,543,917 94	77,543,917 94	1,000,882 97	138,794 38	»	862,088 59	»	4,253,917 94	
»	31.000 »	38,750 »	»	»	»	»	»	25,750 »	
»	7.750 »								
»	129,326 65								
»	»	379,130 30	84,423 36	73,919 12	»	10,504 24	20,869 61	»	
1,994 72	222,730 79								
»	27,052 95								
»	595,382 03	597,481 69	»	»	»	»	252,518 31	»	
»	2,099 64								
168,130 38	78,559,280 02	78,559,280 02	1,085,306 33	212,713 50	»	872,592 83	273,387 92	4,279,667 94	
				1,085,306 33			4,006,280 02		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'État		En 1910.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
Rivières et canaux.	DOMAINES.				
	Liège à Maestricht		233,982 51		229,770 22
	Maestricht à Bois-le-Duc.		286,437 10		279,593 32
	Jonction de la Meuse à l'Escaut		520,514 36		513,248 86
	Embranchement vers le camp de Beverloo		6,858 53		6,647 70
	— vers Hasselt		20,122 44		19,690 45
	— vers Turnhout		43,970 43		44,249 90
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor.		88,368 97		87,543 08
	Sambre.		144,766 74		144,048 22
	Canal du Centre		2,175 13		1,981 18
	Charleroi à Bruxelles et embranchements.		160,753 54		158,887 10
	Mons à Condé.		36,734 59		35,388 22
	Pommerœul à Antoing		41,143 85		39,635 77
	Dérivation de Deynze à Schipdonck.		5,972 60		5,767 15
	la Lys. } Schipdonck à Balgerhoeke		9,504 13		8,997 24
	Roulers à la Lys		6,475 90		6,220 47
	Gand à Ostende		74,676 21		71,657 47
	Plasschenlaele, par Nieuport et Furnes, vers la France	2,100,000 »	35,079 95	2,413,748 82	34,045 90
	Moervaert		3,623 18		3,525 74
	Furnes à Bergues.		312 55		312 55
	Petite Nèthe (canalisée).		1,170 81		1,139 40
	Bossuyt		6,550 40		6,229 27
	Gand à Terneuzen		51,442 44		49,670 93
	Meuse		274,860 49		272,850 03
	Ourthe		2,624 61		2,624 61
	Escaut		227,683 21		223,772 71
	Lys		70,029 07		67,038 40
	Yser.		7,451 14		7,451 14
	Ypres à l'Yser.		2,537 30		2,537 30
	Loo.		2,280 41		2,280 41
		Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor	30 03		30 03
		Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	42,942 98		26,960 31
	Redevances de sociétés nautiques	671 20		671 20	
	Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers.	800,000 »	1,790,000 »	1,790,000 »	1,000,000 »
	Avant-port d'Ostende et bassin à flot de Nieuport — Droits de quais et de bassin	40,000 »	41,203 76	41,203 76	38,509 73
	Part revenant à l'État dans le produit net de l'avant-port de Gand.	40,000 »	61,810 32	61,810 32	61,810 32
	TOTAL fr.	2,980,000 »	4,306,762 90	4,306,762 90	3,454,786 53

MENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURVRES sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1911.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en susdénée indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				A recouvrer sur le débiteur.			
4,212 29	233,982 51								
6,843 78	286,437 10								
7,265 50	520,544 36								
210 85	6,858 55								
431 99	20,122 44								
1,720 53	45,970 43								
825 89	88,368 97								
718 32	144,766 74								
193 95	2,175 13								
1,866 44	160,753 54								
1,346 37	36,734 59								
1,510 08	41,143 85								
205 45	5,972 60								
506 89	9,504 13								
255 43	6,475 90								
3,018 74	74,676 21								
1,034 05	35,079 95	2,413,721 62	27 20	27 20	»	»	»	313,721 62	
97 44	3,623 18								
»	312 55								
31 41	1,170 81								
321 13	6,550 40								
1,771 51	51,442 44								
2,010 46	274,860 49								
»	2,624 61								
3,910 50	227,683 21								
2,990 67	70,029 07								
»	7,451 14								
»	2,537 30								
»	2,280 41								
»	30 03								
15,955 27	42,915 78								
»	671 20								
790,000 »	1,790,000 »	1,790,000 »	»	»	»	»	»	990,000 »	
2,694 03	41,203 76	41,203 76	»	»	»	»	»	1,203 76	
»	61,810 32	61,810 32	»	»	»	»	»	21,810 32	
851,949 17	4,306,735 70	4,306,735 70	27 20	27 20	»	»	»	1,326,735 70	
				27 20			1,326,735 70		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'État.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Chemin de fer . . .	Voyageurs		101,168,298 58	
	Bagages		2,951,734 89	
	Marchandises, finances, équipages, chevaux et bestiaux	275,250,000	194,131,577 74	302,085,243 06
	Produits extraordinaires		3,810,631 85	
TOTALS fr.		275,250,000	302,085,243 06	302,085,243 06

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1910.	En 1911.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
297,306,912 96	4,578,330 10	302,085,243 06	302,085,243 06	»	»	26,835,243 06	
297,306,912 96	4,578,330 10	302,085,243 06	302,085,243 06	»	»	26,835,243 06	
						26,835,243 06	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Télégraphes et téléphones.		16,660,000 »	18,185,219 17	18,185,219 17
Postes.	Taxes des correspondances en général fr. 20,423,800 »		22,089,429 29	
	— sur les mandats et bons de poste 678,500 »		693,107 80	
	— sur les versements et les paiements en compte courant 15,000 »		29,430 85	
	— sur les abonnements 85,000 »	22,534,300 »	91,830 79	24,294,959 03
	— sur les effets de commerce 1,320,000 »		1,381,818 90	
	— sur les permis de pêche 10,000 »		9,341 40	
TOTALS fr.		22,534,300 »	24,294,959 03	24,294 959 03

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1910.	En 1911.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
17,419,657 77	739,622 71	18,159,280 48	18,159,280 48	(1) 23,938 60	»	1,499,280 48	(1) Soit fr. 13,641 63 à re- couvrir sur les débiteurs et fr. 12,297 06 de droits annulés.
		22,087,067 »					
		693,107 80					
		29,430 85					
23,171,739 64	1,120,837 10	24,292,596 74	24,292,596 74	2,362 29	»	1,758,296 74	Il restait dû par le Véné- zuela, à la clôture de l'exer- cice, du chef de décomptes, fr. 4,005 88 soit, après déduc- tion de la part revenant au fonds communal, fr. 2,362 29. Cette créance est en voie de liquidation.
		91,830 79					
		1,381,818 90					
		9,341 40					
23,171,739 64	1,120,837 10	24,292,596 74	24,292 596 74	2,362 29	»	1,758,296 74	
					1,758,296 74		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	1 700,000 »	1,978,521 81	1,978,521 81
— du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	130,000 »	142,131 74	142,131 74
TOTAUX fr.	1,830,000 »	2,120,653 55	2,120,653 55

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'État.		En 1910.
			PAR NATURE perception.	PAR ARTICLE du budget.	
Domaines. (valeurs capitalistes.)	Prix de vente de terrains provenant d'emprises.				
	Rivières et canaux		50,243 39		50,064 26
	Routes.		52,631 16		51,864 34
	Produit d'autres aliénations d'immubles		25,648 16		25,648 16
	Produits	des successions en déshérence.	131,118 28		130,972 53
		nets des épaves	73 59		73 59
	Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés		1,676 78		1,676 78
	Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc.		850 39		814 35
	Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage	provenant du Département des Affaires étrangères.	36 »		36 »
		— — de l'Agriculture et des Travaux publics	83,346 23		83,196 23
		— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	4,161 01		4,161 01
		— — des Colonies	31 50		31 50
		— — des Finances	25,346 52		23,198 70
		— — de la Guerre	203,918 41		203,916 41
		— — de l'Industrie et du Travail	»	695,878 61	»
		— — de l'Intérieur	8,230 »		8,230 »
		— — de la Justice	22,308 03		20,613 48
		— — des Sciences et des Arts	482 85		482 85
		— — de la Cour des comptes	»		»
	Remboursement de capitaux	du fonds de l'industrie nationale	»		»
		de créances ordinaires	»		»
	Rachat et transfert de rentes		»		»
	Transactions en matière domaniale		3 »		3 »
	Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris		72,582 58		72,582 58
	Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)		»		»
	Produit d'objets saisis et confisqués		7,411 55		7,411 55
	Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis		5,789 18		5,789 18
A REPORTER.		560,000 »	695,878 61	695,878 61	690,766 50

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURRE sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1911.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surdépense indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				à recouvrer sur les débiteurs.			
»	50,064 26								
308 75	52,173 09								
»	25,648 16								
145 75	131,118 28								
»	73 50								
»	1,676 78								
»	814 35								
»	36 »								
150 »	83,346 23								
»	4,161 01								
»	31 50								
2.147 82	25,346 52								
2 »	203,918 41								
»	»	695,215 37	663 24	663 24	»	»	»	135,215 37	
»	8,230 »								
1,694 53	22,308 03								
»	482 85								
»	»								
»	»								
»	»								
»	»								
»	3 »								
»	72,582 58								
»	»								
»	7,411 55								
»	5,789 18								
4,448 87	695,215 37	695,215 37	663 24	663 24	»	»	»	135,215 37	

Evaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1910.
			PAR NATURE perception.	PAR ARTICLE du budget.	
REPORTfr.		560,000 »	695,878 61	695,878 61	690,766 50
Forêts . . .	Prix de vente de coupes de bois		442,694 27		436,035 47
	— de chablis, bois de délit et d'élague.		73,250 68		73,250 68
	— de glandée, panage, foin et herbages		796 50		796 50
	Fermages de propriétés dépendant des forêts	880,000 »	30,612 72	629,939 30	30,612 72
	— du droit de chasse.		56,899 47		55,086 97
	— — de pêche (baux et licences).		2,203 75		593 75
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral		3,631 44		3,565 57
	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage		19,830 47		19,830 47
Dépendances du chemin de fer.	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer.		55,452 34		52,928 81
	— de bâtiments		707,481 07		508,490 58
	— d'herbages, d'oseraies, etc.		3,030 30		2,772 68
	Redevances sur les mines. (Loi du 21 avril 1810, art. 6 et 42.).		675 42		675 05
	Argent non réclamé.	750,000 »	4,982 34	979,804 07	4,982 34
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises		62,655 21		62,655 21
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage.		97,334 60		97,334 60
	— d'objets non réclamés		29,582 19		29,582 19
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.		18,910 60		18,910 60
	Établisse- ments et services régis par l'État.	Ecole vétérinaire. { Pensions d'animaux malades.		14,876 30	
{ Produits des ventes d'objets divers			190 »		190 »
Insertions au <i>Moniteur</i> . Loi du 30 juillet 1889.			283 52		283 52
Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		35,000 »	15,774 »	40,566 82	15,708 »
Institut agricole. Produits de ventes d'objets mobiliers et autres			25 »		25 »
Section normale d'enseignement moyen pour filles			8,968 »		8,808 »
Produit du Jardin Botanique de Bruxelles			450 »		450 »
A REPORTER.fr.		2,223,000 »	2,346,188 80	2,346,188 80	2,129,181 51

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recourir.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations
En 1911.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en sus et en débet indéfinies.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		excédent des évaluations.	excédent des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				à recourir sur le débiteur.			
4,448 87	695,215 37	695,215 37	663 24	663 24	»	»	»	135,215 37	
6,638 80	442,694 27								
»	73,250 68								
»	796 50								
»	30,612 72								
1,842 50	56,899 47	629,786 80	152 50	»	»	152 50	250,213 20	»	
1,457 50	2,051 25								
85 87	3,651 44								
»	19,830 47								
2,054 31	54,983 12								
179,061 73	687,552 31								
257 62	3,030 30								
»	675 05								
»	4,982 34	959,705 72	20,098 35	14,526 19	0 01	5,572 15	»	209,705 72	
»	62,655 21								
»	97,334 60								
»	29,582 19								
»	18,910 60								
»	14,876 30								
»	190 »								
»	283 52								
66 »	15,774 »	40,566 82	»	»	»	»	»	5,566 82	
»	25 »								
160 »	8,968 »								
»	450 »								
196,093 20	2,325,274 71	2,325,274 71	20,914 09	15,189 43	0 01	5,724 65	250,213 20	350,487 91	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recon

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'État		En 1910.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
REPORT. fr.	2,225,000 »	2,346,188 80	2,346,188 80	2,129 181 51
<i>Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires.</i>				
Produits des examens universitaires		97 644 50		97,644 50
— des examens et visa des diplômes		69,587 »		69,587 »
— divers		1 83		1 83
— des brevets d'invention		836,740 »		836,740 »
— du quart des salaires sur transcriptions		67,592 08		67,592 08
— de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation		10 08		10 08
— de la taxe perçue conformément à l'article 3 de la convention littéraire faite avec la France		»		»
— des taxes pour marques de fabrique et de commerce		16,290 »		16,290 »
— des essais effectués pour compte de particuliers au laboratoire d'expériences de Frameries		5,550 »		5,550 »
Restitutions volontaires	1,020,000 »	100 »	1,125,697 66	100 »
Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées)		100 »		100 »
Parts non réclamées dans les amendes attribuées		»		»
Restitution de parts d'amendes indûment attribuées		33 25		33 25
Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication		25,440 37		25,440 37
Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor		608 55		608 55
Parts non réclamées dans le produit net de la vente des épaves		»		»
Cautionnements judiciaires attribués par l'État		»		»
Abonnement de la province de la Flandre orientale au chef d'analyses bactériologiques au laboratoire de l'Université de Gand		6,000 »		6,000 »
<i>Revenus des domaines.</i>				
Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)		1,324,308 69		1,148,533 71
Domaine de Tervueren. } Fermages et vente d'arbres		38,587 14		37,102 30
} Menus produits		5,786 »		5,677 »
Génie militaire. } Location de biens-fonds et de bâtiments		57,916 43		55,139 08
} Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.		20,250 46		20,250 46
} Fermages de pêche et de chasse		13,981 42		13,981 42
Arrérages de rentes		97 68		97 68
Redevances pour concessions de prises d'eau		25,601 97		25,601 97
Produit des redevances pour la visite de monuments et propriétés de l'État		26,384 50		26,384 50
Abbaye de Villers. — Menus produits		10 »		10 »
Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	1,550,000 »	»	1,837,062 77	»
— — de créances ordinaires		8,926 90		8 926 90
Produits des sablières et mines (forêts exceptées)		»		»
Redevances sur les mines. — (Loi du 21 avril 1810, articles 6 et 42) (chemins de fer exceptés)		822 81		818 54
Location d'immeubles provenant { Rivières et canaux		96,885 32		92,468 92
} Routes		20,907 26		20,473 98
Vente d'arbres, plantations, { Rivières et canaux		85,793 18		85,782 68
} Routes		61,351 09		61,134 74
Droits de pêche. (Rivières et canaux.)		46,234 67		34,850 92
Revenus des biens de cures (fermages et rentes)		26 25		26 25
Redevances pour jouissance du mobilier de l'État		571 »		571 »
Produit des licences pour la cueillette du naissain de moulles sur les ouvrages de la côte et des ports du littoral		2,620 »		2,620 »
TOTAUX: fr.	4,795,000 »	5,308,949 23	5,308,949 23	4,805,331 22

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1911.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surcharge indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	mis à la charge des receveurs.		à recouvrer sur les débiteurs.				
196,093 20	2,325,274 71	2,325,274 71	20,914 09	15,189 43	0 01	5,724 65	250,213 20	350,487 91	
»	97,644 50	1 125,697 66	»	»	»	»	»	105,697 66	
»	69 587 »								
»	1 83								
»	836,740 »								
»	67,592 08								
»	10 08								
»	»								
»	16,290 »								
»	5,550 »								
»	100 »								
»	100 »								
»	»								
»	33 25								
»	25,440 37								
»	608 55								
»	»								
»	»								
»	6,000 »								
156,250 79	1 304,784 50								
1,484 84	38,587 14								
109 »	5,786 »								
1,806 46	56,945 54								
»	20,250 46								
»	13,981 42								
»	97 68								
»	25,601 97								
»	26,384 50								
»	10 »								
»	»	1,813,644 83	23,417 94	14,814 »	»	8,603 94	»	263,644 83	
»	8 926 90								
»	»								
»	818 54								
1,931 91	94,400 83								
418 28	20,892 26								
5 25	85,787 93								
140 »	61,274 74								
11,046 25	45,897 17								
»	26 25								
»	571 »								
»	2,620 »								
369,285 98	5,264,617 20	5,264,617 20	44 332 03	30,003 43	0 01	14,328 59	250,213 20	719,830 40	
				44,332 03			469,617 20		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Postes. Services régis par l'État.	Produit des abonnements au <i>Moniteur belge</i>		25,429 26	
	— — au <i>Compte rendu analytique</i>		31,112 »	
	— — aux <i>Annales parlementaires</i>		8,946 »	
	— — au <i>Recueil des actes de sociétés commerciales</i> .		30,018 09	
	— — au <i>Bulletin mensuel du commerce spécial de la Belgique avec les pays étrangers</i> . . .	95,000 »	259 37	98,932 10
	— — au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		730 »	
	— — aux <i>Documents parlementaires</i>		208 50	
	— — au <i>Bulletin international des douanes</i> . .		1,560 »	
	— — au <i>Recueil des actes des sociétés mutualistes</i> .		588 31	
	— — au <i>Recueil des actes des unions professionnelles</i> .		80 57	
Produit de la vente des permis de pêche		200,000 »	199,797 »	199,797 »
TOTAUX. fr.		295,000 »	298,729 10	298,729 10

CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR par les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1910.	En 1911.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
25,429 26	»	25,429 26					
31,112 »	»	31,112 »					
8,946 »	»	8,946 »					
30,018 09	»	30,018 09					
259 37	»	259 37	98,932 40	»	»	3,932 40	
730 »	»	730 »					
208 50	»	208 50					
1,560 »	»	1,560 »					
588 31	»	588 31					
80 57	»	80 57					
199,797 »	»	199,797 »	199,797 »	»	203 »	»	
298,729 40	»	298,729 40	298,729 40	»	203 »	3,932 40	
					3,729 40		

TABLEAU LITT. I.

CAPITAUX ET REVE

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Produits divers des prisons	450,000 »	500,003 58	500,003 58

NUS. — PRISONS.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE à RECOURRE SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1910	En 1911.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget				
413,348 43	85 264 41	498,612 54	498,612 54	1,391 04	»	48,612 54	Droits annulés . 23 90 — reportés . 1,366 14 fr. 1,391 04

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recon

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	2,920,000 »	2,970,902 45	2,970,902 45
— des droits de chancellerie	10,800 »	12,991 60	12,991 60
— des actes des commissariats maritimes	205,600 »	224,442 17	224,442 17
— des droits de pilotage	4,475,000 »	4,928,475 84	4,928,475 84
— — d'écluse	6,000 »	3,790 44	3,790 14
— de la régie du <i>Moniteur</i> . (Arrêté royal du 21 juin 1868)	230,000 »	268,791 84	268,791 84
— des établissements de bienfaisance de l'État.	146,000 »	169,735 29	169,735 29
— des laboratoires d'analyses de l'État	140,600 »	153,920 85	153,920 85
Part réservée à l'État, par la loi du 26 mars 1900, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale de Belgique	2,600,000 »	6,017,422 87	6,017,422 87
Bonification d'un quart p. c. par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale de Belgique. (Loi du 26 mars 1900, art. 2 3 ^e alinéa)	2,300,000 »	2,676,948 80	2,676,948 80
Produit du placement des fonds disponibles du Trésor	1,100,000 »	900,000 »	900,000 »
Dividende des actions de la Compagnie du chemin de fer du Congo	980,000 »	934,710 »	934,710 »
Intérêts et dividendes des actions de la Société nationale des chemins de fer vicinaux.	2,800,000 »	2,668,314 95	2,668,314 95
Produit de la redevance à payer par les provinces dispensées de pourvoir au casernement de la gendarmerie.	181,000 »	196,445 30	196,445 30
Quote-part de l'État dans le dividende attribué pour l'exercice 1909 aux actionnaires de la Société anonyme du canal et des installations maritimes de Bruxelles	200,000 »	»	»
Intérêts d'obligations de sociétés d'armement maritime	164,175 »	164,175 »	164,175 »
TOTAUX.	18,437,975 »	22,293,067 10	22,293,067 10

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations
En 1910	En 1911.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
2,970,902 45	"	2,970,902 45	2,970,902 45	"	"	50,902 45	
11,187 "	1,804 60	12,991 60	12,991 60	"	"	2,191 60	
224,442 17	"	224,442 17	224,442 17	"	"	19,442 17	
4,928,475 84	"	4,928,475 84	4,928,475 84	"	"	453,475 84	
3,790 14	"	3,790 14	3,790 14	"	2,209 86	"	
206,671 "	62,085 04	268,756 04	268,756 04	35 80	"	38,756 04	
88,756 43	80,920 39	169,676 84	169,676 84	(1) 58 43	"	23,676 84	(1) Droits annulés . 34 43 — reportés . 24 "
103,653 75	49,896 65	153,552 40	153,552 40	(2) 2,368 45	"	13,532 40	fr. 68 45
2,775,947 83	3,241,475 01	6,017,422 87	6,017,422 87	"	"	3,417,422 87	(2) Droits annulés . 169 80 — reportés . 2,198 95 fr. 2,368 45
1,291,848 14	1,385,100 66	2,676,948 80	2,676,948 80	"	"	376,948 80	
"	900,000 "	900,000 "	900,000 "	"	200,000 "	"	
"	934,710 "	934,710 "	934,710 "	"	45,290 "	"	
2,668,314 95	"	2,668,314 95	2,668,314 95	"	131,685 03	"	
"	196,445 30	196,445 30	196,445 30	"	"	15,445 30	
"	"	"	"	"	200,000 "	"	
164,175 "	"	164,175 "	164,175 "	"	"	"	
15,438,166 72	6,852,437 68	22,290,604 40	22,290,604 40	2,462 70	579,184 91	4,411,814 31	
					3,832,629 40		

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget
Frais de perception des centimes provinciaux	750,000 »	180,179 32	891,953 18
— — — — — communaux		711,773 86	
Remboursement, par les communes des centimes additionnels sur les non-valeurs des con- tributions directes	240,000 »	284,970 42	284,970 42
TOTAL fr.	990,000 »	1,176,923 60	1,176,923 60

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1910.	En 1911.	TOTAL			Excédent des évaluations.	Excédent des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
158,281 »	21,898 32	180,179 32	891,953 18	»	»	141,953 18	
652,572 »	59,201 86	711,773 86					
284,970 42	»	284,970 42	284,970 42	»	»	41,970 42	
1,095,823 42	81,100 18	1,176,923 60	1,176,923 60	»	»	186,923 60	
						186,923 60	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des recouvrables de l'Etat		En 1910
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget	
Reliquats de comptes ar- rêlés par la Cour des comptes. — Deficits des comptables.	Solles de comptes de comptables extraordi- naires, arrêtés par la Cour des comptes . . .	20,000 "	141 46	165,063 41	141 46
	Actes de chargement de divers chefs.		155 21		155 21
	Recouvrements par prélèvement sur caution- nements		4,354 44		"
	Recouvrements divers		163,444 60		33,218 07
Ministère des Finances.	Frais de poursuites et d'instances		674 59		674 59
	Remboursement et dégrèvement de contribu- tions		4,163 45		4,160 58
	5 p. c. sur les recettes pour ordre (frais de régie).		2,505 57		2,505 57
	Remboursement de frais d'impression de for- mules d'actes de protêt		2,973 39		2,973 30
	Rétribution des surnuméraires		69,354 53		28,791 57
	Restitution de droits		"		"
	Remboursements divers		10,401 35		4,283 08
	Ministère de la Guerre. — Remboursements divers		466 80		466 80
	Ministère des Affaires Étrangères — Remboursements de sommes avancées par les consuls		"		"
	Ministère des Sciences et des Arts. { Remboursement de subsides		6,348 22		"
Recouvrements d'avances fai- tes par les di- vers Départe- ments	Restitution de droits		"		"
	Frais de justice en matière criminelle et correc- tionnelle.	600,000 "	161,087 69	670,342 57	161,087 69
	— en matière de simple police		145,311 62		145,311 62
	— — de faillite		202 23		202 23
	Ministère de la Justice. { — militaire		4,059 23		1,059 23
	— résultant de l'exécution de com- missions rogatoires étrangères.		764 82		764 82
	Frais de poursuites en matière forestière		236 53		"
	Remboursement d'indemnités pour frais de greffe.		5,931 09		5,034 32
	Restitution de droits		"		"
	Ministère de l'Intérieur { Frais de justice en matière de garde civique		12,512 12		12,512 12
	Restitution de droits		39 96		39 96
Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics.	Frais de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices		131,927 71		126,243 49
	Frais de surveillance de travaux publics con- cédés		9,865 "		9,565 "
	Restitution de droits.		"		"
	Remboursements divers		89,856 86		83,542 48
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	Restitution de droits.		"		"
	Remboursements divers.		"		"
Ministère des Colonies. — Traitements du personnel de l'Administration centrale spécialement attaché au service des chemins de fer en régie			14,640 "		13,800 "
TOTAUX. fr.		620,000 "	835,407 98	835,407 98	640,503 09

GISTEMENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE	APUREMENT DES RESTES			COMPARAISON		Observations
En 1911.	TOTAL.		A RECOURIR	A recouvrer.			des évaluations avec les recouvrements.		
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	ARTICLES annulés et sommes portées en surséance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.	A recouvrer sur les débiteurs.	EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
»	444 46	37,524 46	127,540 95	»	»	127,540 93	»	17,524 46	
»	155 24								
4,354 44	4,354 44								
683 58	33,903 65								
»	674 59								
2 57	4,463 15								
»	2,503 57								
»	2,973 30								
40,358 80	69,350 37								
»	»								
5,368 27	9,651 35	663,040 19	7,302 38	750 »	»	6,552 38	»	63,040 19	
»	466 80								
»	»								
»	»								
»	»								
»	161,087 69								
»	145,311 62								
»	202 23								
»	1,059 23								
»	764 82								
236 53	236 53	134,843 33	134,843 33	750 »	»	134,093 33	»	80,564 65	
946 77	5,954 09								
»	»								
»	12,512 12								
»	39 96								
5,684 22	131,927 71								
100 »	9,665 »								
»	»								
4,314 38	89,856 86								
»	»								
»	»								
840 »	14,640 »								
60,061 56	700,564 65	700,564 65	134,843 33	750 »	»	134,093 33	»	80,564 65	
				134,843 33			80,564 65		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de percepti.on.	PAR ARTICLE du budget.
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier	22,984 »	22,984 »	22,984 »

— PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1910	En 1911.	TOTAL.			excédent des évaluations.	excédent des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
22,984 »	»	22,984 »	22,984 »	»	»	»	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	60,000 »	232,087 64	232,087 64
Recettes diverses et accidentelles.	1,000,000 »	1,460,234 72	1,460 234 72
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce	1,360 »	1,360 »	1,360 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	10,200 »	7,299 84	7,299 84
Recette du chef d'ordonnances prescrites	30,000 »	24,892 59	21,892 59
Part d'intervention de la Banque Nationale de Belgique dans les frais de la trésorerie . . .	230,000 »	230,000 »	230,000 »
Remboursement par la province de Brabant et divers, de menues dépenses concernant le palais de justice de Bruxelles.	31,380 »	31,623 »	31,623 »
Part des provinces et des communes dans le payement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.)	3,194,520 »	3,060,531 14	3,060,531 14
Établissements de bienfaisance	363,000 »	391,478 24	391,478 24
Annuité à payer jusqu'en 1939 par la Compagnie des chemins de fer de l'Est français, du chef de la reprise par elle de la section de Vireux à la frontière belge de l'ancien réseau Grand Central belge.	20,000 »	20,000 »	20,000 »
Versement à effectuer par la Chine en amortissement de la quote-part d'indemnité attribuée aux sociétés et particuliers belges à la suite des troubles de 1900	1,210,100 »	1,223,676 72	1,223,676 72
TOTALX fr.	6,132,760 »	6,683,183 89	6,683,183 89

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE DÉPENSE DE BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE à RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1910.	En 1911.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	DÉFICIT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
62,046 60	17,804 51	79,851 11	79,851 11	152,236 53	»	19,851 11	1; Droits annulés, fr. 717 » — reportés. 8,619 31 <u>fr. 9,556 31</u>
1,460,234 72	»	1,460,234 72	1,460,234 72	»	»	1,460,234 72	
»	1,360 »	1,360 »	1,360 »	»	»	»	
3 649 92	3,649 92	7,299 84	7,299 84	»	2,900 16	»	
24,892 59	»	24,892 59	24,892 59	»	5,107 41	»	
230,000 »	»	230 000 »	230,000	»	»	»	
1,430 »	30,195 »	31,625 »	31,625 »	»	»	45 »	
2 950,866 02	»	2 950 866 02	2,950,866 02	109,665 12	213,653 98	»	
214 338 90	167,803 03	382,141 93	382,141 93	(1) 9,336 31	»	17,141 93	
20,000 »	»	20,000 »	20,000 »	»	»	»	
1,126,514 63	97,162 09	1,223,676 72	1,223,676 72	»	»	13,576 72	
6,093,973 38	317,974 55	6,411,947 93	6,411,947 93	271,237 96	251,661 55	510 849 48	
				259,187 93			

Détail des recouvrements effectués

SOLDES DE COMPTES ET RESTITUTIONS.		
Excédents de fonds mis à la disposition de comptables extraordinaires et soldes de comptes divers	31,376 37	
Restitution de traitements, salaires, etc., indûment perçus, pertes d'armes et d'objets de casernement, et remboursements d'autre nature	48,582 27	
Restitutions anonymes	6,374 »	
Restitution de frais d'entretien d'indigents	18,742 52	
Restitution au Trésor de subsides alloués aux provinces et aux communes demeurés sans emplois.	6,483 08	
Restitution au Trésor, par application du § 2 de l'arrêté ministériel du 12 décembre 1868, de retenues sur traitements au profit de diverses caisses de veuves et orphelins	507 10	
Restitution au Trésor d'une partie du revenu du fonds communal proportionnellement aux remboursements de droits indûment perçus pendant l'année 1909	46,870 69	
Montant des excédents de caisse constatés par les agents des postes pendant l'année 1910.	19,942 35	
Reliquat au 31 décembre 1909 de la pension payée par les élèves de l'école militaire.	155 70	
Restitution de bourses d'études	59 50	
Intérêts à 3 %, ristournés sur le bon du Trésor n° 12994 de 10.000.000 de francs, négocié à la Banque nationale de Belgique à l'échéance du 24 avril 1910 et remboursé anticipativement le 26 février 1910	47,300 »	
Ristourne d'intérêts à 3 % sur la somme de 300.000 francs, versée dans la Caisse de l'Etat le 10 août 1910, en représentation des bons du Trésor n°s 13340 à 13344, émis sous la date du 8 août 1910	123 30	
		226,716 88
REMBOURSEMENTS.		
Remboursement d'avances concernant des services régis par économie	2,632 26	
Remboursement au Trésor de la remise de 1/2 % payée aux receveurs de l'enregistrement, du chef des recettes faites pour le compte de la Caisse de remplacement par le Département de la Guerre	16,642 12	
Retenue de 1/2 % sur les pensions des officiers de l'armée et de leurs veuves et orphelins, pour le service sanitaire	23,834 86	
Frais relatifs au service des titres de la Société nationale des chemins de fer vicinaux	6,000 »	
Remboursement au Trésor de la remise pour frais de perception des revenus provinciaux recouverts par les comptables de l'Administration de l'Enregistrement, pendant l'année 1909	3,552 10	
Frais d'imprimés fournis en 1909-1910 pour le compte des usagers de l'ancienne gruerie d'Arlon	50 40	
Quote-part de la commune de Wetteren dans les frais de manœuvre du pont-tournant sur l'Escaut, pendant l'année 1909	900 »	
Remboursements faits par les percepteurs des postes sur le montant des indemnités de loyer et de régie, pendant l'année 1910.	3,757 03	
A REPORTER fr.	57,388 77	226,716 88

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

à titre de recettes diverses et accidentelles.

REPORT fr.	57,388 77	226,716 88
Remboursement des frais d'envois de fonds à Paris, effectués en 1909, pour le paiement des intérêts de la dette congolaise.	5,481 97	
Remboursement par le fonds de prévision monétaire du montant des dépenses ordinaires de personnel administratif et de matériel nécessitées par la vérification des monnaies. (Arrêté ministériel du 18 novembre 1909.)	47,992 32	
		410,863 06
PRESCRIPTIONS.		
Intérêts prescrits au profit du Trésor, pour cause de non-paiement dans les cinq années de l'échéance, SAVOIR :		
Dette à 2 1/2 p. c. — Échéances de juillet 1904, janvier et juillet 1905	1,045 59	
— à 3 p. c., 1 ^{re} série — Échéances de juillet 1904, janvier et juillet 1905	3,684 76	
— à 3 p. c., 2 ^e série. — Échéances de mai et novembre 1904, mai et novembre 1905	39,615 40	
— à 3 p. c., 3 ^e série. — Échéances de février et août 1904, février et août 1905	4,114 50	
Servitudes militaires à 3 p. c. — Échéance du 13 avril 1905	1,567 57	
— — — Échéance du 1 ^{er} septembre 1905	1,521 »	
Actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg. — Échéances de juillet 1904 et janvier 1905	175 »	
Obligations de la Compagnie du chemin de fer de Liège à Maestricht. — Échéances de juillet 1904 et janvier 1905	570 »	
Obligations de la Société anonyme du chemin de fer de l'Entre-Sambre et Meuse. — Échéances de juillet 1904 et janvier 1905	115 »	
Obligations de la Caisse d'annuités dues par l'Etat émises en vertu de la loi du 3 juin 1870 (Matériel). — Échéance du 1 ^{er} janvier 1904	60 »	
Obligations de la Caisse d'annuités dues par l'Etat émises en vertu de la convention-loi des 1 ^{er} -26 juin 1877. — Échéance du 1 ^{er} janvier 1904	1,188 »	
Demi-centimes négligés sur les crédits ouverts aux agents du Trésor, pour le paiement des arrérages de rente à 3 p. c., 2 ^e série, afférents aux échéances de mai et novembre 1910	0 02	
Montant de l'obligation n° 7180 à 4 1/2 % série B, émise par la Caisse d'annuités dues par l'Etat, remboursable depuis le 2 janvier 1878 et non présentée au remboursement à la date du 2 janvier 1908	100 »	
Montant des mandats et bons de poste et de quittances d'encaissement de l'exercice 1904, frappés de prescription.	14,729 13	
		65,455 97
BONIFICATIONS AU TRÉSOR.		
Bonification de coupons manquant à des titres sortis au tirage et présentés au remboursement, SAVOIR :		
Titres de la Caisse d'annuités dues par l'Etat	22,131 »	
— Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam.	1,605 »	
A REPORTER fr.	23,736 »	403,035 91

Détail des recouvrements effectués

	REPORT	fr.		
	23,736	»	403,035	91
Titres de la Compagnie du chemin de fer de l'Est-belge	1,560	»		
— — — d'Anvers à Gand	3,075	»		
— — — d'Ecloo à Gand	187	50		
— — — de Tongres à Bilsen	37	50		
— — — Liégeois-Limbourgeois	3,332	50		
— — — de Liège à Maestricht	592	50		
— — — de la Flandre occidentale	1,537	50		
Bonification d'intérêts sur les capitaux provenant de l'emprunt de 118,910,185 74 francs à 3 p. c. (Arrêté royal du 20 mars 1909.)	431,203	01		
Excédent du produit de l'emprunt de 118,910 185.74 francs à 3 p. c. (Arrêté royal du 20 mars 1909)	23	11		
Bonification d'intérêt sur les capitaux provenant de l'emprunt de 160,361,294.13 francs à 3 p. c. (Arrêté royal du 16 février 1910.)	509,175	04		
Bénéfice de change revenant à l'Etat belge sur une somme de cinq millions de francs négociée en bons du Trésor au Comptoir national d'escompte de Paris	18,750	»		
Bénéfice de change résultant du paiement de coupons à 3 p. c., par MM. Baring frères et C ^{ie} limited, à Londres	1	68		
Primes de change résultant de l'émission de mandats sur la maison de Rothschild frères, à Paris, pour la liquidation de décomptes établis entre l'administration des postes belges et les administrations postales étrangères	3,311	74		
Primes de change résultant de l'émission de mandats sur la maison de Rothschild frères, à Paris, au nom de M. le Ministre des Colonies.	2,296	15		
			1,018,839	23
PRODUITS DIVERS.				
Produit d'expédition d'archives	751	45		
— de la vente de listes de recours et d'extraits en matière électorale	217	20		
— — de publications du musée d'histoire naturelle	26	81		
— — de publications du Ministère de la Justice	364	50		
— — de publications du Ministère des Colonies	19	20		
— — de publications du Ministère des Sciences et des Arts	1,604	22		
— — de publications de la Commission royale d'histoire	800	34		
— — de publications de l'Académie royale flamande	152	25		
A REPORTER	4,025	97	1,421,875	14

TRÉSORERIE GÉNÉRALE. ETC. (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910

à titre de recettes diverses et accidentelles (suite).

Report fr	4,025 97	1,421,875 14
Produit de la vente de livres pour le compte du bureau de la statistique générale	679 90	
— — du Bulletin international des Jouanes	300 »	
Part de la Belgique dans les recettes effectuées en 1909 par le Bureau international de la propriété industrielle, à Berne	5,204 92	
Parts non réclamées dans des sommes retenues sur traitements, etc., par suite de saisies-arrests ou oppositions	1,675 »	
Produit de la vente de fragments de pièces de monnaies cisailées à tort par les comptables de l'État, en 1910.	36 08	
Droit proportionnel dû par le Directeur de la monnaie au chef de la fabrication :		
1 ^o De monnaies d'argent, de nickel et de bronze pour le Siam	12,864 29	
2 ^o De monnaies de nickel pour la Perse	2,403 97	
3 ^o De monnaies d'argent pour la Roumanie	2,399 27	
Relevance supplémentaire payée pour frais de vérification des monnaies frappées pour le Siam, la Perse et la Roumanie.	8,570 21	
		38,339 58
TOTAL fr		1,480,234 72

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1910

RECETTES

Développement, par province, des recouvrements effectués.

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Contributions directes.	Foncier fr.	3,168,585 69	6,879,371 20	3,094,910 77
	Personnel.	4,515,504 46	7,821,760 04	2,633,453 45
	Patentes	3,214,298 89	6,498,611 85	1,478,907 60
	Relevances sur les mines	"	"	"
Douanes. Droits d'entrée.	Eaux-de-vie étrangères.	609,540 05	1,394,212 26	327,683 71
	Bières	221,980 15	444,582 26	21,253 62
	Vinaigres et acides acétiques	8,283 24	35,228 38	3,427 03
	Sucres bruts et raffinés.	79,965 46	36,571 13	816 87
	Sirops et mélasses	425 69	564 33	15 47
	Tabacs.	2,655,576 69	1,040,198 11	119,735 71
	Autres marchandises	16,781,937 48	17,784,208 09	3,390,695 76
Accises	Vins étrangers	1,526,807 13	2,966,726 22	489,563 94
	Vins mousseux	14,217 58	1,940 82	"
	Vins de fruits secs	"	"	"
	Eaux-de-vie indigènes	8,781,566 83	4,707,256 29	6,642,229 83
	Bières.	1,653,600 07	3,964,160 69	1,974,861 72
	Vinaigres { de bières	"	"	2,962 44
	{ autres que de bières	"	16,746 77	"
	Acide acétique	"	1,133 79	"
	Sucres de canne et de betterave	3,150,566 91	4,781,282 06	40,699 88
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	155,219 38	292,646 40	"
	Margarine.	327,682 05	110,868 20	"
	Tabacs étrangers	712,635 03	285,584 48	31,314 68
	Tabacs indigènes	946 35	54,911 85	883,027 95
	Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent	"	2,734 86	"
	Loyers de bâtiments.	4,367 84	1,200 "	1,930 "
	Extraits cadastraux	12,487 "	32,716 35	13,889 05
	Recettes diverses au profit de l'État.	Taxes pour travaux extraor- dinaires de chargement et de déchargement de navires { en dehors des heures réglemen- taires	486,504 "	5,326 "
{ en dehors des lieux ordinaires		1,721 "	"	870 "
Taxes de vérification et de rajustage des poids et mesures		11,880 88	27,321 05	13,416 40
Taxes sur les unions professionnelles		65 56	"	1 13
Remboursements relatifs aux irrigations en Campine.		1,130 30	"	"
Forcements en recette opérés par l'administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs		672 43	260 96	14 25
Contributions du territoire neutre de Moresnet		"	"	"
Recettes extraordinaires de toute nature.		12,034 49	22,119 79	884 32
Taxes d'ouverture d'entrepôts particuliers		13,180 "	7,296 "	1,054 "
Taxes pour frais de surveillance des fabriques de confitures.		5,250 "	7,204 "	"
Taxes sur les entrepôts particuliers pour tabacs		48 "	580 "	24 "
Produit des plaques pour automobiles		6,149 "	18,372 "	2,801 "
Certificats d'identité délivrés aux automobilistes étrangers		460 "	6 "	1,841 "
Taxes pour frais de dénaturation d'alcools et surveillance		"	3,000 "	"
TOTAL. fr.		48,135,289 63	59,255,702 23	21,199,590 58

TES. DOUANES ET ACCISES.

*des recouvrements effectués.*DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
3,667,383 57	5,206,575 08	3,488,071 55	978,301 13	730,925 22	4,766,628 93	28,980 753 14	28,980,753 14
3,001,545 04	3,216,916 02	2,476,420 31	444,958 85	350,165 30	965,093 09	25,455,816 56	25,455,816 56
1,345,251 35	2,269,138 07	2,223,895 50	901,453 34	146,193 31	603,952 22	17,981,702 13	17,981,702 13
"	562,859 11	264,308 06	3,517 87	1,643 36	47,864 66	880,193 06	880,193 06
86,061 03	593,888 56	206,638 57	29,041 54	34,308 63	91,759 43	3,373 136 78	
19,351 35	23,863 39	108,115 36	8,946 83	38,032 59	764 55	887 220 10	
2,307 97	12,253 01	6,451 41	131 54	154 83	1,636 44	69,876 85	
1,236 01	1,261 62	1,415 06	9 61	5 65	207 32	122,218 73	64,060,544 60
"	"	"	"	"	"	1 005 49	
298,403 89	119,525 10	113,602 51	319,690 31	60,695 72	26,373 52	5,262,801 56	
3,757,138 18	2,119,236 49	7,075,465 86	1,006,833 33	1,544,363 90	854,404 "	54,344,285 09	
993,186 08	1,789,527 80	583,513 60	20,530 79	57,292 75	210,680 85	8,137,789 16	
"	"	"	"	"	"	16,158 40	
"	"	"	"	"	"	817 88	
1,501,702 09	9,613,929 23	945,321 46	3,016,777 18	55,808 07	1,341,608 01	39,639,198 99	
2,285,995 61	2,325,310 26	346,667 62	254,083 38	137,397 "	364,705 12	13,306,781 47	
5,028 09	"	"	"	"	"	7,990 53	
"	"	6,049 47	"	"	"	22 796 24	77,913,579 72
78,012 97	"	"	"	"	"	79,146 76	
304,053 66	860,692 82	2,737,963 61	105,101 27	"	515,674 78	12,586,331 99	
595,606 21	"	"	"	"	"	1 013,471 99	
361 72	"	"	20,457 95	"	"	459,369 92	
134,078 34	32,601 88	112,674 08	86,813 68	16,552 12	7,192 60	1,419,446 89	
102,761 53	114,940 87	3 30	"	11,817 45	28 870 20	1,194,279 50	
"	"	"	"	"	"	2,734 86	
1,430 "	7,183 24	666 67	5,729 30	2,576 "	3,080 "	28,465 65	
15,230 75	21,701,95	23,010 50	7,303 33	9,983 35	10,943 30	150,998 58	
26,949 "	"	144 "	"	"	"	516,228 "	
300 "	"	"	"	"	"	2,891 "	
8,469 25	17,235 85	11,375 20	2,001 65	775 60	2,248 15	94,724 03	
"	"	120 38	"	55 22	"	242 29	
"	"	"	"	"	"	1,130 30	
39 30	45 06	67 60	1 28	101 40	8 "	1,210 28	1,025,770 07
"	"	1,146 83	"	"	"	1,446 83	
1,252 11	1,820 59	552 08	156 57	57 09	284 21	12,151 25	
3,606 "	4,054 "	4,052 "	"	50 "	"	34,192 "	
1,500 "	14,217 "	7,730 "	3,000 "	"	12,000 "	53,921 "	
752 "	86 "	202 "	178 "	70 "	"	1,940 "	
3,136 "	6,963 "	10,342 "	1,336 "	1,420 "	2,952 "	53,771 "	
46 "	1,382 "	856 "	278 "	1,108 "	746 "	6,723 "	
"	"	"	"	"	"	3,000 "	
21,912,878 10	28,997,513 "	21,058,482 59	6,516,958 33	3,231,452 56	6,860,492 26	216,298,359 28	216,298,359 28

IMPOTS. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
Enregistrement et transcription.	Actes civils publics	5,688,476 86	11,818,843 03	2,980,690 92	
	— sous seing privé	90,039 45	311,963 60	163,667 26	
	— judiciaires	242,580 50	421,739 04	105,100 92	
	— d'huissiers	159,050 90	473,238 74	79,274 20	
	Lettres de noblesse	»	3,770 »	»	
	Permis de changer de nom de famille	»	725 »	»	
Greffes.	Mise au rôle	46,242 05	129,979 50	14,137 »	
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	124,195 92	295,607 04	44,046 43	
	Légalisations et recherches	671 50	1,700 50	565 »	
Hypothèques. — Droits d'inscription		73,335 34	152,276 54	31,538 57	
Successions.	Droits de succession	2,062,386 89	7,943,682 60	2,333,411 13	
	— de mutation { par décès	6,891 99	132,595 15	71,829 74	
		sur les successions en ligne directe	218,716 29	858,167 72	243,409 64
	— dus par les époux survivants	47,253 27	128,098 73	28,980 47	
Timbre.	Formules pour actes de protêt. { Huissiers	49,675 »	62,225 »	7,650 »	
		Postes	4,550 »	4,550 »	
	Timbres fixes. { Passeports à l'intérieur	»	»	»	
		Passeports à l'étranger	1,200 »	2,424 »	304 »
		Permis de port d'armes de chasse	51,030 »	109,410 »	43,540 »
		Permis de chasse au levrier	70 »	»	280 »
	Débit { Timbres proportionnels pour effets de commerce	58,344 05	222,879 30	45,582 80	
		Timbres adhésifs { pour effets de commerce et les à l'étranger. { Payables en Belgique	81,142 80	271,069 75	9,909 35
			— à l'étranger	15,314 17	5,006 77
		pour affiches	65,573 97	187,224 53	35,415 83
	Timbres de dimension		308,722 40	784,383 15	175,708 20
	Visa { Timbres proportionnels	87,824 65	4,663 44	4,010 10	
		Timbres de dimension	11,214 92	19,127 »	4,668 25
Timbres fixes. — Warrants		1,351 50	268 50	»	
Extra-ordinaire.	Timbres proportionnels. { Effets négociables ou de commerce, billets, mandats et obligations non négociables, etc.	1,043,474 55	732,674 80	63,378 60	
		Billets au porteur	»	396,967 54	»
		Actions de société ou obligations et tous autres effets à terme illimité, etc.	370,293 »	1,300,248 82	10,462 »
	Timbres de dimension. { Papiers blancs pour actes, etc.	99,374 95	169,119 45	32,287 65	
		Affiches	7,695 15	41,235 90	781 04
A REPORTER		41,016,691 37	27,054,415 11	6,535,216 38	

MENT ET DOMAINES.

des recouvrements effectués.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIEGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
3,492,503 08	4,281,827 17	4,187,714 25	739,053 67	869,222 72	1,560,916 61	35,649,248 31	
54,496 28	146,256 08	65,729 52	51,285 51	51,947 45	54,814 48	1,020,199 33	
70,041 32	137,117 97	135,309 83	14,138 57	16,051 87	38,284 48	1,180,364 50	
99,642 59	206,076 83	146,465 02	20,263 »	22,726 04	64,230 31	1,270,967 63	39,125,709 77
»	»	»	»	»	»	3,770 »	
»	145 »	»	145 »	»	145 »	1,160 »	
20,768 »	48,997 50	42,239 »	4,309 »	5,095 »	10,796 50	322,563 55	
64,065 »	112,330 47	111,412 21	15,820 77	16,114 77	28,311 11	811,903 02	1,140,684 82
495 50	1,366 75	592 50	118 »	276 50	432 »	6,218 25	
30,714 18	62,656 54	52,243 69	10,163 02	8,656 25	21,112 73	442,696 86	442,696 86
2,635,970 21	1,984,618 70	3,584,339 96	347,599 51	306,954 19	1,480,892 36	22,679,835 55	
7,119 17	58,598 91	23,417 56	26,971 01	32,108 14	13,415 58	372,947 25	
373,144 71	356,745 68	333,691 95	70,673 99	71,751 62	192,283 63	2,748,555 23	26,209,267 72
50,096 96	67,518 73	45,110 68	10,971 61	11,553 09	18,326 15	407,909 69	
11,075 »	20,950 »	19,275 »	1,875 »	2,075 »	3,800 »	148,600 »	
3,224 »	28,400 »	10,900 »	2,274 50	3,725 »	8,825 »	79,548 50	
»	»	»	»	»	»	»	
1,120 »	514 »	2,440 »	72 »	224 »	1,152 »	9,480 »	
42,980 »	126,665 »	84,245 »	27,370 »	52,360 »	87,255 »	624,855 »	
»	»	»	»	»	»	350 »	
58,679 25	135,611 55	74,832 90	10,723 95	8,456 55	25,951 65	641,062 »	
48,638 40	18,088 9	51,215 60	252 65	1,409 20	3,484 30	485,211 »	
438 51	900 73	832 23	0 61	306 40	61 90	22,978 60	
36,847 09	75,704 14	65,416 »	5,901 54	10,607 47	24,841 93	507,532 80	
234,452 10	115,270 »	320,244 25	87,912 95	93,712 85	135,492 70	2,551,898 85	10,625,388 77
13,564 45	26,178 05	23,180 22	2,630 40	378 05	4,262 60	166,691 96	
5,720 19	8,836 45	9,741 37	1,417 37	4,507 15	4,814 77	70,047 47	
2 75	»	18 »	»	»	»	1,640 75	
193,187 35	97,755 65	185,540 45	47,073 55	29,064 35	145,214 30	2,537,363 80	
»	»	16 50	»	»	»	396,984 01	
40,122 »	25,251 50	92,479 50	2,177 »	382 50	25,774 50	1,867,190 82	
45,189 10	34,097 »	42,265 45	6,838 20	1,873 75	25,432 55	456,448 10	
596 90	26 87	3,095 04	128 45	62 60	53 16	53,675 11	
7,634,864 09	8,478,536 77	9,714,003 68	1,508,160 83	1,621,602 51	3,980,377 20	77,543,917 94	77,543,917 94

IMPOTS. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
REPORT. fr.		44,016,691 37	27,054,445 44	6,535,266 38	
Naturalisations.	Droits de naturalisation ordinaire	750 »	9,250 »	1,000 »	
	Droits de grande naturalisation	2,500 »	3,500 »	»	
Amendes en matière d'impôts.	Enregistrement et transcription	45,566 43	36,331 22	13,973 54	
	Greffes	»	»	»	
	Successions	15,447 25	67,447 09	16,644 14	
	Timbre	2,604 79	9,031 84	2,391 58	
Amendes de condamnation en matières diverses et dommages - intérêts.	Amendes de condamnation et dommages- intérêts attribués au Trésor	en totalité.	83,568 82	455,999 92	67,492 72
		en partie.	44 03	488 94	6 71
TOTAUX. fr.		44,436,812 69	27,336,334 09	6,636,775 04	

MENT ET DOMAINES (suite),

des recouvrements effectués.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
7,534,864 09	8,478,536 77	9,714,003 68	4,508,160 83	4,624,602 54	3,980,377 20	77,543,917 94	77,543,917 94
750 »	7,000 »	4,750 »	4,000 »	2,750 »	750 »	31,000 »	38,750 »
1,250 »	500 »	»	»	»	»	7,750 »	
14,967 68	21,462 94	11,645 57	5,708 49	5,073 88	4,396 90	129,326 65	379,130 39
»	»	»	»	»	»	»	
34,224 63	31,260 44	26,450 93	9,723 54	8,187 88	14,024 92	222,750 79	
2,952 36	3,777 97	3,913 99	360 »	620 »	1,400 45	27,052 96	
71,039 91	108,050 91	59,309 65	13,635 43	16,888 93	19,396 06	595,382 05	597,484 69
214 27	4,282 41	82 35	»	10 93	»	2,099 64	
7,760,262 94	8,654,874 44	9,820,456 47	4,544,587 99	4,655,434 43	4,020,345 53	78,559,280 02	78,559,280 02

PÉAGES. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
DOMAINES.				
Rivières et canaux.	Liège à Maestricht	»	»	»
	Maestricht à Bois-le-Duc.	»	»	»
	Jonction de la Meuse à l'Escaut	325,227 78	»	»
	Embranchement vers le camp de Beverloo.	»	»	»
	— vers Hasselt.	14,811 33	»	»
	— vers Turnhout	45,970 43	»	»
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor	88,368 97	»	»
	Sambre	»	»	»
	Canal du Centre.	»	»	»
	Charleroi à Bruxelles et embranchements	»	59,877 31	»
	Mons à Condé	»	»	»
	Pommerœul à Antoing	»	»	»
	Dérivation de { Deynze à Schipdouwck	»	»	»
	la Lys. { Schipdouwck à Balgerhoeke.	»	»	»
	Roulers à la Lys.	»	»	6,475 90
	Gand à Ostende	»	»	14,902 57
	Plasschenlaele, par Nieuport et Furnes, vers la France.	»	»	35,079 95
	Moervaert	»	»	»
	Furnes à Bergues	»	»	312 55
	Petite Nêthe (canalisée)	1,170 81	»	»
	Bossuyt	»	»	6,530 40
	Gand à Terneuzen	»	»	»
	Meuse.	»	»	»
	Ourlie	»	»	»
	Escaut.	»	»	1,042 20
	Lys.	»	»	36,929 59
	Yser	»	»	7,451 14
	Ypres à l'Yser	»	»	2,237 30
	Loo	»	»	2,280 41
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor.	»	»	30 03
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau.	6,580 67	9 »	149 50
	Relevances de sociétés nautiques	288 »	»	408 »
Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers		1,790,000 »	»	»
Avant-port d'Ostende et bassin à flot de Nieuport. — Droits de quais et de bassin		»	»	41,203 76
Part revenant à l'État dans le produit net de l'avant-port de Gand		»	»	»
TOTAUX. fr.		2,272,417 90	59,886 31	153,053 30

MENT ET DOMAINES.

des recouvrements effectues.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIEGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
»	»	103,078 96	124,903 53	»	»	233,982 31	
»	»	»	286,137 10	»	»	286,137 10	
»	»	»	195,286 58	»	»	520,514 36	
»	»	»	6,858 53	»	»	6,858 53	
»	»	»	5,311 41	»	»	20,122 44	
»	»	»	»	»	»	45,970 43	
»	»	»	»	»	»	88,368 97	
»	87,738 59	»	»	»	57,008 15	144,766 74	
»	2,175 13	»	»	»	»	2,175 13	
»	100,876 21	»	»	»	»	160,753 54	
»	36,731 59	»	»	»	»	36,734 59	
»	41,145 83	»	»	»	»	41,143 85	
5,972 60	»	»	»	»	»	5,972 60	
9,504 13	»	»	»	»	»	9,504 13	
»	»	»	»	»	»	6,475 93	
59,773 61	»	»	»	»	»	74,676 21	
»	»	»	»	»	»	33,079 95	2,413,721 62
3,623 18	»	»	»	»	»	3,623 18	
»	»	»	»	»	»	312 53	
»	»	»	»	»	»	1,170 81	
»	»	»	»	»	»	6,550 40	
51,442 44	»	»	»	»	»	51,412 44	
»	»	143,114 02	»	»	129,736 47	274,860 49	
»	»	2,624 61	»	»	»	2,624 61	
99,346 90	127,294 02	»	»	»	»	227,683 21	
33,099 48	»	»	»	»	»	70,029 07	
»	»	»	»	»	»	7,451 14	
»	»	»	»	»	»	2,537 30	
»	»	»	»	»	»	2,280 41	
»	»	»	»	»	»	30 03	
15,749 81	78 »	14,631 10	697 40	10 »	5,010 30	42,915 78	
248 »	»	»	»	»	27 20	671 20	
»	»	»	»	»	»	1,790,000 »	1,790,000 »
»	»	»	»	»	»	41,203 76	41,203 76
61,810 32	»	»	»	»	»	61,810 32	61,810 32
340,370 59	396,062 41	271,458 69	619,494 29	10 »	191,782 12	4,306,733 70	4,306,735 70

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRAVANT.	FLANDRE OCCIDENTALE
Domaines. (Valeurs capitales.)	Prix de vente de terrains provenant d'emprises. { Rivières et canaux.	9.760 »	2,327 50	7,613 90
	{ Routes	4.032 29	2,018 09	13,037 27
	Produit d'autres aliénations d'immeubles.	1,593 22	19 167 16	»
	Produits { des successions en déshérence	»	47.251 93	3,332 12
	{ nets des épaves.	»	»	73 59
	Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés	»	417 66	536 25
	Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc. .	»	814 35	»
	provenant du Département des Affaires étrangères .	»	36 »	»
	— — de l'Agriculture et des Travaux publics . .	11,756 31	34,492 50	14,650 52
	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes .	593 »	1,788 01	330 »
	— — des Colonies	»	31 50	»
	Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage { des Finances	»	25,235 02	2 »
	{ de la Guerre	33,966 15	67,708 50	14,663 40
	— — de l'Industrie et du Travail	»	»	»
	— — de l'Intérieur.	»	8,000 »	»
	— — de la Justice	1,499 68	2,783 52	11,633 09
	— — des Sciences et des Arts. .	66 »	»	»
	— de la Cour des comptes.	»	»	»
	Remboursement de capitaux { du fonds de l'industrie nationale	»	»	»
	{ de créances ordinaires.	»	»	»
	Rachat et transfert de rentes.	»	»	»
	Transactions en matière domaniale	3 »	»	»
	Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris	1,786 99	53,376 43	131 18
	Remboursement pour moins-value de mobilier (lacs et bateaux) .	»	»	»
	Produit d'objets saisis et confisqués	1,621 58	1,813 55	794 94
	Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis	»	»	»
A REPORTER fr		66,678 22	287,293 77	66,836 26

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DE BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE de budget.
4,156 »	18,287 36	7,919 50	»	»	»	50,064 26	
359 77	1,018 23	5,020 38	433 88	1,814 24	4,378 94	52,173 09	
347 33	36 05	579 56	3,670 52	25 50	228 82	25,648 16	
»	74,054 01	6,045 61	434 56	»	»	131,118 28	
»	»	»	»	»	»	73 59	
135 87	63 48	522 02	1 50	»	»	1,676 78	
»	»	»	»	»	»	814 35	
»	»	»	»	»	»	36 »	
15,262 »	1,029 50	4 679 »	515 38	27 75	933 30	83,346 23	
1 450 »	»	»	»	»	»	4,161 01	
»	»	»	»	»	»	31 50	
»	6 »	17 »	6 »	13 50	67 »	25 346 52	
20 868 85	29,170 37	13,915 »	3,749 45	2,110 »	18,416 69	203,918 41	695,215 37
»	»	»	»	»	»	»	
10 »	205 »	»	15 »	»	»	8,220 »	
2,463 71	179 08	376 77	13 81	1,023 43	2 329 94	22,308 03	
»	128 90	287 95	»	»	»	482 85	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	3 »	
1,909 92	7,534 30	6,678 48	31 64	127 42	1,003 57	72,582 58	
»	»	»	»	»	»	»	
408 43	785 20	1,427 90	134 15	147 »	276 80	7,411 55	
»	497 17	5,292 01	»	»	»	5,789 18	
47,371 88	132,964 65	52,061 13	9,005 86	5,368 54	27,625 06	695,215 37	695,215 37

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
REPORT. . . fr		66,678 22	287,293 77	66,836 26
Forêts.	Prix de vente de coupes de bois	»	238,787 »	3,025 50
	— de chablis, bois de délit et d'élagage.	»	10,197 52	»
	— de glandée, panage, foin et herbages	»	»	»
	Fermages de propriétés dépendant des forêts	»	24,501 05	35 70
	— du droit de chasse	75 »	»	150 »
	— — de pêche (baux et licences)	»	1,305 »	»
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minerais	»	»	»
Dépendances du chemin de fer.	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage.	»	12,734 53	»
	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer.	7,044 24	20 674 48	3,725 30
	Location de bâtiments	7,401 48	633,338 77	13,533 43
	— d'herbages, d'oseraies, etc.	»	575 »	»
	Redevances sur les mines (Loi du 21 avril 1810, articles 6 et 12)	»	»	»
	Argent non réclamé	»	4,950 54	»
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	13,622 20	34,672 42	449 40
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage.	7,337 50	74,542 10	1,125 »
	— d'objets non réclamés	3,268 90	20,507 42	»
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	5,176 »	7,475 »	1,062 »
Établisse- ments et services regis par l'État.	Ecole vétérinaire. { Pensions d'animaux malades.	»	14,876 30	»
	{ Produit des ventes d'objets divers	»	190 »	»
	Insertions au <i>Moniteur</i> Loi du 30 juillet 1889	23 40	184 30	13 60
	Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	912 »	2,064 »	1,494 »
	Institut agricole. Produit de ventes d'objets mobiliers et autres	»	»	»
	Section normale d'enseignement moyen pour filles	»	8,968 »	»
Produit du Jardin Botanique de Bruxelles		»	450 »	»
A REPORTER . . . fr		441,838 64	1,407,280 60	91,449 89

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
47,371 88	132,964 65	52,061 13	9,005 86	3,368 54	27,635 06	695,215 37	695,215 37
"	24,915 77	40,512 "	2 "	96,178 "	39,274 "	442,694 27	629,786 80
"	130 "	29,229 46	"	33,299 95	393 75	73,230 68	
"	615 "	171 50	10 "	"	"	796 30	
"	475 "	3,391 07	"	209 90	"	30,612 72	
"	5,465 "	8,352 47	275 "	36,622 "	3,760 "	56,899 47	
"	"	489 50	"	236 75	"	2,031 25	
"	"	390 50	"	2,124 77	1,136 17	3,651 44	
"	"	51 "	367 20	6,169 49	8 25	19,830 47	
1,280 57	3,990 65	5,216 26	1,150 84	1,355 89	2,247 89	51,983 12	
886 "	7,126 30	16,649 98	2,476 "	94 50	5,746 45	687,552 31	659,705 72
52 50	613 50	824 23	116 55	343 50	305 "	3,030 30	
"	673 44	"	"	"	1 61	675 05	
31 80	"	"	"	"	"	49 2 34	
66 60	5,951 "	6,247 39	163 "	30 "	1,430 50	62,655 21	
4,130 "	4,517 "	1,579 "	29 "	"	4,075 "	97,334 60	
1,611 70	2,018 41	909 50	"	516 92	749 64	29,582 19	
3,830 50	30 "	33 60	270 "	576 "	457 50	18,910 60	
"	"	"	"	"	"	14,876 30	
"	"	"	"	"	"	190 "	
31 75	11 67	16 80	"	"	5 "	283 52	40,566 82
1,788 "	2,658 "	2,032 "	1,236 "	1,386 "	2,184 "	15,774 "	
"	"	"	"	"	25 "	25 "	
"	"	"	"	"	"	8,968 "	
"	"	"	"	"	"	450 "	
61,081 30	191,758 39	170,377 41	15,401 45	185,052 21	91,634 82	2,325,274 71	2,325,274 71

CAPITALS ET REVENUS. —

. Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Revenu . . . fr.	111,538 61	1,407,280 60	91,449 89
Produits des examens universitaires	1,350 "	68,337 50	1,300 "
— — et visa des diplômes.	4,700 "	22,432 "	2,681 "
— divers.	" "	" "	" "
— des brevets d'invention	9,730 "	720,820 "	2,700 "
— du quart des salaires sur transcriptions.	7,266 83	15,747 74	6,949 12
— de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation.	1 "	" 75	" "
— de la taxe perçue conformément à l'article 3 de la convention littéraire faite avec la France	" "	" "	" "
— des taxes pour marques de fabrique et de commerce	2,260 "	9,390 "	400 "
— des essais effectués pour compte de particuliers au Laboratoire d'expériences de Frameries.	" "	" "	" "
Restitutions volontaires	" "	" "	" "
Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées)	" "	" "	" "
Parts non réclamées dans les amendes attribuées	" "	" "	" "
Restitution de parts d'amendes indûment attribuées	" "	33 25	" "
Excédent de droits d'encaissement sur les frais d'adjudication	2,037 06	2,132 34	4,716 43
Fonds et valeurs déposés aux gabelles et acquies au Trésor.	338 25	" "	7 42
Parts non réclamées dans le produit net de la vente des épaves.	" "	" "	" "
Cautionnements judiciaires attribués à l'Etat.	" "	" "	" "
Abonnement de la province de la Flandre orientale du chef d'analyses bactériologiques au laboratoire de l'Université de Gand.	" "	" "	" "
Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	685,717 10	404,373 60	90,120 80
Domaine de Tervueren { Fermages et vente d'arbres	" "	38,587 14	" "
{ Menus produits	" "	57 6 "	" "
Génie militaire. { Location de biens-fonds et de bâtiments	193 9 18	7,836 32	214 20
{ Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	388 75	1,344 50	" "
{ Fermages de pêche et de chasse	8, 05 27	695 85	" "
Arrérages de rentes	" "	" "	" "
Redevances pour concessions de prises d'eau	75 "	9,637 62	6,187 86
Produits des redevances pour la visite de monuments et propriétés de l'Etat.	" "	26,384 50	" "
Abbaye de Villers — Menus produits.	" "	10 "	" "
Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	" "	" "	" "
— — de créances ordinaires	892 90	" "	" "
Produits des sablières et mines (forêts exceptées)	" "	" "	" "
Redevances sur les mines (Loi du 21 avril 1810, articles 6 et 42) (chemins de fer exceptés)	" "	" "	" "
Location de terrains provenant { Rivières et canaux.	17,004 08	7,907 47	12,936 71
d'emprises { Routes	898 34	3,036 61	3,102 41
Vente d'arbres, plantations, herbages, etc. { Rivières et canaux.	8,107 13	8,791 92	9,417 55
{ Routes	2,070 39	16,022 83	5,499 32
Droits de pêche (Rivières et canaux.)	2,877 15	4,517 50	3,368 50
Revenus des biens de cures (fermages et rentes).	" "	" "	" "
Redevances pour jouissance du mobilier de l'Etat	" "	" "	" "
Produit des licences pour la cueillette du naissain de moules sur les ouvrages de la côte et des ports du littoral	" "	" "	60 "
Totaux . . . fr.	896,432 36	2,780,139 12	241,114 30

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DE BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
61,081 30	491,758 39	170,377 41	45,101 45	185,052 21	91,634 82	2,325,274 71	2,325,274 71
4,642 »	360 »	1,936 »	985 »	450 »	18,284 »	97,614 50	
11,732 »	4,558 »	18,244 »	962 »	766 »	3,512 »	69,587 »	
»	»	»	»	1 83	»	1 83	
3,330 »	14,230 »	83,300 »	160 »	260 »	2,210 »	836,740 »	
8,412 31	41,122 67	8,191 92	2,675 11	3,404 12	3,822 03	67,592 08	
» 75	4 73	2 85	»	»	»	10 08	
»	»	»	»	»	»	»	
1,160 »	1,520 »	970 »	210 »	80 »	300 »	16,290 »	
»	5,550 »	»	»	»	»	5,550 »	1,125,697 66
»	»	»	»	»	100 »	100 »	
»	50 »	50 »	»	»	»	100 »	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	33 25	
3,745 92	3,920 42	1,906 60	1,276 59	2,931 55	2,773 46	23,440 37	
63 96	174 82	»	»	24 10	»	608 55	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	
6,000 »	»	»	»	»	»	6,000 »	
94,863 42	9,775 12	9,358 15	472 25	2,721 60	5,182 37	1,304,784 50	
»	»	»	»	»	»	38,587 14	
»	»	»	»	»	»	5,786 »	
26,823 39	177 47	1,759 96	226 40	28 55	539 77	56,945 54	
366 85	25 »	1,441 41	13,282 95	»	»	20,250 46	
4,762 83	157 50	»	150 »	»	»	13,981 42	
»	19 05	25 »	53 63	»	»	97 68	
41 50	4,137 76	350 »	4,385 »	»	767 23	25,601 97	
»	»	»	»	»	»	26,384 50	
»	»	»	»	»	»	10 »	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	8,926 90	1,813,644 83
»	»	»	»	»	»	»	
»	746 28	» 07	»	»	72 19	818 54	
9,777 89	22,670 19	14,604 90	4,042 27	25 88	5,481 44	94,100 83	
537 04	5,214 81	5,246 58	425 36	736 72	1,694 32	20,892 26	
9,308 24	34,301 89	8,294 24	7,318 21	22 35	223 40	85,787 93	
9,676 92	8,080 45	7,248 23	5,145 57	4,399 35	3,114 68	61,274 74	
3,398 80	2,814 75	17,109 75	3,820 47	2,428 85	8,561 40	43,897 17	
»	26 25	»	»	»	»	26 25	
25 »	316 50	»	»	»	199 50	571 »	
2,500 »	»	»	»	»	»	2,620 »	
262,260 32	321,742 05	350,467 07	60,662 26	203,333 11	148,469 61	5,264,617 20	5,264,617 20

REMBOURSEMENTS. — CON

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Frais de perception des centimes provinciaux	15,546 78	42,432 91	18,389 »
— — — communaux	97,357 39	191,519 87	80,506 93
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.	49,485 91	75 079 67	32,671 95
TOTAUX. . . fr	162,390 08	318,032 48	131,567 88

TRIBUTIONS DIRECTES. ETC.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

des recouvrements effectués

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
13,414 48	52,418 84	45,665 79	3 871 23	5,332 35	7,377 91	180,179 32	891,953 18
59,453 41	112,686 93	90,482 22	17,822 01	17,792 80	40,972 60	741,773 86	
37,930 15	45,666 76	30,125 78	3,176 56	2,049 45	8,764 19	284,970 42	284,970 42
110,527 74	210,802 53	136,273 79	24 869 80	25,144 60	57,444 70	1,176,923 60	1,176,923 60

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE
<i>Reliquants des comp- tes arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Solles de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes	»	102 59	»
	Actes de chargement de divers chefs	0 69	9 75	21 37
<i>Déficits des comptables.</i>	Reouvrements par prélèvement sur cautionnements	4,354 44	»	»
	— divers	824 89	1,293 79	»
<i>Recouvrements d'a- vances faites par les divers Départ- tements.</i>	Frais de poursuites et d'instances	21 33	389 72	4 50
	Remboursement et dégrèvement de contribu- tions	»	4,160 58	»
	5 p. c. sur les recettes pour ordre (frais de régie)	124 39	662 82	67 85
	Ministère des Finances. Remboursement de frais d'impression de for- mules d'actes de protêt	393 50	1,243 »	133 50
	Rétributions des surnuméraires	14,413 19	16,086 14	7,092 83
	Restitution de droits	»	»	»
	Remboursements divers	1,196 33	3,722 94	95 33
	Ministère de la Guerre. — Remboursements divers	»	466 80	»
	Ministère des Affaires étrangères. — Remboursement de sommes avancées par les consuls	»	»	»
	Ministère des Sciences et des Arts Remboursement de subsides	»	»	»
	Restitution de droits	»	»	»
	Frais de justice en matière criminelle et correc- tionnelle	10,859 92	46,304 83	10,042 30
	— en matière de simple police	13,245 97	38,989 »	17,925 88
	— en matière de faillites	79 13	67 80	21 »
	— militaire	51 10	50 10	6 30
	Ministère de la Justice. résultant de l'exécution de com- missions rogatoires étrangères	»	764 82	»
	Frais de poursuites en matière forestière	»	236 53	»
	Remboursements d'indemnités pour frais de greffe	911 90	4,553 38	193 82
	Restitution de droits	»	»	»
	Ministère de l'Intérieur. Frais de justice en matière de garde civique	3,834 10	4,285 86	290 95
	Restitution de droits	»	»	»
	Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics. Frais de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices	31 31	6,109 40	26 20
	Frais de surveillance de travaux publics con- cédés	100 »	1,000 »	»
	Restitution de droits	»	»	»
	Remboursements divers	89,646 91	209 95	»
	Ministère des Chemins de fer, } Restitution de droits	»	»	»
	Postes et Télégraphes. } Remboursements divers	»	»	»
	Ministère des Colonies. — Traitements du personnel de l'administration centrale spécialement attaché au service des chemins de fer en régie	»	14,640 »	»
TOTALS. fr.		137,089 40	147,351 80	35,941 83

GISTREMENT ET DOMAINES.

*des recouvrements effectués.*DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
»	»	8 57	»	»	»	144 46	37,324 46
14 97	141 43	»	»	»	»	155 21	
»	»	»	»	»	»	1,354 44	
22,288 68	700 97	10,740 71	»	»	84 61	35,903 65	
206 06	43 70	»	»	1 »	38 28	674 59	
»	»	»	2 57	»	»	4,163 15	663,040 19
150 39	509 40	906 84	20 56	34 56	28 76	2,505 57	
222 50	419 »	385 »	37 50	41 50	76 »	2,973 50	
7,014 61	3,430 87	5,787 95	7,912 43	1,590 77	1,021 68	69,350 37	
»	»	»	»	»	»	»	
»	2,324 85	103 07	»	208 33	0 50	9,631 35	
»	»	»	»	»	»	466 80	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	
29,146 64	24,617 11	25,496 09	3,838 89	5,014 20	5,767 71	161,037 69	
14,940 43	20,025 19	23,162 98	4,834 35	4,287 35	7,900 24	145,311 62	
»	43 »	21 30	»	»	»	202 23	
27 90	35 65	874 48	»	»	14 »	1,059 23	
»	»	»	»	»	»	764 82	
»	»	»	»	»	»	236 53	
49 31	83 15	115 58	15 15	1 35	27 45	3,951 09	
»	»	»	»	»	»	»	
366 68	2,176 30	1,282 82	34 74	62 20	158 27	12,512 12	
»	»	39 96	»	»	»	39 96	
»	2,746 66	482 13	499 18	103,006 71	12,056 12	431,927 71	
4,380 »	3,035 »	4,130 »	»	»	»	9,665 »	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	89,886 86	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	14,640 »	
75,803 17	69,212 48	73,527 48	17,215 07	117,248 20	27,173 82	700,564 65	700,564 65

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1910

RECETTES

Comparaison avec les recouvrements de l'exercice antérieur.

Comparaison des recouvrements effectués

DESIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1910.	1909.
Contributions directes.	Foncier fr.	28,980,753 14	28,646,794 93
	Personnel.	23,455,816 56	24,904,447 50
	Patentes	17,981,702 13	15,066,901 79
	Redevances sur les mines	880,193 06	1,321,279 90
Douanes. — Droits d'entrée	Eaux-de-vie étrangères.	3,373,136 78	2,558,996 61
	Bières	887,220 10	778,023 91
	Vinaigres et acide acétique	69,876 85	65 261 49
	Sucres bruts et raffinés	122,218 73	132,169 80
	Sirops et mélasses	1,003 49	415 10
	Tabacs	5,26 801 56	5,299,896 16
	Autres marchandises	54,344,285 09	49,090 858 43
Vins étrangers		8,137,789 16	5,674,234 06
Accises	Vins mousseux	16 158 40	15,924 38
	Vins de fruits secs	817 88	»
	Eaux-de-vie indigènes	39,639,198 99	47,227,625 44
	Bières.	13,306,781 47	12,930,818 59
	Vinaigres } de bières	7,990 53	8,531 64
	} autres que de bières	92 796 24	261 21 85
	Acide acétique	79,146 76	79 662 66
	Sucres de canne et de betterave	12,586,431 99	12,061,473 91
	Glucoses et autres sucres non cristallisables.	1,043,471 99	973,923 08
	Margarine	459,369 92	447 769 50
	Tabacs étrangers	1,419,446 89	1,433,840 38
	Tabacs indigènes	1,194,279 50	1,063,306 88
	Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent	2,734 86	252 03
	Loyers de bâtiments	28,465 65	29,018 86
	Extraits cadastraux.	150,998 58	151,623 02
	Taxes pour travaux extraordinaires de char- } en dehors des heures réglementaires.	546,228 »	423,229 »
	gement et de déchargement de navires } en dehors des lieux ordinaires.	2,891 »	3,160 »
	Taxes de vérification et de rajustage des poids et mesures	94,724 03	89,596 20
	Taxes sur les unions professionnelles.	242 29	239 54
Remboursements relatifs aux irrigations en Campine.	1,130 30	»	
Forcements en recette opérés par l'administration par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs.	1 210 28	1,811 53	
Contribution du territoire neutre de Moresnet	1,446 83	1,092 75	
Recettes extraordinaires de toute nature	42,151 25	36,729 09	
Taxes d'ouverture d'entrepôts particuliers	34,192 »	40,820 »	
Taxes pour frais de surveillance des fabriques de confitures		53,921 »	60,115 50
Taxes sur les entrepôts particuliers pour tabacs		1,940 »	1,800 »
Produit des plaques pour automobiles		53,771 »	3,682 »
Certificats d'identité délivrés aux automobilistes étrangers		6,723 »	»
Taxes pour frais de dénaturation d'alcools et surveillance		3,000 »	3,000 »
TOTAL. fr.		216,298,359 28	210,636,347 61

DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1910		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1910.
EN PLUS.	ET MOINS.	
333,9 8 49	"	Accroissement normal provenant de l'imposition de nouvelles constructions.
541,369 06	"	Accroissement résultant de l'imposition de nouvelles constructions et de l'augmentation de la richesse publique.
2,914,800 34	"	Augmentation due à la prospérité des affaires ainsi qu'à l'importance de la cotisation établie par rappel de droit à charge de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale en liquidation.
"	44,085 84	Effet de la crise économique qui, commencée en 1908, s'est continuée en 1909 en ce qui concerne l'industrie charbonnière. (On sait que la relevance proportionnelle est basée sur les résultats de l'exploitation pendant l'année qui précède celle de la cotisation.)
814,140 17	"	Différence due au surcroît d'importation qui se produisit à partir du 16 mars 1910 par suite du dépôt du projet de loi portant entre autres augmentation des droits d'entrée sur les eaux-de-vie étrangères.
109,196 19	"	Cette différence provient de la forte augmentation de la consommation des bières étrangères en 1910, année de l'Exposition universelle de Bruxelles.
4,615 36	"	Différence sans cause déterminée.
"	9,951 07	Idem.
590 39	"	Idem.
"	37,094 60	Idem.
5,253,426 66	"	Différence due principalement à la brillante situation des affaires commerciales et industrielles qui a marqué l'année de l'Exposition universelle de Bruxelles; elle porte notamment sur les articles suivants : Avoine. — Fruits. — Fonte brute. — Tissus de coton et tissus de soie. — Mercerie et quincaillerie. — Machines mécaniques et outils. — Meubles. — Vêtements pour femmes. — Caoutchouc ouvré. — Ouvrages en peau et Maroquinerie. — Voitures automobiles, etc.
2,463,553 10	"	Augmentation provenant des quantités considérables de vins qui ont été importés et déclarés en consommation en prévision d'une élévation présumée des droits sur les vins importés de France.
234 02	"	Augmentation sans importance.
817 88	"	Recette résultant de l'installation d'une fabrique de vins de fruits secs dans la province de Namur.
"	7,588,426 45	La diminution est due à la circonstance que des quantités exceptionnelles d'alcool ont été démanulées en vue de la denaturation pendant les derniers mois de 1910 et que la décharge allouée à ces quantités a été imputée sur les termes de crédit échéant à la fin des mois précités.
373,962 88	"	Augmentation de la consommation.
"	541 11	Diminution peu importante sans cause appréciable.
"	3,225 61	Idem.
"	515 90	Idem.
524,858 "	"	Augmentation normale de la consommation.
69,548 91	"	Idem.
11,609 42	"	Idem.
"	14,393 49	Diminution peu importante sans cause appréciable.
130,972 62	"	Augmentation de la consommation.
2,482 83	"	Augmentation due à la mise en vigueur en 1910 de l'article 6 de la loi du 29 décembre 1909 qui autorise l'essai et la détermination des titres des lingots et matières d'or, d'argent et de platine.
"	553 21	Diminution sans importance.
"	624 44	Idem.
120,999 "	"	Cette différence est due à l'incessante augmentation du trafic au port d'Anvers.
"	269 "	Différence sans cause déterminée.
5,127 83	"	Augmentation du nombre des opérations de vérification et de rajustage des poids et mesures.
2 75	"	Nouvelle imposition.
1,430 36	"	"
"	601 25	"
354 08	"	"
5,422 16	"	Augmentation provenant du recouvrement en 1910 de côtes qui avaient été admises en non-valeurs.
"	6,628 "	Après le 16 mars 1910, date du dépôt du projet de loi portant entre autres augmentation des droits sur les vins et les eaux-de-vie, plusieurs négociants mirent en consommation la totalité des quantités se trouvant dans leurs entrepôts particuliers et renoncèrent à ces derniers.
"	6,194 50	Diminution due à la circonstance qu'une fabrique est restée inactive pendant l'année 1910 et que deux fabriques ont été supprimées dans le courant de ladite année.
140 "	"	Différence peu importante.
50,089 "	"	Augmentation du nombre de déclarations de possession d'automobiles.
6,723 "	"	Mise en vigueur du règlement sur la circulation internationale des automobiles.
"	"	"
43,752,117 14	8,440,405 47	
5,642,011 67		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RÉCETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1910.	1909.
Enregistrement et transcription.	Actes civils publics	37,649,248 34	34,694,315 32
	— sous seing privé	1,020,499 33	1,017,248 73
	— judiciaires	1,180,364 50	1,221,977 73
	— d'huissiers	1,270,967 63	1,241,791 71
	Lettres de noblesse	3,770 »	2,610 »
Greffes.	Permis de changer de nom de famille	1,160 »	2,170 »
	Mise au rôle	322,563 55	303,141 66
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	811,903 02	792,270 41
Hypothèques	Légalisations et recherches	6,218 25	5,320 31
	Droits d'inscription	442,696 86	431,798 62
Successions	Droits de succession	22,670,855 55	21,665,661 32
	— de mutation { par décès	372,947 25	333,056 06
	— { sur les successions en ligne directe	2,748,555 23	2,868,189 13
	— dus par les époux survivants	407,909 69	430,722 19
Timbre.	Formules pour actes de protêts. { Huissiers	148,600 »	130,700 »
	Postes	79,548 50	78,550 »
	Timbres fixes. { Passeports à l'intérieur	»	»
	Passeports à l'étranger	9,480 »	11,736 »
	Permis de port d'armes de chasse	624,855 »	622,020 »
	Permis de chasse au lévrier	350 »	350 »
	Timbres proportionnels pour effets de commerce	611,062 »	617,307 80
	Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. { Payables en Belgique	485,211 »	447,810 55
	— à l'étranger	22,978 60	19,227 17
	Timbres adhésifs pour affiches	507,532 80	503,297 86
	Timbres de dimension	2,355,898 85	2,530,322 40
	Visa	166,691 96	149,872 49
	Timbres de dimension	70,047 47	63,454 62
	Timbres fixes. — Warrants	1,640 75	1,448 25
	Timbres proportionnels. { Effets négociables ou de commerce, billets, mandats et obligations non négociables, etc.	2,537,363 80	2,365,376 65
Extraordinaire	Billets au porteur	396,984 01	379,693 19
	Actions de société ou obligations et tous autres effets à terme illimité, etc	1,867,190 82	1,643,323 50
	Timbres de dimension. { Papiers blancs pour actes, etc.	436,448 10	443,628 10
	— { Affiches	53,675 11	48,728 70
A REPORTER. . . fr.		77,543,917 94	75,112,655 69

MENT ET DOMAINES.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTÉ DÉFINITIF D'IMPÔTS
DE L'EXERCICE 1910

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1910.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1910.
EN PLUS.	EN MOINS.	
954,902 99	»	Prises isolément, la plupart des différences établies ci-contre ne retiennent pas l'attention, mais, dans leur ensemble, elles accusent une progression marquée de la richesse publique. Le fléchissement du produit des amendes de condamnation est la conséquence des mesures générales de clémence qui ont été prises à l'occasion de l'avènement au trône du roi Albert.
2,950 60	»	
»	41,613 23	
26,175 92	»	
1,160 »	»	
»	1,015 »	
19,421 89	»	
19,632 61	»	
397 94	»	
»	11,101 76	
1,014,194 03	»	
39,891 19	»	
»	119,633 92	
»	22,812 50	
»	2,100 »	
998 50	»	
»	»	
»	2,256 »	
2,835 »	»	
»	»	
23,754 20	»	
37,400 45	»	
3,751 43	»	
4,234 94	»	
25,576 45	»	
16,819 47	»	
6,592 85	»	
192 50	»	
171,987 15	»	
17,290 82	»	
223,867 32	»	
12,820 »	»	
1,946 41	»	
2,631,794 66	200,532 41	

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1910.	1909.	
REPORT. fr.		77,543,917 94	75,112,635 69	
Naturalisations. .	Droits de naturalisation ordinaire	31,000 »	12,000 »	
	Droits de grande naturalisation	7,750 »	500 »	
Amendes en matière d'impôts.	Enregistrement et transcription	129,326 65	114,360 86	
	Greffe.	»	»	
	Successions	222,750 79	251,335 82	
	Timbre	27,052 95	28,993 03	
Amendes de condamnation en matières diverses et dommages-intérêts.	Amendes de condamnation et dommages-intérêts { attribués au Trésor.	en totalité	595,382 05	995,063 73
		en partie	2,099 64	1,659 02
TOTAUX. fr.		78,559,280 02	76,516,588 15	

MENT ET DOMAINES (SUITE).

avec ceux de l'exercice antérieur.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DE BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1910.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1910.
EN PLUS.	EN MOINS.	
2,631,794 66	200,532 41	
19,000 »	»	
7,250 »	»	
14,963 79	»	
»	»	
»	28,603 03	
»	1,940 08	
»	399,681 68	
440 62	»	
2,673,431 07	630,759 20	
2,042,691 87		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1910.	1909.
DOMAINES.			
Rivières et canaux.	Liège à Maestricht	233,982 51	199,455 30
	Maestricht à Bois-le-Duc	286 437 40	244 486 78
	Jonction de la Meuse à l'Escaut	520,514 36	312,984 98
	Embranchement { vers le camp de Beverloo	6,858 55	4 754 83
	{ vers Hasselt	20,122 44	19,104 73
	{ vers Turnhout	45,970 43	40,981 46
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor.	88,368 97	79,469 25
	Sambre.	144,766 74	144,581 74
	Canal du Centre	2,175 13	2,219 71
	Charleroi à Bruxelles et embranchements.	160,753 54	165,917 60
	Mons à Condé	36,734 59	40,719 09
	Pommerœul à Antoing	41,145 83	36,737 67
	Dérivation de la Lys { Deynze à Schipdonck	5,972 60	6,082 64
	{ Schipdonck à Balgerhoeke	9,504 13	9,184 99
	Roulers à la Lys	6,475 90	6,166 14
	Gand à Ostende	74,676 21	70,140 60
	Plasschendaale, par Nieuport et Furnes, vers la France	35,079 95	27,935 05
	Moervaert	3,623 18	2,885 11
	Furnes à Bergues.	312 55	332 32
	Petite Nèthe (canalisée).	1,170 81	1,686 44
	Bossuyt	6,550 40	5,255 54
	Gand à Ternuzen.	51,442 44	49,319 87
	Meuse	274 860 49	250,218 19
	Ourthe	2,624 61	2,563 33
	Escaut	227,683 21	197,546 62
	Lys	70,029 07	67,462 21
	Yser.	7,451 14	5,740 79
	Ypres à l'Yser	2,537 30	1,861 60
	Loo	2,280 41	1,996 98
Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor.		30 03	783 08
Produits des bacs, bateaux et passages d'eau		42,915 78	39 253 28
Redevances de sociétés nautiques.		671 20	627 20
Part revenant à l'Etat dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers.		1,790 000 »	745,135 98
Avant-port d'Ostende et bassin à flot de Nieuport. — Droits de quais et de bassin.		41,203 76	39 984 55
Part revenant à l'Etat dans le produit net de l'avant-port de Gand		61 810 32	»
TOTAUX. fr.		4,306,735 70	3,023,275 65

MENT ET DOMAINES.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1910		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1910.
EN PLUS.	EN MOINS.	
34,527 21	»	
42 230 32	»	
7,529 38	»	
2,403 72	»	
1,017 71	»	
4,988 97	»	
8,899 72	»	
185 »	» -	
»	44 38	
»	5,164 06	
»	3,984 50	
4,408 18	»	
»	140 04	
319 14	»	
309 76	»	
4,535 61	»	
7,144 90	»	Produits soumis à l'influence du trafic.
738 07	»	
»	19 77	
»	515 63	
1,294 86	»	
2,122 57	»	
24,642 30	»	
61 28	»	
30,136 59	»	
2,566 86	»	
1,710 35	»	
675 70	»	
283 43	»	
»	753 05	
3 662 50	»	
44 »	»	
1,044,864 02	»	Augmentation provenant du versement d'arriérés.
1,219 24	»	
61 810 32	»	
4,294 051 68	40,391 63	
1,283,460 05		

PÉAGES. — CHEMINS DE FER.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1910.	1909.
Chemin de fer	Voyageurs	101,168,298 38	87,793,794 98
	Bagages	2,951,734 89	2,499,817 88
	Marchandises, finances, équipages, chevaux et bestiaux	194,154,577 74	180,109,401 72
	Produits extraordinaires	3,810,631 85	4,439,923 03
	Recouvrements sur exercices antérieurs	»	»
TOTAL . . . fr.		302,085,243 06	274,842,937 61

En plus

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1910.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1910.
EN PLUS.	EN MOINS.	
13,374,503 60	»	<i>Voyageurs</i> : Augmentation due en grande partie à l'Exposition de Bruxelles et aux abonnements de cinq jours, abonnements d'ouvriers, abonnements ordinaires et scolaires.
451,917 01	»	<i>Bagages</i> : ensemble du trafic.
14,045,176 02	»	<i>Marchandises</i> : prospérité des affaires industrielles et commerciales.
»	629,291 18	<i>Produits extraordinaires</i> : diminution provenant notamment des sommes que l'Etat belge a dû bonifier aux administrations en relation pour l'usage du matériel roulant.
»	»	
27,871,596 63	629,291 18	
27,242,305 45		

PÉAGES. — CHEMINS DE FER.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1910	1909
Télégraphes et téléphones.		18,159,280 48	16,381,529 23
Postes.	Taxes des correspondances en général	22,087,067 »	20,611,673 49
	Taxes sur les mandats et bons de poste	693,107 80	650,069 97
	Taxes sur les versements et les paiements en compte courant.	29,430 83	11,664 30
	Taxes sur les abonnements aux journaux	91,830 79	85,044 14
	Taxes sur les effets de commerce	1,381,818 90	1,339,180 05
	Taxes sur les permis de pêche	9,341 40	9,357 90
TOTAUX. fr.		24,292,596 74	22,706,989 85

En plus. . . .

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DE BUDGET
DE L'EXERCICE 1910

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1910		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1910.
EN PLUS.	EN MOINS.	
1,777,751 25	»	Augmentation due, en partie, au développement normal des services télégraphique et téléphonique et, en partie, à l'Exposition internationale de Bruxelles.
1,475,393 51	»	Accroissement dû à l'influence de l'Exposition de Bruxelles sur les transactions postales.
43,037 83	»	
17,766 55	»	
6,786 65	»	
42,638 85	»	
»	16 50	
1,585,623 30	16 50	
1,585,606 89		

PÉAGES. — CHEMINS DE FER,

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1910.	1909.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	1,978,521 81	1,501,837 98
Produit du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	142,131 74	134,088 14
TOTAL.fr	2,120,653 55	1,635,926 12

POSTES ET TELEGRAPHES.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1910		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1910.
EN PLUS.	EN MOINS.	
476,683 83	»	Augmentation exceptionnelle procurée, d'une part, par l'Exposition universelle de Bruxelles. D'autre part, la mise en service de deux nouveaux paquebots « à turbine » a eu pour effet de rendre plus forte, en 1910, la marche ascendante normale du trafic. (63,219 voyageurs de plus que l'année précédente.) La progression assez notable pour tous les genres de transport explique la différence.
8,043 60	»	
484,727 43	»	
484,727 43		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1910.	1909.
Prix de vente de terrains prov ^t d'emprises.	Rivières et canaux Routes	50,064 26	37,149 02
Produits d'autres aliénations d'immeubles.		25,648 16	35,176 37
Produits	des successions en déshérence nets des épaves	131,118 28	11,744 38
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés		1,670 78	1,223 78
Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc.		814 35	1,168 25
	provenant du Département des Affaires étrangères	36 »	5 »
	— — de l'Agriculture et des Travaux publics	83,346 23	107,847 87
	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	4,161 01	7,136 19
	— — des Colonies	31 50	25 »
Domaines. (Valeurs capitales.)	Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage		
	— — des Finances	25,346 52	17,374 93
	— — de la Guerre	203,918 41	195,205 39
	— — de l'Industrie et du Travail	»	»
	— — de l'Intérieur	8,230 »	643 50
	— — de la Justice	22,308 03	19,343 78
	— — des Sciences et des Arts.	482 85	1,782 »
	— de la Cour des comptes	»	»
Remboursement de capitaux	du fonds de l'industrie nationale de créances ordinaires	»	»
Rachat et transfert de rentes.		»	»
Transactions en matière domaniale.		3 »	»
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris		72,582 58	82,041 58
Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)		»	»
Produits d'objets saisis et confisqués		7,411 55	18,171 29
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis		5,789 18	7,993 23
A REPORTER fr.		695,215 37	585,749 36

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DÉVELOPPEMENT
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1910.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1910.
EN PLUS.	EN MOINS.	
12,915 24	»	
12,225 20	»	
»	9,528 21	
119,373 90	»	
»	1,695 62	
453 »	»	
»	354 60	
31 »	»	
»	24,501 64	
»	2,975 18	
6 50	»	
7,971 59	»	Produits variables.
8,713 02	»	
»	»	
7,586 50	»	
2,964 25	»	
»	1,299 15	
»	»	
»	»	
»	»	
»	»	
3 »	»	
»	9,459 »	
»	»	
»	10,759 74	
»	2,204 05	
172,243 20	62,777 19	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1910.	1909.
	REPORT. fr.	695,215 37	585,749 36
Forêts.	Prix de vente de coupes de bois.	442,694 27	562,907 12
	— de chablis, bois de délit et d'élagage	73,230 68	68,497 14
	— de glandée, panage, foin et herbages.	796 30	2,508 »
	Fermages de propriétés dépendant des forêts	30,612 72	30,373 54
	— du droit de chasse	56,899 47	38,775 25
	— — de pêche (baux et licences).	2,051 25	1,407 25
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral.	3,651 44	4,416 52
	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage	19,830 47	20,191 38
Dépendances du chemin de fer.	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer	54,983 12	56,694 19
	— de bâtiments.	687,552 31	659,635 95
	— d'herbages, d'oseraies, etc.	3,030 30	3,417 87
	Redevances sur les mines. (Loi du 21 avril 1810, articles 6 et 42.)	675 05	2,200 59
	Argent non réclamé	4,982 34	3,153 02
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	62,653 24	39,814 61
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage	97,334 60	74,363 87
	— d'objets non réclamés.	29,582 19	25,082 20
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	18,910 60	34,089 63
	École vétérinaire. { Pension d'animaux malades	14,876 30	9,812 20
Établissements et services régis par l'Etat.	Produit de ventes d'objets divers	190 »	260 »
	Insertions au <i>Moniteur</i> . — Loi du 30 juillet 1889.	283 52	79 77
	Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	15,774 »	15,774 »
	Institut agricole. — Produit de ventes d'objets mobiliers et autres	25 »	»
	Section normale d'enseignement moyen pour filles	8,968 »	9,504 »
	Produit du Jardin Botanique de Bruxelles.	450 »	450 »
A REPORTER. fr		2,325,274 71	2,249,187 43

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
 ET COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
 DE L'EXERCICE 1910.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1910.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1910.
EN PLUS.	EN MOINS.	
172,243 20	62,777 19	
»	120,212 85	
4,753 54	»	
»	1,711 50	
239 21	»	
18,124 22	»	
644 »	»	
»	765 08	
»	360 91	
»	1,711 07	
27,916 36	»	
»	387 57	
»	1,525 54	Produits variables.
1,829 32	»	
22,840 60	»	
22,970 73	»	
4,499 99	»	
»	15,179 03	
5,064 10	»	
»	70 »	
203 75	»	
»	»	
25 »	»	
»	536 »	
»	»	
281,354 02	205,236 74	

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1910	1909.
REPORT. fr.		2,325,274 71	2,249,157 43
Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires.	Produit des examens universitaires	97,644 50	31,515 50
	— et visa des diplômes	69,587 »	134,402 50
	— divers	1 83	212 56
	— des brevets d'invention.	836,740 »	779,180 »
	— du quart des salaires sur transcriptions.	67,592 08	69,342 43
	— de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation	40 08	6 38
	— de la taxe perçue conformément à l'article 3 de la convention litté- raire faite avec la France	»	»
	— des taxes pour marques de fabrique et de commerce.	46 200 »	14,230 »
	— des essais effectués pour compte de particuliers au laboratoire d'expériences de Frameries	5,550 »	1 850 »
	Restitutions volontaires	400 »	»
	Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées)	400 »	250 »
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	»	»
	Restitutions de parts d'amendes indûment attribuées	33 25	208 57
	Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication	25,440 37	36,727 43
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor	608 55	604 80
Revenus des domaines.	Parts non réclamées dans le produit net de la vente des épaves	»	»
	Cautionnements judiciaires attribués à l'État.	»	»
	Abonnement de la province de la Flandre orientale du chef d'analyses bacté- riologiques au laboratoire de l'Université de Gand	6,000 »	6,000 »
	Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	1,304,784 50	1,086,210 88
	Domaine de Tervueren. { Fermages et vente d'arbres	38,587 14	37,187 97
	Menuis produits	5,786 »	1,926 83
	Génie { Location de biens-fonds et de bâtiments	56,945 54	40,158 75
	militaire. { Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	20,250 46	33,932 51
	Fermages de pêche et de chasse.	13,981 42	15,182 85
	Arrérages de rentes.	97 68	98 49
	Redevances pour concessions de prises d'eau	25,601 97	20,386 73
	Produit des redevances pour la visite des monuments et propriétés de l'État	26,384 50	15,444 65
	Abbaye de Villers. — Menus produits	40 »	»
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	»	»
	— de créances ordinaires	8 926 90	»
	Produits des sablières et mines (forêts exceptées)	»	100 »
	Redevances sur les mines. — (Loi du 21 avril 1810, articles 6 et 42) (chemins de fer exceptés)	818 54	4,583 98
	Location d'immeubles provenant d'emprises { Rivières et canaux.	94,400 83	94 426 22
	{ Routes	20,892 26	19,233 43
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc. { Rivières et canaux.	85,787 93	50,057 64
	{ Routes	61,274 74	64 936 27
	Droits de pêche (rivières et canaux)	45,897 17	46,520 62
	Revenus des biens de cures (fermages et rentes)	26 25	26 25
	Redevances pour jouissance du mobilier de l'État	571 »	141 »
	Produit des licences pour la cueillette du naissain de moules sur les ouvrages de la côte et des ports du littoral	2,620 »	2,280 »
TOTAL fr.		5,264,617 20	4,856,912 67

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1910.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1910.
EN PLUS.	EN MOINS.	
281,354 02	205,236 74	
66,129 »	»	
»	64,815 50	
»	210 73	
57,560 »	»	
»	1,750 35	
3 70	»	
»	»	
2,060 »	»	
3,700 »	»	
100 »	»	
»	150 »	
»	»	
»	175 32	
»	11,287 06	
»	86 25	
»	»	
»	»	
»	»	
248,573 62	»	Produits variables. L'augmentation constatée aux fermages de biens fonds et bâtiments provient principalement de la location des immeubles acquis au nord d'Anvers et dans la région du polder de Borgerweert.
1,399 17	»	
3,859 17	»	
16,786 79	»	
»	13,682 05	
»	1,201 43	
»	0 81	
5,215 24	»	
10,939 85	»	
10 »	»	
»	»	
8,926 90	»	
»	400 »	
»	3,765 44	
»	25 39	
1,658 83	»	
35,730 29	»	
»	3,661 53	
»	623 45	
»	»	
130 »	»	
340 »	»	
714,776 58	307,072 05	
407,704 53		

DESIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1910.	1909.
Postes. Services régis par l'État.	Produit des abonnements au <i>Moniteur belge</i>	25,429 26	25,103 72
	— — au <i>Compte rendu analytique</i>	31,112 »	23,236 »
	— — aux <i>Annales parlementaires</i>	8,946 »	8,108 »
	— — au <i>Recueil des actes de sociétés commerciales</i>	30,018 09	29,176 38
	— — au <i>Bulletin mensuel du commerce spécial de la Belgique avec les pays étrangers</i>	239 37	228 57
	— — au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	730 »	696 »
	— — aux <i>Documents parlementaires</i>	208 50	209 50
	— — au <i>Bulletin international des douanes</i>	1,560 »	1,545 »
	— — au <i>Recueil des actes des Sociétés mutualistes</i>	588 31	591 62
	— — au <i>Recueil des actes des Unions professionnelles</i>	80 57	83 25
Produit de la vente des permis de pêche		199,797 »	202,096 »
TOTAUX. fr.		298,729 10	291,074 04

CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1910.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1910.
EN PLUS.	EN MOINS.	
325 54	»	Sans explication.
7,876 »	»	
838 »	»	
841 74	»	
30 80	»	
34 »	»	
»	1 »	
45 »	»	
»	3 34	
»	2 68	
»	2,299 »	
9,961 05	2,305 90	
7,655 06		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1910.	1909.
Produits divers des prisons.	498,612 54	493,728 96

NUS. — PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1910.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1910.
EN PLUS.	EN MOINS.	
2,883 58	»	Cette différence provient d'une augmentation du produit du travail des détenus.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1910.	1909.
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	2,970,902 45	2,921,620 19
Produits des droits de chancellerie	12,991 60	11,217 20
Produits des actes des commissariats maritimes	224,442 17	216,145 07
Produits des droits de pilotage	4,928,475 84	4,567,388 35
Produits des droits d'écluse	3,790 14	3,537 67
Produits de la régie du <i>Moniteur</i> . (Arrêté royal du 21 juin 1868.)	268,756 04	249,795 27
Produits des établissements de bienfaisance de l'État	169,676 84	133,504 81
Produits des laboratoires d'analyses de l'État	153,552 40	139,490 80
Part réservée à l'État, par la loi du 26 mars 1900, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale de Belgique	6,017,422 87	2,816,754 70
Bonification d'un quart p. c., par semestre, sur l'excédent de la circulation moyenne au-delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale de Belgique (Loi du 26 mars 1900, art. 2, 3 ^e alinéa.)	2,676,948 80	2,403,180 48
Produit du placement des fonds disponibles du Trésor	900,000 »	1,010,000 »
Dividende des actions de la Compagnie du chemin de fer du Congo	934,710 »	935,795 »
Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux	2,668,314 95	2,597,315 07
Produit de la redevance à payer par les provinces dispensées de pourvoir au casernement de la Gendarmerie	196,445 30	196,957 75
Quote-part de l'État dans le dividende attribué pour l'exercice 1909 aux actionnaires de la Société anonyme du canal et des installations maritimes de Bruxelles	»	75,000 »
Intérêts d'obligations de sociétés d'armement maritime	164,175 »	164,595 »
Prélèvement sur le fonds de la caisse de remplacement par le Département de la Guerre	»	6,892,000 »
TOTAUX fr.	22,290,604 40	25,334,297 36

TRÉSORERIE GÉNÉRALE. ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

tues avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1910.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1910.
EN PLUS.	EN MOINS.	
49,282 26	»	Les fluctuations de ce produit sont en corrélation avec le mouvement des valeurs du portefeuille de la Caisse des dépôts et consignations.
1,774 40	»	Produits variables.
8,297 40	»	L'accroissement continu dans le mouvement de la navigation sur Anvers, explique ces différences. (296 navires de plus que l'année précédente.)
361,087 49	»	
252 47	»	L'augmentation résulte des fluctuations du mouvement du port d'Ostende. (24 bâtiments de plus qu'en 1909.)
18,960 77	»	Augmentation : 1° Sur le produit des annonces fr. 987 20 2° — des insertions au <i>Recueil des actes de société</i> 9,402 » 3° — de la vente au numéro 1,027 24 4° — des tirés à part 7,544 33 TOTAL fr. 18,960 77
36,172 03	»	Augmentation : 1° Des produits de la ferme fr. 1,750 » 2° — des ateliers 26,503 33 3° — divers 8,715 91 37,015 46 Diminution sur les produits des potagers fr. 843 43 DIFFÉRENCE fr. 36,172 03
14,061 60	»	Augmentation du produit des analyses de contrôle et des analyses diverses . . . fr. 14,177 75 Diminution des produits divers 116 13 DIFFÉRENCE fr. 14,061 60
3,200,668 47	»	Le Trésor avait reçu, en 1909, une somme de fr. 181,296.96 représentant le produit de l'escompte au-delà du taux de 5 1/4 %. Il a encaissé du même chef, en 1910, fr. 3,581,892.90, soit en plus fr. 3,200,685.94.
273,768 32	»	La moyenne des billets en circulation, qui avait été de 770,401,970 francs en 1909, s'est élevée en 1910 à 826,272,220 francs.
»	110,000 »	Les fluctuations de ce produit sont en corrélation avec le montant des fonds appliqués à l'achat de valeurs commerciales et avec le taux de l'escompte.
»	1,083 »	Diminution résultant de l'amortissement, en 1910, de quarante actions de capital et onze actions ordinaires.
70,999 88	»	L'augmentation est due à l'accroissement du nombre des lignes et au développement de leur trafic.
»	512 45	Le nombre de journées payées présente, par rapport à l'année 1909, une augmentation de 2,884 unités pour les hommes et une diminution de 18,901 unités pour les chevaux.
»	75,000 »	Un dividende de fr. 0.75 % avait été distribué aux actionnaires pour l'année 1908; il n'a rien été réparti pour l'année 1909.
»	420 »	La diminution résulte de l'amortissement d'un capital nominal de 14,000 francs, effectué le 31 décembre 1909.
»	6,892,000 »	Prélèvement effectué en vertu de l'article 5 de la loi du 30 décembre 1908, contenant le Budget des Voies et Moyens de l'exercice 1909.
4,035,324 49	7,079,017 45	
3,043,692 96		

REMBOURSEMENTS. - CON

Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1910.	1909.
Frais de perception des centimes provinciaux	180,179 32	173,448 79
— — communaux	711,773 86	679,906 74
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	284,970 42	257,597 58
TOTAUX fr.	1,176,923 60	1,110,953 11

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1910.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1910.
EN PLUS.	EN MOINS.	
6,730 53	»	Conséquence des augmentations constatées dans le produit des impôts directs.
31,867 42	»	Idem. idem.
27,372 84	»	Conséquence de l'augmentation des Non-Valeurs de l'exercice 1910 comparativement à celles de l'exercice 1909.
65,970 49	»	
65,970 49		

Comparaison des recouvrements effect.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1910.	1909.
<i>Reliquats des comptes arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Soldes de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes	144 46	192 50
	Actes de chargement de divers chefs	155 24	1,652 56
<i>Déficits des comptables.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	1,354 44	38,568 43
	— divers	35,903 65	45,286 62
<i>Recouvrements d'avances faites par les divers départements.</i>	Frais de poursuites et d'instances	674 59	542 42
	Remboursement et dégrèvement de contributions	4,163 45	3,847 77
	5 p. c. sur les recettes pour ordre (frais de régie)	2,505 57	5,652 51
	Ministère des Finances. Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt	2,973 50	3,014 50
	Rétributions des surnuméraires	69,350 37	86,809 33
	Restitution de droits	"	"
	Remboursements divers	9,651 35	6,255 45
	Ministère de la Guerre. — Remboursements divers.	466 80	192 80
	Ministère des Affaires étrangères. — Remboursement de sommes avancées par les consuls	"	"
	Ministère des Sciences et des Arts. { Remboursement de subsides	"	"
	{ Restitution de droits	"	"
	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle.	161,087 69	141,214 74
	— — de simple police	145,314 62	143,996 86
	— — de faillites	202 23	79 40
	— militaire	1,059 23	2,308 22
	Ministère de la Justice. — résultant de l'exécution de commissions rogatoires étrangères	764 82	1,163 46
	Frais de poursuites en matière forestière	236 53	7,104 07
	Remboursement d'indemnités pour frais de greffe	5,954 09	2,451 27
	Restitution de droits	"	"
	Ministère de l'Intérieur. { Frais de justice en matière de garde civique	12,542 12	15,514 85
	{ Restitution de droits	39 96	"
	Ministère l'Agriculture et des Travaux publics. { Frais de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices	131,927 74	254,454 66
	{ Frais de surveillance de travaux publics concédés	9,665 "	10,005 "
	Restitution de droits	"	"
	Remboursements divers	89,856 86	7,066 50
	Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. { Restitution de droits	"	15 85
	{ Remboursements divers.	"	"
	Ministère des Colonies. — Traitements du personnel de l'Administration centrale spécialement attaché au service des chemins de fer en régie.	14,540 "	14,540 "
	Totaux. fr.	700,564 65	794,926 47

GISTREMENT ET DOMAINES.

trés avec ceux de l'exercice antérieur.

DÉVELOPPEMENT
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1910.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1910.
EN PLUS.	EN MOINS.	
»	81 34	
»	1,497 35	
»	37,213 99	
»	9,382 97	
132 17	»	
315 38	»	
»	3,146 94	
»	41 »	
»	17,458 96	
»	»	
3,393 90	»	
274 »	»	
»	»	
»	»	
»	»	
19,872 95	»	Produits essentiellement variables.
1,314 76	»	Il est à noter que la différence constatée à la rubrique « Frais de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices » provient de l'établissement de nouvelles règles pour la détermination de l'exercice d'imputation.
123 13	»	
»	1,248 99	
»	398 64	
»	6,867 54	
3,499 82	»	
»	»	
»	3,002 73	
39 96	»	
»	122,523 95	
»	340 »	
»	»	
82,790 36	»	
»	15 85	
»	»	
100 »	»	
111,858 43	203,220 25	
91,361 82		

REMBOURSEMENTS.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1910.	1909.
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier.	22,984 »	22,984 »

— PRISONS.

DÉVELOPPEMENT
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1910		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1910.
EN PLUS.	EN MOINS.	
»	»	

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1910	1909.
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	79,851 41	74,559 37
Recettes diverses et accidentelles	1,460,234 72	1,653,051 16
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce . .	1,360 »	1,360 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances.	7,299 84	6,849 90
Recettes du chef d'ordonnances prescrites	21,892 39	17,201 62
Part d'intervention de la Banque Nationale de Belgique dans les frais de la trésorerie	230,000 »	230,000 »
Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le palais de justice de Bruxelles.	31,625 »	31,880 »
Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876).	2,950,866 02	2,817,449 77
Établissements de bienfaisance de l'État	382,141 93	364,487 06
Annuité à payer jusqu'en 1939 par la Compagnie des chemins de fer de l'Est français du chef de la reprise par elle de la section de Vireux à la frontière belge de l'ancien réseau Grand Central belge.	20,000 »	20,000 »
Versement à effectuer par la Chine en amortissement de la quote-part d'indemnité attribuée aux sociétés et particuliers belges à la suite des troubles de 1900	1,223,676 72	1,223,705 62
TOTAUX. . . . fr.	6,411,947 93	6,439,544 50

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1910		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1910.
EN PLUS.	EN MOINS.	
8,291 74	»	Produits proportionnels aux cotisations admises en non-valeurs.
»	194,816 44	Produit variable.
»	»	
449 94	»	Augmentation de traitement du personnel de la masse d'habillement.
7,690 97	»	Produit éventuel.
»	»	
»	255 »	Différence provenant de la diminution des recouvrements sur exercices clos.
133,416 25	»	Augmentation résultant de l'accroissement du chiffre des pensions.
17,654 87	»	Augmentation sur les frais d'entretien fr. 18,514 12
»	»	— sur les frais de pension 1,140 75
»	»	Total fr. 17,654 87
»	28 90	La diminution résulte du jeu de l'amortissement.
167,503 77	195,100 34	
27,596 57		

(168)

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1910

DÉPENSES

Crédits ouverts. Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	INTÉRÊTS du capital en circulation au 31 déc. 1908.	FONDS D'AMORTISSEMENT.		TOTAL par DE TTE.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.
				Intérêts du capital amorti.	Dotation de l'amortissement		
		EXERCICE 1910. (<i>Compte définitif.</i>)					
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.					
		Première section. — Dépenses ordinaires.					
1.		Service de la dette proprement dite.					
		1 ^{re} SECTION. — Dette dont l'origine est antérieure au 1 ^{er} octobre 1830.					
	1	Dette à 2 1/2 %	5,498,990 78	»	»	5,498,990 78	5,498,990 78
	2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo	»	»	»	»	80,637 50
		2 ^e SECTION. — Redevances dues au gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et des conventions internationales du 31 octobre 1879, du 29 juin 1895 et du 8 mars 1902, approuvées respectivement par les lois du 29 avril 1880, du 11 septembre 1895 et du 24 mai 1902.					
	3	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances.	»	»	»	»	187,118 08
	4	Rachat des droits de fanal.	»	»	»	»	21,164 02
		3 ^e SECTION. — Dettes contractées depuis 1830.					
		§ 1 ^{er} . — INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT.					
	5	Dette à 3 % (1 ^{re} série).	14,511,611 24	391,644 »	1,490,325 52	16,393,580 76	16,393,580 76
	6	— (2 ^e série).	74,446,571 46	2,155,431 »	7,660,200 24	84,262,202 70	84,262,202 70
	7	— (3 ^e série).	7,467,285 »	201,867 »	766,915 20	8,436,067 20	8,436,067 20
		TOTAUX. fr.	101,924,458 48	2,748,942 »	9,917,440 96	114,390,841 44	
				12,666,382 96			
		A REPORTER fr.					114,879,761 04

PUBLIQUE.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

Payements effectués par année et par article du Budget.

DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS Droits constatés et dûs, imputés au produit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.
	En 1910.	En 1911 jusqu'au 31 octobre.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.	
5,498,990 78	2,740,495 39	2,740,495 39	5,498 990 78	»	»	»	»	»
80,637 50	80,637 50	»	80,637 50	»	»	»	»	»
173,999 75	»	173,999 75	173,999 75	»	»	13,418 33	»	»
20,965 »	»	20,965 »	20,965 »	»	»	199 02	»	»
16,393,580 76	8,196,790 38	8,196,790 38	16,393,580 76	»	»	»	»	»
84,262,202 70	84,262,202 70	»	84,262,202 70	»	»	»	»	»
8,418 338 70	8,418,338 70	»	8,418,338 70	»	»	17,728 50	»	»
114,818,745 19	103,707,463 67	11,141,250 52	114,818,745 19	»	»	31,045 85	»	»

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1910.	En 1911 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	114,879,761 04	114,848,715 49	103,707,464 67	114,141,250 52
I. (suite).		Service de la dette proprement dite (suite).				
		3^e SECTION. — Dettes contractées depuis 1830 (suite).				
		§ 1 ^{er} . — INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT (suite).				
	8	Intérêts à 3 % sur les sommes retenues provisoirement sur le prix de rachat des lignes des Sociétés anonymes des chemins de fer de la Flandre occidentale et de Termonde à Saint-Nicolas	8,225 89	8,225 89	4,079 14	4,146 75
	9	Intérêts, amortissement et frais de la dette émise et à émettre pendant les années 1909 et 1910 pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires; Intérêts et frais des bons du Trésor en circulation. (Crédit non limitatif)	11,000,000 »	12,968,702 76	12,087 992 61	880,710 13
		§ 2. — ANNUITÉS DIVERSES.				
	10	Rente au nom de la ville de Bruxelles	300,000 »	300,000 »	150,000 »	150,000 »
	11	Annuités à payer jusqu'en 1940, pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant.	612,000 »	612,000 »	612,000 »	»
	12	Annuités à payer jusqu'en 1966, à raison de 11,000 francs par kilomètre, sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'Etat antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 33 et 37 de la convention du 1 ^{er} juin 1877.)	8,471,837 »	8,471,837 »	8,356,837 »	115,000 »
	13	Annuités à payer jusqu'en 1944, pour prix du rachat de la concession du chemin de fer de Mons à Managré. (Convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858.)	672,330 »	672,330 »	672,330 »	»
	14	Annuités à payer jusqu'en 1967 du chef du rachat de la concession du chemin de fer Hesbaye-Condruz (ligne de Landen à Ciney)	858,287 69	858,287 69	858,287 69	»
	15	Annuités à payer jusqu'en 1937 du chef du rachat de la concession du chemin de fer de Landen à Hasselt	190,900 »	190,900 »	190,900 »	»
	16	Annuités à payer jusqu'en 1949, pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg	8,725 »	8,725 »	3,462 50	5,262 50
	17	Annuités à payer jusqu'en 1935, pour le service des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren	160,675 »	160,675 »	43,087 50	117,587 50
	18	Annuités à payer jusqu'en 1949, pour le service des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Ecloo à Gand	64,940 »	64,940 »	22,470 »	42,470 »
		A REPORTER. fr.	137,227,681 62	139,168,338 53	126,708,944 11	12,456,427 42

PUBLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transféré à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
144,848,715 49	»	»	»	31,045 85	»	»	
8,225 89	»	»	»	»	»	»	
12,968,702 76	»	»	»	»	»	1,968,702 76	
300,000 »	»	»	»	»	»	»	
612,000 »	»	»	»	»	»	»	
8,471,837 »	»	»	»	»	»	»	
672,330 »	»	»	»	»	»	»	
858,287 69	»	»	»	»	»	»	
490,900 »	»	»	»	»	»	»	
8,725 »	»	»	»	»	»	»	
160,675 »	»	»	»	»	»	»	
64,940 »	»	»	»	»	»	»	
139,163,338 43	»	»	»	31,045 85	»	1,968,702 76	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1910.	En 1911 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	137,227,681 62	139,163,338 53	126,708,911 11	12,456,427 42
I (suite.)		Service de la dette proprement dite (suite).				
		3^e SECTION. — Dettes contractées depuis 1830 (suite).				
		§ 2 — ANNUITÉS DIVERSES (suite).				
	19	Annuité à payer jusqu'en 1912, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Tongres à Bilsen.	34,410 "	33,937 50	32,955 "	982 50
	20	Annuités à payer jusqu'en 1935, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer Liégeois-Limbourgeois.	762,355 "	759,752 50	467,927 50	291 825 "
	21	Annuités à payer jusqu'en 1944, pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de l'Est belge	959,337 50	959,337 50	959,337 50	"
	22	Annuités à payer jusqu'en 1916, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Charleroi à Louvain	16,185 "	16,185 "	16,185 "	"
	23	Annuités à payer jusqu'en 1966, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam	979,345 "	979,345 "	979,345 "	"
	24	Annuités à payer jusqu'en 1951, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Liège à Maestricht	137 785 "	137,785 "	48,892 50	88 892 50
	25	Annuités à payer jusqu'en 1942 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de l'Entre-Sambre-et-Meuse	132,475 "	132,475 "	80,732 50	51,742 50
	26	Annuités à payer jusqu'en 1944 pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale.	796 760 "	796 760 "	557,735 "	239,025 "
	27	Annuités à payer jusqu'en 1948 pour le service des actions de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale	1,328,285 "	1 328,285 "	483,892 50	844,392 50
	28	Annuités souscrites par l'Etat pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux a)	3,479,810 50	3 479,810 50	3,470 000 "	9 810 50
	29	Annuités à payer par l'Etat jusqu'en 1986 à la Société anonyme du canal et des installations maritimes de Bruxelles.	350,000 "	350,000 "	350,000 "	"
	30	Annuités à payer jusqu'en 1911, du chef de la reprise des réseaux téléphoniques concédés de Namur à Malines.	5 447 62	5,447 62	5 447 62	"
		§ 3 — AUTRES CHARGES				
	31	Rente annuelle à 3 p. o/o, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 2 avril 1873)	39,142 29	32,741 83	32,741 83	"
		A REPORTER fr.	146,249,019 53	148,177,200 98	134,194,103 06	13,983,097 92

PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RECÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
139,165,338 53	»	»	31,045 85	»	1 968,702 76	
33,937 50	»	»	472 50	»	»	
739,752 50	»	»	2,602 50	»	»	
959,337 50	»	»	»	»	»	
16,185 »	»	»	»	»	»	
979,345 »	»	»	»	»	»	
137,785 »	»	»	»	»	»	
132,475 »	»	»	»	»	»	
796 760 »	»	»	»	»	»	
1,328,285 »	»	»	»	»	»	
3,479,810 50	»	»	»	»	»	
350,000 »	»	»	»	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 3,470,000 » Crédit supplémentaire . . . 9,810 50 alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moni-</i> <i>teur</i> du 10, n° 222.
5,447 62	»	»	»	»	»	
32,741 83	»	»	6,400 46	»	»	
148,177,260 98	»	»	40,521 31	»	1,968,702 76	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés.

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS OUVERTS PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1910.	En 1911. jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	146,249,049 53	148,177,201 98	134,194,103 06	13,983,097 92
I.		Service de la dette proprement dite (suite).				
(suite)		3 ^e SECTION. — <i>Dettes contractées depuis 1830 (suite).</i>				
		§ 3. — AUTRES CHARGES (suite).				
	32	Rente annuelle à 3 p. ¹⁰⁰ / ₀ , à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 19 août 1893.)	44,135 40	44,135 40	44,135 40	"
	33	Minimum d'intérêt garanti par l'Etat à la Société concessionnaire du chemin de fer de Hasselt-Maeseyck; minimum de produit garanti par l'Etat à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour la section Ostende-Middelkerke de la ligne vicinale d'Ostende-Nieuport-Furnes. (Crédit non limitatif).	180,000 "	27,943 87	"	19,907 33
	34	A. Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Payement des intérêts, amortissement, contrôle, confection, émission et anticipation de titres, etc.) fr. 300,000 "	307,500 "	288,703 62	101,455 88	187,247 74
		B. Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt 7,500 "				
II.		Rémunérations et Pensions.				
	35	Rémunération en matière de milice. (Loi du 21 mars 1902), y compris les prélèvements autorisés par l'article 2 de la loi du 26 août 1903 (fonds spécial des volontaires de réserve). Exercice 1909 et, exceptionnellement, exercices antérieurs. (Crédit non limitatif).	14,031,000 "	13,199,400 21	22,285 94	13,177,114 27
	36	Pensions diverses a)	16,641,474 "	16,485,795 57	9,616,565 45	6,831,474 02
	37	Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897 approuvant la convention du 16 octobre 1896 (art. IV), relative au rachat par l'Etat de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren	7,357 60	6,535 10	4,905 67	1,629 43
	38	Pensions des professeurs et instituteurs communaux et des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées b)	5,332,000 "	5,270,990 97	3,475 333 84	1,789,970 77
	39	Pensions de l'ancienne caisse de retraite. Indemnité annuelle due à la caisse des pensions des veuves et orphelins du département des finances	564,000 "	564,000 "	564,000 "	"
		A REPORTER. fr.	183,326,486 53	184,064,705 72	148,024,783 91	36,010,441 48

PUBLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
148,177,200 98	»	»	40,521 31	»	1,968,702 76	
44,135 40	»	»	»	»	»	
19,907 33	8,036 34	»	122,056 13	»	»	
288,703 62	»	»	18,796 38	»	»	
13,199,400 21	»	»	831,599 79	»	»	
16,468,039 17	17,736 40	»	155 678 43	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 16,517,474 » Crédit supplémentaire 120,000 » alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moniteur</i> du 10, n° 222. Crédit spécial . . . fr. 4,000 » alloué par la loi du 30 avril 1910, <i>Moniteur</i> du 4 mai, n° 124
6,535 40	»	»	822 50	»	»	
5,265,304 58	5,686 39	»	61,009 03	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 5,272,000 » Crédit supplémentaire 60,000 » alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moniteur</i> du 10, n° 222.
564,000 »	»	»	»	»	»	
181,033,226 39	31,479 33	»	1,230,483 57	»	1,968,702 76	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des caenniers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1910	En 1911 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	183,326,486 53	184,064,705 72	148,022,781 91	36,010,441 48
III.		Intérêts sur cautionnements et consi- gnations.				
	40	A. Intérêts à 3 % dus sur les cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor. . . fr. 1,537,000 »	1,540,000 »	1,608,144 70	493,787 68	1,101,154 49
		B. Intérêts arriérés du même chef se rappor- tant à des exercices clos fr. 3,000 »				
	41	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les cautionnements des rem- plaçants dans la milice nationale	3,050 »	2,963 13	»	2,963 13
	42	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les consignations en général, ainsi que sur les cautionnements assimilés aux consigna- tions; intérêts à 3 p. % sur les fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décem- bre 1851, ce taux continuant à être appliqué jusqu'à la majorité des mineurs émancipés postérieurement à la consignation	850,000 »	912,313 13	36,215 40	855,299 90
		(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limi- tatifs)				
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le Budget de la Dette publique fr.	485,749,536 53	486,888,426 68	448,552,787 99	37,960,859 »

PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
181,033,226 39		31,479 33	»	1,230,483 57	»	1,968,702 76	
1,594,942 47		13,202 53	»	»	»	68,144 70	
2,963 13		»	»	86 87	»	»	
891,515 30		20,797 83	»	»	»	62,313 13	
186,522,646 99		65,479 69	»	1 230,570 44	»	2,099,160 59	

Le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1910 a été fixé, par l'article unique de la loi du 25 mai 1910, *Moniteur* du 28, n° 148, à la somme de fr. 185,525,726 03

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 189,810 50

2° Le crédit spécial 4,000 »

TOTAL fr. 185,719,536 53

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1910	En 1911 usqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1910 (Compte définitif.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.	1	Liste civile (fixée, en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 30 décembre 1909)	3,300,000 »	3,300,000 »	3,300,000 »	»
	2	Dotation de S. A. R. la Comtesse de Flandre	50,000 »	50,000 »	50,000 »	»
II.	3	Sénat	340,000 »	330,770 »	345,770 »	45,000 »
III.	4	Chambre des représentants	1,212,104 »	1,212,089 75	1,155,871 45	46,518 60
IV.		Cour des Comptes.				
	5	Traitements des membres de la Cour	77,700 »	77,700 »	77,700 »	»
	6	Traitements et indemnités du personnel des bureaux. Traitements de disponibilité.	340,700 »	340 700 »	321,271 60	19,428 40
	7	Matériel et dépenses diverses	30,000 »	29,112 28	25,811 43	3,301 43
	8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement (Crédit non limitatif).	1,200 »	»	»	»
	9	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés et gens de service, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime.	2,000 »	1,750 »	1,750 »	»
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le Budget des Dotations fr	5,353,704 »	5,342,122 03	5,247,873 90	84,248 43

TIONS.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
3,300,000 »	»	»	»	»	»	
50,000 »	»	»	»	»	»	
330,770 »	»	»	9,230 »	»	»	
4,202,089 75	10,000 »	»	44 25	»	»	
77,700 »	»	»	»	»	»	
340,700 »	»	»	»	»	»	
29,112 28	»	»	887 72	»	»	
»	»	»	4,200 »	»	»	
4,750 »	»	»	250 »	»	»	
5,332,122 03	10,000 »	»	41,581 97	»	»	

Le Budget des Dotations pour l'exercice 1910 a été fixé par l'article unique de la loi du
30 décembre 1909. *Moniteur* du 31, n° 365, à la somme de . . . fr. 5,353,704 »

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profil des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1910.	En 1911 jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS. a)				
		EXERCICE 1906				
		<i>Report de l'exercice 1906 à l'exercice 1910, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
XIII.	66	Église des SS. Pierre et Paul, à Ostende. — Construction, en annexe, d'une chapelle funéraire destinée à recevoir le monument élevé à la mémoire de la première Reine des Belges; construction des clochers de l'église . . .	12,495 60	12,495 60	»	12,495 60
		EXERCICE 1907.				
		<i>Report de l'exercice 1907 à l'exercice 1910.</i>				
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
XIII.	68	Église des SS. Pierre et Paul, à Ostende. — Construction, en annexe, d'une chapelle funéraire destinée à recevoir le monument élevé à la mémoire de la première Reine des Belges; construction des clochers de l'église . . .	18,179 17	11,651 77	5,000 »	6,651 77
		EXERCICE 1908.				
		<i>Reports de l'exercice 1908 à l'exercice 1910.</i>				
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
XIII.	65	Église des SS. Pierre et Paul, à Ostende. — Construction, en annexe, d'une chapelle funéraire destinée à recevoir le monument élevé à la mémoire de la première Reine des Belges. — Construction des clochers de l'église . .	1,705 »	1,705 »	1,705 »	»
		EXERCICE 1909.				
		<i>Reports de l'exercice 1909 à l'exercice 1910.</i>				
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
XIII.	60	Construction de prisons cellulaires à Audenarde et à Bruxelles. — Acquisition de terrains. — Plans. — Travaux de construction et de parachèvement . . .	31,670 76	31,670 76	»	31,670 76
		A REPORTER. . fr.	31,670 76	31,670 76	»	31,670 76

LA JUSTICE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

Payments effectués, par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS EXISTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 58 de la loi sur la com- ptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
12,495 60		»	»	»	»	»	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes, par décision du 11 novembre 1910, n° 791897.
41,631 77		»	»	»	6,527 40	»	
4,705 »		»	»	»	»	»	
31,670 76		»	»	»	»	»	
31,670 76		»	»	»	»	»	

TABLEAU LITT. P.

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnances. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES PAIS — Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1910	En 1911 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	31,670 76	31,670 76	»	31,670 76
		Services divers (suite).				
	61	Travaux d'agrandissement aux écoles de bienfaisance de l'État. — Acquisition de terrains — Matériel en vue de la réorganisation de l'enseignement professionnel	38,516 94	38,516 94	27,804 07	10,712 87
	62	Eglise de Notre-Dame de Laeken — Parachèvement. . . .	291,858 33	210,000 »	»	210,000 »
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour les transferts de l'exercice 1909. fr.	362,046 03	280,487 70	27,804 07	252,383 03
		EXERCICE 1910. (COMPTE DÉFINITIF)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET				
		—				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	658,000 »	637,815 04	638,474 19	49,340 85
	3	Matériel a)	92,800 »	92,800 »	72,334 41	20,388 47
	4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques. — Quote-part de la Belgique dans les frais de la Commission pénitentiaire internationale b)	43,900 »	43,807 59	4,590 30	9,217 29
	5	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger. (Y compris une somme de 6,000 francs en charge temporaire) c)	22,200 »	22,496 30	20,510 25	1,686 05
II.		Ordre judiciaire.				
	6	Cour de cassation. — Personnel	292,000 »	287,767 86	287,342 86	425 »
	7	Cour de cassation. — Matériel. — Indemnités au greffier pour le matériel du greffe	5,200 »	5,137 »	4,932 »	205 »
	8	Cours d'appel. — Personnel d)	1,462,000 »	1,460,173 08	1,398,556 56	61,616 52
	9	Cours d'appel. — Matériel. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes	35,000 »	34,996 51	32,520 50	2,467 01
	10	Tribunaux de première instance et de commerce. — Personnel	3,620,000 »	3,604,732 46	3,416,490 40	488,241 76
		A REPORTER. fr.	6,222,400 »	6,200,425 54	5,896,760 47	303,587 95

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
31,670 76	»	»	»	»	»	
38,516 94	»	»	»	»	»	
210,000 »	»	»	»	81,838 33	»	
280,187 70	»	»	»	81,838 33	»	
21,000 »	»	»	»	»	»	
637,815 04	»	»	184 96	»	»	
92,722 88	77 12	»	»	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 90,000 » Augmentation 2,800 »
13,807 59	»	»	92 44	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 9,000 » Augmentation 4,900 »
23,196 30	»	»	3 70	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 21,000 » Augmentation 1,200 »
287,767 86	»	»	4,232 14	»	»	
5,437 »	»	»	63 »	»	»	
1,460,173 08	»	»	1,826 92	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 1,479,000 » Diminution 17,000 »
34,996 51	»	»	3 40	»	»	
3,604,732 16	»	»	15,267 84	»	»	
6,200,348 42	77 12	»	21,674 46	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1910.	En 1911 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	6,922,100 »	6,200,425 54	5,896,760 47	303,587 95
II (suite).		Ordre judiciaire (suite).				
	41	Tribunaux de première instance et de commerce. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes a)	30,000 »	29 812 62	28,235 »	1,577 62
	12	Justices de paix et tribunaux de police. — Personnel	2,189,000 »	2,186,635 80	1,978,349 23	208,286 57
	43	Justices de paix et tribunaux de police. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes	45,000 »	44,993 99	43,259 20	1,705 64
III.		Justice militaire.				
	44	Cour militaire. — Personnel. — Indemnités pour le service du secrétariat de l'auditeur général b)	42,900 »	42,859 96	42,859 96	»
	45	Cour militaire. — Matériel	2,000 »	1,724 75	1,500 »	924 75
	46	Conseils de guerre. — Personnel	106,000 »	105,049 11	104,999 14	50 »
	47	Conseils de guerre. — Matériel	8,000 »	7,444 24	6,400 »	1,013 61
IV.		Frais de justice.				
	18	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion. (Crédit non limitatif)	2,400,000 »	2,785,457 04	209,847 11	2,573,119 43
	19	Traitements des exécuteurs des arrêtés criminels	1,000 »	999 96	999 96	»
	20	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires	15,000 »	13,680 93	12,756 63	924 30
V.		Palais de Justice.				
	21	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre	80,000 »	79,845 14	56,722 25	19,595 40
VI.		Publications officielles. — Commissions et jurys.				
	22	Traitements et salaires du personnel de la direction et des ateliers du <i>Moniteur</i> c)	322,700 »	322,668 86	187,988 69	134,680 17
		A REPORTER. fr.	11 463,700 »	11,821,297 94	8,870,677 61	3 244,765 44

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
6,200,348 42	77 42	»	21,674 46	»	»	
29,812 62	»	»	187 38	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 29,000 »
2,186,635 80	»	»	2,364 20	»	»	Augmentation 1,000 »
44,964 84	29 45	»	6 01	»	»	
42,859 96	»	»	40 04	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 42,500 »
1,724 75	»	»	275 25	»	»	Augmentation 400 »
105,049 11	»	»	950 89	»	»	
7,413 61	30 63	»	555 76	»	»	
2,782,966 54	2,190 30	»	»	»	385,157 04	
999 96	»	»	0 04	»	»	
13,680 93	»	»	1,319 07	»	»	
76,317 65	3,527 49	»	154 86	»	»	
322,668 86	»	»	31 44	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 300,000 »
						Augmentation 22,700 »
11,815,443 05	5 854 89	»	27,559 10	»	385,157 04	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des crédits de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1910.	En 1911, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	11,463,700 »	11,821,297 94	8,570,677 61	3,244,765 44
VI (suite.)		Publications officielles. — Commissions et jurys (suite).				
	23	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires a)	156,300 »	156,300 »	114,210 35	42,089 65
	24	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du département de la justice; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation et des jurys d'examen. — Matériel b)	8,500 »	8,470 63	3,377 08	5,093 55
	25	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique	12,000 »	11,997 34	10,526 31	1,413 80
	26	Traitements et indemnités d'employés attachés à la commission royale de publication des anciennes lois.	10,000 »	8,691 96	4,615 96	4,076 »
VII.		Cultes.				
	27	Clergé supérieur du culte catholique. c)	316,500 »	316,425 01	237,441 67	78,983 34
	28	Clergé inférieur du culte catholique d)	5,994,800 »	5,991,808 24	4,304,866 62	1,685,891 61
	29	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes, les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises	900,000 »	900,000 »	856,722 72	43,277 28
	30	Culte protestant et anglican. — Personnel.	92,000 »	91,272 24	75,456 94	15,752 30
	31	Culte protestant et anglican. — Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	13,000 »	8,597 75	5,272 91	3,324 84
	32	Culte israélite. — Personnel	26,700 »	23,792 »	18,731 50	5,060 50
	33	Culte israélite — Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	1,000 »	1,000 »	1,000 »	»
	34	Subsides aux provinces, aux communes et aux consistoires, pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	10,000 »	8,517 61	8,517 61	»
		Bienfaisance.				
VIII.		Établissements de bienfaisance et d'aliénés.				
	35	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'Etat. (<i>Credit non limitatif</i>)	3,500,000 »	4,632,167 07	2,077,940 49	2,536,315 45
		A REPORTER. fr.	22,504,500 »	23,980,337 79	16,289,357 77	7,666,043 76

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS	Observations.
	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.	
	41,815,443 05	5,854 89	"	27,559 40	"	385,457 04
	456,300 "	"	"	"	"	"
	8,470 63	"	"	29 37	"	"
	44,940 44	57 23	"	2 66	"	"
	8,691 96	"	"	4,308 04	"	"
	316,425 01	"	"	74 99	"	"
	5,990,758 23	4,050 01	"	2,991 76	"	"
	900,000 "	"	"	"	"	"
	91,209 24	63 "	"	727 76	"	"
	8,597 75	"	"	4,402 25	"	"
	23,792 "	"	"	2,908 "	"	"
	4,000 "	"	"	"	"	"
	8,517 61	"	"	1,482 39	"	"
	4,614,255 94	17,911 43	"	"	"	1,132,467 07
	23,955,401 53	24,936 26	"	41,486 32	"	1,517,324 11

a) Crédit primitif . . . fr. 140,000 »
Augmentation 46,300 »

b) Crédit primitif . . . fr. 8,000 »
Augmentation 500 »

c) Crédit primitif . . . fr. 316,300 »
Augmentation 200 »
d) Crédit primitif . . . fr. 6,045,000 »
Diminution 50,200 »

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1910.	En 1911 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	22,504,500	23,980,337 79	16,289,357 77	7,666,043 76
VIII. (suite).		Bienfaisance (suite).				
		<i>Établissements de bienfaisance et d'aliénés (suite).</i>				
	36	Subsides à accorder : 1 ^{er} à titre extraordinaire à des communes, à des établissements de bienfaisance, à des institutions pour aveugles et sourds-muets et à des asiles d'aliénés; 2 ^e à titre de secours à des aliénés indigents et aux victimes de l'ophtalmie dite militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du département de la guerre	150,000	150,000	128,438 24	21,561 76
	37	Frais de route et de séjour et indemnités de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection des dits asiles . a)	16,500	15,194 90	4,680 10	10,514 80
		<i>Écoles de bienfaisance de l'État.</i>				
	38	Écoles de bienfaisance de l'État. — Personnel, y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés des dits établissements . b)	632,000	630,349 69	598,601 33	31,748 36
	39	Écoles de bienfaisance de l'État. — Élèves mis à la disposition du gouvernement	900,000	879,332 18	740,757 27	138,517 96
	40	Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel. — Bâtimens et immeubles c)	345,969 85	337,823 64	292,943 35	44,874 44
	41	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État	52,000	52,000	52,000	»
	42	Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance d)	5,702 09	5,635 96	5,006 12	2 09
IX.		Prisons.				
	43	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfèrement de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation.	1,210,000	1,178,549 60	947,116 01	231,249 47
	44	Salaires des détenus.	215,000	214,177 25	187,122 35	27,054 90
	45	Confection et frais d'habillement et d'équipement des surveillants — Armement du personnel. e)	40,839 23	40,838 43	37,000	3,838 43
	46	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés f)	27,793 43	27,395 67	19,264 84	8,130 83
	47	Traitements des fonctionnaires et employés g)	1,600,900	1,599 097 47	1,579,400 28	19,694 19
	48	Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés	30,200	29,383 33	29,288 33	95
	49	Frais d'impression et de bureau h)	24,800	24,384 54	14,264 49	10,115 97
		A REPORTER fr.	27,756,204 60	29,164,500 45	20,925,240 48	8,213,344 96

LA JUSTICE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	INSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
23,955,404 53	24,936 26	»	41,486 32	»	1,517,324 11	
150,000 »	»	»	»	»	»	
45,194 90	»	»	1,305 10	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 15,000 » Augmentation 1,500 »
630,349 69	»	»	1,650 31	»	*	b) Crédit primitif . . . fr. 625,000 » Augmentation 7,000 »
879,175 23	156 95	»	20,667 82	»	»	
337,817 79	5 85	»	8,146 21	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 330,000 » Crédit supplémentaire 15,969 85 alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moniteur</i> du 18, n° 230.
52,000 »	»	»	»	»	»	
5,008 21	627 75	»	66 13	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 5,000 » Crédit supplémentaire 702 09 alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moniteur</i> du 18, n° 230.
1,178,365 48	184 12	»	31,450 40	»	»	
914,177 25	»	»	822 75	»	»	
40,838 43	»	»	0 80	»	»	e) Crédit primitif . . . fr. 37,000 » Crédit supplémentaire 3,839 23 alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moniteur</i> du 18, n° 230.
27,395 67	»	»	397 76	»	»	
1,599,094 47	3 »	»	1,802 53	»	»	f) Crédit primitif . . . fr. 20,000 » Crédit supplémentaire 7,793 43 alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moniteur</i> du 18, n° 230.
29,383 33	»	»	816 67	»	»	
24,380 46	4 08	»	415 46	»	»	g) Crédit primitif . . . fr. 1,597,000 » Augmentation 3,900 »
29,138,582 44	28,918 01	»	109,028 26	»	1,517,324 11	h) Crédit primitif . . . fr. 20,000 » Augmentation 4,800 »

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
			primitif et par des lois spéciales.	Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	En 1910.	En 1911 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT . . . fr.	27,736,204 60	29,164,500 45	20,925,240 48	8,243,341 96
IX (suite).		Prisons (suite)				
	50	Patronage des condamnés libérés.	45,000 »	45,000 »	36,200 »	8,800 »
	51	Mobilier. — Achat, confection et entretien. — Bâtimens. Entretien et amélioration. — Loyer d'immeubles	175,000 »	167,865 67	127,925 02	39,045 77
X.		Frais de police.				
	52	Mesures de sûreté publique	60,000 »	60,000 »	60,000 »	»
XI.		Traitements de disponibilité, pensions et secours.				
	53	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Départe- ment a)	70,374 26	70,374 26	68,005 55	2,368 71
	54	Pensions civiles. (Payement des termes échus avant l'inscrip- tion au grand-livre, relatifs à l'exercice 1910 et aux exercices clos.) (Crédit non limitatif.)	20,000 »	21,246 96	20,871 62	375 34
	55	Pensions ecclésiastiques. (Payement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1910 et aux exercices clos.) (Crédit non limitatif.)	16,000 »	20,613 61	15,053 60	5,560 01
	56	Secours à des ministres des cultes	30,000 »	29,865 »	20,565 »	9,300 »
	57	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens magis- trats, fonctionnaires, employés ou agents salariés des divers services ressortissant au Département, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position mal- heureuse	31,000 »	30,179 »	29,454 »	300 »
	58	Secours à accorder, en cas de situation malheureuse, pour frais de dernière maladie et de funérailles de magistrats, fonctionnaires, employés et agents salariés en activité de service ou à la retraite, des divers services ressortissant au Département	10,000 »	6,895 »	5,245 »	1,650 »
XII.		Dépenses diverses et dépenses imprévues.				
	59	Subsides à des revues scientifiques relatives au droit; achat de livres destinés aux tribunaux; dépenses imprévues non libellées au Budget	17,000 »	16,989 45	11,770 50	4,218 95
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le service ordinaire fr.	28,230,578 86	29,633,229 40	21,320,330 77	8,284,960 74

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RECÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A'annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS	
29,138,582 44		25,918 01	»	109,028 26	»	1,517,324 11	
45,000 »		»	»	»	»	»	
166,970 79		594 88	»	7,434 33	»	»	
60,000 »		»	»	»	»	»	
70,374 26		»	»	»	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 60,000 » Crédit supplémentaire 40,374 26 alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moniteur</i> , du 18, n° 230.
21,246 96		»	»	»	»	1,246 96	
20,613 61		»	»	»	»	4,613 61	
29,865 »		»	»	135 »	»	»	
29,754 »		425 »	»	821 »	»	»	
6,895 »		»	»	3,405 »	»	»	
15,989 45		1,000 »	»	10 55	»	»	
29,605,291 54		27,937 89	»	120,534 14	»	1,523,184 68	

49

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profil des crédits de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1910	En 1911 Jusqu'au 31 octobre.
XIII.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
	60	Construction de prisons cellulaires à Audenarde et à Bruxelles. — Travaux de construction et de parachèvement . . . a)	302,596 48	299,081 85	58,432 28	201,235 20
	61	Travaux d'agrandissement et d'amélioration aux écoles de bienfaisance de l'Etat. — Acquisition de terrains. — Matériel en vue de la réorganisation de l'enseignement professionnel b)	438,843 90	387,169 71	51,878 89	335,199 82
	62	Eglise de Notre-Dame à Laeken — Parachèvement . . .	600,000 »	298,219 39	284,090 70	14,128 69
	63	Construction d'une nouvelle église pour la paroisse Saint- Martin, à Arlon	600,000 »	600,000 »	216,914 40	383,088 60
	64	Eglise des SS. Pierre et Paul, à Ostenille. — Construction, en annexe, d'une chapelle funéraire destinée à recevoir le monument élevé à la mémoire de la première Reine des Belges; construction des clochers de l'église	30,000 »	42,810 40	3,716 98	9,093 42
	65	Subside à la commune de Watermael-Boitsfort pour la construction de l'église de Boitsfort.	110,000 »	110,000 »	110,000 »	»
	66	Construction d'une maison de refuge pour femmes . . .	200,000 »	167,520 47	85,244 15	82,276 32
	67	Asile d'aliénés de l'Etat, à Tournai — Construction d'une section pour aliénés criminels	50,000 »	42,992 »	42 »	42,980 »
	68	Subside à l'institut international de droit pénal.	4,500 »	4,500 »	4,500 »	»
	69	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour la construction, la restauration et l'ameuble- ment d'édifices servant aux cultes, y compris les tours mixtes c)	950,000 »	950,000 »	»	899,157 18
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour les dépenses exceptionnelles fr.	3,285,940 38	2,872,293 52	814,786 40	1,967,148 98
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le service ordinaire	28,230,578 86	29,633 229 40	21,320,330 77	8,284,960 74
		TOTAUX pour le Budget de l'exercice 1910. fr.	31,516,519 24	32,505,522 92	22,135,117 17	10,252,109 67

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice au tant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
259,657 48	39,424 37	»	3,514 63	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 220,000 » Crédit supplémentaire 82,596 48 alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moniteur</i> , du 18, n° 230.
387,078 71	91 »	»	»	51,674 49	»	b) Crédit primitif . . . fr. 270,000 » Crédit supplémentaire 168,843 90 alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moniteur</i> , du 18, n° 230.
298,219 39	»	»	»	301,780 61	»	
600,000 »	»	»	»	»	»	
12,810 10	»	»	719 90	16,470 »	»	
110,000 »	»	»	»	»	»	
167,520 47	»	»	7 17	32,472 36	»	
42,992 »	»	»	39 36	6,968 64	»	
4,500 »	»	»	»	»	»	
899,157 48	50,842 82	»	»	»	»	c) Crédit nouveau, alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moniteur</i> , du 10, n° 222.
2,781,935 33	90,358 49	»	1,281 06	409,365 80	»	
29,605,291 51	27,937 89	»	120,534 14	»	1,523,184 68	
32,387,226 84	118,296 08	»	124,815 20	409,365 80	1,523,184 68	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnances. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1910.	En 1911 jusqu'au 31 octobre.
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1906. (Art. 30 de la loi de compa- bilité.)	12,495 60	12,495 60	»	12,495 60
		Transfert de l'exercice 1907. (Art. 30 de la loi de compa- bilité.)	48,479 47	44,631 77	5,000 »	6,631 77
		Transfert de l'exercice 1908. (Art. 30 de la loi de compa- bilité.)	1,705 »	1,705 »	1,705 »	»
		Transfert de l'exercice 1909. (Art. 30 de la loi de compa- bilité.)	362,046 03	280,187 70	27,804 07	252 383 63
		TOTAUX des transferts des exercices précédents . . fr.	394,425 80	306,040 07	34,509 07	271,531 »
		TOTAUX pour le Budget de l'exercice 1910.	31,516 519 24	32,505,522 92	22,435,447 47	10,232,109 67
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le Budget du Ministère de la Justice fr.	31,910,945 04	32,811,562 99	22,469,626 24	10,523 640 67

LA JUSTICE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

Payements effectués par année et par article du Budget.

FUS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
12,495 60	»	»	»	»	»	
11,651 77	»	»	»	6,527 40	»	
1,705 »	»	»	»	»	»	
280,187 70	»	»	»	81,858 33	»	
306,040 07	»	»	»	88,385 73	»	
32,387,226 84	118,296 08	»	124,815 20	409,365 80	1,523,184 68	
32,693,266 91	118,296 08	»	124,815 20	497,751 53	1,523,184 68	

Le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1910 a été fixé par l'article unique de la loi du 17 mai 1910, *Moniteur* des 23-24, nos 143-144 :

A. Pour les dépenses ordinaires, à la somme de	fr. 28,191,900 »	
A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires	38,678 86	28,230,578 86
B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de	fr. 2,084,500 »	
A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires.	251,440 38	
2° Le crédit nouveau.	950,000 »	
3° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1906, 1907, 1908 et 1909, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat	394,425 80	3,680,366 18
ENSEMBLE	fr. 31,910,945 04	

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférées l'exercice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS.	
21,000 »	»	»	»	»	»	
512,049 71	»	»	2,725 29	»	»	
92,173 83	720 »	»	136 45	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 78,000 »
13,000 »	»	»	»	»	»	Crédit supplémentaire 18,029 98
30,000 »	»	»	»	»	»	alloué par la loi du 7 août 1911, Moniteur du 18, n° 230.
1,327,183 33	»	»	11,816 67	»	»	
1,995,406 87	720 »	»	14,678 11	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC. ET JUSTIFIÉS	
					En 1910	En 1911 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	2,010,804 98	1,996,126 87	1,869,474 58	125,932 29
III.		Consulats.				
	7	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués, avec faculté pour le gouvernement d'affecter à des explorations consulaires, jusqu'à concurrence de 50,000 francs, les sommes restées sans emploi. a)	1,178,400 »	1,177,081 39	1,165,300 38	11,781 01
IV.		Frais de voyage.				
	8	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'Administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses b)	360,000 »	347,381 92	139,886 86	207,495 06
V.		Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats.				
	9	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris; traitement d'un chancelier à Washington, traitement d'un commis de chancellerie à Berlin	27,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	10	Traitements de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes, traitements et indemnités à des employés dans diverses résidences c)	158,200 »	154,727 26	124,800 93	29,776 33
	11	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles, achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; entretien et ameublement des hôtels appartenant à l'État servant d'habitation aux agents diplomatiques et consulaires; dépenses diverses concernant les dits hôtels; frais extraordinaires et accidentels d)	321,500 »	282,010 84	126,399 81	155,539 88
	12	Secours provisoires à des Belges se trouvant sans ressources à l'étranger; frais éventuels de rapatriement; subsides aux établissements hospitaliers belges fondés en pays étrangers e)	15,520 75	9,066 65	1,819 60	1,747 05
	13	Frais de chancellerie	26,000 »	26,000 »	21,416 52	4,583 48
	14	Allocations exceptionnelles et temporaires à des agents du service extérieur en compensation de charges exceptionnelles assumées dans l'intérêt du commerce national . .	75,000 »	68,457 47	64,019 44	4,438 03
	15	Garde militaire de la légation belge à Pékin f)	78,220 39	73,422 29	18,567 33	49,719 87
VI.		Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.				
	16	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues non libellées au budget. g)	115,000 »	113,486 67	73,204 93	40,281 74
	17	Quote-part de la Belgique, pour la dernière des années écoulées, dans les frais du Bureau international de la Cour permanente d'arbitrage	4,000 »	1,902 27	1,902 27	»
		A REPORTER fr	4,369,646 12	4,270,663 63	3,627,792 65	631,294 74

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE),

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RÉSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.		
1,995 406 87	720 »	»	14,678 41	»	»		
1,177,081 39	»	»	1,318 61	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 1,176,900 » Crédit supplémentaire 1,500 » alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moniteur</i> du 18, n° 230.	
347,381 92	»	»	42,618 08	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 160,000 » Crédit supplémentaire 200,000 » alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moniteur</i> , du 18, n° 230.	
21,000 »	»	»	6,000 »	»	»		
154,577 26	150 »	»	3,472 74	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 158,000 » Crédit supplémentaire 200 » alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moniteur</i> , du 18, n° 230.	
281,939 69	74 15	»	39,489 16	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 195,000 » Crédit supplémentaire 126,500 » alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moniteur</i> , du 18, n° 230.	
3,566 65	5,500 »	»	6,454 40	»	»	e) Crédit primitif . . . fr. 15,000 » Crédit supplémentaire 520 75 alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moniteur</i> , du 18, n° 230.	
26,000 »	»	»	»	»	»		
68,457 47	»	»	6,542 53	»	»		
68,287 20	5,135 09	»	4,798 40	»	»	f) Crédit primitif . . . fr. 78,200 » Crédit supplémentaire 20 39 alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moniteur</i> du 18, n° 230.	
113,486 67	»	»	1,513 33	»	»	g) Crédit primitif . . . fr. 75,000 » Crédit supplémentaire 40,000 » alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moniteur</i> du 18, n° 230.	
4,902 27	»	»	2,097 73	»	»		
4,259 087 39	11,576 24	»	98,982 49	»	»		

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1910.	En 1911 jusqu'au 31 octobre
		REPORT. fr.	4,369,646 12	4,270,663 63	3,627,792 65	631,294 74
VI. (suite.)		Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues (suite).				
	18	Quote-part de la Belgique, pour l'antépénultième des années écoulées, dans les frais du Bureau spécial d'échange de documents et de renseignements sur la traite des esclaves.	700 »	569 60	»	569 60
VII.		Commerce, émigration.				
	19	Frais divers et encouragements au commerce; achat de documents commerciaux; publication du <i>Recueil consu- laire</i> et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie	112,000 »	102,285 96	43,216 25	42,569 71
	20	Musée commercial: échantillons; mobilier et matériel; pu- blications; bibliothèque (<i>Y compris une somme de 7,500 francs en charge temporaire</i>) a)	30,200 »	27,876 85	19,267 92	8,608 96
	21	Service de l'émigration	30,000 »	29 202 71	27,455 29	1,747 42
	22	Quote-part de la Belgique dans les frais de l'Union interna- tionale pour la publication des tarifs douaniers.	6,833 »	6,833 »	»	6,833 »
	23	Quote-part de la Belgique dans les frais du Bureau per- manent et de la Commission internationale des sucres.	3,500 »	3,500 »	3,500 »	»
	24	Traitement d'un agent belge attaché à l'Institut colonial international	10,000 »	10,000 »	10,000 »	»
VIII.		Pensions, secours et créances arriérées.				
	25	Premier terme des pensions à accorder éventuellement (<i>Crédit non limitatif.</i>)	2,000 »	4,641 75	1,807 25	2,834 50
	26	Secours à des fonctionnaires, employés ou agents sans no- mination, à leurs veuves ou enfants qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	3 000 »	1,774 20	750 »	1,024 20
	27	Créances arriérées des exercices antérieurs, dont la liqui- dation n'a pu être effectuée sur le budget de l'année à laquelle elles se rapportent.	1,000 »	849 87	464 30	295 13
	28	Secours pour les victimes des inondations en France. . . b)	25,000 »	25,000 »	25,000 »	»
		Totaux des crédits et des dépenses pour le Budget du Ministère des Affaires Étrangères fr.	4,593,879 12	4,483,197 60	3,759 253 66	695,777 26

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

Payements effectués par année et par article du Budget.

PÙES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
4,259,087 39	11,576 24	»	98,982 49	»	»	
569 60	»	»	130 40	»	»	
83,785 96	16,300 »	»	9,714 04	»	»	
27,876 88	»	»	2,323 12	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 30,000 » Crédit supplémentaire 200 » alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moniteur</i> du 18, n° 230.
29,202 71	»	»	797 29	»	»	
6,833 »	»	»	»	»	»	
3,500 »	»	»	»	»	»	
10,000 »	»	»	»	»	»	
4,641 75	»	»	»	»	2,641 75	
1,774 20	»	»	1,225 80	»	»	
759 43	90 44	»	150 13	»	»	
25,000 »	»	»	»	»	»	b) Crédit extraordinaire alloué par la loi du 13 mai 1910, <i>Moniteur</i> du 29, n° 149
4,453,030 92	28,166 68	»	113,323 27	»	2,641 75	

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères, pour l'exercice 1910, a été fixé par l'article unique de la loi du 24 mai 1910, *Moniteur* du 5 juin, n° 156, à la somme de . . . fr. 4,181,908 »

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 386,971 12
2° Le crédit extraordinaire 23,000 »

ENSEMBLE fr. 4,593,879 12

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	resultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1910.	En 1911 jusqu'au 31 octobre.
EXERCICE 1910. (COMPTE DÉFINITIF).						
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.						
—						
Première section. — Dépenses ordinaires.						
I.	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	19,250 »	19,250 »	»
Administration centrale.						
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service; traitements de disponibilité; frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'admini- stration générale (Les magistrats qui font partie du comité toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les con- seils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Dé- partement.)	314,285 »	314,213 93	314,877 31	2,336 62
	3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses; frais du <i>Bulletin du Ministère</i> a)	60,625 »	60,546 82	37,254 32	23,292 30
	4	Frais de route et de séjour; missions.	3,500 »	2,727 40	2,565 70	161 40
II.	Pensions et secours					
	5	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État, et prenant cours en 1910 ou anté- rieurement au 1 ^{er} janvier de la même année. (<i>Crédit non limitatif</i>)	4,000 »	5,223 05	4,104 64	1,118 41
	6	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux (art 4, 4 ² , de la loi du 30 mars 1861).	55,000 »	54,790 06	54,603 74	186 32
	7	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonction- naires, employés et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles, dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position mal- heureuse. — Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime	14,000 »	14,000 »	10,825 »	3,175 »
III.	Statistique générale.					
	8	Commission centrale de statistique: jetons de présence des membres; indemnité du membre-secrétaire (<i>Y compris une somme de 500 francs en charge temporaire</i>).	6,000 »	4,888 »	3,596 »	1,292 »
	9	Frais de la commission de l'orthographe des noms des communes et des hameaux. — Traductions	400 »	»	»	»
A REPORTER . . . fr.			478,810 »	475,638 96	444,076 91	31,562 05

TABLEAU A. — SERVICE DU DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	INSTANT À VUE ET/OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transferts à l'exercice suivant en vertu de l'art. 5 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
19,250 »	»	»	1,750 »	»	»	
314,243 93	»	»	71 07	»	»	
60,546 82	»	»	78 48	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 58,625 » Crédit supplémentaire 2,000 » alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moniteur</i> du 18, n° 230.
2,727 40	»	»	772 90	»	»	
5,223 05	»	»	»	»	1,223 05	
54,790 06	»	»	209 94	»	»	
14,000 »	»	»	»	»	»	
4,888 »	»	»	1,112 »	»	»	
»	»	»	400 »	»	»	
475,638 96	»	»	4,394 09	»	1,223 05	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS	
					En 1910	En 1911 jusqu'au 31 octobre
		REPORT. fr.	478,810 »	475,638 96	444,076 91	31,562 05
III. <i>suite.</i>)		Statistique générale (suite).				
	40	Commission centrale de statistique : frais de bureau; frais de publication des travaux du service de la statistique générale et de la commission centrale. Achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures pour le service de la statistique générale	8,600 »	8,506 35	5,689 87	2,876 48
	41	Bibliothèque de statistique : achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures; matériel de la bibliothèque. (Y compris une somme de 2,000 francs en charge temporaire)	5,500 »	5,499 93	4,148 26	1,351 67
IV.		Affaires provinciales et communales				
	42	Traitements des gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces	449,800 »	447,466 62	436,666 62	10,800 »
	43	Traitements des employés et gens de service; traitements de disponibilité : Province d'Anvers fr. 423,600 » — de Brabant 200 940 » — de la Flandre occidentale 455,185 » — de la Flandre orientale 462,630 » — de Hainaut 455,410 » — de Liège 448,315 » — de Limbourg 98,940 » — de Luxembourg 86 450 » — de Namur 402,440 » Somme à affecter éventuellement, avec les fonds à provenir des mutations, à des augmentations réglementaires 48,432 »	1,252,042 »	1,219,827 49	1,209,482 36	10,345 43
	44	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues : Province d'Anvers fr. 27,000 » — de Brabant 34,000 » — de la Flandre occidentale 27,000 » — de la Flandre orientale 27,000 » — de Hainaut 34,000 » — de Liège 31,500 » — de Limbourg 22,700 » — de Luxembourg 22,700 » — de Namur 24,000 »	243,900 »	243,145 63	140,878 07	100,412 26
		A REPORTER fr	2,438,652 »	2,400,144 98	2,240,942 09	157,347 59

TABLEAU I. — SERVICE DU DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 36 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
475,638 96		»	»	4,394 09	»	1,223 05	
8,566 35		»	»	33 65	»	»	
5,499 93		»	»	0 07	»	»	
447,466 62		»	»	2,333 38	»	»	
1,219,827 49		»	»	32,214 54	»	»	
241,290 33		1,855 30	»	754 37	»	»	
2,398,289 68		1,855 30	»	39,730 07	»	1,223 05	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés.

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1910.	En 1911, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	2,438,652 »	2,400,144 98	2,240,942 09	157,347 59
IV (suite).		Affaires provinciales et communales (suite).				
	15	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité et secours :				
		Traitements des commissaires . . . fr. 241,000 »				
		Frais de bureau. 43,800 »				
		Traitements des employés 235,025 »	491,325 »	487,161 63	463,734 10	23,427 53
		Traitements de disponibilité et secours 1,500 »				
	16	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume. Frais de bureau du commissaire chargé d'administrer avec le commissaire de S. M. l'empereur d'Allemagne, roi de Prusse, la partie neutre du territoire de Moresnet. Frais d'impression; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'Administration des affaires provinciales et communales.	70,000 »	60,230 63	39,637 46	20,380 57
	17	Participation de l'État dans les dépenses de police de la ville de Bruxelles	200,000 »	200,000 »	200,000 »	»
V.		Affaires électorales.				
	18	Frais et travaux extraordinaires dans les commissariats d'arrondissement pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1910. — Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État; répartition des électeurs en sections; confection des extraits des listes électorales par sections.	35,000 »	32,983 36	30,095 66	2,887 70
	19	Indemnités de déplacement calculées d'après la base de l'article 75 du tarif criminel et dues aux juges de paix pour l'exécution de l'article 74 du Code électoral . . a)	18,078 »	18,024 »	»	18,024 »
	20	Matériel et impressions nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions des lois électorales relatives aux élections. Élaboration de statistiques électorales. Correspondances télégraphiques. Achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration; impressions et matériel pour le service spécial de l'Administration des Affaires électorales . . .	15,000 »	14 702 28	8,932 78	5,769 50
	21	Confection et distribution du papier électoral à fournir par l'État. Jetons de présence et indemnités de déplacement dus aux membres des bureaux des élections législatives, en exécution de l'article 149 du Code électoral (Crédit non limitatif.)	135,000 »	152,684 96	125,993 86	26,586 10
	22	Remboursement au Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, des frais de transport des électeurs admis au parcours gratuit sur les chemins de fer de l'État (Crédit non limitatif.)	52,000 »	52,133 55	45,955 75	6,177 80
		A REPORTER. fr.	3,455,055 »	3,448,065 39	3,155,341 70	260,600 79

TABLEAU A. — SERVICE DU DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
2,398,289 68	1,855 30	»	39,730 07	»	1,223 05	
487,161 63	»	»	4,163 37	»	»	
60,038 03	192 60	»	9,769 37	»	»	
200,000 »	»	»	»	»	»	
32,983 36	»	»	2,016 64	»	»	
18,024 »	»	»	54 »	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 18,000 » Crédit supplémentaire 78 » alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moniteur</i> du 18, n° 230.
14,702 28	»	»	297 72	»	»	
152,579 96	105 »	»	»	»	17,684 96	
52,133 55	»	»	»	»	133 55	
3,415,912 49	2,452 90	»	56,031 17	»	19,041 56	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnances. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1910	En 1911 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT . . . fr.	3,455,055 »	3,418,065 39	3,155,311 70	260,600 79
VI.		Milice.				
	23	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux gouverneurs de provinces et aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacations des médecins et chirurgiens. Frais de recours en cassation. Traductions	267,000 »	208,756 60	73,711 05	128,223 30
	24	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses	70,000 »	58,453 46	44,372 26	14,079 70
VII.		Garde civique et Corps de sapeurs-pompiers.				
	25	Inspection générale; commandements supérieurs; états-majors; traitements, indemnités, frais de route et de séjour. Indemnités de vacation et de déplacement aux présidents, membres et secrétaires rapporteurs des commissions d'examen et des conseils d'enquête. Indemnités de déplacement aux membres des conseils de discipline.	335,000 »	322,897 01	267,904 03	54,713 58
	26	Inspection générale; commandements supérieurs; états-majors; frais de bureau; locaux de service. Frais de correspondance	16,250 »	15,310 10	13,385 10	1,925 »
	27	Conseils civiques de revision; indemnités, vacations, frais de route et de séjour aux présidents, membres, secrétaires-rapporteurs et médecins ainsi qu'au délégué près de ces conseils	77,500 »	71,608 26	35,497 48	35,159 30
	28	Magasin central d'armement et d'équipement; traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour.	10,000 »	9,999 03	9,829 03	170 »
	29	Magasin central d'armement et d'équipement; outillage, mobilier, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Masses d'habillement. Achat, entretien, réparations et transformations d'armes, d'objets d'équipement et de harnachement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impressions et reliures	30,000 »	29,343 16	16,074 68	7,912 48
	30	Tir national; personnel permanent. Frais de route et de séjour du greffier	37,600 »	36,007 29	34,332 29	1,675 »
	31	Tir national; frais de gestion, chauffage, éclairage, dépenses diverses	7,310 »	7,340 »	7,340 »	»
	32	Grands concours annuels de tir; frais d'organisation. Prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie	50,000 »	50,000 »	43,230 33	6,760 67
		À REPORTER. . . . fr.	4,355,745 »	4,227,780 32	3,700,996 95	511,219 82

TABLEAU A. --- SERVICE DU DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
3,413,912 49	2,132 90	»	56,031 17	»	19,041 56	
201,934 35	6,822 25	»	58 243 40	»	»	
58,451 96	1 50	»	41,546 54	»	»	
322,617 61	279 40	»	12,102 99	»	»	
13,310 10	»	»	939 90	»	»	
70,656 78	951 30	»	5,891 72	»	»	
9,999 03	»	»	0 97	»	»	
23,987 16	5,356 »	»	656 84	»	»	
36,007 29	»	»	4,592 71	»	»	
7,340 »	»	»	»	»	»	
50,000 »	»	»	»	»	»	
4,212,216 77	13,563 55	»	147,006 24	»	19,041 56	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1910	En 1911 (jusqu'au 31 octobre).
		REPORT. fr.	4,355,745 »	4,227,780 32	3,700,996 93	511 219 82
VII.		Garde civique et Corps de sapeurs-pompiers (suite).				
(suite.)	33	Subsides pour la construction et l'amélioration de tirs à la cible en province	75,000 »	73,809 50	28,283 »	45,526 50
	34	Subsides pour concours de tir aux armes de guerre; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées-prix de tir	30,000 »	29,996 30	25,610 90	4,305 70
	35	Frais de transport et de réunion des jeunes gardes pour les périodes d'exercices; indemnités aux officiers, sous-officiers, caporaux, brigadiers et gardes pour l'exécution d'un service en dehors de la commune de leur résidence. (Crédit non limitatif).	25,000 »	34,928 02	29,570 25	5,299 77
	36	Frais de traitement des gardes civiques blessés en service. Secours aux gardes qui se trouvent dans le besoin par le fait d'infirmités résultant de blessures reçues en service, ou aux veuves et orphelins nécessiteux de gardes décédés par suite de pareilles blessures	5,000 »	905 90	725 90	180 »
	37	Subsides annuels aux musiques des régiments de la garde civique	10,000 »	9,900 »	9,900 »	»
	38	Subsides aux communes rurales, à concurrence d'un tiers ou de la moitié au plus de la dépense totale, pour l'acquisition de matériel d'incendie et d'objets d'équipement destinés aux sapeurs-pompiers volontaires. Subsides pour l'organisation de réunions fédérales de corps de sapeurs-pompiers. Comité technique du service des incendies; frais de route.	50,000 »	34,043 10	7,604 »	26,196 10
VIII.		Décoration civique et récompenses pécuniaires.				
	39	Décoration civique: achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution	41,500 »	41,493 16	40,842 01	651 15
	40	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; expédition des diplômes	5,000 »	4,934 50	4,934 50	»
IX.		Légion d'honneur et Croix de fer.				
	41	Subsides de 400 francs aux veuves et orphelins des décorés de la Croix de Fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides annuels de 900 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1830 nécessiteux; subsides de 300 francs à leurs veuves qui se trouvent dans le besoin; subsides ou secours extraordinaires aux combattants de 1830 et à leurs familles	200,000 »	199,971 32	183,570 56	15,000 42
		A REPORTER. fr.	4,797,245 »	4,657,762 12	4,032,038 07	608,370 46

TABLEAU A. — SERVICE DU DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
4,212,216 77	15,563 35	»	147,006 24	»	19,041 56	
73,809 50	»	»	4,190 50	»	»	
29,916 60	70 70	»	3 70	»	»	
34,870 02	58 »	»	»	»	9,928 02	
905 90	»	»	4,094 10	»	»	
9,900 »	»	»	100 »	»	»	
33,800 10	243 »	»	15,956 90	»	»	
41,493 16	»	»	6 84	»	»	
4,934 50	»	»	65 50	»	»	
198,570 98	1,400 34	»	28 68	»	»	
4,640,417 53	17,344 59	»	168,452 46	»	28,969 58	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1910.	En 1911. Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	4,797,245 »	4,657,762 12	4,032,038 07	608,379 46
X.		Dépenses diverses et imprévues.				
	42	Dépenses imprévues non libellées au budget (y compris les subsides à allouer à des sociétés pour leur faciliter l'acquisition d'un drapeau) — Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés de l'administration centrale qui se trouvent dans une situation malheureuse	5,000 »	2,585 50	1,400 »	1,145 50
	43	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination — Subside à l'administration communale de Bruxelles	36,000 »	34,635 25	6,160 »	28,475 25
		Totaux des crédits et des dépenses pour le service ordinaire. fr.	4,838,245 »	4,694,982 87	4,039,598 07	638,000 21
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
XI.		Services divers.				
	44	Acquisition et renouvellement de mobilier pour l'hôtel provincial du Hainaut et les locaux de l'administration provinciale du Brabant; frais de déménagement, etc.	47,000 »	31,996 61	3,720 15	28,005 46
	45	Exposé de la situation du Royaume de 1876 à 1900	5,000 »	»	»	»
	46	Recensement général de la population	50,000 »	49,629 65	20,572 59	29,057 06
	47	Armement et équipement de la garde civique : achat d'armes, de tambours, de clairons et d'objets d'équipement à fournir par l'Etat aux termes des arrêtés royaux du 31 octobre 1898 et du 27 janvier 1899; achat de harnachements; transformation des objets d'équipement; salaires des ouvriers supplémentaires du magasin central. Frais divers, contrôle, réception, etc.	200,000 »	199,712 19	197,403 19	32 50
	48	Congrès des sciences administratives	10,000 »	10,000 »	10,000 »	»
	49	Subsides exceptionnels aux communes éprouvées par les récentes inondations, pour travaux de voirie, d'hygiène et de mise en état des habitations envahies par les eaux, ainsi que pour aider les familles ayant souffert de ce désastre à reprendre leur travail.	500,000 »	101,547 65	61,822 77	39,724 88
		Totaux des crédits et des dépenses pour les dépenses exceptionnelles fr.	812,000 »	392,886 10	293,518 70	96,819 90
		Totaux des crédits et des dépenses pour le service ordinaire	4,838,245 »	4,694,982 87	4,039,598 07	638,000 21
		TOTAUX DU TABLEAU A (Intérieur) fr.	5,650,245 »	5,087,868 97	4,333,116 77	734,820 11

TABLEAU A. — SERVICE DU DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
TOTAL.						
4,610,417 53	17,344 59	»	168 452 46	»	28,969 58	
2,545 50	40 »	»	2,414 50	»	»	
34,635 25	»	»	1,364 75	»	»	
4,677,598 28	17,384 59	»	172,231 71	»	28,969 58	
31,725 61	271 »	»	15,003 39	»	»	
»	»	»	5,000 »	»	»	
49,629 65	»	»	370 35	»	»	
197,435 69	2,276 50	»	287 81	»	»	
10,000 »	»	»	»	»	»	
101,547 65	»	»	395,452 35	3,000 »	»	
390,338 60	2,547 50	»	416,113 90	3,000 »	»	
4,677,598 28	17,384 59	»	172,231 71	»	28,969 58	
5,067,936 88	19,932 09	»	588,345 61	3,000 »	28,969 58	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnances. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS	
					En 1910.	En 1911 jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DE L'EXERCICE 1909 a).				
		<i>Report de l'exercice 1909 à l'exercice 1910, conformément à l'article 36 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Eaux et forêts.				
V.	29	Forêts domaniales. — Culture et amélioration; maisons forestières et routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'Etat fr.	305 60	»	»	»
		EXERCICE 1910 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
I.		Administration centrale.				
		Personnel				
	4	Traitements d'activité et de disponibilité des fonctionnaires, employés et gens de service. b)	267,926 67	267,926 67	265 241 59	2 715 08
		Matériel.				
	2	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, menues dépenses c)	21,089 32	21,089 23	16,312 74	4,776 49
		Frais de déplacement.				
	3	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires . . .	9,500 »	5,501 29	3,443 13	2 056 16
		Honoraires des avocats.				
	4	Honoraires des avocats du Département	3,000 »	2,500 »	2,500 »	»
II		Pensions et secours.				
	5	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Credit non limitatif.</i>)	5,800 »	5,697 69	3,975 64	4 722 05
	6	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents salariés, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime . . .	3,400 »	2,450 »	4,950 »	200 »
		A REPORTER. fr.	310,715 99	304,864 88	293,395 40	11,469 78

TABLEAU B. — SERVICE DU DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
						a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes, par décision du 25 novembre 1910, n° 793083.
»	»	»	»	305 60	»	
267,926 67	»	»	»	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 267,798 » Crédit supplémentaire 128 67 alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moni- teur</i> du 18, n° 230.
21,089 23	»	»	0 09	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 19,800 » Crédit supplémentaire 1,589 32 alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moni- teur</i> du 18, n° 230.
5,501 25	»	»	3,998 71	»	»	
2,500 »	»	»	500 »	»	»	
5,697 69	»	»	102 30	»	»	
2,150 »	»	»	1,250 »	»	»	
304,864 88	»	»	5,851 41	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1910.	En 1911 Jusqu'au 31 octobre
		REPORT. fr.	310,745 99	304,864 88	293,395 10	11,469 78
III.		Agriculture.				
	7	Inspection de l'agriculture et service des agronomes de l'État : traitements d'activité et de disponibilité salaires, indemnités et frais de route. Matériel	178,700 »	173,027 50	152 553 86	20,448 64
	8	Indemnités pour animaux abattus par ordre de l'autorité; indemnités pour cause de tuberculose bovine et porcine; indemnités pour bêtes bovines mortes ou impropres à la consommation pour cause de charbon; frais à résulter du paiement de ces indemnités; frais à résulter de l'enlèvement et de la destruction des cadavres d'animaux déclarés impropres à la consommation : frais d'achat, de transport et d'utilisation de matières désinfectantes. — Frais divers de tuberculination et d'installations sanitaires à la frontière. — Achat de vaccins, toxines et sérums. — Encouragements en vue d'une meilleure hygiène des étables — Subsidés aux fonds provinciaux d'agriculture, aux sociétés mutualistes d'assurance et de réassurance contre la mortalité du bétail — Dépenses diverses — Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsidés aux provinces et encouragements. — Subsidés aux sociétés et aux syndicats d'élevage. Achat d'objets de collection. — Frais divers a)	2,987,984 25	2,987,984 25	1,343,378 78	1,643,610 57
	9	Inspection vétérinaire : traitements d'activité et de disponibilité, indemnités, frais de route et de tournée; inspecteurs vétérinaires suppléants; médecins vétérinaires agréés : indemnités; secours à d'anciens médecins vétérinaires du gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses de voyage en faveur de médecins vétérinaires	200,000 »	183,436 23	161,827 37	21,511 41
	10	Inspection vétérinaire : matériel, frais de bureau, bulletin du service de la police sanitaire, impressions et dépenses diverses relatives à la police sanitaire des animaux domestiques. b)	19,000 »	19,000 »	12,732 76	6,267 24
	11	Conseil supérieur de l'agriculture, traitement du secrétaire. — Sociétés agricoles provinciales, comices agricoles, associations agricoles libres, subsidés. — Concours, expositions ou congrès agricoles; subsidés et encouragements à des sociétés agricoles et notamment aux associations établies entre cultivateurs de houblon — Encouragements aux publications agricoles; publication du <i>Bulletin de l'Agriculture</i> ; frais résultant de la collation des décorations agricoles et spéciales; missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'agriculture. Sociétés coopératives de crédit agricole: subsidés pour frais de premier établissement et pour le service d'inspection organisé par les caisses centrales de crédit agricole . . .	294,000 »	293,933 59	206,053 59	87 628 60
		Enseignement vétérinaire.				
	12	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; traitements d'activité et de disponibilité	134,810 »	133,823 95	130,473 95	3,350 »
	13	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance et des jurys; bourses d'études c)	106,928 05	106,911 05	83,037 06	23,173 99
		A REPORTER. fr.	4,232,138 29	4,202,981 45	2,383,452 47	1,817,490 23

TABLEAU B. — SERVICE DU DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS	
304,864 88	»	»	5,851 41	»	»	
173,002 50	25 »	»	5,672 50	»	»	
2,987,019 33	964 90	»	»	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 2,610,728 » Crédit supplémentaire 377,259 25 alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moniteur</i> du 10, n° 222.
183,336 78	97 45	»	16,563 77	»	»	
19,000 »	»	»	»	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 13,000 » Crédit supplémentaire 6,000 » alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moniteur</i> du 18, n° 230.
293,682 19	251 40	»	66 41	»	»	
133,823 95	»	»	986 05	»	»	
106,211 05	700 »	»	17 »	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 105,000 » Crédit supplémentaire 1 928 05 alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moniteur</i> du 18, n° 230.
4 200,942 70	2,038 75	»	29,136 84	»	»	

TABLEAU LIII. B.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'AGRICULTURE.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des crédits de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1910.	En 1911 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr.	4,232,138 29	4,202,981 45	2,383,452 47	1 817,490 23
III (suite)		Agriculture (suite).				
		<i>Enseignement agricole supérieur, moyen et primaire.</i>				
	14	Personnel de l'institut agricole de l'Etat et des écoles d'agriculture de l'Etat; traitements d'activité et de disponibilité; indemnités a)	147,500 »	140,898 97	134,644 97	6,254 »
	15	Matériel de l'institut agricole et des écoles d'agriculture de l'Etat; améliorations; frais d'exploitation; frais des commissions d'administration, de surveillance et des jurys	70,000 »	66,759 82	43,360 92	23,398 90
	16	Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement agricole de l'Etat ou soumis à l'inspection.	13,500 »	13,500 »	»	13,500 »
	17	Conférences agricoles: traitement du personnel; indemnités; frais divers — Enseignement agricole moyen et primaire; subsides. — Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles. — Enseignement agricole dans les écoles normales — Enseignement agricole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver). — Concours entre les élèves des différentes écoles d'agriculture — Ecole centrale pratique de maréchalerie	351,150 »	324,623 70	240,810 52	79,924 18
IV.		Office rural et laboratoires d'analyse.				
	18	Frais des champs d'expériences et de démonstrations pour l'agriculture et l'horticulture; frais d'études. Bureau de renseignements de la section agricole et horticole du Musée commercial de l'Etat: traitements, indemnités, frais de route, frais d'étude, matériel. Expériences et démonstrations relatives à l'alimentation du bétail. Frais de recherches et d'expériences relatives aux maladies contagieuses des animaux domestiques. Station laitière	98,200 »	76,638 77	40,495 95	35,960 32
	19	Conseil supérieur de l'horticulture. Associations horticoles: subsides. Concours expositions ou congrès horticoles: subsides. Souscriptions; missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'horticulture; enquêtes: statistiques; impressions; divers et imprévus. Institut international d'agriculture; frais de participation de la Belgique; traitement du délégué au comité permanent; indemnité de résidence Divers.	75,000 »	73,917 98	35,418 03	37,409 80
	20	Recensement agricole Recensement général agricole à exécuter dans le courant de l'année 1910, conformément aux prescriptions de la loi du 14 septembre 1895	88,000 »	87,831 59	53,567 67	34,679 92
	21	Personnel des écoles d'horticulture de l'Etat: traitement d'activité et de disponibilité; indemnités	68,000 »	63,057 82	59,466 17	3 591 65
	22	Matériel des écoles d'horticulture de l'Etat; améliorations; frais d'exploitation; frais des commissions d'administration et des jurys b)	42,799 75	41,967 90	39,132 98	2,684 92
	23	Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement horticole de l'Etat ou soumis à l'inspection	6,500 »	6,200 »	850 »	5,350 »
		A REPORTER fr.	5,102,788 04	5,098,378 »	3,031,229 68	2,057,243 92

TABLEAU B. — SERVICE DU DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910

Payements effectués par année et par article du Budget.

FOES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
4,200,942 70	2,038 75	»	29 156 84	»	»	
140,898 97	»	»	6,601 03	»	»	a) Crédit primitif . fr. 147,000 » Crédit supplémentaire 500 » alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moniteur</i> du 18, n° 230
66,759 82	»	»	3,240 48	»	»	
13,500 »	»	»	»	»	»	
320,734 70	3,889 »	»	26,526 30	»	»	
76,456 27	182 50	»	21,561 23	»	»	
72,857 83	1,060 45	»	1,082 02	»	»	
85,247 59	2,584 »	»	168 41	»	»	
63,057 82	»	»	4 942 48	»	»	
41,817 90	180 »	»	831 85	»	»	b) Crédit primitif . fr. 42,400 » Crédit supplémentaire 399 75 alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moniteur</i> du 18, n° 230.
6,200 »	»	»	300 »	»	»	
5,088,473 60	9 904 40	»	94,410 04	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1910.	En 1911 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr.	5,492,788 04	5,098,378 »	3,031,229 68	2,057,243 92
IV (suite.)		Office rural et laboratoires d'analyse (suite).				
	24	Conférences horticoles; traitements du personnel; indemnités, frais divers Enseignement horticole moyen et primaire: subsides Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences horticoles Enseignement horticole dans les écoles normales; enseignement horticole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver). Concours entre les élèves des différentes écoles d'horticulture. Cours colonial. Inspection de l'horticulture; traitements, indemnités et frais de route	92,400 »	88,184 16	70,103 20	16,178 66
	25	Jardin botanique de l'Etat. Traitements d'activité et de disponibilité	45,400 »	45,399 72	44,569 72	550 »
	26	Jardin botanique de l'Etat. Dépenses de matériel et de culture. Musée forestier a)	84 745 93	84,744 77	73,481 50	11,080 07
	27	Institut chimique et bactériologique: personnel, traitements d'activité et de disponibilité, indemnités; dépenses de matériel. — Laboratoires d'analyses de l'Etat: personnel, traitements d'activité et de disponibilité, indemnités; dépenses de matériel et frais d'analyse à prix réduit de matières fertilisantes et de produits agricoles. — Commission de haute surveillance. — Subsides aux laboratoires provinciaux, communaux et privés. — Frais d'analyse de denrées et substances alimentaires. — Frais résultant de l'exécution de la loi sur la falsification des engrais.	274,360 »	274,359 80	235,367 64	38 992 16
V.		Eaux et forêts.				
	28	Traitements d'activité et de disponibilité; indemnités; frais de route et de séjour; frais de bureau; dépenses diverses.	854,150 »	854,149 84	669,437 12	184,662 58
	29	Conseil supérieur des forêts. Stations météorologiques. Encouragements à des sociétés forestières. Bureau de recherches et de consultations en matière forestière. Concours, conférences et champs d'expériences Traitements d'activité et de disponibilité, salaires, indemnités. Frais divers.	53,900 »	53,899 39	38,712 45	15,186 94
	30	Forêts domaniales. — Culture et amélioration; maisons forestières et routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'Etat.	161,000 »	149,640 95	79,653 31	69,987 64
	31	Terrains incultes; défrichement; mise en valeur; conversion en bois, prés, oseraies ou étangs; subsides aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses. Service du boisement des fanges et autres terrains incultes; traitement, frais d'études et d'enquête	90,000 »	88 513 03	40,017 28	48,425 75
	32	Pisciculture et chasse; repeuplement des cours d'eau; comités divers; indemnités aux agents énumérés à l'article 24 de la loi du 19 janvier 1883; dépenses diverses.	46,000 »	45,979 05	22,341 35	21,911 50
		REPORTER. fr.	6 894 743 97	6,783 248 71	4 304 913 25	2 464 219 22

TABLEAU B. --- SERVICE DU DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOÛS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
5,088,473 60	9,904 40	»	94,410 04	»	»	
86,281 86	1,902 30	»	4,215 84	»	»	
45,119 72	280 »	»	0 28	»	»	
84,561 57	183 20	»	1 46	»	»	a) Crédit primitif fr. 76,000 » Crédit supplémentaire 8,745 93 alloué par la loi du 7 août 1914, <i>Moniteur</i> du 18, n° 230.
274,359 80	»	»	0 20	»	»	
854,099 70	50 44	»	0 46	»	»	
53,899 39	»	»	0 61	»	»	
149,640 95	»	»	8,092 06	3,266 99	»	
88,443 03	70 »	»	1,486 97	»	»	
44,252 85	1,726 20	»	20 95	»	»	
6,769,132 47	14 416 24	»	108,228 27	3,266 99	»	

Crédits ouverts, — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1910	En 1911 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	6,894,743 97	6,783,248 71	4,304,913 23	2,464,219 22
VI.		Service de santé et de l'hygiène.				
	33	Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection des pharmacies et des dépôts de médicaments. Personnel : traitements d'activité et de disponibilité, frais de route et de séjour; travaux effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections. — Frais de bureau et de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons. — Frais des commissions médicales provinciales et de diverses autres commissions. — Service sanitaire des ports de mer et des frontières — Subsidés et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccino-gène central. — Subsidés aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1 ^o pour les aider à s'établir; 2 ^o pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent gratuitement aux femmes indigentes — Subside à la Société royale de médecine publique. — Publications relatives aux sciences médicales; subsidés, souscriptions et achat de livres. — Impressions et dépenses diverses — Conseil supérieur d'hygiène publique : indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour; frais de bureau et frais de publication des travaux du Conseil. — Musée d'hygiène. — Laboratoires d'analyses. — Matériel et indemnités. Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. — Mesures de propagande contre l'alcoolisme et la tuberculose (dispensaire de prophylaxie antituberculeuse) ainsi que pour la protection de la première enfance; subsidés; dépenses diverses Office international d'hygiène publique : part d'intervention de la Belgique a)	477,900 »	477,288 83	260,368 09	215,423 74
	34	Inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires. Personnel; traitements d'activité et de disponibilité; frais de route et de séjour; travaux effectués par des membres du personnel et relatifs à cette inspection. — Frais de bureau et de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons — Impressions et dépenses diverses — Laboratoires d'analyses : matériel et indemnités. — Frais de participation aux expositions et aux congrès. b)	163,555 08	163,549 41	141,294 29	92,255 12
	35	Inspection des travaux d'hygiène. Personnel : traitements d'activité et de disponibilité; frais de route et de séjour; frais de bureau et de matériel; travaux exécutés par le personnel et relatifs à l'inspection; frais d'études et d'expériences; frais de participation aux expositions et congrès. Impressions et dépenses diverses	29,000 »	28,139 88	22,208 18	5 934 70
	36	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique	1,250,000 »	1,249,980 »	891,713 »	358,267 »
	37	Académie royale de médecine.	38,000 »	38,000 »	32,478 88	5,521 12
VII.		Voirie communale, cours d'eau, tramways et messageries.				
	38	Encouragements pour l'extension et l'amélioration de la voirie communale, l'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables et des terrains fangeux. Encouragements pour l'amélioration des chemins communaux d'intérêt agricole. c)	3,200,061 60	3,200,060 72	1,424,460 42	1,770,964 55
		A REPORTER. fr.	12,083,260 63	11,940,267 53	7 077,656 11	4,842,582 45

TABLEAU B. — SERVICE DU DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	CONSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
6,769 132 47	14,116 24	»	108,228 27	3,266 99	»	
475,991 83	1,297 »	»	217 57	393 60	»	a) Crédit primitif . . . fr. 427,900 » Crédit supplémentaire 50,000 » alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moniteur</i> du 18, n° 230.
163,549 41	»	»	5 67	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 161,000 » Crédit supplémentaire 2,553 08 alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moniteur</i> du 18, n° 230.
28,139 88	»	»	860 42	»	»	
1,249,980 »	»	»	20 »	»	»	
38,000 »	»	»	»	»	»	
3,195,424 97	4,635 75	»	0 88	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 3,209,000 » Crédit supplémentaire 61 60 alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moniteur</i> du 18, n° 230
11,920,218 56	20,048 99	»	109,332 51	3,660 59	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1910.	En 1911 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	12,053,260 65	11 940,267 55	7,077,636 11	4 842 582 45
VII. (suite.)		Voirie communale, cours d'eau, tramways et messageries (suite).				
	39	Subsides aux provinces pour les aider à assurer le bon entretien des chemins vicinaux de grande communication améliorés	697,500 »	697 500 »	»	697,500 »
	40	Inspection de la voirie communale et des cours d'eau; service de l'hydraulique agricole; service des tramways et des mes- sageries; traitements d'activité et de disponibilité Indem- nités du personnel. Travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués pour le service de l'inspection. Indemnités aux commissaires voyers. Frais d'études et d'expériences. Salaires d'agents temporaires et d'ouvriers porte-mire, chaineurs. Dépenses diverses. a)	114,600 »	114,579 73	87,213 09	27,146 64
	41	Frais de route et de séjour du personnel de l'inspection ainsi que du personnel du service hydraulique agricole . . .	30,000 »	28,867 88	20,177 82	8,690 06
	42	Frais et matériel de bureau de l'inspection ainsi que du service de l'hydraulique agricole Acquisition et réparation d'instruments de topographie Matériel d'études et d'expé- riences	8,500 »	8,425 58	7,614 87	810 71
VIII.		Dépenses imprévues.				
	43	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 6.	6,000 »	1,130 »	1,130 »	»
	44	Rentes annuelles et pensions accordées: 1° à d'anciens agents hors d'état de remplir leurs fonctions; 2° à des veuves et enfants d'agents décédés dans l'exercice de leurs fonctions.	2,500 »	1,316 64	1,141 64	175 »
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le service ordinaire. fr.	12,912,360 65	12,792,087 38	7,194,913 53	5,576,904 86
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
IX.		Services divers.				
		<i>Agriculture.</i>				
	45	Ecole moyenne pratique d'agriculture de l'Etat, à Huy. Travaux d'aménagement des étables; construction d'un silo et d'une salle d'écémage.	6,500 »	»	»	»
		A REPORTER. fr.	6,500 »	»	»	»

TABLEAU B. — SERVICE DU DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

Payments effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
11 920,218 56	20,048 99	»	109,332 51	3 660 59	»	
697,500 »	»	»	»	»	»	
114,359 73	220 »	»	20 27	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 111,900 » Crédit supplémentaire 2,700 » alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moniteur</i> du 18, n° 230.
28,867 88	»	»	1,132 12	»	»	
8,425 58	»	»	74 42	»	»	
1,130 »	»	»	4,870 »	»	»	
1,316 64	»	»	1,163 36	»	»	
12,771,818 39	20,268 99	»	116,612 68	3,660 59	»	
»	»	»	6,500 »	»	»	
»	»	»	6,500 »	»	»	

TABLEAU LIII. B.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'AGRICULTURE.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnances. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS	
					En 1910.	En 1911 jusqu'au 31 octobre.
IX (suite).		REPORT. fr.	6,500 »	»	»	»
		Services divers (suite).				
		<i>Agriculture (suite).</i>				
	46	Concours extraordinaires de chevaux et de bestiaux en 1910.	100,000 »	100 000 »	100,000 »	»
	47	Participation de l'agriculture belge à l'Exposition de Buenos-Ayres. Subsidés a)	59,291 49	59,291 49	54,000 »	5,291 49
		<i>Eaux et forêts.</i>				
	48	Congrès des stations de recherches forestières	6,000 »	5,970 78	4,519 75	1,451 03
		<i>Service de santé et d'hygiène.</i>				
	49	Congrès intéressant le service de santé et de l'hygiène . .	15,000 »	15 000 »	14,500 »	500 »
	50	Station sanitaire de l'Escaut. Travaux d'amélioration. Achat d'un terrain	30,000 »	»	»	»
		<i>Office rural.</i>				
	51	Jardin botanique de l'Etat	4,500 »	4,500 »	1,251 30	2,094 97
		<i>Voirie communale, cours d'eau, tramways et messageries.</i>				
	52	XVI ^e Congrès de l'Union internationale de tramways et de chemins de fer d'intérêt local.	20,000 »	20,000 »	20,000 »	»
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour les dépenses exceptionnelles fr.	241,291 49	204,762 27	194,271 05	9,337 49
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le service ordinaire fr.	12,912,360 65	12,792,087 38	7,194,913 53	5,576,904 86
		TOTAUX pour le Budget de l'exercice 1910. fr.	13,153,652 14	12,996,849 65	7,389,184 58	5,586,242 35

TABLEAU B. — SERVICE DU DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
»	»	»	6 500 »	»	»	
100,000 »	»	»	»	»	»	
59,291 49	»	»	»	»	»	a) Crédit primitif . . . fr 54,000 » Crédit supplémentaire 5,291 49 alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moniteur</i> du 18, n° 230.
5,970 78	»	»	29 92	»	»	
15,000 »	»	»	»	»	»	
»	»	»	30,000 »	»	»	
3,346 27	1,153 73	»	»	»	»	
20,000 »	»	»	»	»	»	
203,608 54	1,153 73	»	36,529 92	»	»	
12,771,818 39	20,268 99	»	116,612 68	3,660 39	»	
12,975,426 93	21,422 72	»	153,141 90	3,660 59	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS OUVERTS PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1910.	En 1911 jusqu'au 31 octobre.
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1909. (Art 30 de la loi de comptabilité) fr.	505 60	»	»	»
		TOTAUX pour le Budget de l'exercice 1910 fr.	13,153 652 14	12,996,849 65	7,389 184 58	5,586,242 35
		TOTAUX DU TABLEAU B (Agriculture) fr.	13,154,137 74	12,996,849 65	7,389,184 58	5,586,242 35
		TABLEAU A (Intérieur) fr.	5,630,245 »	5,087,868 97	4,333,116 77	634,820 11
		TABLEAU B (Agriculture) fr.	13,154,137 74	12,996,849 65	7,389,184 58	5,586,242 35
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Agriculture, fr.	18,804,402 74	18,084,718 62	11,722,301 35	6,321,062 46

TABLEAU B. — SERVICE DU DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
»	»	»	»	505 60	»	
12,975,426 93	21,422 72	»	153,141 90	3,660 59	»	
12,975,426 93	21,422 72	»	153,141 90	4,166 49	»	
5,067,936 88	19,932 09	»	588,345 61	3,000 »	28,969 58	
12,975,426 93	21,422 72	»	153,141 90	4,166 49	»	
18,043,363 81	41,354 81	»	741,487 51	7,166 49	28,969 58	

Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Agriculture, pour l'exercice 1910, a été fixé par l'article unique de la loi du 25 mai 1910, *Moniteur* du 1^{er} juin 1910, n° 152 :

1^o Pour le tableau A (Intérieur) :

A. Pour les dépenses ordinaires, à la somme de . . . fr. 4,836,167 »
 A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires. 2,078 »
 4,838,245 »
 B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 812,000 »
 5,650,245 »

2^o Pour le tableau B (Agriculture) :

A. Pour les dépenses ordinaires, à la somme de . . . fr. 12,460,493 »
 A Y AJOUTER : 1^o Les crédits supplémentaires . . . 451,867 65
 2^o La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1909 conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État : 505 60
 12,912,866 25
 B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de . . fr. 236,000 »
 A Y AJOUTER : Le crédit supplémentaire 5,291 49
 241 291 49
 13,154,157 74
 ENSEMBLE fr. 18,804,402 74

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1910.	En 1911, jusqu'au 31 octobre.
VII.		TRANSFERT DE L'EXERCICE 1908. a)				
		<i>Report de l'exercice 1908 à l'exercice 1910, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Beaux-Arts.				
		<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>				
	81	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes belges et étrangers vivants, etc. :				
		a) Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes belges et étrangers vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés;				
		b) Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médaille; aux publications relatives aux beaux-arts et à l'archéologie; subsides, fouilles artistiques et archéologiques; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; quote-part de l'administration des beaux-arts dans les frais du bureau de l'Union internationale de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; dépenses diverses;	25,000 »	»	»	»
		c) Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu;				
		d) Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés.				
			25,000 »	»	»	»
		EXERCICE 1910 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Administration centrale.				
I.	1	Traitement du ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
		A REPORTER. fr.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»

ET DES ARTS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
Total.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
							a) Ce transfert a été autorisé par la Cour des Comptes, par décision du 26 octobre 1911, n° 790584.
»	»	»	»	»	25,000 »	»	
»	»	»	»	»	25,000 »	»	
21,000 »	»	»	»	»	»	»	
21,000 »	»	»	»	»	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des crédits de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1910.	En 1911 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
I. (suite.)		Administration centrale (suite).				
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. Traitements de disponibilité	520,110 »	520 045 54	482,078 40	36,271 64
	3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, menues dépenses. Frais du <i>Bulletin du</i> <i>Ministère</i>	64 000 »	63,999 51	35,492 92	28,456 59
	4	Bibliothèque du département : achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de car- tonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque.	7 000 »	7,000 »	4,321 42	2 393 78
	5	Frais de route et de séjour; missions	5,000 »	4,350 54	3,389 14	961 40
II.		Pensions et secours.				
	6	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'Etat, à des professeurs et instituteurs communaux et à des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées, et prenant cours en 1910 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année. (Crédit non limitatif)	130,000 »	158,967 11	114 297 33	44,504 62
	7	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876); intervention de l'Etat dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'Etat et de professeurs et instituteurs, pour les années de partici- pation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1910.	162,000 »	157,292 22	129,572 40	27,464 18
	8	Primes d'encouragement aux caisses de pensions des institu- teurs libres, constituées en sociétés mutualistes reconnues.	25,000 »	25,000 »	6 848 »	18,152 »
	9	Restitution à la caisse des veuves et orphelins de l'adminis- tration de l'instruction publique des parts de pension payées par elle à la décharge de l'Etat (loi du 13 mars 1867)	797 »	797 »	»	797 »
	10	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonction- naires, employés, instituteurs primaires et agents payés sur salaires à leurs veuves ou aux membres de leurs familles, dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent d'ins- capacité ou d'indigence. Secours alloués aux des- cendants des fonctionnaires, instituteurs, agents et agents qui ont été ou qui ont été soutenus par eux.	67 600 »	67,583 »	53 349 »	13 789 »
		A REPORTER. fr.	1,002,707 »	1,026,039 92	850,348 61	172,790 21

ET DES ARTS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	INSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
21,000 »	»	»	»	»	»	
518,350 04	1,695 50	»	64 46	»	»	
63,949 51	50 »	»	0 49	»	»	
6,715 20	284 80	»	»	»	»	
4,350 54	»	»	649 46	»	»	
158,801 95	165 16	»	»	»	28 967 11	
157,036 58	255 64	»	4,907 78	»	»	
25,000 »	»	»	»	»	»	
797 »	»	»	»	»	»	
67,138 »	450 »	»	12 »	»	»	
1,023,138 82	2,901 10	»	5,634 19	»	28,967 11	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des services de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1910.	En 1911 jusqu'au 31 octobre
		REPORT. fr.	1,002,707 »	1,026,039 92	850,348 61	172,790 21
III.		Sciences et lettres.				
	11	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de la science et de l'archéologie nationale; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques Prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1843 du 6 juillet 1851, du 20 décembre 1882 et du 30 avril 1893; frais des jurys; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887; encouragements à la littérature et à l'art dramatiques (littéraire et musical) Publication de la <i>Bibliographie de Belgique</i> ; publication de la <i>Bibliotheca Belgica</i> . Office international de Bibliographie; rédaction et administration; part contributive de la Belgique dans les frais de publication du <i>Woordenboek der Nederlandsche Taal</i> (dictionnaire de la langue néerlandaise); location d'une table d'études à la station zoologique de Naples, au laboratoire de Léopoldville et à la station physiologique de Naples; part contributive de la Belgique dans les frais du bureau central des recherches sismologiques, à Strashourg; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires, impressions et dépenses diverses pour le service spécial de l'Administration des sciences et des lettres	292,830 »	292,849 73	196,931 11	88,873 62
	12	Institut historique belge de Rome. a)	30,000 »	30,000 »	13,846 91	16,153 09
	13	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; traitements et salaires du personnel; traitements de disponibilité; jetons de présence; examen et jugement du concours de la fondation De Keyn. Frais d'impression; prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien du palais des Académies; frais divers. Frais de la commission royale d'histoire; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la <i>Table chronologique</i> des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique. Publication d'une <i>Biographie nationale</i> . (Y compris une somme de 5,000 francs en charge temporaire.)	123,700 »	122,113 99	104,237 88	17,876 11
	14	Académie royale flamande de langue et de littérature: traitements et salaires du personnel; traitements de disponibilité; jetons de présence; frais d'impression; prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien des locaux; frais divers; publication des anciens monuments de la littérature flamande	37,400 »	37,400 »	31,771 83	5,628 17
	15	Observatoire royal: personnel; salaire des gens de service; traitements de disponibilité b)	126,665 56	126,665 56	119,451 09	7,214 47
	16	Observatoire royal: frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions. c)	116,587 44	116,464 54	79,767 50	31,273 56
	17	Bibliothèque royale: personnel; traitements de disponibilité; rédaction du catalogue général. (Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire.)	147,700 »	146,206 19	133,019 52	13,186 67
		A REPORTER fr.	1,877,610 »	1,897,739 93	1,529,374 45	352,995 90

ET DES ARTS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 36 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
1 023,138 82	2,901 10	»	5,634 19	»	28,967 11	
285,804 73	7,045 »	»	0 27	»	»	
30,000 »	»	»	»	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 25,000 » Crédit supplémentaire 5,000 » alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moni- teur</i> du 18, n° 230.
122,113 99	»	»	1,586 01	»	»	
37,400 »	»	»	»	»	»	
126,665 56	»	»	»	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 131,225 » Diminution 4,559 44
111,041 06	5,423 48	»	122 90	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 94,900 » Augmentation 4,559 44 Crédit supplémentaire 17,128 » alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moni- teur</i> du 18, n° 230.
146,206 19	»	»	1,493 81	»	»	
1,882,370 35	15,369 58	»	8,837 18	»	28,967 11	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS		
					En 1910	En 1911 jusqu'au 31 octobre.	
		REPORT. fr.	1,877,610 »	1,897,739 93	1,829,374 45	352,995 90	
		Sciences et lettres (suite).					
	18	Bibliothèque royale : matériel et acquisitions (<i>Y compris une somme de 14,500 francs en charge temporaire</i>). . .	225,600 »	225,592 93	147,000 90	72,455 80	
	19	Musée royal d'histoire naturelle : personnel et frais d'études des collections; traitements de disponibilité.	117,100 »	117,052 31	110,183 06	6,869 25	
	20	Musée royal d'histoire naturelle : matériel et acquisitions; exploration scientifique du pays et achat de collections; publication des <i>Annales du Musée</i> (<i>y compris une somme de 16,000 francs en charge temporaire</i>).	80,450 »	80,437 78	49,901 60	30,404 18	
	21	Archives générales du royaume à Bruxelles : personnel; traitements de disponibilité.	92,150 »	92,114 01	91,087 51	1,026 50	
	22	Archives générales du royaume à Bruxelles : matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents; collection sigillographique.	12,600 »	12,599 59	8,223 58	4,376 01	
	23	Archives de l'État dans les provinces : personnel; traitements de disponibilité. a)	90,330 47	90,330 47	89,130 47	1,200 »	
	24	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subside pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie, de transport, etc.; inspection des archives communales. (<i>Y compris une somme de 2,000 francs en charge temporaire</i>).	20,700 »	20,699 55	6,337 89	13,812 54	
	25	Échanges littéraires internationaux.	22,500 »	22,500 »	20,756 62	1,555 95	
		Enseignement supérieur.					
	26	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : traitement du secrétaire.	1,000 »	1,000 »	1,000 »	»	
	27	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : frais de route et de séjour des membres du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par le dit conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers.	2,000 »	1,979 39	826 89	643 50	
	28	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux universités de l'État; traitements de disponibilité; indemnités aux membres du personnel enseignant chargé d'un service extra-universitaire. . . b)	1,871,680 »	1,871,120 03	1,592,185 34	278,159 67	
	29	Matériel des universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques. Subsidés pour encourager, dans les universités, le mouvement en faveur de l'éducation physique des étudiants. c)	723,385 »	722,573 85	337,460 91	358,818 74	
		A REPORTER. fr.	5,137,105 47	5,155,739 84	3,983,469 22	1,122,318 01	

ET DES ARTS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		RECÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art 5 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
1,882,370 35	15,369 58	»	8,837 18	»	28,967 11	
219,456 70	6,136 23	»	7 07	»	»	
417,052 31	»	»	47 69	»	»	
80,305 78	432 »	»	12 22	»	»	
92,114 01	»	»	35 99	»	»	
12,599 89	»	»	0 41	»	»	
90,330 47	»	»	»	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 89,100 » Crédit supplémentaire 1,230 47 alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moniteur</i> du 18, n° 230.
20,150 40	549 15	»	0 45	»	»	
22,312 57	187 43	»	»	»	»	
1,000 »	»	»	»	»	»	
1,470 39	509 »	»	20 61	»	»	
1,870,345 01	775 02	»	559 97	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 1,895,680 » Diminution 24,000 »
696,270 65	26,291 20	»	811 15	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 685,385 » Augmentation 29,000 » Crédit supplémentaire 9,000 » alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moniteur</i> du 18, n° 230.
5,105,787 23	49,952 61	»	10,332 74	»	28,967 11	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1910.	En 1911 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT . . . fr.	5,137,105 47	5,155,739 84	3,983,469 22	4,122,318 01
IV (suite).		Enseignement supérieur (suite).				
	30	Bourses universitaires; bourses de voyage ou subsides éven- tuels en faveur de lauréats qui n'ont pu obtenir une de ces bourses; frais de concours pour la collation des bourses. Commission pour faciliter l'établissement à l'étranger des diplômés des universités belges; frais divers et indemnités du secrétaire; bourses de voyage destinées aux porteurs de diplômes scientifiques universitaires a)	117,000 »	112,891 60	84,881 15	26 908 45
	31	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la col- lation des grades académiques: frais de voyage et indem- nités de vacation aux membres des jurys. b)	74,600 »	74 447 52	56,970 25	16,968 82
	32	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques: matériel; salaire des huissiers	5,000 »	4,971 14	1,337 34	3,633 80
	33	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens uni- versitaires: frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury. Frais du jury d'homologation siè- geant en matière électorale (art. 17, litt. F, de la loi du 12 avril 1894). c)	11,350 »	11 332 40	9,224 »	2,108 40
	34	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890: matériel; salaire de l'huissier et frais divers. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale	1,000 »	998 40	441 60	556 80
	35	Commission d'entérinement des diplômes académiques. Frais de route et de séjour et indemnités de séance aux mem- bres. Matériel de la commission	5,100 »	4,378 60	2,267 40	2 111 20
	36	Commission d'entérinement des diplômes académiques. Indemnité du secrétaire adjoint	2,000 »	1,999 96	1,999 96	»
	37	Frais du concours universitaire: impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les univer- sités	18,000 »	17,993 35	13,837 20	4,004 55
	38	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des universités et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions . .	21 000 »	21,000 »	15,440 »	5,560 »
V.		Enseignement moyen.				
	39	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Traitement du secrétaire et du bibliothécaire	2,000 »	1,266 63	1,266 63	»
	40	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Frais de route et de séjour des membres du Conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordon- nés par le dit Conseil. Bibliothèque: acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers. Frais de la commission de réforme de l'enseignement moyen (Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire) . . .	12,920 »	7,217 38	4 027 01	3 190 37
		A REPORTER . . . fr.	5,407 075 47	5,414,236 82	4,175,161 76	4,187,360 40

ET DES ARTS (SUITE).

DÉVELOPPEMENT
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RÉSTANT À EXÉCUTION OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
3,103,787 23	49,932 61	»	10,332 74	»	28,967 11	
144,789 60	4,102 »	»	2,108 40	2,000 »	»	a) Crédit primitif . . . fr. 122,000 » Diminution 5,000 »
73,939 07	508 45	»	152 48	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 60,000 » Crédit supplémentaire 14,600 » alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moni-</i> <i>teur</i> du 18, n° 230.
4,971 14	»	»	28 86	»	»	
11,332 40	»	»	17 60	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 9,500 » Crédit supplémentaire 1,850 » alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moni-</i> <i>teur</i> du 18, n° 230.
998 40	»	»	1 60	»	»	
4,378 60	»	»	721 40	»	»	
1,999 96	»	»	0 04	»	»	
17,841 75	151 60	»	6 65	»	»	
21,000 »	»	»	»	»	»	
1,266 63	»	»	733 37	»	»	
7,217 38	»	»	5,702 62	»	»	
3,362,322 16	51,714 66	»	19,805 76	2,000 »	28,967 11	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1910.	En 1911, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT . . . fr.	5,407,075 47	5,414,236 82	4,175,161 76	1,187,360 40
V suite.)		Enseignement moyen (suite).				
	41	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique et de la musique; contrôle de la comptabilité des secrétaires-trésoriers des établissements d'enseignement moyen de l'État: traitements du personnel. Indemnités	65,900 »	60,209 13	58,718 13	1,491 »
	42	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique et de la musique (service mixte avec l'Administration de l'enseignement primaire); contrôle de la comptabilité des secrétaires-trésoriers des établissements d'enseignement moyen de l'État: frais de route et de séjour; rémunérations; missions; frais de bureau	20,000 »	18,939 45	14,644 10	4,295 35
	43	Traitements ou indemnités du personnel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; pour filles, à Bruxelles et à Liège.	105,400 »	105 082 28	103,091 63	1,990 65
	44	Matériel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; pour filles, à Bruxelles et à Liège. a)	11,507 12	11,507 12	6,960 18	4,534 14
	45	Jurys d'examen de l'enseignement moyen: frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce b)	68,306 90	68,306 90	62,036 90	6,270 »
	46	Jury d'examen de l'enseignement moyen; matériel . . .	4,000 »	2,646 27	1,858 77	787 50
	47	Subsides (traitements, indemnités, suppléments de minerval, etc.) aux athénées royaux (lois du 1 ^{er} juin 1850 et du 15 juin 1881); aux écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850 et du 15 juin 1881). Complément de traitement à des professeurs d'athénées attachés provisoirement à certains collèges communaux. Indemnités à des membres du personnel des athénées et des écoles moyennes de l'État atteints par des malheurs de famille (secours, frais de maladie et de funérailles)	4,304,500 »	4,304,480 55	3,621,413 01	677,592 54
	48	Bourses aux élèves des écoles moyennes de l'État et des écoles moyennes patronnées c)	33,229 85	33,225 »	31,775 »	1,450 »
	49	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 ^{er} et du 2 ^d degré pour garçons: subsides aux provinces et aux communes. Part d'intervention de l'État dans le paiement des traitements de disponibilité des professeurs de l'ancien collège communal d'Ypres. supprimé	178,908 »	178,888 72	155 318 10	23,570 62
	50	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. Subsides	43,900 »	43,800 »	37 634 30	6,165 70
		A REPORTER . . . fr.	10,242,427 34	10,241,322 24	8,268,611 88	1,915,507 90

ET DES ARTS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

Payements effectués par année et par article du Budget.

FUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
5,362,522 16	51,714 66	»	19,805 76	2,000 »	28,967 11	
60,209 13	»	»	5,690 87	»	»	
18,939 45	»	»	1,060 55	»	»	
105,082 28	»	»	17 72	»	»	
11,494 32	12 80	»	»	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 11,000 » Crédit supplémentaire alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moni- teur</i> du 18, n° 230. 507 12
68,306 90	»	»	»	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 65,000 » Augmentation 3,306 90
2,646 27	»	»	1,353 73	»	»	
4,299,005 55	5,475 »	»	19 45	»	»	
33,225 »	»	»	4 85	»	»	e) Crédit primitif . . . fr. 34,500 » Diminution 1,270 15
178,888 72	»	»	19 28	»	»	
13,800 »	»	»	100 »	»	»	
10,184 119 78	57,202 46	»	28,072 21	2,000 »	28,967 11	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1910.	En 1911 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	10,242,427 34	10,241,322 24	8 268,611 88	1,915,507 90
V (suite).		Enseignement moyen (suite).				
	51	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne : frais de route, de séjour et de vacation des délégués; indemnités aux membres des jurys et aux personnes adjointes à ces jurys. Impressions; fournitures et frais divers a)	29,770 15	29,756 55	28,424 25	1,052 70
	52	Indemnité à un professeur de l'enseignement moyen du 1 ^{er} degré sans emploi.	2,000 »	2,000 »	2,000 »	»
	53	Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État et des inspecteurs de ces établissements. b)	91,693 10	88,608 22	87,075 12	1,295 81
	54	Publication d'ouvrages classiques; encouragements; subsides; souscriptions; acquisition d'ouvrages et achats divers intéressant le service spécial de l'enseignement moyen; frais d'impression intéressant exclusivement ce service; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; indemnités; frais de voyage	20,000 »	19,870 92	17,259 12	2,107 80
	55	Frais de publication du dix-neuvième rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen	5,500 »	4 617 30	»	»
VI.		Enseignement primaire.				
	56	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire: traitements des secrétaires et du bibliothécaire	2,000 »	2,000 »	2,000 »	»
	57	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire: frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés à prendre part aux travaux du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par le dit conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers.	4,500 »	4,426 19	1,966 45	2,459 74
	58	Traitements des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des économes des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitement de l'agent contrôleur des projets de constructions scolaires Traitements de disponibilité (Crédit non limitatif.)	474,500 »	484,948 79	476,614 65	8,334 14
	59	Frais de voyage des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des économes des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services: 1 ^{er} aux inspecteurs principaux; 2 ^o aux inspecteurs cantonaux; 3 ^e aux inspectrices déléguées. Indemnités de résidence à des inspecteurs cantonaux; frais de voyage de l'agent contrôleur des projets de constructions scolaires; fourniture d'imprimés et d'autographies pour le service de l'inspection scolaire	206,300 »	205,873 08	148,754 97	54,148 14
	60	Traitements des inspecteurs diocésains principaux et des inspecteurs diocésains des écoles primaires Frais de route et de séjour des délégués des chefs des cultes protestant et israélite.	121,400 »	120,300 »	118,225 »	2,075 »
		A REPORTER fr.	11,199,790 59	11,203,753 29	9,150,931 44	1,986,954 20

ET DES ARTS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	INSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RÉCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS	
10,184,119 78	57,202 46	»	28,072 21	2,000 »	28,967 11	
29,476 95	279 60	»	13 60	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 28,500 » Augmentation 1,270 15
2,000 »	»	»	»	»	»	
88,370 93	237 29	»	3,084 88	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 95,000 » Diminution 3,306 90
10,366 92	504 »	»	129 08	»	»	
»	4 647 30	»	852 70	»	»	
2,000 »	»	»	»	»	»	
4,426 19	»	»	73 81	»	»	
484,948 79	»	»	»	»	10,448 75	
202,873 08	3,000 »	»	426 92	»	»	
120,300 »	»	»	800 »	»	»	
11,137,882 64	65,870 65	»	33 453 20	2,000 »	39,415 90	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1910.	En 1911 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	11,199,790 59	11,203,753 29	9,150,931 44	1,986,931 20
VI (suite).		Enseignement primaire (suite).				
	61	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'Etat. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'Etat. Cours temporaires et conférences d'initiation : 1° pour le personnel de l'inspection et pour celui des écoles normales primaires; 2° pour les instituteurs et institutrices des écoles communales, des écoles adoptées et des écoles privées subsidees. Indemnités aux personnes chargées de ces cours et conférences ou appelées à y assister. Indemnités aux membres des jurys chargés des examens de capacité pour l'enseignement de diverses branches ayant fait l'objet de cours normaux temporaires. Frais divers. Subsidés aux chefs des établissements normaux pour couvrir une partie des frais des écoles d'application . . .	861,150 »	861,106 41	813 872 01	27 965 67
	62	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales primaires de l'Etat; frais des jurys de sortie dans les écoles normales de l'Etat, ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur établis en vertu de l'article 9 de la loi organique de l'enseignement primaire (1884-1895). Frais de jury d'examen pour le certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur cantonal de l'enseignement primaire; frais des cours frébéliens et des jurys chargés d'entériner ou de délivrer le diplôme d'institutrice gardienne	25,000 »	24,926 95	20,485 90	4,441 05
	63	Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire	6,000 »	5,907 02	2,533 18	3,373 84
	64	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles normales primaires de l'Etat	78,000 »	77,994 90	63,080 80	14 416 24
	65	Bourses aux élèves des écoles normales de l'Etat et des écoles normales agréées. Subsidés aux écoles normales agréées.	300,000 »	299 983 25	299,534 50	300 »
	66	Frais des conférences des instituteurs. Récompenses aux instituteurs primaires communaux, adoptés ou subsidees qui donnent avec le plus de succès l'enseignement théorique et pratique des notions d'agriculture; frais de visite des écoles tenues par les instituteurs concurrents; frais du jury; frais divers.	207 000 »	206,610 85	7,411 70	195,877 63
	67	Construction, acquisition, amélioration et aménagement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types	100 000 »	100,000 »	43,329 40	40,702 40
	68	Service annuel ordinaire de l'instruction primaire: subsidés à répartir, conformément aux 1er, 2e et 3e alinéas de l'article 8 de la loi organique de 1884-1895, entre les écoles communales, les écoles adoptées et les écoles privées non adoptées réunissant les conditions légales d'adoption . a)	12,138,000 .	12,132,582 .	10,949,923 .	1,182 259 .
		A REPORTER. fr.	24,914,940 59	24,912,864 67	21,351,401 93	3,456,287 05

ET DES ARTS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUEES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 3 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
11 137,882 64	65,870 65	»	33,453 20	2,000 »	39,415 90	
841,837 68	19,268 73	»	43 59	»	»	
24,926 95	»	»	73 05	»	»	
5,907 02	»	»	92 98	»	»	
77,497 04	497 86	»	5 10	»	»	
299,834 50	148 75	»	16 75	»	»	
203,289 35	3,321 50	»	389 15	»	»	
84,031 80	15,968 20	»	»	»	»	
12,132 182 »	400 »	»	5 418 »	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 12,031 000 » Augmentation . . . 107,000 »
24 807 388 98	105,475 69	»	39,491 82	2,000 »	39,415 90	

Credits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1910	En 1911 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	24 914 940 59	24 912 864 67	21,351,101 93	3,456,287 05
VI (suite.)		Enseignement primaire (suite).				
	69	Subsides complémentaires à accorder en exécution des 4 ^e , 5 ^e , 6 ^e et 7 ^e alinéas de l'article 8 de la loi organique de 1884-1893 : 1 ^{er} aux communes; 2 ^o aux écoles adoptées d'office dont l'adoption a cessé en vertu de la dite loi. — Subsides extraordinaires à allouer, dans des cas tout à fait exceptionnels, par application du 8 ^e alinéa de l'article susmentionné. (Une somme de 50,000 francs au maximum pourra être transférée de l'article 69 à l'article 68).	920,000 »	916,956 »	896,539 »	20,217 »
	70	Subsides pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires communales, adoptées ou privées subsidiées pour garçons a)	20,062 »	20,062 »	16,489 »	3,573 »
	71	Part de l'État dans les augmentations de traitement légalement obligatoires, accordées à des instituteurs communaux ou adoptés, pour l'exercice 1910 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs b)	1,790,000 »	1,663,243 34	»	1,639,126 67
	72	Part de l'État dans les indemnités accordées aux instituteurs intérimaires remplaçant des instituteurs communaux ou adoptés malades, pour l'exercice 1910 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs c)	155,000 »	154,999 80	33,162 16	119,247 87
	73	Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux ou adoptés pour 1910 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs	140,000 »	125,509 94	75,684 90	49,825 04
	74	Subside compensateur aux écoles primaires libres inspectées réunissant les conditions déterminées par l'article 49 de la loi organique de 1893	1,000,000 »	973,910 »	427,697 »	535,616 »
	75	Part de l'État dans les frais de l'enseignement religieux donné par des délégués des ministres du culte aux élèves des écoles primaires communales, en cas de refus du personnel enseignant de se charger de ce soin, et d'insuffisance du clergé paroissial	20,000 »	8,133 26	»	8,133 26
	76	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. — Service annuel ordinaire des écoles d'adultes. (Sont autorisés, éventuellement, les transferts de l'article 76 à l'article 68 et vice-versa) d)	2,774,938 »	2,770,785 »	1,950,055 »	819,794 »
	77	Musée scolaire national : personnel; traitements et indemnités. e)	6,200 »	6,193 »	4,575 »	1,618 »
	78	Musée scolaire national : matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger. f)	7,300 »	7,295 55	3,884 53	2,916 02
	79	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions et frais de voyage dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire	55,950 »	55,912 90	32,577 24	23,264 91
	80	XXII ^e rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire (années 1906, 1907 et 1908); achat et envoi d'exemplaires; frais de reliure	9,500 »	9,477 85	»	9,477 85
		A REPORTER fr.	31,813,890 50	31,625,343 31	24,791,765 76	6,709,096 67

ET DES ARTS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
24,807,388 98	105,475 69	»	39,491 82	2 000 »	39,415 90	
916,756 »	200 »	»	3,044 »	»	»	
20,062 »	»	»	»	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 20,000 » Augmentation 62 »
1,659,126 67	4,116 67	»	126,756 66	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 1,800,000 » Diminution 10,000 »
152,410 03	2,559 77	»	0 20	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 145,000 » Augmentation 10,000 »
125,509 94	»	»	14,490 06	»	»	
963,313 »	10,397 »	»	26,090 »	»	»	
8,133 26	»	»	11,866 74	»	»	
2,769,849 »	936 »	»	4,153 »	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 2,882,000 » Diminution 107,052 »
6,193 »	»	»	7 »	»	»	e) Crédit primitif . . . fr. 9,200 » Diminution 3,000 »
6,800 55	495 »	»	4 45	»	»	f) Crédit primitif . . . fr. 4,300 » Augmentation 3,000 »
55,842 15	70 75	»	37 10	»	»	
9,477 85	»	»	22 15	»	»	
31,500,862 43	124,480 88	»	225,963 18	2,000 »	39,415 90	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1910.	En 1911 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	31,813,890 59	31,625,343 31	24,791,763 76	6,709,096 67
VII.		Beaux-Arts.				
		<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>				
	81	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes belges et étrangers vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés. Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts et à l'archéologie; subsides; fouilles artistiques et archéologiques; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; quote-part de l'administration des beaux-arts dans les frais du bureau de l'union internationale de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; dépenses diverses. Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu. Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés . . .	275,000 »	274,981 94	144,897 07	122,384 87
	82	Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'Etat dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'artistes belges et étrangers envoyées aux expositions. Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge. (Y compris une somme de 40,000 francs en charge temporaire.)	140,000 »	139,896 19	128,247 »	11,649 19
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>				
	83	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'Etat destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien . . .	153,405 »	153,405 »	153,405 »	»
	84	Académies et écoles de dessin: subsides, acquisitions et frais d'entretien de modèles, de médailles et de livres . . .	245,000 »	244,660 54	236,605 14	4,055 40
	85	Inspection des académies et écoles de dessin; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et écoles a)	8,100 »	8,031 40	6,803 70	1,227 40
	86	Conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin b)	»	»	»	»
	87	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études	17,000 »	17,000 »	12,350 »	4,650 »
		A REPORTER. fr.	32,652,395 59	32,463,318 08	25,474,073 67	6,853,263 53

ET DES ARTS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER.		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
31,500,862 43	124,480 88	»	225,963 18	2,000 »	39,415 90	
267,481 94	7,500 »	»	18 06	»	»	
139,896 19	»	»	103 81	»	»	
153,405 »	»	»	»	»	»	
240,660 54	4,000 »	»	339 46	»	»	
8,031 40	»	»	68 90	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 10,000 » Diminution 1,900 »
»	»	»	»	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 4,000 » Diminution 1,000 »
17,000 »	»	»	»	»	»	
32,327,337 20	135,980 88	»	226,493 41	2,000 »	39,415 90	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1910	En 1911 jusqu'au 31 octobre
		REPORT. fr.	32,652,395 59	32,463,318 08	25,474,073 67	6,853,263 53
VII (suite.)		Beaux-arts (suite).				
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques (suite).</i>				
	88	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; frais relatifs à ces concours; ateliers à Rome a)	35,456 91	33,119 91	11,898 30	21,193 31
	89	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges inter- nationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses.	20,000 »	19,941 68	18,729 95	1,211 73
		<i>Musées royaux et musée Wiertz.</i>				
	90	Musées royaux de peinture et de sculpture et musée Wiertz. Personnel: traitements d'activité et de disponibilité; frais de surveillance.	61,350 »	61,257 72	60,121 72	1,077 20
	91	Musées royaux de peinture et de sculpture: matériel et acqui- sitions; frais d'impression des catalogues; frais divers et imprévus. — Musée Wiertz: matériel; frais divers et imprévus b)	124,534 19	74,527 59	34,497 38	36,081 94
	92	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie. Personnel: traitements d'activité et de disponibilité; frais d'études des collections	129,500 »	129,498 75	128,156 75	1,342 »
	93	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie: matériel et acquisitions. Jetons de présence des membres de la commission de surveillance. Frais d'impression et de vente du catalogue. Dépenses diverses.	95,000 »	94,999 49	57,679 74	34,371 73
		<i>Monuments publics.</i>				
	94	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsidés aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	46,000 »	30,548 »	6,348 »	»
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>				
	95	Subsidés aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsidés pour la restauration et la conser- vation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'en- retien aux propriétés de l'Etat qui ont un intérêt exclu- sivement historique ou artistique. Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations et à ces travaux	125,000 »	125,000 »	6,016 35	118,983 65
	96	Subsidés aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église: pour restaurations artistiques aux édifices reli- gieux classés comme monuments. Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations.	200,000 »	200 000 »	56,779 89	124,135 45
		A REPORTER. fr.	33,489,236 69	33,232,211 22	25,854,304 75	7,191,660 56

ET DES ARTS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RÉCAPITULANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art 3 ^{er} de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
32,327,337 20	135,980 88	»	226,493 41	2,000 »	39,415 90	
33,091 61	28 30	»	2,337 »	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 38,937 » Diminution . . . 3,480 09
19,941 68	»	»	53 32	»	»	
61,198 92	58 80	»	92 28	»	»	
70,579 32	3,948 27	»	50,006 60	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 115,700 » Augmentation . . . 8,834 19
129,498 75	»	»	1 25	»	»	
92,031 49	2,948 »	»	0 51	»	»	
6,348 »	24,200 »	»	15,452 »	»	»	
125,000 »	»	»	»	»	»	
180,915 34	19,081 66	»	»	»	»	
33,045,962 31	186,248 91	»	294,441 37	2,000 »	39,415 90	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1910.	En 1911 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr	33,489 236 69	33,232,211 22	25,854,301 75	7,491,660 56
VII. <i>suite.</i>)		Beaux-arts (suite).				
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art (suite).</i>				
	97	Commission royale des monuments. Personnel : traitements d'activité et de disponibilité	17,300 »	17,299 87	17,299 87	»
	98	Commission royale des monuments : jetons de présence des membres; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication	22,700 »	22,689 33	14,016 »	8,673 33
	99	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la Commission royale des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette Com- mission a)	8,540 90	8,508 85	3,130 80	5,180 25
	100	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie; rédaction, publication; dépenses diverses	2,500 »	2 496 89	300 »	2,196 89
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>				
	101	Conservatoire royal de musique de Bruxelles : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel. — Cours élémentaire de musique	175,000 »	175 000 »	175,000 »	»
	102	Conservatoire royal de musique de Liège : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel .	90,750 »	90,750 »	90,750 »	»
	103	Conservatoire royal de musique de Gand : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel .	60,000 »	60,000 »	60,000 »	»
	104	Conservatoire royal flamand de musique d'Anvers : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel	60,595 »	60,595 »	60,595 »	»
	105	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des con- cours et aux élèves des écoles de musique. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encoura- gements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Encou- ragements à l'art dramatique musical. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses b)	181,600 »	180,556 29	169,047 84	9,208 45
		A REPORTER fr	34,108,222 59	33,850,107 45	26,444,444 26	7,216,919 18

ET DES ARTS (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

Payments effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RÉCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
33,045 962 31	186,248 91	»	294,441 37	2,000 »	39,415 90	
17,299 87	»	»	0 43	»	»	
22,689 33	»	»	10 67	»	»	
8,311 03	197 80	»	32 05	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 7,300 » Augmentation 1,040 90
2,496 89	»	»	3 41	»	»	
175,000 »	»	»	»	»	»	
90,750 »	»	»	»	»	»	
60,000 »	»	»	»	»	»	
60,595 »	»	»	»	»	»	
178,256 29	2,300 »	»	1,043 71	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 181,200 » Augmentation 400 »
33,661,360 74	188,746 71	»	295,531 04	2,000 »	39,415 90	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1910.	En 1911 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	34,108,222 59	33,850,107 45	26,444,444 26	7,216,919 48
VII (suite).		Beaux-arts (suite).				
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical (suite).</i>				
	106	Inspection des écoles de musique. — Conseil de perfectionnement des études musicales a)	9,000 »	8,704 96	8,609 96	95 »
	107	Part de l'Etat dans les traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements d'enseignement communal ressortissant à l'Administration des Beaux-arts. b)	105 »	»	»	»
VIII.		Dépenses imprévues.				
	108	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés de l'administration centrale qui se trouvent dans une situation malheureuse	6,000 »	4,166 59	3,511 55	655 04
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le service ordinaire fr.	34,123,327 59	33,862,979 »	26,456,562 77	7,217,669 52
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
IX.		Services divers.				
	109	Enseignement supérieur. — Construction, amélioration et ameublement de locaux universitaires; matériel et outillage scientifiques. c)	95,404 15	95,272 63	4,417 60	72,257 87
	110	Enseignement primaire. — Construction, ameublement, etc., de matériel d'école. d)	4,000,000 »	4,000,000 »	858,693 54	2,530,822 82
	111	Observatoire royal: perfectionnement de l'outillage scientifique; achèvement de travaux scientifiques; acquisition d'un mobilier complémentaire nécessaire au service astronomique.	22,000 »	22,000 »	2,500 »	19,500 »
	112	Participation de la Belgique aux travaux d'exploration hydrographique et biologique en exécution du programme du Conseil international pour l'exploration de la mer. . .	18,000 »	18,000 »	10,000 »	8,000 »
	113	Musée des beaux-arts de Saint-Nicolas. Part d'intervention de l'Etat	8,500 »	8,500 »	»	8,500 »
		A REPORTER. fr.	4,143,904 15	4,143,772 63	875,611 14	2,639,080 69

ET DES ARTS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS.		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
33,661,360 74	188,746 71	»	295,531 04	2,000 »	39,415 90	
8,704 96	»	»	295 04	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 11,000 » Diminution 2,000 »
»	»	»	105 »	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 2,000 » Diminution 1,895 »
4,166 59	»	»	1,833 41	»	»	
33,674,232 29	188,746 71	»	297,764 49	2,000 »	39,415 90	
76,675 47	18,597 16	»	131 52	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 86,105 » Crédit supplémentaire 9,299 15 alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moni-</i> <i>teur</i> du 18, n° 230
3,389,516 36	610,483 64	»	»	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 1,000,000 » Crédit supplémentaire 3 000,000 » alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moni-</i> <i>teur</i> du 10, n° 222.
22,000 »	»	»	»	»	»	
18,000 »	»	»	»	»	»	
8,500 »	»	»	»	»	»	
3,514,691 83	620,080 80	»	131 52	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1910	En 1911 jusqu'au 31 octobre.
IX (suite.)		REPORT. fr.	4,143,904 15	4,143,772 63	875,611 14	2,639,080 69
		Services divers (suite).				
	114	Construction d'un pavillon destiné à recevoir les œuvres des artistes belges qui participeront à l'Exposition universelle de Rome. a)	80,000 »	58,125 »	»	58,125 »
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour les dépenses exceptionnelles fr.	4,223,904 15	4,201,897 63	875,611 14	2,697,205 69
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le service ordinaire.	34,123,327 59	33,862,979 »	26,456,562 77	7,217,669 52
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le Budget de l'exercice 1910 fr.	38,347,231 74	38,064,876 63	27,332,173 91	9,914,875 21
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1908. (Art. 30 de la loi de comptabilité.) fr.	25,000 »	»	»	»
		TOTAUX pour le Budget de l'exercice 1910 fr.	38,347,231 74	38,064,876 63	27,332,173 91	9,914,875 21
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le Budget du Ministère des Sciences et des Arts fr.	38,372,231 74	38,064,876 63	27,332,173 91	9,914,875 21

ET DES ARTS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
3 514 691 83	629 080 80	»	131 52	»	»	
38 125 »	»	»	»	21 875 »	»	a) Crédit nouveau alloué par la loi du 7 août 1911. <i>Moniteur</i> du 10, n° 222.
3 572 816 83	629 080 80	»	131 52	21 875 »	»	
33 674 232 29	188 746 71	»	297 764 49	2 000 »	39 415 90	
37 247 049 12	817 827 51	»	297 896 01	23 875 »	39 415 90	
»	»	»	»	25 000 »	»	
37 247 049 12	817 827 51	»	297 896 01	23 875 »	39 415 90	
37 247 049 12	817 827 51	»	297 896 01	48 875 »	39 415 90	

Le Budget du Ministère des Sciences et des Arts, pour l'exercice 1910, a été fixé par l'article unique de la loi du 6 mai 1910, *Moniteur* du 15, n° 135 :

A. Pour les dépenses ordinaires, à la somme de fr. 34,074,012 »

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 49,315 59

2° La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1908, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État 25,000 »

34,148,327 89

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 1,134,605 »

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 3,009,299 15

2° Le crédit nouveau 80,000 »

4,223 904 15

ENSEMBLE fr. 38,372,231 74

TABLEAU LITT. 7.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des services de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1910	En 1911 jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1910. (COMPTE DÉFINITIF.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Administration centrale.				
		Personnel.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.	566,000 »	563,784 62	538 739 61	25,045 01
		Matériel.				
	3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses	60,000 »	51,987 11	26,607 54	17,125 59
		Frais de déplacements.				
	4	Frais de route et de séjour.	26,000 »	24 647 37	19,052 65	5 594 72
II.		Pensions et secours.				
	5	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement (<i>Credit non limitatif</i>)	3,000 »	253 66	253 66	»
	6	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse — Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires ou employés décédés en activité de service ou en retraite, et dont la famille se trouve dans une situation malheureuse.	5,000 »	650 »	650 »	»
III.		Industrie, enseignement industriel et professionnel, métiers et négoce.				
	7	Inspection de l'industrie — Traitements, indemnités et frais de route	37,000 »	36,185 78	33,947 95	2,237 83
	8	Inspection de l'industrie — Matériel et dépenses diverses.	3,500 »	3,435 85	2,097 »	1,338 85
	9	Inspection de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager — Traitements, indemnités et frais de route.	81,000 »	78,683 40	70,661 31	7,021 79
	10	Inspection de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager — Matériel et dépenses diverses.	1,000 »	406 89	207 80	176 69
		A REPORTERfr.	803 500 »	784,034 38	713 217 52	58,540 48

ET DU TRAVAIL.

DÉVELOPPEMENT
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS INSTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 56 de la loi sur la comp- tabilité.	
	21 000 »	»	»	»	»	
	563,784 62	»	»	2 215 38	»	
	43,733 13	11,233 98	»	5,012 89	»	
	24,647 37	»	»	1,352 63	»	
	253 66	»	»	2,746 34	»	
	650 »	»	»	4,350 »	»	
	35,185 78	»	»	814 22	»	
	3,435 85	»	»	64 15	»	
	77,683 10	1,000 »	»	2,316 90	»	
	384 49	22 40	»	593 11	»	
	771,758 »	12,276 38	»	19,465 62	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1910	En 1911 Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	803,500 »	784,034 38	713,217 52	58,540 48
III (suite).		Industrie, l'enseignement industriel et profes- sionnel, métiers et négoce (suite).				
	11	Institut supérieur de commerce d'Anvers — Dotation de l'Etat, destinée, avec le subside de la Ville d'Anvers, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel. — Dépenses diverses. — Bourses d'études et de voyage aux élèves . . . a)	95,200 »	95,154 »	89,940 »	5,214 »
	12	Enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager; subsides, matériel, frais d'examen. — Musées professionnels. — Missions et frais de déplacement à l'étranger, commissions, études, bourses de voyage dans l'intérêt de l'industrie, du commerce et de l'enseignement industriel, professionnel et ménager. — Subsides à des expositions ou sections d'expositions intéressant le Ministère de l'Industrie et du Travail — Dépenses diverses b)	2,330,017 60	2,329,343 52	1,923,769 80	393,079 72
	13	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit, d'économie industrielle, etc. — Achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de la Direction de l'Industrie — Frais résultant de la collation des décorations industrielles. — Dépenses diverses. (Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire) c)	56,581 56	56,568 29	42,477 62	13,350 01
	14	Encouragements à l'esprit d'association économique et professionnelle et à la pratique des contrats d'apprentissage chez les petits commerçants et les petits industriels	10,000 »	9 729 10	5,063 40	4,665 70
	15	Encouragements pour l'amélioration de l'outillage des petits industriels et des artisans d)	35,000 »	34,810 11	7,774 66	24,693 65
	16	Office des métiers et négoce: statistiques, missions et frais de déplacement à l'étranger, impressions, publications; achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'Office des métiers et négoce; dépenses diverses. — Frais résultant de la collation des décorations spéciales. — Subside à l'institut international pour l'étude du problème des classes moyennes . . .	16,000 »	8,379 32	6,110 69	2,097 14
	17	Service spécial de la propriété industrielle: brevets, marques de fabrique et de commerce, dessins et modèles industriels.	15,200 »	15,199 03	9,263 33	5,674 95
	18	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. — Traitements des secrétaires. — Frais divers	12,500 »	9,691 45	3,929 04	5,679 16
	19	Conseil supérieur de l'enseignement technique. — Rémunération des secrétaires. — Frais divers.	8,000 »	6,726 30	4,830 »	1,876 30
	20	Conseil supérieur des métiers et négoce — Rémunération des secrétaires. — Frais divers.	8,000 »	6,367 75	4,476 90	1,890 85
IV.		Poids et mesures.				
	21	Traitements du personnel; frais d'intérim et d'inspection. e)	158,083 33	151,184 09	148,788 95	2,395 14
	22	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs	78,900 »	76,275 »	73,825 »	2,450 »
		A REPORTER. fr.	3,626,982 49	3,583,462 34	3,033,468 91	521,607 10

ET DU TRAVAIL (SUITE).

DÉVELOPPÉMENT
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
771,758 »	12,276 38	»	19,465 02	»	»	
95,154 »	»	»	46 »	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 92,000 » Crédit supplémentaire 3,200 » alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moniteur</i> du 18, n ^o 230.
2,316,849 52	12,494 »	»	674 08	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 2,130,000 » Crédit supplémentaire 200,017 60 alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moniteur</i> du 18, n ^o 230.
55,827 63	740 66	»	13 27	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 56,000 » Crédit supplémentaire 581 56 alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moniteur</i> du 18, n ^o 230.
9,729 10	»	»	270 90	»	»	
32,468 31	2,341 80	»	189 89	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 20,000 » Crédit supplémentaire 15,000 » alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moniteur</i> du 18, n ^o 230.
8,207 83	171 49	»	7,620 68	»	»	
14,940 28	258 75	»	0 97	»	»	
9,608 20	83 25	»	2,808 55	»	»	
6,706 30	20 »	»	1,273 70	»	»	
6 367 75	»	»	1,632 25	»	»	
151,184 09	»	»	6,899 24	»	»	e) Crédit primitif . . . fr. 158,000 » Crédit supplémentaire 83 33 alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moniteur</i> du 18, n ^o 230.
76,275 »	»	»	2,625 »	»	»	
3,555,076 01	28,386 33	»	43,520 15	»	»	

TABLEAU LITT. 7.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES PAIÉS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1910.	En 1911. Jusqu'au 31 octobre
		REPORT. fr.	3,626,982 49	3,583,462 34	3,033,468 91	521,607 10
IV suite.)		Poids et mesures (suite).				
	23	Matériel. — Missions et frais de déplacement à l'étranger. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures — Frais de la com- mission consultative d'électricité	15,000 »	8,252 70	2,304 67	5,832 48
V.		Travail.				
	24	Office du Travail : statistique, missions et frais de déplace- ment à l'étranger, impressions; publications, achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'Office du Travail; indemnités aux corres- pondants régionaux du travail; dépenses diverses — Subsides à l'Office international du travail et au comité belge de l'Association internationale pour la protection légal des travailleurs	92 000 »	71,100 29	39,297 35	26,071 83
	25	Comités de patronage : dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsides	45,000 »	39,884 66	31,693 06	7,172 72
	26	Frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés mutualistes. — Subsides aux congrès ayant trait aux insti- tutions de prévoyance. — Personnel et frais divers de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent aux sociétés mutualistes. — Frais résultant de la collation des décorations spéciales. — Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions relatives aux institutions de prévoyance et mesures de propagande en faveur de l'affiliation à ces institutions. — Subsides pour achat de drapeaux. — Dépenses diverses a)	530,000 »	529,932 46	133,901 39	302,363 69
	27	Commission des accidents du travail. — Rémunération des secrétaires — Frais divers. — Elaboration et publication des rapports périodiques. — Statistique des accidents. . .	10,000 »	9,938 50	8,130 30	4,808 20
	28	Encouragements à l'esprit d'association économique et professionnelle chez les ouvriers.	30,000 »	27,641 49	8,430 12	14,857 37
	29	Encouragements aux institutions ayant pour objet le place- ment gratuit des travailleurs. — Encouragements aux caisses de prévoyance et de secours instituées en faveur des victimes du chômage involontaire. — Frais divers de la Commission permanente des unions professionnelles reconnues, des bourses paritaires du travail et des caisses de prévoyance et de secours en faveur des victimes du chômage involontaire. Dépenses diverses	40,000 »	39,946 50	6,695 »	32,782 50
	30	Conseils de prud'hommes. — Indemnités des greffiers. — Revi- sion des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État. — Indemnités au personnel des commissaires d'arrondissement.	37,000 »	33,275 01	30 600 01	2,675 »
	31	Conseil supérieur du travail. — Traitements des secrétaires. — Frais divers	27,000 »	23,674 85	23,302 05	372 80
	32	Inspection du travail et des établissements dangereux, insa- lubres ou incommodes : personnel de ces inspections; indemnités de frais de bureau; frais de route et de séjour; missions et frais de déplacement à l'étranger; enquêtes et expertises	300,000 »	298,745 00	264,255 57	34,489 52
		A REPORTER. fr.	4,732,982 49	4,665,862 89	3,381,780 43	930,033 21

ET DU TRAVAIL (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RECÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
3,355,076 01	28,386 33	»	43,520 15	»	»	
8,137 15	115 55	»	6,747 30	»	»	
65,369 18	5,740 11	»	20,890 71	»	»	
38,867 78	1,016 88	»	5,115 34	»	»	
436,265 08	93,667 38	»	67 54	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 400,000 »
9,938 50	»	»	61 50	»	»	Crédit supplémentaire 130,000 »
22,987 49	4,654 »	»	2,358 51	»	»	alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moniteur</i> du 18, n° 230.
39,477 50	469 »	»	53 50	»	»	
33,275 01	»	»	3,724 99	»	»	
23 674 85	»	»	3,325 15	»	»	
298,745 09	»	»	1,254 91	»	»	
4,531,813 64	134,049 25	»	87,119 60	»	»	

TABLEAU LITT. T.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1910.	En 1911 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr.	4,752,982 49	4,665,862 89	3,581,780 43	950,033 21
V. (suite)		Travail (suite).				
	33	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes : matériel de ces inspections; frais d'expériences; achats d'instruments; dépenses diverses.	20,000 »	15,641 46	5,202 42	10,439 04
VI.		Participation de l'État à la constitution des pensions de vieillesse.				
	34	Allocation au fonds spécial des dotations pour la constitution de pensions de vieillesse	16,000,000 »	16,000,000 »	16,000,000 »	»
	35	Subventions aux sociétés mutualistes reconnues ayant pour objet l'affiliation de leurs membres à la Caisse générale de retraite (art. 12 de la loi du 10 mai 1900) (Crédit non limitatif)	1,100,000 »	1,154,902 »	167,184 »	987,290 »
	36	Dépenses d'administration relatives à l'exécution de la loi du 10 mai 1900 — Subsidés aux comités de patronage des habitations ouvrières, aux commissions d'appel et à d'autres institutions appelées à concourir à l'exécution de la dite loi	175,000 »	172,080 68	148,005 28	9,075 40
VII.		Mines.				
		§ 1 ^{er} . — CONSEIL DES MINES.				
	37	Personnel. — Traitements et frais de déplacement	44,700 »	44,675 13	44,075 13	600 »
	38	Matériel	2,030 »	2,000 »	993 25	1,006 75
		§ 2. — CORPS DES MINES.				
	39	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis, ainsi que du personnel du service spécial des accidents et du grison — Frais des concours pour le recrutement des ingénieurs des mines	440,617 »	437,411 03	398,882 70	35,993 33
	40	Délégués ouvriers à l'inspection des mines	80,000 »	75,227 55	65,094 88	10,012 67
	41	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences; récompenses aux personnes ou aux proches parents de personnes qui se sont distinguées par des actes de courage et de dévouement — Frais de publication des <i>Annales des mines de Belgique</i> ; indemnités, frais de route et de séjour du Comité directeur	23,500 »	23,341 65	12,675 63	8,191 02
		§ 3. — INSPECTION DES PRODUITS EXPLOSIFS.				
	42	Indemnité et frais de déplacement de l'inspecteur — Dépenses diverses.	6,000 »	4,615 07	4,235 02	380 05
		A REPORTER. fr.	22,644,799 49	22,595,847 46	20,428,428 74	2,012,961 47

ET DU TRAVAIL (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
4,531,813 64	134,049 25	»	87,119 60	»	»	
15,641 46	»	»	4,338 54	»	»	
16,000,000 »	»	»	»	»	»	
1,154,414 »	578 »	»	»	»	54,992 »	
157,080 68	15,000 »	»	2,919 32	»	»	
44,675 13	»	»	24 87	»	»	
2,000 »	»	»	»	»	»	
434,876 03	2,535 »	»	3,205 97	»	»	
75,107 55	120 »	»	4,772 45	»	»	
20,866 65	2,475 »	»	158 35	»	»	
4,615 07	»	»	4,384 93	»	»	
22,441,090 21	154,757 25	»	103,944 03	»	54,992 »	

TABLEAU LITT. T.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1910.	En 1911 Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr.	22,644,799 49	22,593,847 46	20,428,128 74	2,012,961 47
VII (suite).		Mines (suite).				
		§ 4. — CAISSES DE PRÉVOYANCE EN FAVEUR DES OUVRIERS mineurs.				
	43	Subsides aux caisses de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs. — Frais de déplacement et jetons de présence des membres de la Commission permanente des caisses de prévoyance. — Dépenses diverses de cette Commission.	45,000 »	44,104 46	2,985 96	41,065 20
		§ 5. — SERVICE GÉOLOGIQUE. — CARTES GÉOLOGIQUE ET AGRICOLE.				
	44	Traitements, indemnités, frais de route et de séjour du personnel	49,000 »	45,670 34	40,106 33	5,563 98
	45	Matériel. — Impressions et traductions de documents. — Achat et réparations du matériel de sondage. — Frais de publication de la Carte géologique et de la Carte agricole de la Belgique	14,000 »	12,595 43	5 140 99	6,081 44
		§ 6. — COMMISSION CONSULTATIVE DES MACHINES A VAPEUR.				
	46	Frais de route et de séjour; frais de bureau, matériel . . .	1,500 »	743 36	376 46	366 90
		§ 7. — COMMISSION DE REVISION DES RÈGLEMENTS MINIERS ET LABORATOIRE D'ESSAIS.				
	47	Frais de déplacements des membres; expériences, publica- tions, etc. — Service du laboratoire pour l'essai des explosifs et des lampes en usage dans les mines et pour l'étude des poussières de charbon. — Frais d'entretien et d'exercices de la station modèle de sauvetage. (Y compris une somme de 19,000 francs en charge temporaire) . . .	46,000 »	12,610 91	4,131 77	8,477 54
VIII.		Traitements de disponibilité.				
	48	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés	8,000 »	2,722 14	2,277 70	17 76
IX.		Dépenses imprévues.				
	49	Dépenses imprévues non libellées au budget (Y compris une somme de 12,500 francs en charge temporaire). . .	17 500 »	13,276 85	»	13,276 85
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le service ordinaire. fr.	22,825,799 49	22,727,570 92	20,483,147 95	2,087,811 44

ET DU TRAVAIL (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	transférées l'exercice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
22,441,090 21	154 757 25	»	103,914 03	»	54,992 »	
44,051 16	53 30	»	895 54	»	»	
45 670 31	»	»	3,329 69	»	»	
11,222 43	1,373 »	»	4,404 57	»	»	
743 36	»	»	756 64	»	»	
12 609 31	1 60	»	33 389 09	»	»	
2,295 46	426 68	»	5,277 86	»	»	
13,276 85	»	»	4,223 15	»	»	
22,570,959 09	156,611 83	»	153,220 57	»	54,992 »	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS, Droits constatés et ordonnancés au profit d'exercices de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1910	En 1911 jusqu'au 31 octobre.
X.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
	50	Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail, instituée par la loi du 21 juillet 1890.	90,000 »	90,000 »	90,000 »	»
	51	Enquêtes médicales dans les divers bassins houilliers du pays; frais de déplacement et jetons de présence — Maladies professionnelles des mineurs; études de mesures prophylactiques — Dépenses diverses.	15,000 »	5,084 72	3,342 92	1,741 80
	52	Exposition universelle et internationale de Bruxelles en 1910 — Emplacement de la section belge. — Subside à la Commission supérieure de patronage. Frais de participation des Départements ministériels: Subsidés; dépenses diverses.	1,326,000 »	1,314,676 46	1,259,426 37	54,665 25
	53	Etablissement d'un laboratoire d'étalonnage électrique . .	51,512 45	31,474 23	»	31,474 25
	54	Frais de publication du rapport de la Commission spéciale à instituer par le Ministre en vue d'étudier, au cours de l'année 1910, les dommages que présente pour les ouvriers l'industrie de la boulangerie et de la pâtisserie et les moyens de parer aux abus qui seraient révélés . .	1,000 »	6 76	»	6 76
	55	Dépenses préparatoires du prochain recensement . . . a)	20 000 »	20,000 »	»	19,294 15
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour les dépenses exceptionnelles fr.	1 503,512 45	1,461,239 19	1,352,769 29	107,179 24
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le service ordinaire fr.	22,825,799 49	22,727,570 92	20,483,147 95	2,087 814 14
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail fr.	24,329,311 94	24,188,810 11	21,835,917 24	2,194,990 35

ET DU TRAVAIL (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
90,000	»	»	»	»	»	
5,084 72	»	»	9,915 28	»	»	
1,314,091 62	584 84	»	11,323 54	»	»	
31,471 25	»	»	20,041 20	»	»	
6 76	»	»	993 24	»	»	
19,294 15	705 85	»	»	»	»	a) Crédit nouveau alloué par la loi du 14 décembre 1910, <i>Moniteur</i> du 15, n° 349.
1,459,948 50	1,290 69	»	42,273 26	»	»	
22,570,959 09	156,611 83	»	153,220 57	»	54,992 »	
24,030,907 59	157,902 52	»	195,493 83	»	54,992 »	

Le Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail, pour l'exercice 1910, a été fixé par l'article unique de la loi du 25 mai 1910, *Moniteur* des 6-7 juin 1910, n° 157-158 :

A. Pour les dépenses ordinaires, à la somme de fr. 22,476,917 »

A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires 348,882 49

22,825,799 49

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 1,483,512 45

A Y AJOUTER : Le crédit nouveau 20,000 »

1,503,512 45

ENSEMBLE fr. 24,329,311 94

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des crédits de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1910.	En 1911 jusqu'en 31 octobre.
II.	16	TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS a)				
		EXERCICE 1907.				
		<i>Reports de l'exercice 1907 à l'exercice 1910, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1848 sur la comptabilité de l'Etat.</i>				
		Première section — Dépenses ordinaires				
		Chemins de fer.				
		SECTION 2. — VOIES ET TRAVAUX.				
		Outils, ustensiles et objets divers; loyers de locaux; travaux d'entretien, d'amélioration, de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway. (Y compris 1,000,000 de francs pouvant être affectés à des dépenses de reconstruction prévues au budget extraordinaire.)	1 549 49	1,152 42	1,152 42	»
		Dépenses diverses et imprévues.				
		<i>Chemins de fer de la Flandre occidentale.</i>				
		B. Abonnement des lignes autres que celles de Menin à Roulers.	23,560 64	4,763 38	4,000 68	3,762 70
X.	57 bis	TOTAUX des crédits et des dépenses pour les transferts de l'exercice 1907. fr.	23,110 13	5,915 80	2,153 10	3,762 70
		EXERCICE 1909.				
		<i>Report de l'exercice 1909 à l'exercice 1910.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Chemins de fer.				
		SECTION 2. — VOIES ET TRAVAUX.				
		Outils, ustensiles et objets divers; loyers de locaux; travaux d'entretien, d'amélioration, de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway. (Y compris 1,000,000 de francs pouvant être affectés à des dépenses de reconstruction prévues au Budget extraordinaire.)	28,583 09	24,921 85	10,000 05	14,921 80
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour les transferts des exercices précédents fr.	53,695 22	30,837 65	12,153 15	18,684 50

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

Payments effectués, par année et par article du Budget.

RUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À RÉPÉTER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
						a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes, par décision des 2-9 décembre 1910, nos 793630-794298.
1,152 42	»	»	150 19	246 88	»	
4,763 38	»	»	»	18,797 26	»	
5,915 80	»	»	150 19	19,041 14	»	
21,921 85	»	»	3,591 02	72 22	»	
30,837 65	»	»	3,741 24	19,416 36	»	

TABLEAU LITT. U.

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DEPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1910.	En 1911 jusqu'au 31 octobre.
EXERCICE 1910 (COMPTE DÉFINITIF.)						
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.						
Première section. — Dépenses ordinaires.						
I. Administration centrale.						
	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	19,250 »	19,250 »	»
	2	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés; jetons de présence et frais de parcours des membres du Conseils d'appel en matière de mesures disciplinaires . a)	330 498 »	309,497 52	295,391 14	14,106 38
	3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Administration centrale b)	4 989 »	4,988 35	2,033 75	2,034 60
	4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges, gens de service et agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	35,860 »	35,855 76	33 906 01	1,949 75
	5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel; menues dépenses, loyers de locaux, etc. c)	70,000 »	69,996 28	50,707 14	19,269 14
	6	Honoraires des avocats du département d)	61,950 »	61,750 »	46,208 33	14,166 67
II. Chemins de fer.						
SECTION 1^{re} — SERVICES COMMUNS.						
	7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. .	599,215 »	568,001 81	20,724 62	547,277 19
	8	Salaires des auxiliaires, des agréés et des ouvriers . . e)	194,781 »	194,781 »	2,086 75	192,694 25
	9	Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc. f)	1,327,618 »	1,314,525 82	1,123,492 24	191,033 58
	10	Subside aux Caisses d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris du Grand-Central belge et de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale. g)	390,630 52	390,630 52	107,500 »	283,130 52
	11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt, et, en cas de décès, à leurs familles; indemnités dues pour frais funéraires aux ayants droit des ouvriers décédés à la suite d'accidents en service h)	203 442 »	203,442 »	19,601 50	183 840 50
	12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales; congrès des chemins de fer i)	25,526 16	20,931 62	16,159 20	4,772 42
A REPORTER. . . . fr.			3,265,509 68	3,193,650 68	1,737,960 68	1,454,295 »

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CRÉDITS	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
19,250 »	»	»	1,750 »	»	»	
309,497 52	»	»	21,000 48	»	»	a) Crédit primitif . . . fr 269,600 » Augmentation . . . 39,898 » Crédit supplémentaire . . 21,000 » alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moni- teur</i> du 18, n° 230
4,988 35	»	»	» 65	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 4,500 » Crédit supplémentaire 489 » alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moni- teur</i> du 18, n° 230.
35,855 76	»	»	4 24	»	»	c) Crédit primitif . . . fr 60,000 » Crédit supplémentaire 10,000 » alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moni- teur</i> du 18, n° 230.
69,976 28	20 »	»	3 72	»	»	d) Crédit primitif . . . fr 61,000 » Crédit supplémentaire 950 » alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moni- teur</i> du 18, n° 230.
60,375 »	1,375 »	»	200 »	»	»	e) Crédit primitif . . . fr 187,353 » Crédit supplémentaire 7,428 » alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moni- teur</i> du 18, n° 230
568,001 81	»	»	31,213 19	»	»	f) Crédit primitif . . . fr. 1,212,565 » Crédit supplémentaire 115,033 » alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moni- teur</i> du 18, n° 230
194 781 »	»	»	»	»	»	g) Crédit primitif . . . fr 107,500 » Crédit supplémentaire 283,130 52 alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moni- teur</i> du 18, n° 230
1,314,525 82	»	»	13,092 18	»	»	h) Crédit primitif . . . fr. 200,000 » Crédit supplémentaire 3,442 » alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moni- teur</i> du 18, n° 230.
390,630 52	»	»	»	»	»	i) Crédit primitif . . . fr. 25,000 » Crédit supplémentaire 526 16 alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moni- teur</i> du 18, n° 230.
203,442 »	»	»	»	»	»	
20,931 62	»	»	4 594 54	»	»	
3,192,255 68	1,395 »	»	71,859 »	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1910.	En 1911, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr.	3,265,509 68	3,193,650 68	1,737,960 68	1,454,295 »
II. (suite.)		Chemins de fer (suite)				
		SECTION 2 — VOIES ET TRAVAUX				
	13	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. a)	3,252,187 »	3,246,154 03	40,942 68	3,205,211 35
	14	Salaires des agréés et des agents de surveillance et de police de la route b)	10,230,931 76	10,216,045 99	3,360 93	10,212,685 06
	15	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie . .	7,461,588 »	7,461,425 89	7,460,791 38	634 51
	16	Outils, ustensiles et objets divers; loyers de locaux; travaux d'entretien, d'amélioration, de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway. (Y compris 1,000,000 de francs pouvant être affectés à des dépenses de reconstruction prévues au budget extraordinaire) c)	15,207,587 »	15,206,572 41	2,809,401 42	12,383,845 53
		SECTION 3. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés d)	3,109 306 »	3,108,222 38	35,420 96	3,072,731 42
	18	Salaires des agréés et des ouvriers e)	32,769,459 »	32,769,325 50	8,527 45	32,760,798 05
	19	Primes d'économie et de régularité f)	1,642,768 »	1,642,723 30	»	1,642,723 30
	20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois g)	29,622,965 »	29,622,965 »	24,991,830 71	4,631,134 29
	21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel . . h)	42,946,235 41	40,223,713 15	19,473,825 94	19,183,830 71
		SECTION 4. — TRANSPORTS.				
	22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés i)	17,646,068 »	17,630,716 26	92,184 21	17,538,532 05
	23	Salaires des agréés, des gardes temporaires et des ouvriers. Camionnage et manœuvres par chevaux j)	17,576,611 50	17,576,611 50	2,087,880 98	15,488,518 95
	24	Primes de régularité. k)	861,474 »	837,245 67	»	837 245 67
	25	Frais d'exploitation l)	5,513,937 »	5,489,993 28	3,946,969 18	1,542,992 40
	26	Publicité commerciale m)	398,174 33	380 975 72	118,991 »	261,984 72
	27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer ainsi qu'aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres. n)	6,486,057 »	6,485,756 66	1,967 608 60	4,505,274 44
	28	Primes allouées aux agents qui constatent de fausses déclarations relatives à des expéditions par charge complète de wagons	10,000 »	9,997 10	»	9,997 10
		A REPORTER. fr.	198,000,855 68	195,102,094 62	64,775,766 12	128,732,431 55

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférées à l'exercice suivant en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
3,192,255 68	1,395 »	»	71,859 »	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 3,064,700 » Augmentation . . . 187,487 »
3,246,154 03	»	»	6 032 97	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 9,799 536 » Crédit supplémentaire 386,278 » alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moniteur</i> du 30, n° 222 Crédit supplémentaire 45,117 76 alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moniteur</i> du 18, n° 230.
10,216,045 99	»	»	14,885 77	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 14,759,680 » Diminution . . . 178,326 » Crédit supplémentaire 626,233 » alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moniteur</i> du 10, n° 222.
7,461,425 89	»	»	162 11	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 2,751,796 » Augmentation . . . 357,510 »
15,193,216 95	13,325 46	»	1,014 59	»	»	e) Crédit primitif . . . fr. 32 205,034 » Augmentation . . . 308,283 » Crédit supplémentaire 256,142 » alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moniteur</i> du 10, n° 222.
3,108,222 38	»	»	1,083 62	»	»	f) Crédit primitif . . . fr. 1,602,609 » Augmentation . . . 8,306 » Crédit supplémentaire 31,853 » alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moniteur</i> du 18, n° 230.
32 769 325 50	»	»	133 50	»	»	g) Crédit primitif . . . fr. 26,328,945 » Crédit supplémentaire 2,414,418 » Id. 879,602 » alloués par la loi du 7 août 1911, <i>Moniteurs</i> des 10-18, n° 222-230.
1 642,723 30	»	»	44 70	»	»	h) Crédit primitif . . . fr. 32,783,942 » Crédit supplémentaire 1,701,604 41 Id. 7,297,638 » alloués par la loi du 7 août 1911, <i>Moniteur</i> du 10, n° 222.
29 622,965 »	»	»	»	»	»	Crédit supplémentaire 133 92 Id. 1,462,920 08 alloués par la loi du 7 août 1911, <i>Moniteur</i> du 18, n° 230.
35,657 656 65	1,566,056 50	»	1,676 34	2 720,845 72	»	i) Crédit primitif . . . fr. 18,152,167 » Diminution . . . 854,099 » Crédit supplémentaire 348,000 » alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moniteur</i> du 18, n° 230.
17,630 716 26	»	»	15,351 74	»	»	j) Crédit primitif . . . fr. 17,547,988 » Crédit supplémentaire 7,709 48 Id. 20,914 02 alloués par la loi du 7 août 1911, <i>Moniteur</i> du 18, n° 230.
17,576,399 93	241 57	»	»	»	»	k) Crédit primitif . . . fr. 856,411 » Crédit supplémentaire 5,363 » alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moniteur</i> du 18, n° 230.
837,245 67	»	»	24,228 33	»	»	l) Crédit primitif . . . fr. 5,638,200 » Diminution . . . 424,263 »
3,489,961 58	31 70	»	23,943 72	»	»	m) Crédit primitif . . . fr. 390,500 » Crédit supplémentaire 7,671 33 alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moniteur</i> du 18, n° 230.
380,975 72	»	»	17,195 61	»	»	n) Crédit primitif . . . fr. 2,340,000 » Crédit supplémentaire 1 003,000 » Id. 1,160,000 » alloués par la loi du 7 août 1911, <i>Moniteur</i> du 10, n° 222.
6 472 883 04	12,873 62	»	200 34	»	»	Crédit supplémentaire 600,000 » Id. 1,383,057 » alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moniteur</i> du 18, n° 230.
9,097 10	»	»	2 90	»	»	
193,308,200 67	1,593,893 85	»	177,915 44	2,720,845 72	»	

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit de créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1910.	En 1911 Jusqu'au 31 octobre
		REPORT. fr.	498,000,835 68	495,402,094 52	64,775,766 12	428,732,434 55
II (suite).		Chemins de fer (suite).				
		SECTION 5. — PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLES.				
	29	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. a)	2,568,245 50	2,568,245 13	8,314 90	2,559,930 23
	30	Salaires des auxiliaires et des ouvriers b)	288,388 »	288,388 »	307 »	288,081 »
III.		Postes, Télégraphes et Téléphones.				
		SECTION 1^{re}. — SERVICES COMMUNS.				
	31	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés c)	186,876 »	186,875 09	400 »	186,385 09
	32	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	255,002 »	242,038 56	68,047 87	173,990 60
	33	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc.	370,000 »	325,242 38	145,583 28	179,569 18
		SECTION 2. — POSTES.				
	34	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. d)	7,876,533 »	7,876,550 95	29,823 71	7,846,502 24
	35	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes e)	9,939,029 »	9,938,675 »	1,393,379 67	8,545,295 33
	36	Transport des dépêches f)	343,576 »	340,460 50	15,862 12	324,598 38
	37	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers (Crédit non limitatif).	120,000 »	120,362 97	91,185 19	29,177 78
	38	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expédi- tions et recouvrements confiés à la poste. (Crédit non limitatif).	10,000 »	6,233 29	1,400 64	4,832 65
	39	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie; indemnités à accorder éventuellement à des veuves, enfants ou familles d'agents qui ont été victimes d'acci- dents survenus en service g)	1,678,137 »	1,678,137 »	572,202 »	1,104,554 46
	40	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du Bureau international de Berne	3,250 »	2,430 »	»	2,430 »
		SECTION 3. — TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.				
	41	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. h)	6,274,723 50	6,274,723 37	26,139 06	6,248,464 31
	42	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois (Y compris une somme de 65,900 francs en charge temporaire)	2,482,441 »	2,400,042 79	594,862 42	1,805,180 37
		A REPORTER. fr	230,397,076 68	227,350,469 55	67,723,365 98	138,031,426 26

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transféré à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 56 de la loi sur la comp- tabilité.		
193,308,200 67	1,593 893 85	»	177,913 44	2,720,845 72	»	
2,568,245 13	»	»	0 37	»	»	a) Crédit primitif . . fr. 2,233,882 » Augmentation . . . 234,363 50
288,388 »	»	»	»	»	»	b) Crédit primitif . . fr. 284,746 » Crédit supplémentaire . 3,642 » alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moni- teur</i> du 18, n° 230.
186,875 09	»	»	0 91	»	»	c) Crédit primitif . . fr. 165,190 » Augmentation . . . 21 686 »
242,038 56	»	»	12,963 44	»	»	
325,154 46	57 92	»	44,787 62	»	»	
7,876,325 95	225 »	»	2 05	»	»	d) Crédit primitif . . fr. 7,718,932 » Augmentation . . . 107,621 » Crédit supplémentaire . 50,000 » alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moni- teur</i> du 18, n° 230.
9,938,675 »	»	»	354 »	»	»	e) Crédit primitif . . fr. 9,670,337 » Crédit supplémentaire . 215,000 » Id. . . 53 692 » alloués par la loi du 7 août 1911, <i>Moni- teur</i> des 10-18, nos 222-230.
340,460 50	»	»	3,415 50	»	»	f) Crédit primitif . . fr. 347,576 » Diminution . . . 4,000 »
120,362 97	»	»	»	»	362 97	
6 233 29	»	»	3,766 71	»	»	
1,676,756 46	1,380 54	»	»	»	»	g) Crédit primitif . . fr. 1,688 437 » Diminution . . . 10 000 »
2,430 »	»	»	820 »	»	»	
6,274,603 37	420 »	»	0 13	»	»	h) Crédit primitif . . fr. 6,208,190 » Diminution . . . 222 429 50 Augmentation . . . 427,663 » Crédit supplémentaire . 161,000 » alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moni- teur</i> du 18, n° 230.
2,400,042 79	»	»	82,398 21	»	»	
225,754,792 24	1,595,677 31	»	326,124 38	2,720,845 72	362 97	

TABLEAU LIII. U.

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1910.	En 1911 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT . . . fr.	230,397,076 68	227,350,469 53	67,723,365 98	158,031,426 26
III (suite.)		Postes, Télégraphes et Téléphones (suite).				
		SECTION 5. — TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES (suite).				
	43	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses. a)	995 695 53	995,517 41	577,206 41	418,475 40
	44	Indemnités résultant de l'exploitation des services télégraphique et téléphonique (accidents aux personnes, dommages causés aux propriétés, vols de matériel, etc.) . .	14 000 »	8 989 01	3,288 88	5,700 13
	45	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne	4,500 »	3,531 61	»	3,531 61
	46	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques et téléphoniques sous-marins anglo-belges b) (Les crédits portés aux articles 45 et 46 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles, suivant les besoins du service.)	3,804 47	3,804 47	»	3,804 47
IV.		Marine.				
	47	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. .	1 603,931 »	1,600,427 38	953,244 78	647,182 60
	48	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés	345,492 »	336,132 03	35,576 53	300,555 50
	49	Remises. (Crédit non limitatif.)	3,422 000 »	3,550,568 32	1,383,562 89	2,167,005 43
	50	Subsides	99,735 »	99,735 »	71,732 28	28,002 72
	51	Traction et matériel c)	2,661,926 »	2,636,695 53	1,930,430 72	700,238 20
V.		Comité mixte de législation.				
	52	Jetons de présence des membres et frais accessoires . . .	5,000 »	2,634 70	1,266 73	1,367 97
VI.		Traitements de disponibilité.				
	53	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité. . . d)	193,663 89	192,207 35	42,275 06	479,932 29
VII.		Pensions.				
	54	Pensions: paiement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre. (Crédit non limitatif.)	60 000 »	88,482 97	52,043 80	36,108 84
		A REPORTER . . . fr.	239,106,821 57	236,868,895 05	72,743,694 06	162,523,031 42

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 60 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
225,734,792 24	1,595,677 31	»	326,124 38	2,720,845 72	362 97	
995,381 81	135 30	»	178 42	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 939,500 » Augmentation 56,195 53
8,989 01	»	»	5,010 99	»	»	
3,531 61	»	»	968 39	»	»	
3,804 47	»	»	»	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 60,000 » Diminution 56,195 53
1,600,427 38	»	»	3,503 62	»	»	
336,132 03	»	»	9,359 97	»	»	
3,550,568 32	»	»	»	»	428,568 32	
99,735 »	»	»	»	»	»	
2,630,368 92	6,326 63	»	4,089 85	21,440 60	»	c) Crédit primitif . . . fr. 2,658,376 » Crédit supplémentaire . 3,550 » alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moni-</i> <i>teur</i> du 18, n° 230.
2,634 70	»	»	2,365 30	»	»	
192,207 35	»	»	1,456 54	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 190,000 » Crédit supplémentaire . 3,663 89 alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moni-</i> <i>teur</i> du 18, n° 230.
88,152 64	30 33	»	»	»	28,182 97	
235,266,725 48	1,602,169 57	»	353,057 46	2,741,986 32	457,114 26	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1910.	En 1911 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr.	239,506,824 57	236,868,893 03	72,743,694 06	162,523,031 42
VIII.		Secours.				
	55	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés ainsi qu'à des ouvriers salariés, à leurs femmes, veuves, enfants ou familles qui se trouvent dans une situation malheureuse	43,000 »	43,000 »	36,975 »	8,025 »
IX.		Caisse des ouvriers.				
	56	Subside a)	4,004,725 23	4,004,725 23	2,562,627 80	735,644 52
X.		Dépenses diverses et imprévues.				
	57	Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles spécifiées à l'article 55. — Commissions d'examen. — Dépenses imprévues non libellées au Budget b) (Les crédits portés aux articles 2, 7, 13, 17, 22, 29, 31, 34, 41 et 47 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	41,676 82	41,627 06	3,940 25	36,809 61
		Totaux des crédits et des dépenses pour le service ordinaire. fr.	243,598,226 62	240,960,247 34	75,347,237 11	163,303,510 53
XI.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
	58	Marine — Acquisition d'un groupe de chaudières pour le paquebot « Princesse Henriette ». — Acquisition d'un bateau-pilote	225,000 »	109,713 »	»	109,713 »
		Totaux des crédits et des dépenses pour les dépenses exceptionnelles fr.	225,000 »	109,713 »	»	109,713 »
		Totaux des crédits et des dépenses pour le service ordinaire	243,598,226 62	240,960,247 34	75,347,237 11	163,303,510 53
		Totaux des crédits et des dépenses pour le Budget de l'exercice 1910 fr.	243,823,226 62	241,069,960 34	75,347,237 11	163,413,223 55

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
238,266,123 48	1,602,169 57	»	353,057 46	2,744,986 32	437,114 26	
45,000 »	»	»	»	»	»	
3,298,272 32	706,452 91	»	»	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 3,299,825 » Crédit supplémentaire 461,603 » alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moniteur</i> du 10, n° 222 Crédit supplémentaire. . . 6,436 23 Id. 237,161 » alloués par la loi du 7 août 1911, <i>Moniteur</i> du 18, n° 230.
40,749 86	877 20	»	40 76	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 20,000 » Crédit supplémentaire 1,376 82 Id. 20,300 » alloués par la loi du 7 août 1911, <i>Moniteur</i> du 18, n° 230
238,650,747 66	2,309,499 68	»	353,107 22	2,744,986 32	437,114 26	
109,713 »	»	»	87,840 »	27,447 »	»	
109,713 »	»	»	87,840 »	27,447 »	»	
238,650,747 66	2,309,499 68	»	353,107 22	2,744,986 32	437,114 26	
238,760,460 66	2,309,499 68	»	440,947 22	2,769,433 32	437,114 26	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1910.	En 1911, jusqu'au 31 octobre.
		RÉCAPITULATION.				
		Transferts de l'exercice 1907. (Art. 30 de la loi de comptabilité.) fr.	25,410 43	5,915 80	2,453 40	3,762 70
		Transfert de l'exercice 1909. (Art. 30 de la loi de comptabilité.)	28,585 09	24,921 85	10,000 05	14,921 80
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour les transferts des exercices précédents fr.	53,695 22	30,837 65	12,453 45	18,684 50
		TOTAUX pour le Budget de l'exercice 1910	243,823,226 62	244,669,960 34	75,347,237 11	163,443,223 55
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . fr.	243,876,921 84	244,400,797 99	75,359,390 26	163,431,908 05

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
5,915 80	»	»	150 19	19,044 14	»	
24,921 85	»	»	3,591 02	72 22	»	
30,837 65	»	»	3,741 24	19,116 36	»	
238,760,460 66	2,309,499 68	»	440,947 22	2,769,433 32	457,114 26	
238,794,293 31	2,309,499 68	»	444,688 43	2,788,549 68	457,114 26	

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, pour l'exercice 1910, a été fixé par l'article premier de la loi du 25 mai 1910, *Moniteur* du 5 juin, n° 156 :

A. Pour les dépenses ordinaires, à la somme de fr. 222,601,431 »

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires. 20,996,795 62

2° Les parties d'allocations transférées du Budget des exercices 1907 et 1909, conformément à l'article 30 de la loi

du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat 53,695 22

243,651,921 84

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 225,000 »

ENSEMBLE fr. 243,876,921 84

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnances. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnances au profit des crédits de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1910	En 1911 Jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS. a)				
		EXERCICE 1906.				
		<i>Report de l'exercice 1906 à l'exercice 1910, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat</i>				
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
XI.	41	Construction d'un magasin à fourrages à Bruges	15,434 »	»	»	»
		EXERCICE 1907.				
		<i>Report de l'exercice 1907 à l'exercice 1910.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Académie militaire.				
IV.	19	Dépenses d'administration de l'École militaire	5,250 »	»	»	»
		EXERCICE 1908.				
		<i>Reports de l'exercice 1908 à l'exercice 1910.</i>				
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
XI.	37	Amélioration du casernement	8,000 »	6 000 »	»	6,000 »
	41	Complètement partiel du matériel de siège des ouvrages fortifiés du pays	11,613 20	11,533 20	»	11,533 20
	43	Routes militaires de Liège, de Namur et de Zwyndrecht à l'Escaut et réseaux téléphoniques dans ces positions. . .	18 000 »	»	»	»
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour les transferts de l'exercice 1908 fr.	37,613 20	17,533 20	»	17,533 20

LA GUERRE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 80 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
						a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes, par décision du 13 décembre 1910, n° 794571
»	»	»	15,434 »	»	»	
»	»	»	5,250 »	»	»	
6,000 »	»	»	»	2,000 »	»	
11,533 20	»	»	80 »	»	»	
»	»	»	»	18,000 »	»	
17 533 20	»	»	80 »	20,000 »	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1910.	En 1911. jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1909.				
		<i>Reports de l'exercice 1909 à l'exercice 1910.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
VI.	23	Matériel du génie	14,244 »	1,140 »	»	1,140 »
VII.		Nourriture des troupes, fourrages et autres prestations.				
	26	Habillement des troupes Renouvellement et entretien du harnachement de la cavalerie.	8,343 51	6,010 10	»	6,010 10
	27	Transports généraux. — Moyens de transport des troupes en marche.	780 »	780 »	»	780 »
		Totaux pour les dépenses ordinaires fr.	23,367 51	7,930 10	»	7,930 10
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
	36	Complément partiel et appropriation du matériel de guerre pour les troupes du génie	1,958 »	1,938 »	»	1,938 »
	37	Amélioration du casernement	25,650 10	24,500 10	»	24,500 10
	44	Armement des ouvrages fortifiés en construction dans la position fortifiée d'Anvers	407,754 47	407,754 47	»	407,754 47
		Totaux pour les dépenses exceptionnelles fr.	435,362 57	434,192 57	»	434,192 57
		Totaux pour les dépenses ordinaires	23,367 51	7,930 10	»	7,930 10
		Totaux des crédits et des dépenses pour les transferts de l'exercice 1909 fr.	458,730 08	442,122 67	»	442,122 67
		EXERCICE 1910 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitements et indemnités du personnel civil a)	474,300 »	474,215 42	472,702 74	1,512 68
		A REPORTER. fr.	495,300 »	495,215 42	493,702 74	1,512 68

LA GUERRE (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transféré à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité. excédant LES CRÉDITS.	
	1,140 »	»	»	»	13 104 »	»
	6,010 10	»	»	2,333 41	»	»
	780 »	»	»	»	»	»
	7,930 10	»	»	2 333 41	13,104 »	»
	1,938 »	»	»	20 »	»	»
	24,500 10	»	»	1,150 »	»	»
	407,754 47	»	»	»	»	»
	434,192 57	»	»	1,170 »	»	»
	7,930 10	»	»	2,333 41	13,104 »	»
	442,122 67	»	»	3,503 41	13,104 »	»
	24,000 »	»	»	»	»	»
	474,215 42	»	»	84 58	»	»
	495,215 42	»	»	84 58	»	»
						a) Crédit primitif . . . fr. 474,000 » Augmentation 300 »

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1910	En 1911 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr	495,300 »	495,215 42	493,702 74	1,512 68
I (suite).		Administration centrale (suite).				
	3	Indemnités aux sous-officiers employés dans les bureaux du Département de la Guerre a)	7,200 »	7,181 49	7,076 49	105 »
	4	Matériel b)	62,050 »	61,925 22	46,242 41	15,683 41
	5	Bibliothèque du Département de la Guerre et Institut carto- graphique militaire	216,000 »	215,756 09	184,673 09	31,083 »
II.		Traitements, indemnités, solde et accessoires.				
		1^{re} SECTION. — Traitements et indemnités des états-majors et des officiers sans troupe.				
	6	Traitements et indemnités de l'état-major général . . . c)	877,318 80	876,730 35	40 »	876 690 35
	7	— et indemnités de l'état-major des provinces et des places d)	271 969 50	271,458 98	»	271,458 98
	8	— et indemnités du service de l'intendance . . . e)	285,843 »	285,314 13	425 »	285,189 13
	9	— et indemnités des officiers du service de santé des hôpitaux f)	446,070 »	445 656 34	»	445,656 34
		2^e SECTION. — Traitements, indemnités, solde et accessoires des troupes.				
	10	Traitements, indemnités et solde de l'infanterie. g)	12,831,741 85	12,830,608 69	»	12,830,593 69
	11	— — — de la cavalerie h)	3,470,150 65	3,469,834 38	»	3,469,774 38
	12	— — — de l'artillerie et du train. i)	5,447,841 »	5,447,163 62	300 »	5,446,771 62
	13	— — — du génie j)	1,641,674 55	1,641,602 78	300 »	1,641,302 78
	14	— — — du bataillon d'administra- tion k)	1,341,372 15	1,340 971 92	»	1,340,971 92
		Les hommes momentanément en subsistance près d'un régi- ment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.				
		Les corps restent débiteurs ou créditeurs vis-à-vis du Trésor de la différence en plus ou en moins entre les sommes qu'ils ont perçues et celles qui leur sont dues au titre de leurs alloca- tions; le solde est reporté à l'exercice suivant.				
III.		Hôpitaux et pharmacies militaires.				
	15	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux l)	920,100 »	919,492 80	91,478 20	827 812 90
	16	Service pharmaceutique m)	369,400 »	363,935 »	259,923 86	104,011 44
		A REPORTER. fr	28,684,031 50	28,672,847 21	1,083,861 49	27,588,617 02

LA GUERRE (SUITE),

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DE BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RÉGÉNÉRANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transféré à l'exercice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
495,215 42	»	»	84 58	»	»	
7,181 49	»	»	18 51	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 7,300 »
61,925 22	»	»	124 78	»	»	Diminution 300 »
215 756 09	»	»	243 91	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 58,900 »
						Augmentation 3,150 »
876,730 35	»	»	588 45	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 882,618 80
271,458 98	»	»	510 52	»	»	Diminution 5,300 »
285,314 13	»	»	528 87	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 270,369 50
445,656 34	»	»	413 66	»	»	Augmentation 1,600 »
						c) Crédit primitif . . . fr. 287,843 »
						Diminution 2,000 »
						f) Crédit primitif . . . fr. 456,970 »
						Diminution 10,900 »
12,830 593 69	15 »	»	1,133 16	»	»	g) Crédit primitif . . . fr. 12,585,141 85
3,469,774 38	60 »	»	316 27	»	»	Crédit supplémentaire . . . 246,600 »
5,447,071 62	92 »	»	677 38	»	»	alloué par la loi du 7 août 1911. <i>Moniteur</i> du 18. n° 230.
1,641,602 78	»	»	71 77	»	»	h) Crédit primitif . . . fr. 3,403,650 65
1,340,971 92	»	»	400 23	»	»	Crédit supplémentaire . . . 66,500 »
						alloué par loi rappelée ci-dessus.
						i) Crédit primitif . . . fr. 5,442,441 »
						Augmentation 5,400 »
						j) Crédit primitif . . . fr. 1,683,674 55
						Diminution 42,000 »
						k) Crédit primitif . . . fr. 1,340,072 15
						Augmentation 1,300 »
919,291 10	201 70	»	607 20	»	»	l) Crédit primitif . . . fr. 800,000 »
363,935 »	»	»	»	5,465 »	»	Crédit supplémentaire . . . 120,100 »
						alloué par la loi rappelée ci-dessus.
28,672,478 51	368 70	»	5,719 29	5,465 »	»	m) Crédit primitif . . . fr. 280,000 »
						Crédit supplémentaire . . . 109,400 »
						alloué par la loi rappelée ci-dessus.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1910.	En 1911 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	28,684,034 50	28,672,847 24	1,083,861 49	27,388,617 02
IV.		Académie militaire.				
	17	Personnel de l'École militaire. a)	156,200 »	156,199 70	»	156,199 70
	18	— — de guerre b)	30,000 »	29,902 49	»	29,902 49
	19	Dépenses d'administration de l'École militaire.	100,600 »	93,770 04	34,785 54	58,984 50
	20	— — de l'École de guerre	6,550 »	6,333 01	3,203 11	3,129 90
V.		Établissements et matériel de l'artillerie.				
	21	Personnel des établissements de l'artillerie	120,000 »	115,718 56	»	115,718 56
	22	Matériel de l'artillerie. c)	2,421,800 »	2,421,800 »	1 569,770 35	832,029 63
VI.		Matériel du génie.				
	23	Matériel du génie d)	1,783,170 »	1,777,015 78	991,493 98	746,821 75
VII.		Nourriture des troupes, fourrages et autres prestations.				
	24	Nourriture des troupes. — Fourrages e)	11,170,800 »	11,148,347 24	61,228 05	11,087,119 19
	25	Service du couchage. f)	610,700 »	609,756 25	226,566 59	383 189 66
	26	Habillement des troupes. Renouvellement et entretien du harnachement de la cavalerie g)	5,430,000 »	5,415,868 40	2,887,110 10	2,528,757 70
	27	Transports généraux. — Moyens de transport des troupes en marche h)	1,030,000 »	1,026,170 25	311,119 25	714,880 01
	28	Chauffage et éclairage de certains locaux et des corps de garde i)	140,500 »	140,446 26	79,948 42	60,486 50
	29	Remonte	900,000 »	900,000 »	33,310 32	866,689 68
		* Les corps qui n'ont pas dépensé leur quote-part en reportent le solde à l'exercice suivant; les conseils d'administration en sont débiteurs vis-à-vis du Trésor.				
VIII.		Traitements divers et honoraires.				
	30	Traitements divers et honoraires. j)	188,800 »	187,720 30	20,656 73	167,063 57
	31	Indemnités de déplacement, de déménagement et frais de représentation. k)	342,700 »	342,631 60	6,733 64	335,341 36
IX.		Pensions et secours.				
	32	Pensions et secours l)	406,000 »	405,152 05	101,494 59	302,842 13
		A REPORTER. fr.	53,521,251 50	53,449,679 14	7,411,282 16	45,997,773 37

LA GUERRE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transferts à l'exercice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
28,672,478 51	368 70	»	5,719 29	5,465 »	»	
156,199 70	»	»	0 30	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 154,600 » Augmentation . . . 1,600 »
29,902 49	»	»	97 51	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 29,000 » Augmentation . . . 1,000 »
93,770 04	»	»	6,229 96	»	»	
6,333 01	»	»	216 99	»	»	
115,718 56	»	»	4,281 44	»	»	
2,421,800 »	»	»	»	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 2,415,000 » Diminution . . . 6,800 »
1,738,315 73	38,700 05	»	5,812 92	342 »	»	d) Crédit primitif . . . fr. 1,694,270 » Crédit supplémentaire alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moni-</i> <i>teur</i> du 18, n° 230. 88,900 »
11,148,347 24	»	»	8,256 76	14,196 »	»	e) Crédit primitif . . . fr. 10,780,000 » Crédit supplémentaire alloué par la loi rappelée ci-dessus. 390,800 »
609,756 25	»	»	913 75	»	»	
5,415,867 80	0 60	»	997 08	13,134 52	»	f) Crédit primitif . . . fr. 550,000 » Crédit supplémentaire alloué par la loi rappelée ci-dessus. 60,700 »
1,025,999 26	170 99	»	3,829 73	»	»	g) Crédit primitif . . . fr. 5,130,000 » Crédit supplémentaire alloué par la loi rappelée ci-dessus. 300,000 »
140,434 92	11 34	»	53 74	»	»	
900,000 »	»	»	»	»	»	h) Crédit primitif . . . fr. 950,000 » Augmentation . . . 9,850 » Crédit supplémentaire alloué par la loi rappelée ci-dessus. 70,150 »
						i) Crédit primitif . . . fr. 150,000 » Diminution . . . 9,500 »
187,720 30	»	»	1,079 70	»	»	j) Crédit primitif . . . fr. 176,000 » Augmentation . . . 12,800 »
342,075 »	556 60	»	68 40	»	»	k) Crédit primitif . . . fr. 283,000 » Augmentation . . . 59,700 »
404,336 72	815 33	»	847 95	»	»	l) Crédit primitif . . . fr. 417,000 » Diminution . . . 11,000 »
33,409,055 53	40,623 61	»	38,434 84	33,137 52	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES PAIÉS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1910.	En 1911 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	53,521,251 50	53,449,679 41	7,411,282 16	45,997,773 37
X.		Dépenses imprévues.				
	33	Dépenses imprévues non libellées au budget . . . a)	77,500 »	73,808 70	47,798 79	25,799 91
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le service ordinaire fr.	53,598,751 50	53,523,487 84	7,459,080 95	46,023,573 28
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
XI.		Services divers.				
	34	Participation dans les frais de certains stands communaux	37,500 »	37,500 »	»	3,000 »
	35	Organisation de parcs aérostatiques de place	94,000 »	93,450 63	3,749 49	85,957 41
	36	Complètement partiel et appropriation du matériel de guerre pour les troupes du génie	63,000 »	62,403 04	36,449 95	25,953 06
	37	Amélioration du casernement.	1,980,400 »	1,966,657 81	474,054 34	1,260,416 21
	38	Armement de l'artillerie de campagne	800,000 »	800,000 »	773,532 20	21,467 80
	39	Armement des troupes de l'artillerie de forteresse	239,390 »	239,390 »	239,390 »	»
	40	Construction d'un arsenal du parc de campagne à Etterbeek	300,000 »	300 000 »	71,268 92	203,534 63
	41	Outillage scientifique de l'Ecole militaire	50,000 »	49,999 97	1,703 42	48,296 55
	42	Aménagement des trains sanitaires	50,000 »	50,000 »	50,000 »	»
	43	Munitions d'exercice pour batteries de campagne	150,000 »	150,000 »	30,000 »	120,000 »
	44	Acquisition de consoles-supports	13,500 »	12,136 24	»	12,136 24
	45	Munitions pour les exercices de tir de la garde civique . .	50,000 »	50,000 »	»	50,000 »
	46	Acquisition de matériel et d'équipements pour brancardiers.	37,300 »	34,214 31	4,583 27	29,631 04
	47	Achat de chevaux	619,600 »	619,600 »	190,657 93	428,942 07
	48	Construction d'un magasin des fourrages, à Gand	60,000 »	37,575 95	29,523 57	8,052 38
	49	Etablissement de séparations entre les lits des soldats. .	200,000 »	6,271 50	»	6,269 10
	50	Fonds spécial et temporaire destiné à contribuer aux dépenses d'armement et d'approvisionnement en munitions des ouvrages fortifiés à exécuter par application de la loi du 30 mars 1906 relative au système défensif d'Anvers b.	9,000,000 »	9,000,000 »	»	9,000,000 »
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour les dépenses exceptionnelles fr.	13,744,690 »	13,508,899 42	1,909,883 09	11,303,656 49
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le service ordinaire.	53,598,751 50	53,523,487 84	7,459,080 95	46,023,573 28
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le Budget de l'exercice 1910. fr.	67,343,441 50	67,032,387 26	9,368,964 04	57,327,229 77

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		RECÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
53,409,055 53	40,623 61	»	38,434 84	33,137 52	»	
73,598 70	210 »	»	3,691 30	»	»	a) Crédit primitif . . fr. 100,000 Diminution 22,500 »
53,482,654 23	40,833 61	»	42,126 14	33,137 52	»	
3,000 »	34,800 »	»	»	»	»	
89,676 90	3,473 73	»	849 37	»	»	
62,403 01	»	»	596 99	»	»	
1,734,470 55	232,187 26	»	1,754 74	11,987 45	»	
800,000 »	»	»	»	»	»	
239,390 »	»	»	»	»	»	
274,803 55	25,196 45	»	»	»	»	
49,999 97	»	»	0 03	»	»	
50,000 »	»	»	»	»	»	
150,000 »	»	»	»	»	»	
12,136 24	»	»	1,363 76	»	»	
50,000 »	»	»	»	»	»	
34,214 31	»	»	3,085 69	»	»	
619,600 »	»	»	»	»	»	
37,575 95	»	»	22,424 05	»	»	
6,269 10	2 40	»	193,728 50	»	»	
9,000,000 »	»	»	»	»	»	b) Crédit nouveau alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moniteur</i> du 10, n° 222.
13,213,539 58	295,339 84	»	223,803 13	11,987 45	»	
53,482,654 23	40,833 61	»	42,126 14	33,137 52	»	
66,696,193 81	336,193 45	»	265,929 27	45,124 97	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1910.	En 1911 jusqu'au 31 octobre.
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1906 (Art. 30 de la loi de compta- bilité.)	15,434 »	»	»	»
		Transfert de l'exercice 1907. (Art. 30 de la loi de compta- bilité.)	5,250 »	»	»	»
		Transferts de l'exercice 1908. (Art. 30 de la loi de compta- bilité.)	37,613 20	17,533 20	»	17,533 20
		Transferts de l'exercice 1909. (Art. 30 de la loi de compta- bilité.)	458,730 08	442,122 67	»	442,122 67
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour les transferts des exercices précédents fr.	517,027 28	459,635 87	»	459,635 87
		TOTAUX pour le Budget de l'exercice 1910	67,343,441 50	67,032,387 26	9 368,964 04	37 327,229 77
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le Budget du Ministère de la Guerre fr.	67,860,468 78	67,492,043 13	9,368,964 04	37,786 833 64

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
»	»	»	15,434 »	»	»	
»	»	»	5,250 »	»	»	
17,533 20	»	»	80 »	20,000 »	»	
442,122 67	»	»	3,503 41	13,104 »	»	
459,653 87	»	»	24,267 41	33,104 »	»	
66,696,193 81	336,193 45	»	265,929 27	45,124 97	»	
67.135.849 68	336,193 45	»	290,196 68	78,228 97	»	

Le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1910, a été fixé par l'article premier de la loi du 18 mai 1910, *Moniteur* du 26, n° 146 :

A. Pour les dépenses ordinaires, à la somme de fr. 52,145,601 50

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires. 1,453,150 »

2° Les parties d'allocations transférées du Budget des exercices 1907 et 1909, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat . . . 28,617 51

53,627,369 01

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 4,744,690 »

A Y AJOUTER : 1° Le crédit nouveau 9,000,000 »

2° Les parties d'allocations transférées du Budget des exercices 1906, 1908 et 1909 488,409 77

14,233,099 77

ENSEMBLE fr. 67,860,468 78

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés.

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit d'administrations de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1910	En 1911 jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERT DE L'EXERCICE 1909 a)				
		<i>Report de l'exercice 1909 à l'exercice 1910, conforme- ment à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat.</i>				
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
III.	3	Amélioration du casernement : bâtiments et mobilier. . .	8,724 84	7,637 94	»	7,337 94
		EXERCICE 1910. (COMPTE DÉFINITIF)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
I.	1	Traitements et autres allocations et prestations	8,214,578 25	8,109,689 18	723,021 97	7,386,408 10
II.	2	Pensions et secours	45,000 »	44,338 50	21,620 30	22,438 32
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le service ordinaire fr.	8,259,578 25	8,154,027 68	744,642 36	7,408,846 42
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
III.	3	Amélioration du casernement : bâtiments et mobilier. . .	1,000,000 »	939,241 20	384,981 81	437,587 85
	4	Reprise par l'Etat du service de couchage dans la province de Liège	25,000 »	24,866 93	23,675 03	1,191 90
	5	Frais d'équipement et d'armement des hommes nommés aux emplois nouvellement créés	45,000 »	43,860 »	6,770 »	37,090 »
	6	Acquisition d'objets de couchage pour les hommes nommés aux emplois nouvellement créés	25,000 »	24,943 82	24,020 88	922 94
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour les dépenses exceptionnelles fr.	1,095,000 »	1,032 881 93	439,447 72	476,792 69
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le service ordinaire fr.	8,259,578 25	8,154,027 68	744,642 36	7,408,846 42
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le Budget de l'exercice 1910. fr.	9,354,578 25	9,186,909 63	1,184,090 08	7,885,639 11

GENDARMERIE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL..	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 39 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
7,337 94	300 »	»	1,086 90	»	»	a) Ce transfert a été autorisé par la Cour des Comptes, par décision du 13 décembre 1910, n° 794571.
8,109,430 07	259 41	»	104,889 07	»	»	
44,058 71	279 79	»	661 50	»	»	
8,153,488 78	538 90	»	105,550 57	»	»	
822 569 66	116,641 54	»	2,566 73	58,222 07	»	
24,866 93	»	»	133 07	»	»	
43,860 »	»	»	1,140 »	»	»	
24,943 82	»	»	56 48	»	»	
916,240 41	116,641 54	»	3,895 98	58,222 07	»	
8,153,488 78	538 90	»	105,550 57	»	»	
9,069,759 19	117,180 44	»	109,446 55	58,222 07	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1910.	En 1911 jusqu'au 31 octobre.
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1909. (Art. 30 de la loi de comptabilité) fr.	8,724 84	7,637 94	»	7,337 94
		TOTAUX pour le Budget de l'exercice 1910	9,354,578 25	9,186,909 63	1,184,090 08	7,885,639 11
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le Budget du Corps de la Gendarmerie fr.	9,363,303 09	9,194,547 57	1,184,090 08	7,892,977 05

GENDARMERIE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EXÉCUTER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédent	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
7,337 94	300 »	»	1,086 90	»	»	
9,069,729 19	117,180 44	»	109,446 35	58,222 07	»	
9,077,067 13	117,480 44	»	110,533 45	58,222 07	»	

Le Budget du Corps de la Gendarmerie, pour l'exercice 1910, a été fixé par l'article unique de la loi du 18 mai 1910, *Moniteur* du 25, n° 145 :

A. Pour les dépenses ordinaires, à la somme de fr. 8,259,578 25
8,259,578 25

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 1,093,000 »

A Y AJOUTER : La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1909, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État 8,724 84
1,103,724 84

ENSEMBLE fr 9,363,303 09

FINANCES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
»	»	»	100,000 »	»	»	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes, par dépêche du 30 décembre 1910, n° 795606.
»	»	»	»	413 76	»	
21,000 »	»	»	»	»	»	
1,422,216 46	»	»	32,058 54	»	»	
1,443,216 46	»	»	32,058 54	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1910.	En 1911 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	1,475,275 »	1,443,216 46	1,383,030 49	60,183 97
I		Administration centrale (suite).				
(suite).	3	Honoraires des avocats et des avoués du département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, dédommagements, etc. a)	90,000 »	81,433 97	57,443 94	23,860 48
	4	Frais de tournées; frais de route et de séjour des fonction- naires, employés et gens de service de l'administration centrale	11,500 »	11 291 20	8,918 10	1,873 10
	5	Matériel, magasin général des papiers, bibliothèque . . .	462,000 »	450,375 36	336,867 73	113,507 63
	6	Indemnités au directeur de la fabrication des monnaies et au chef de la fabrication des coins monétaires en cas de chômage	13,950 »	»	»	»
	7	Service de la monnaie	16,900 »	15,882 22	5,859 20	10,023 02
	8	Documents statistiques	20,000 »	19,086 36	18,276 36	810 »
II.		Administration de la Trésorerie et de la Dette publique dans les provinces.				
	9	Traitements des agents du trésor. — Traitements d'attente des agents en disponibilité	189,100 »	178,399 12	178,399 12	»
	10	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents du trésor	66,950 »	64,900 »	64,900 »	»
III.		Administration des contributions directes, douanes et accises dans les provinces.				
	11	Surveillance générale. — Traitements b)	530,036 66	493,730 68	5,541 57	488,189 11
	12	Service de la conservation du cadastre. — Traitements . .	1,106,000 »	1,103,650 94	16,432 99	1 087,217 95
	13	Traitements fixes c)	3,278,000 »	3,271,275 02	34,327 17	3,236,947 85
	14	Service des contributions directes, } Remises proportionnel- des accises et de la comptabilité. } les et indemnités (t ré- dit non limitatif.)	2,780,000 »	2,933,051 12	60 »	2,952 991 12
	15	Service des Douanes et de la recherche maritime . . . d)	8,000,000 »	7,950,338 40	67,945 76	7,882,392 64
	16	Service des laboratoires	26,500 »	22,190 63	1,706 29	20,484 34
	17	Suppléments de traitement. e)	350,000 »	349,999 15	99,246 25	250,734 90
	18	Traitements d'attente des agents en disponibilité	40,000 »	39,798 84	54 16	39,744 68
	19	Frais de bureau et de tournées	100,000 »	90,575 80	37,470 80	53,105 »
	20	Indemnités, primes et dépenses diverses f)	920,000 »	917,009 51	1,510 99	914,410 52
	21	Police en matière de douane et d'accise	8,000 »	8,000 »	»	8,000 »
	22	Matériel g)	355,538 68	355,253 38	125,755 07	229,377 06
		A REPORTER. fr.	19,839,750 34	19,819,483 16	2,443 745 99	17,373,855 37

FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant :	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 80 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
»	»	»	»	»	»	
81,304 42	129 53	»	8,566 03	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 80,000 » Crédit supplémentaire 10,000 » alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moniteur</i> du 18, n° 230.
10,791 20	500 »	»	208 80	»	»	
450,375 36	»	»	11,624 64	»	»	
»	»	»	13,950 »	»	»	
15,882 22	»	»	1,017 78	»	»	
19,086 36	»	»	913 64	»	»	
178,399 12	»	»	10,700 88	»	»	
64,900 »	»	»	2,050 »	»	»	
493,730 68	»	»	36,305 98	»	»	b) Crédit primitif . . . 530,000 » Crédit supplémentaire 36 66 alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moniteur</i> du 18, n° 230.
1,103,650 94	»	»	2,349 06	»	»	
3,271,275 02	»	»	6,724 98	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 3,269,600 » Crédit supplémentaire 8,400 » alloué par la loi rappelée ci-dessus.
2,953,051 12	»	»	»	»	173,051 12	
7,950,338 40	»	»	49,661 60	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 7,500,000 » Crédit supplémentaire 500,000 » alloué par la loi rappelée ci-dessus.
22,190 63	»	»	4,309 37	»	»	
349,981 15	18 »	»	0 85	»	»	e) Crédit primitif . . . fr. 320,000 » Crédit supplémentaire 30,000 » alloué par la loi rappelée ci-dessus.
39,798 84	»	»	201 16	»	»	
90,575 80	»	»	9,424 20	»	»	
913,921 51	1,088 »	»	2,990 49	»	»	f) Crédit primitif . . . fr. 870,400 » Crédit supplémentaire 49,600 » alloué par la loi rappelée ci-dessus.
8,000 »	»	»	»	»	»	
355,132 13	121 25	»	285 30	»	»	g) Crédit primitif . . . 300,000 » Crédit supplémentaire 55,538 68 alloué par la loi rappelée ci-dessus.
»	»	»	»	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1910.	En 1911, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr	»	»	»	»
IV.		Administration de l'enregistrement et des domaines dans les provinces.				
	23	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre a)	703,840	» 699,414 49	10,836 72	687,907 77
	24	Traitements du personnel du domaine b)	106 000	» 105,988 04	»	105,738 04
	25	Remises des receveurs. — Frais de perception (<i>Crédit non limitatif.</i>)	1,700,000	» 1,760,206 50	»	1,760,206 50
	26	Traitements d'attente des agents en disponibilité c)	29,000	» 28,483 66	»	28,483 66
	27	Frais de bureau et dépenses diverses	33,800	» 32,783 33	31,783 33	1,000 »
	28	Matériel (<i>Y compris une somme de 2,000 francs en charge temporaire.</i>) d)	28,500	» 27,652 13	21,273 41	6,366 72
	29	Dépenses du domaine. (<i>Y compris une somme de 33,000 francs en charge temporaire.</i>) e)	233,000	» 232,999 24	40,593 34	189,055 29
	30	Dommages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	1,500	» 189 52	168 »	21 52
V.		Pensions et secours. Dépenses imprévues.				
	31	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	27,200	» 41,822 04	37,077 71	4,743 50
	32	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonction- naires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs femmes, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours à d'anciens fonction- naires ou employés, ou à leurs veuves et orphelins, dans le cas où l'agent aurait été pensionné ou serait décédé à la suite d'accidents survenus ou de blessures reçues dans l'exercice de ses fonctions	28,000	» 26,790 25	26,365 25	425 »
	33	Dépenses imprévues non libellées au budget. Secours à accor- der exceptionnellement à des personnes n'ayant pas droit à une pension, autres que celles désignées à l'article 32.	5,000	» 986 25	785 75	200 50
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le service ordinaire. fr	22,735,590 34	22,776,773 61	2,612,649 50	20,158,003 87
VI.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
	34	Commission de refonte des lois sur les droits d'enregistre- ment, etc. — Frais de vacation; frais de déplacement; frais de bureau et frais divers	8,000	» 1,581 14	»	1,581 14
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le service ordinaire	22,735,590 34	22,776,773 61	2,612,649 50	20,158,003 87
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le Budget de l'exercice 1910 fr	22,743,590 34	22,778,354 75	2,612,649 50	20,159,585 01

FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
»	»	»	»	»	»	
698,764 49	650 »	»	4,425 51	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 698,340 »
105,738 04	250 »	»	41 96	»	»	Augmentation 5,500 »
1,760,206 50	»	»	»	»	60,206 50	b) Crédit primitif . . . fr. 100,000 »
28,483 66	»	»	516 34	»	»	Augmentation 2,000 »
32,783 33	»	»	1,016 67	»	»	Crédit supplémentaire 4,000 »
27,640 13	12 »	»	847 87	»	»	alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moniteur</i> du 18, n° 230
229,648 63	3,350 61	»	0 76	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 40,000 »
189 52	»	»	1,310 48	»	»	Diminution 11,000 »
41,821 21	0 83	»	»	»	14,622 04	d) Crédit primitif . . . fr. 28,000 »
26,790 25	»	»	1,209 75	»	»	Augmentation 3,500 »
986 25	»	»	4,013 75	»	»	e) Crédit primitif . . . fr. 180,000 »
22,770,653 37	6,120 24	»	206,696 39	»	247,879 66	Crédit supplémentaire 53,000 »
1,581 14	»	»	6,418 86	»	»	alloué par la loi rappelée ci-dessus.
22,770,653 37	6,120 24	»	206,696 39	»	247,879 66	
22,772,234 51	6,120 24	»	213,115 25	»	247,879 66	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1910.	En 1911 jusqu'au 31 octobre.
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1906 (Art. 30 de la loi de comptabilité.) fr.	100,000 »	»	»	»
		Transfert de l'exercice 1909. (Art. 30 de la loi de comptabilité.)	413 76	»	»	»
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour les transferts des exercices précédents. fr.	100.413 76	»	»	»
		TOTAUX pour le Budget de l'exercice 1910	22,743,590 34	22,778,354 75	2,612,649 50	20,159,585 01
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le Budget du Ministère des Finances fr.	22,844,004 10	22,778,354 75	2,612,649 50	20,159,585 01

FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT À AFFECTER OU À JUSTIFIER		EXÉCUTANT LES DÉPENSES		excédent	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
»	»	»	100,000 »	»	»	
»	»	»	»	413 76	»	
»	»	»	100,000 »	413 76	»	
22,772,234 51	6,120 24	»	213,115 25	»	247,879 66	
22,772,234 51	6,120 24	»	313,115 25	413 76	247,879 66	

Le Budget du Ministère des Finances, pour l'exercice 1910, a été fixé par l'article unique de la loi du 16 mai 1910, *Moniteur* du 29, n° 149 :

A. Pour les dépenses ordinaires, à la somme de fr.	22,025,015 »
A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires	710,575 34
2° La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1909, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État	413 76
	22,736,004 10
B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr.	8,000 »
A Y AJOUTER : La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1906.	100,000 »
	108,000 »
ENSEMBLE fr.	22,844,004 10

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1910.	En 1911 jusqu'au 31 octobre.
V.		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS. a)				
		EXERCICE 1906.				
		<i>Reports de l'exercice 1906 à l'exercice 1910, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comp- tabilité de l'Etat.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Administration des ponts et chaussées dans les provinces				
		<i>Personnel des ponts et chaussées et des bâtiments civils.</i>				
	41	Chefs de bureau, commis, surveillants, éclusiers, pontiers, sergents d'eau, gardes-canal, irrigateurs et autres agents subalternes des ponts et chaussées : traitements, indem- nités, frais de déplacements. Jurys d'examen : frais divers	1,600 »	»	»	»
II.		EXERCICE 1907.				
		<i>Reports de l'exercice 1907 à l'exercice 1910.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Administration des ponts et chaussées dans les provinces.				
		<i>Routes et bâtiments civils.</i>				
	7	Routes : entretien, amélioration, redressement, plantations. — Parcs publics, squares et voies cyclables : établissement et entretien. — Frais d'expertise. — Subsidés	2,453 59	2,440 49	»	2,440 49
		<i>Personnel des ponts et chaussées et des bâtiments civils.</i>				
	15	Personnel de bureau, surveillants, éclusiers, pontiers, sergents d'eau, gardes-canal, irrigateurs et autres agents subalternes des ponts et chaussées : traitements, indem- nités, frais de déplacements. Frais de concours et d'exa- mens	1,600 »	»	»	»
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour les transferts de l'exercice 1907 fr.	4,053 59	2,440 49	»	2,440 49

TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
»	»	»	1,600 »	»	»	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes, par décision du 23 décembre 1910, n° 795606.
2,440 49	»	»	13 10	»	»	
»	»	»	»	1,600 »	»	
2,440 49	»	»	13 10	1,600 »	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1910.	En 1911 jusqu'au 31 octobre.
II.		EXERCICE 1908				
		<i>Reports de l'exercice 1908 à l'exercice 1910.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Administration des ponts et chaussées dans les provinces.				
		<i>Routes et bâtiments civils.</i>				
	7	Routes : entretien, amélioration, redressement, plantations. — Pars publics, squares et voies cyclables : établissement et entretien — Frais d'expertise. — Subsidés	4,421 43	4,345 03	»	4,345 03
		<i>Personnel des ponts et chaussées et des bâtiments civils.</i>				
	15	Personnel de bureau, surveillants, éclusiers, pontiers, sergents d'eau, gardes-canal, irrigateurs et autres agents subalternes des ponts et chaussées : traitements, indem- nités, frais de déplacements — Frais de concours et d'examens	17,847 10	14,140 »	»	14,140 »
		TOTAUX pour les dépenses ordinaires fr.	22,268 53	18,485 03	»	18,485 03
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles				
IV.		Services divers.				
		<i>Administration des ponts et chaussées.</i>				
	23	Palais de justice de Gand Appropriation et transformation.	6,307 84	6,165 65	»	6,165 65
	29	Escaut Construction d'un embarcadère Entretien extra- ordinaire et amélioration	183,500 »	16,183 »	»	16,183 »
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles fr.	189,807 84	22,348 65	»	22,348 65
		TOTAUX pour les dépenses ordinaires	22,268 53	18,485 03	»	18,485 03
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour les transferts de l'exercice 1908 fr	212,076 37	40,833 68	»	40,833 68

TRAVAUX PUBLICS (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
4,345 03	»	»	76 40	»	»	
14,140 »	»	»	2,107 40	1,600 »	»	
18,485 03	»	»	2,183 50	1,600 »	»	
6,165 65	»	»	142 49	»	»	
16,183 »	»	»	167,317 »	»	»	
22,348 65	»	»	167,459 49	»	»	
18,485 03	»	»	2,183 50	1,600 »	»	
40 833 68	»	»	169,642 69	1,600 »	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1910	En 1911 jusqu'au 31 octobre.
II.		EXERCICE 1909.				
		<i>Reports de l'exercice 1909 à l'exercice 1910.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Administration des ponts et chaussées dans les provinces.				
		<i>Routes et bâtiments civils.</i>				
	7	Routes : entretien, amélioration, redressement, plantations. — Parcs publics, squares et voies cyclables : établissement et entretien — Frais d'expertise. — Subsidés	87,175 19	76,897 38	»	74,508 53
		<i>Travaux hydrauliques.</i>				
	12	Bacs et passages d'eau et dépendances : entretien, amélioration, établissement, exploitation	13,263 63	13,263 63	»	13,263 63
		<i>Personnel des ponts et chaussées et des bâtiments civils.</i>				
	15	Personnel de bureau, surveillants, éclusiers, pontiers, sergents d'eau, gardes-canal, irrigateurs et autres agents subalternes des ponts et chaussées : traitements, indemnités, frais de déplacements. Frais de concours et d'examiens.	92,419 55	12,920 »	»	12,920 »
IV.		Totaux pour les dépenses ordinaires fr.	124,858 37	105,081 01	»	102,692 16
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
		<i>Administration des Ponts et Chaussées.</i>				
	22	Palais de Justice de Gand. Appropriation et transformation.	5,504 08	5,504 08	»	5,504 08
	26	Hôtel du Gouvernement provincial du Brabant. Parachèvement et installation du chauffage et de l'éclairage dans le bâtiment des bureaux	83,515 43	83,256 69	»	83,256 69
		Totaux pour les dépenses exceptionnelles fr.	89,019 51	88,760 77	»	88,760 77
		Totaux pour les dépenses ordinaires	124,858 37	105,081 01	»	102,692 16
		Totaux des crédits et des dépenses pour les transferts de l'exercice 1909 fr.	213,877 88	193,841 78	»	191,452 93

TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EXÉCUTER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
74,508 53	2,388 85	»	2,187 81	8,090 »	»	
15,263 63	»	»	»	»	»	
12,920 »	»	»	7,899 53	1,600 »	»	
102,692 16	2,388 85	»	10,087 36	9,690 »	»	
5,504 08	»	»	»	»	»	
83,256 69	»	»	258 74	»	»	
88,760 77	»	»	258 74	»	»	
102,692 16	2,388 85	»	10,087 36	9,690 »	»	
191,452 93	2,388 85	»	10,346 10	9,690 »	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des crédits de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1910	En 1911 jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1910 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		—				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés de province détachés à l'Administration centrale	525,200 »	484,695 25	473,087 26	41,607 99
	3	Honoraires et frais de déplacements des avocats du Département	30,000 »	28,339 20	26,930 60	1,408 60
	4	Frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'Administration centrale. . . . a)	12 200 »	12,146 50	8,846 99	3,299 51
	5	Matériel — Bibliothèque. b)	63,500 »	63,497 89	30,944 63	32,436 46
II.		Administration des Ponts et Chaussées dans les provinces.				
		Affaires générales.				
	6	Études de projets, levés de plans, adjudications; impressions et reproductions des plans. Achats et réparations de matériel. Fournitures diverses: instruments, clichés, papiers, livres, cartes, etc. — Frais de missions à l'étranger pour études relatives aux divers services de l'Administration des ponts et chaussées	45,000 »	42,863 60	37,021 25	5,832 35
	7	Congrès de navigation et Congrès de la route. Subsidés . .	8,000 »	8,000 »	8,000 »	»
		Routes et bâtiments civils.				
	8	Routes: entretien, amélioration, redressement, plantations. — Parcs publics, squares et voies cyclables: établissement et entretien. — Frais d'expertise. — Subsidés. — Congrès de la route de 1910: dépenses diverses c)	7,080,645 79	6,773,386 36	2,583,570 23	4,461,759 79
	9	Plantations nouvelles; frais d'expertise	85,000 »	76,606 46	14,134 95	62,471 51
	10	Palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État: entretien et réparations; achat d'objets mobiliers; travaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc. — Acquisition d'immeubles. — Cérémonies et fêtes publiques: travaux et fournitures. — Chauffage, éclairage, nettoyage, service des eaux, etc., des locaux occupés par les services extérieurs des ponts et chaussées — Loyers (y compris celui de la maison occupée à Bruxelles par la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail). Impositions. Divers. (Y compris une somme de 200,000 francs en charge temporaire). d)	2,800,000 »	2,668,629 77	933,778 88	1,601,408 74
		A REPORTER. . . . fr.	10,670,545 79	10,179,167 03	4,137,314 79	5,880,224 95

TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
21,000 »	»	»	»	»	»	
484,695 25	»	»	40,504 75	»	»	
28,339 20	»	»	1,660 80	»	»	
12,146 50	»	»	53 50	»	»	
63 381 09	116 80	»	2 41	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 12,000 » Crédit supplémentaire 200 » alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Mont-</i> <i>teur</i> du 18, n° 230. b) Crédit primitif . . . fr. 60,000 » Crédit supplémentaire 3,500 » alloué par la loi rappelée ci-dessus
42,853 60	12 »	»	2,134 40	»	»	
8,000 »	»	»	»	»	»	
6,743 330 02	28,036 34	»	86,540 10	220,719 33	»	c) Crédit primitif . . . fr. 7,000,000 » Crédit supplémentaire 80,645 79 alloué par la loi rappelée ci-dessus.
76 606 46	»	»	7,922 12	471 42	»	
2,535,187 62	133,442 15	»	72,339 41	59,030 82	»	d) Crédit primitif . . . fr. 1,250,000 » Crédit supplémentaire 1,580,000 » alloué par la loi rappelée ci-dessus.
10,017,539 74	161,627 29	»	211,187 19	280,221 57	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1910	En 1911 jusqu'au 31 octobre.
II (suite)		REPORT. fr.	10,670,545 79	10,179,167 03	4,137,314 79	5,880,224 95
		Administration des Ponts et Chaussées dans les provinces (suite).				
		<i>Routes et bâtiments civils (suite).</i>				
	11	Service spécial des bâtiments civils de la capitale et des environs : études de projets, levés de plans, adjudications, impressions; chauffage et éclairage Achats et réparations de meubles. — Fournitures de bureau et divers : matériel, instruments, livres, etc.	90,000 »	82,119 39	40,095 54	42,023 85
		<i>Travaux hydrauliques.</i>				
	12	Canaux, rivières, polders, irrigations de la Campine, plantations et lignes télégraphiques : entretien ordinaire et extraordinaire, amélioration, administration.	2,600,000 »	2,600,000 »	1,111,189 75	1,488,720 85
	13	Bacs et passages d'eau et dépendances : entretien, amélioration, établissement, exploitation	65,000 »	57,040 45	9,010 19	47,895 06
	14	Ports (y compris le port de Heyst), côtes, phares, fanaux : entretien ordinaire et extraordinaire, amélioration, administration. — Boisement des dunes domaniales. — Travaux intéressant l'hygiène; subsides	950,000 »	950,000 »	401,768 08	548,231 92
		<i>Personnel des ponts et chaussées et des bâtiments civils.</i>				
	15	Inspecteurs généraux, ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; ingénieurs et conducteurs adjoints : traitements, frais de bureau et de déplacements. — Jurys d'examen : frais divers. — Indemnités allouées à des agents du service extérieur par arrêté royal du 8 octobre 1908 et non liquidées	1,704,600 »	1,566,438 10	1,353,093 78	212,694 32
	16	Personnel adjoint au corps des ponts et chaussées : hydrographes et hydrographes adjoints : traitements, salaires, indemnités, frais de déplacement — Frais de concours et d'examen. — Indemnités allouées à des agents du service extérieur par arrêté royal du 8 octobre 1908 et non liquidées.	1,782,650 »	1,670,602 01	1,475,660 91	194,694 44
	17	Architectes et autres fonctionnaires et agents du service spécial des bâtiments civils de la capitale et des environs : traitements, indemnités, frais de déplacements. — Frais de concours et d'examen. — Gardiens de monuments : frais d'habillement. — Indemnités allouées à des agents du service extérieur par arrêté royal du 8 octobre 1908 et non liquidées	253,782 »	231,685 25	228,761 »	2,924 25
		A REPORTER. fr.	18,116,577 79	17,337,052 23	8,756,894 04	8,417,409 64

TRAVAUX PUBLICS (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUEES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS RECÉPANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.						
10,047,539 74	161,627 29	»	244,157 19	280,221 57	»	
82,119 39	»	»	7,880 61	»	»	
2,599,910 60	89 40	»	»	»	»	
56,905 25	135 20	»	7,959 55	»	»	
950,000 »	»	»	»	»	»	
1,563,788 40	650 »	»	138,161 90	»	»	
1,670,355 38	246 66	»	110,447 99	1,600 »	»	
231,685 25	»	»	22,096 75	»	»	
17,174,303 68	162,748 55	»	497,703 99	281,821 57	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1910.	En 1911 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	18,116,377 79	17,337,052 23	8,756,894 04	8,417,409 64
II (suite)		Administration des Ponts et Chaussées dans les provinces (suite).				
		<i>Annales des travaux publics.</i>				
	18	Publication du recueil. Rémunération d'auteurs, frais de bureau, matériel, clichés, divers.	14,000 »	13,465 73	7,824 46	5 641 27
III.		Traitements de Disponibilités. — Pensions et secours. — Dépenses imprévues.				
	19	Traitements d'attente des agents en disponibilité	35,000 »	30,744 69	29,537 32	1,154 37
	20	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (Crédit non limitatif.)	15 000 »	6,469 99	6,266 49	203 30
	21	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs femmes, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires et d'employés décédés en activité de service ou en retraite, dont la famille se trouve dans une position malheureuse. — Rentes annuelles et pensions accordées en vertu de décisions judiciaires à d'anciens agents ou à des veuves et orphelins d'anciens agents	29,500 »	22,655 39	19,143 42	3,511 97
	22	Dépenses imprévues non libellées au Budget, y compris les frais de correspondance des services extérieurs. — Secours à accorder exceptionnellement à des personnes n'ayant pas droit à une pension, autres que celles désignées à l'article 21	3,000 »	1,295 42	450 70	844 42
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le service ordinaire fr.	18,213,077 79	17,411,650 45	8,820,136 43	8,428,765 17
IV.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
		<i>Administration des ponts et chaussées.</i>				
	23	Palais de Justice de Gand. Appropriation et transformation.	100,000 »	24,665 08	11,511 37	13,153 71
	24	Hôtel du gouvernement provincial, à Anvers. Agrandissement	150,000 »	148,808 89	»	148,808 89
		A REPORTER. fr.	250,000 »	173,473 97	11,511 37	161,962 60

TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
17,174,303 68	162,748 55	»	497,703 99	281,821 57	»	
13,465 73	»	»	534 27	»	»	
30,711 69	»	»	4,288 31	»	»	
6,469 99	»	»	5,530 01	»	»	
22,655 39	»	»	6,844 61	»	»	
1,295 12	»	»	1,704 88	»	»	
17,248,901 60	162,748 55	»	519,606 07	281,821 57	»	
24,665 08	»	»	59,364 92	15,970 »	»	
148,808 89	»	»	1,191 11	»	»	
173,473 97	»	»	60,536 03	15,970 »	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profil des crédits de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1910.	En 1911 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT . . . fr.	280,000 »	173,473 97	11,511 37	161,962 60
IV (suite.)		Services divers (suite).				
		Administration des ponts et chaussées (suite).				
	25	Hôtel du gouvernement provincial, à Mons. Agrandissement.	50,000 »	»	»	»
	26	Hôtel du gouvernement provincial, à Bruges. Achèvement.	200 000 »	81,031 11	6,887 87	74,443 24
	27	Hôtel du gouvernement provincial du Brabant. Parachèvement et installation du chauffage et de l'éclairage dans le bâtiment des bureaux	200,000 »	51,477 27	33,540 85	17,936 42
	28	Ancien château des Comtes de Flandres, à Gand. Restauration.	50,000 »	5,238 02	5,238 02	»
	29	Hôtel du gouvernement provincial à Hasselt. Travaux de parachèvement.	75,000 »	»	»	»
	30	Canal de Mons à Condé. Amélioration.	20,000 »	13,603 87	13,603 87	»
	31	Yzer. Entretien extraordinaire et amélioration	56,000 »	56,000 »	56,000 »	»
	32	Canal de Plasschendaele à Nieupoort. Entretien extraordinaire et amélioration	30,000 »	14,786 97	»	14,786 97
	33	Meuse. Entretien extraordinaire et amélioration	25,000 »	25,000 »	»	25,000 »
	34	Sambre canalisée. Entretien extraordinaire et amélioration	70,000 »	70,000 »	11,350 »	58,650 »
	35	Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut. Entretien extraordinaire et amélioration	10,000 »	10,000 »	»	10,000 »
	36	Maisons d'habitation pour les agents des voies navigables. Construction, reconstruction et amélioration.	52,000 »	8,694 64	76 66	8,617 98
	37	Ports et côtes. Entretien extraordinaire et amélioration.	250,000 »	250,000 »	4,515 07	245,484 93
	38	Commission chargée de l'étude des questions relatives à l'aménagement de la banlieue d'Anvers et de Termonde.	50,000 »	47,374 63	11,711 07	35,663 56
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour les dépenses exceptionnelles. fr	1,388,000 »	808,690 48	156,134 78	652,545 70
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le service ordinaire	18,213,077 79	17,411,650 15	8,820,136 43	8,428,765 17
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le Budget de l'exercice 1910. fr	19,601,077 79	18,220,330 63	8,976,271 21	9,081,310 87

TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

Payments effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
173,473 97	»	»	60,536 03	15,970 »	»	
»	»	»	50,000 »	»	»	
81,031 11	»	»	86,818 67	32,150 22	»	
51,477 27	»	»	148,522 73	»	»	
5,238 02	»	»	23,571 98	21,190 »	»	
»	»	»	75,000 »	»	»	
15,603 87	»	»	4,396 13	»	»	
56,000 »	»	»	»	»	»	
14,786 97	»	»	15,213 03	»	»	
25,000 »	»	»	»	»	»	
70,000 »	»	»	»	»	»	
10,000 »	»	»	»	»	»	
8,694 64	»	»	42,765 08	540 28	»	
250,000 »	»	»	»	»	»	
47,374 63	»	»	2,625 37	»	»	
808,680 48	»	»	509,469 02	69,850 50	»	
17,248,901 60	162,748 55	»	519,606 07	281,821 57	»	
18,057,582 08	162,748 55	»	1,029,075 09	351,672 07	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1910.	En 1911 jusqu'au 31 octobre.
		RÉCAPITULATION.				
		Transferts de l'exercice 1906. (Art. 30 de la loi de comptabilité)	1,600 »	»	»	»
		Transferts de l'exercice 1907. (Art. 30 de la loi de comptabilité)	4,033 59	2,440 49	»	2,440 49
		Transferts de l'exercice 1908. (Art. 30 de la loi de comptabilité)	212,076 37	40,833 68	»	40,833 68
		Transferts de l'exercice 1909. (Art. 30 de la loi de comptabilité.)	213,877 88	193,841 78	»	191,452 93
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour les transferts des exercices précédents fr.	431,607 84	237,115 93	»	234,727 10
		TOTAUX pour le Budget de l'exercice 1910	19,601,077 79	18,220,330 63	8,976 271 21	9,081,310 87
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le Budget du Ministère des Travaux publics fr.	20,032,685 63	18,457,446 58	8,976,271 21	9,316,037 97

TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
»	»	»	1,600 »	»	»	
2,440 49	»	»	13 10	1,600 »	»	
40,833 68	»	»	169,642 69	1,600 »	»	
191,452 93	2,388 85	»	10,346 10	9,690 »	»	
234,727 10	2,388 85	»	181,601 89	12,890 »	»	
18,057,562 08	162,748 55	»	1,029,075 09	351,672 07	»	
18,292,309 18	163,137 40	»	1,210,676 98	364,562 07	»	

Le Budget du Ministère des Travaux publics, pour l'exercice 1910, a été fixé par l'article unique de la loi du 23 mai 1910, *Moniteur* du 28, n° 148 :

A. Pour les dépenses ordinaires, à la somme de fr. 16,578,732 »

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 1,634,345 79

2° Les parties d'allocations transférées du Budget des exercices 1906, 1907, 1908 et 1909, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État 152,780 49

18,365,858 28

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 1,388,000 »

A Y AJOUTER : 1° Les parties d'allocations transférées du Budget des exercices 1908 et 1909 278,827 35

1,666,827 35

ENSEMBLE fr. 20,032,685 63

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1910.	En 1911, jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1910 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		—				
	1	Traitement du Ministre	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service Traitements et indemnités des fonction- naires détachés à l'administration centrale	785,890 »	755,216 70	727,302 73	27,913 97
	3	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger	12,000 »	5,263 40	4,777 85	480 30
	4	Matériel. — Loyers d'immeubles. — Mobilier — Biblio- thèque a)	158,000 »	157,824 90	132,369 08	23,808 57
	5	Publication du <i>Bulletin officiel</i> b)	19,000 »	17,333 07	12,866 34	4,466 73
	6	Subvention : au Congrès de navigation, au Congrès inter- national d'agriculture tropicale de Bruxelles, à l'Associa- tion d'agronomie coloniale, à la Société d'études d'agri- culture tropicale de Bruxelles. — Participation dans les frais du bureau des tarifs douaniers et du bureau de Berne	4,000 »	3,636 34	3,474 06	162 28
	7	Premier terme des pensions à accorder éventuellement (Crédit non limitatif.)	1,000 »	»	»	»
	8	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonc- tionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs femmes, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours à accorder exception- nellement à des personnes n'ayant pas droit à une pension, autres que celles désignées ci-devant	3,000 »	600 »	300 »	300 »
	9	Dépenses imprévues non libellées au Budget	5,000 »	26 75	»	26 75
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le Budget du Ministère des Colonies fr.	1,008,890 »	960,901 16	902,090 06	57,158 60

COLONIES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
21,000 »	»	»	»	»	»	
755,216 70	»	»	30,673 30	»	»	
5,238 15	5 25	»	6,736 60	»	»	
136,177 65	1,647 25	»	175 10	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 151,000 » Crédit supplémentaire 7,000 » alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moniteur</i> du 18, n° 230.
47,333 07	»	»	1 666 93	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 13,000 » Crédit supplémentaire 6,000 » alloué par la loi rappelée ci-dessus.
3,636 34	»	»	363 66	»	»	
»	»	»	1,000 »	»	»	
600 »	»	»	2,400 »	»	»	
26 75	»	»	4,973 25	»	»	
959,248 66	1,652 50	»	47,988 84	»	»	

Le Budget métropolitain du Ministère des Colonies, pour l'exercice 1910, a été fixé par l'article unique de la loi du 26 février 1910, *Moniteur* du 4 mars, n° 63, à la somme de . . . fr. 993,890 »

A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires 13,000 »

ENSEMBLE fr. 1,008,890 »

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1910.	En 1911 jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1910 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		—				
I.		Non-Valeurs.				
	1	Non-Valeurs sur la contribution foncière	300,000	» 418,135 86	»	418,135 86
	2	— — — — — personnelle	450,000	» 510,108 22	»	510,108 22
	3	— — — — — sur le droit de patente	200,000	» 329,886 85	»	329,886 85
	4	— — — — — sur les redevances des mines	5,000	» 3,288 95	»	3,288 95
	5	Frais de poursuites irrécouvrables pour les impôts men- tionnés aux quatre articles précédents (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	9,000	» 8,774 35	»	8,774 35
II.		Remboursements.				
	6	Contributions directes, douanes et accises. — Restitu- tions de droits indûment perçus et remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers. — Remboursements d'avances faites par le Trésor	1,000,000	» 1,148,424 09	»	1,148 059 39
	7	Enregistrement et domaines. — Restitutions de droits indûment perçus, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers	500,000	» 541,328 41	154,452 80	386,239 20
	8	Trésorerie et autres administrations de recettes non dé- nommées au présent budget. — Remboursements divers.	100,000	» 191 988 50	120,889 40	71,099 10
	9	Marine. — Restitutions de droits de pilotage et autres, indûment perçus par l'administration de la marine . . .	2,000	» 3,062 43	»	3,062 43
	10	Services de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers — Remboursements des droits de pilotage . .	195,000	» 233,753 60	233,753 60	»
	11	Déficit de comptes de l'Etat (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	40 000	» 17,919 28	7,500 »	10,419 28
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le Budget des Non-Valeurs et Remboursements fr.	2,801,000	» 3,406,640 54	516,595 80	2,889,043 63

REMBOURSEMENTS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 36 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
418,135 86	»	»	»	»	418,135 86	
510,108 22	»	»	»	»	60,108 22	
329,886 85	»	»	»	»	129,886 85	
3,238 95	»	»	1,741 05	»	»	
8,774 35	»	»	225 65	»	»	
1,148,059 39	364 70	»	»	»	148,424 09	
540,692 »	636 41	»	»	»	41,328 41	
191,988 50	»	»	»	»	91,988 50	
3,062 43	»	»	»	»	1,062 43	
233,753 60	»	»	»	»	38,753 60	
17,919 28	»	»	22,080 72	»	»	
3,405,639 43	1,001 11	»	24,047 42	»	629,687 96	

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements, pour l'exercice 1910, a été fixé par l'article unique de la loi du 16 mai 1910, *Moniteur* du 29, n° 149, à la somme de fr. 2,801,000 »

EXERCICE 1910. —

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS par le budget primitif ou par des lois spéciales.			DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.
	1 ^{re} SECTION. — Service ordinaire.	2 ^e SECTION. — Dépenses exceptionnelles.	Total.	
Dette publique	185,719,536 53	»	185,719,536 53	186,588,426 68
Dotations	5,383,704 »	»	5,383,704 »	5,342,122 03
Ministère de la Justice	28,230,578 86	3,680,366 18	31,910,945 04	32,814,562 99
— des Affaires Étrangères	4,593,879 12	»	4,593,879 12	4,483,197 60
— de l'Intérieur et de l'Agriculture	17,751,111 25	1,053,291 49	18,804,402 74	18,084,718 62
— des Sciences et des Arts	34,148,327 59	4,223,904 15	38,372,231 74	38,064,876 63
— de l'Industrie et du Travail	22,825,799 49	1,503,512 43	24,329,311 94	24,188,810 11
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	213,651,921 81	225,000 »	213,876,921 81	211,100,797 99
— de la Guerre	53,627,369 01	14,233,099 77	67,860,468 78	67,492,043 13
Corps de la Gendarmerie	8,259,578 25	1,103,724 84	9,363,303 09	9,194,547 57
Ministère des Finances	22,736,004 10	108,000 »	22,844,004 10	22,778,354 75
— des Travaux publics	18,365,858 28	1,666,827 35	20,032,685 63	18,457,446 58
— des Colonies	1,008,890 »	»	1,008,890 »	960,901 16
Non-Valeurs et Remboursements	2,801,000 »	»	2,801,000 »	3,406,640 34
TOTAUX GÉNÉRAUX . . . fr.	619,073,558 32	27,797,726 23	646,871,284 55	672,954,146 38

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1910.

Payements effectués par année et par article du Budget.

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
En 1910.	En 1911, jusqu'au 31 octobre.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 80 de la loi sur la comp- tabilité.		
148,552,787 99	37,969,859 »	186,522,646 99	65,479 69	»	1,230,570 44	»	2,099,160 59	
5,247,873 90	84,248 13	5,332,122 03	10,000 »	»	11,581 97	»	»	
22,169,626 24	10,523 640 67	32,693,266 91	118,296 08	»	124,815 20	497,751 53	1,523,184 68	
3,759,253 66	693,777 26	4,453,030 92	28,166 68	»	113,323 27	»	2,641 75	
11,722,301 35	6,321,062 46	18,043,363 81	41,334 81	»	741,487 51	7,166 19	28,969 58	
27,332,173 91	9,914,875 21	37,247,049 12	817,827 51	»	297,896 01	48,875 »	39,415 90	
21,835,917 24	2,194,990 35	24,030,907 59	157,902 52	»	195,493 83	»	54,992 »	
75,359,390 26	163,431,908 05	238,791,298 31	2,309,499 68	»	444,688 43	2,788,549 68	457,114 26	
9,368,964 04	57,786,885 64	67,155,849 68	336,193 45	»	290,196 68	78,228 97	»	
1,184,090 08	7,892,977 05	9,077,067 13	117,480 44	»	110,533 45	58,222 07	»	
2,612,649 50	20,159,585 01	22,772,234 51	6,120 24	»	313,115 25	413 76	247,879 66	
8,976,271 21	9,316,037 97	18,292,309 18	163,137 40	»	1,210,676 98	364,562 07	»	
902,090 06	57,158 60	959,248 66	1,652 50	»	47,988 84	»	»	
516,595 80	2,889,043 63	3,405,639 43	1,001 11	»	24,047 42	»	629,687 96	
339,539,985 24	329,238,049 03	668,778,034 27	4,176,112 11	»	5,156,415 28	3,843,769 27	5,083,046 38	

COMPARAISON

*des dépenses de l'exercice 1910, liquidées par la Cour des Comptes et ordonnancées
par le Ministère des Finances, avec celles de l'exercice précédent.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES LIQUIDÉES ET ORDONNANCÉES sur les exercices		DIFFÉRENCES de l'exercice 1910.	
	1910.	1909.	EN PLUS.	EN MOINS.
Dettes publiques	186,888,126 68	180,751,125 23	5,837,001 45	»
Dotations	5,342,122 03	5,473,313 58	»	131,191 55
Ministère de la Justice	32,811,562 99	30,281,630 71	2,529,932 28	»
— des Affaires Étrangères	4,483,197 60	4,342,912 49	140,285 11	»
— de l'Intérieur et de l'Agriculture {				
Intérieur	5,087,868 97	4,491,314 36	596,554 61	»
Agriculture	12,996,849 65	12,513,982 92	482,866 73	»
— des Sciences et des Arts	38,064,876 63	36,114,639 46	1,950,237 17	»
— de l'Industrie et du Travail	24,188,810 11	23,038,910 43	1,149,899 68	»
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes .	241,100,797 99	225,827,876 29	15,272,921 70	»
— de la Guerre	67,492,043 13	59,122,850 78	8,369,192 35	»
Corps de la Gendarmerie	9,194,547 87	8,765,486 06	429,061 51	»
Ministère des Finances	22,778,354 75	22,230,114 27	548,240 48	»
— des Travaux publics	18,457,446 58	17,468,817 14	988,629 44	»
— des Colonies	960,901 16	850,642 18	110,258 98	»
Non-Valeurs et Remboursements	3,406,640 54	3,176,750 65	229,889 89	»
TOTAUXfr.	672,954,146 38	634,450,366 55	38,634,971 38	131,191 55
EN PLUSfr.			38,503,779 83	

TABLEAU LITT. Z.

TABLEAU

DES

RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

DE 1830 A 1909 INCLUSIVEMENT

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.				
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif.)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales. (Montant effectif.)	TOTAL.
1830 (4 ^{me} trimestre)	26,502,221 36	.	.	.	26,502,221 36
1831.	66,942,211 82	46,205,354 62	78,248 59	.	113,225,815 05
1832.	77,811,042 41	74,592,463 76	60,099 80	.	152,464,505 97
1833.	86,037,982 "	.	54,605 48	.	86,092,585 48
1834.	84,279,578 "	.	321,259 35	10,000,000 .	94,600,817 35
1835.	85,142,519 "	4,785,149 22	413,891 40	1,490,000 .	91,831,559 62
1836.	84,557,151 "	.	1,444,799 75	15,374,165 74	101,376,114 47
1837.	85,911,700 "	.	2,308,636 25	10,000,000 "	98,220,336 25
1838.	94,606,326 "	.	44,855 30	25,778,055 70	120,429,195 "
1839.	104,095,551 "	.	151,714 65	15,896,897 40	120,144,143 05
1840.	101,955,569 "	.	5,745,247 64	65,074,257 65	170,775,074 27
1841.	101,464,464 "	.	39,052 92	.	101,503,516 92
1842.	105,850,612 "	50,000 "	71,054 77	22,537,424 68	128,309,071 45
1843.	109,650,053 "	50,000 "	16,556,755 50	1,699,763 61	127,916,571 97
1844.	109,581,054 "	.	3,728,820 54	84,056,000 .	197,965,904 54
1845.	111,158,170 "	.	10,692,961 92	6,886,541 07	128,717,472 90
1846.	115,014,070 "	.	489,001 09	328,005 56	115,831,076 65
1847.	115,473,650 "	.	83,705 12	100,000 "	115,657,355 12
1848.	118,412,250 "	290,000 "	57,014,121 10	165,916 91	155,882,288 01
1849.	116,797,020 "	800,000 .	"	24,500 06	117,621,320 06
1850.	115,910,820 "	2,000,000 .	16,347,668 69	.	154,258,488 69
1851.	117,332,550 "	450,000 "	255,145 39	85,139 45	118,122,834 84
1852.	118,310,250 "	"	2,882,939 97	1,240,201 09	122,453,390 99
1853.	124,224,250 "	550,000 .	6,698,622 27	3,951,724 53	135,404,596 80
1854.	126,002,150 "	500,000 "	15,913,255 20	6,408,417 26	146,823,820 46
1855.	129,596,590 "	950,000 "	143,182 01	4,990,791 12	155,680,563 13
1856.	132,698,540 "	1,264,000 .	125,248 63	3,108,865 86	157,194,654 49
1857.	139,604,990 "	2,150,000 "	77,489 84	2,284,992 08	144,117,471 92
1858.	141,910,790 "	2,250,000 "	56,067 62	726,631 15	144,905,488 77
1859.	147,632,090 "	1,000,000 .	"	1,721,369 15	150,354,559 15
1860.	149,188,790 "	1,728,000 .	74,035 91	14,096,647 44	165,087,473 55
1861.	149,929,190 "	1,929,417 95	.	15,462,486 97	166,421,094 92
1862.	153,614,490 "	1,000,000 .	.	3,421,575 01	158,036,065 01
1863.	156,046,790 "	1,000,000 .	850,920 .	4,852,759 35	162,750,469 35
1864.	157,782,790 "	800,000 .	12,504,805 42	4,700,118 81	175,847,714 23
1865.	159,612,790 "	800,000 "	5,867,257 25	3,180,055 64	169,460,080 89
1866.	164,089,490 "	.	1,049,486 42	17,156,899 57	182,295,866 99
1867.	166,046,290 "	"	10,259,251 38	39,923,729 80	216,229,251 18
1868.	169,190,780 "	.	936,758 44	32,410,381 33	202,537,900 07
1869.	174,691,700 "	.	5,662,227 06	22,229,034 20	200,582,961 26
1870.	176,725,000 "	.	5,588,118 57	9,516,989 10	191,630,107 47
A REPORTER.	4,968,466,124 59	145,104,385 55	160,347,204 68	449,290,882 50	5,723,217,597 32

CLOS DE 1850 A 1909 INCLUSIVEMENT. — RECETTES.

FAITS RÉALISÉS.	RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		Observations.
	EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements effectués.	
RECOUVREMENTS effectués.			
26,502,221 56	"	"	
113,225,815 03	"	"	
152,464,505 97	"	"	
88,058,315 92	"	1,965,728 44	
96,701,557 76	"	2,100,520 41	
91,075,225 70	756,333 92	"	
102,652,652 39	"	1,256,517 92	
101,715,250 24	"	3,494,915 99	
125,509,914 81	"	3,080,719 81	
115,837,428 97	4,306,714 08	"	
169,376,253 86	1,396,320 41	"	
101,342,826 17	160,690 75	"	
120,766,956 55	1,542,114 90	"	
123,289,847 48	4,626,724 49	"	
198,810,508 75	"	844,604 59	
120,855,951 97	"	1,138,478 98	
114,064,043 37	"	232,966 72	
115,528,063 84	2,129,289 28	"	
146,117,886 55	9,764,401 46	"	
113,871,437 58	3,749,882 48	"	
152,877,187 86	1,381,300 83	"	
119,343,651 94	"	1,220,817 10	
128,451,208 79	"	6,017,817 80	
139,468,270 19	"	4,063,673 59	
152,073,052 50	"	5,840,232 04	
144,502,166 65	"	8,821,605 50	
146,239,211 91	"	9,044,537 42	
149,143,923 93	"	5,026,452 01	
155,880,759 37 $\frac{1}{2}$	"	10,977,250 60 $\frac{1}{2}$	
158,349,645 85	"	7,995,286 70	
169,709,218 61 $\frac{1}{2}$	"	4,621,745 26 $\frac{1}{2}$	
172,254,411 84	"	5,813,316 92	
164,537,914 52 $\frac{1}{2}$	"	6,501,849 51 $\frac{1}{2}$	
168,925,520 40	"	6,194,851 14	
181,514,254 97 $\frac{1}{2}$	"	5,066,540 74 $\frac{1}{2}$	
178,086,951 17	"	8,626,870 28	
187,047,478 33	"	4,751,611 34	
223,404,893 42	"	7,175,642 24	
209,641,495 41	"	7,103,595 34	
211,092,433 85	"	10,509,472 59	
205,442,109 40	"	13,812,001 93	
5,847,311,963 28	29,814,272 60	155,908,658 53	

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.				
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif.)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales. (Montant effectif.)	TOTAL.
REPORT.	4,068,466,124 50	145,104,385 55	160,347,204 68	440,299,882 50	5,725,217,597 32
1871.	178,329,000 »	»	4,578,316 50	44,350,658 95	227,266,975 54
1872.	188,914,000 »	»	3,803,026 77	22,784,721 73	215,501,748 50
1873.	205,985,500 »	»	3,909,338 34	110,148,310 97	320,045,149 31
1874.	229,643,000 »	»	7,997,353 32	64,462,094 50	302,102,447 82
1875.	243,032,600 »	»	6,378,327 41	25,147,717 51	274,558,644 92
1876.	250,244,860 »	»	6,284,637 41	64,714,787 04	321,244,304 45
1877.	252,245,760 »	»	5,921,492 41	82,569,776 93	340,737,029 34
1878.	260,333,860 »	»	7,779,547 19	101,271,395 30	369,384,800 49
1879.	264,435,260 »	»	8,103,464 16	22,041,400 »	294,580,124 16
1880.	273,497,060 »	»	6,055,637 49	97,208,952 50	376,761,649 99
1881.	286,368,659 »	»	6,711,060 63	75,664,610 »	368,745,209 63
1882.	296,647,709 »	»	7,471,222 69	128,875,535 45	432,994,467 14
1883.	299,571,760 »	»	8,247,563 39	144,826,113 83	452,645,437 22
1884.	320,448,727 »	»	3,470,584 »	49,552,705 »	373,472,106 »
1885.	319,861,190 »	»	800,584 »	19,769,518 53	340,431,292 53
1886.	320,169,728 »	»	1,722,184 »	45,296,793 87	367,188,705 87
1887.	314,421,809 »	»	2,356,584 »	17,248,349 »	334,026,742 »
1888.	319,365,759 »	»	706,884 »	14,275,277 30	334,347,920 50
1889.	330,314,902 »	»	1,105,584 »	46,083,629 17	377,702,115 17
1890.	331,332,202 »	»	1,027,313 »	35,976,143 24	368,355,658 24
1891.	341,692,712 40	»	2,338,000 »	55,150,607 01	399,181,319 41
1892.	342,546,190 40	»	1,768,000 »	65,335,565 57	409,649,755 97
1893.	344,750,828 40	»	6,468,000 »	40,987,756 65	392,226,585 05
1894.	349,316,198 40	»	4,378,000 »	35,408,777 25	389,102,975 65
1895.	357,727,028 40	»	728,000 »	21,954,934 15	380,409,962 55
1896.	365,927,378 40	»	4,538,846 »	83,000,829 47	453,467,053 87
1897.	386,923,178 40	»	6,198,600 62	62,573,246 79	455,695,025 81
1898.	422,030,348 40	»	6,218,708 17	249,000,141 66	678,149,198 23
1899.	435,037,428 40	»	2,800,000 »	10,360,312 65	448,197,741 05
1900.	452,246,618 »	»	1,181,000 »	47,178,066 38	500,605,684 38
1901.	488,429,760 »	»	1,050,000 »	129,767,816 24	619,247,576 24
1902.	489,040,050 »	»	993,000 »	106,602,783 39	596,635,833 39
1903.	506,342,470 »	»	4,197,753 27	116,283,166 95	626,823,390 22
1904.	529,372,510 »	»	2,349,299 80	136,850,513 74	668,572,323 54
1905.	543,574,427 »	»	1,410,407 39	116,298,453 91	661,283,288 30
1906.	558,863,927 90	»	1,059,500 »	75,051,332 45	634,974,760 35
1907.	596,570,450 »	»	1,609,500 »	88,084,911 41	687,164,841 41
1908.	261,404,924 »	»	1,309,500 »	81,605,130 99	704,319,554 99
1909.	619,200,944 »	»	1,509,500 »	149,056,958 98	769,767,402 98
	19,204,846,802 09	145,104,385 55	306,902,444 73	3,533,928,747 16	22,990,782,379 53
	19,349,951,187 64				

CLOS DE 1850 A 1909 INCLUSIVEMENT. — RECETTES (SUITE).

FAITS RÉALISÉS. — RECouvreMENTS effectués.	RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		<i>Observations.</i>
	EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements effectués.	
5,847,511,965 25	29,814,272 60	153,908,658 55	
256,643,968 44	"	20,376,992 90	
259,940,457 90	"	24,458,689 40	
341,086,178 63	"	21,043,029 32	
315,913,640 21	"	13,811,192 39	
278,711,586 63	"	4,152,941 71	
526,620,743 66	"	5,376,439 21	
546,284,526 27	"	5,547,496 93	
567,590,461 95	1,794,358 56	"	
500,801,815 37	"	6,221,689 21	
594,215,951 71	"	17,454,281 72	
578,003,789 85	"	9,258,580 22	
436,506,919 84	"	3,512,452 70	
454,976,025 48	"	2,331,488 26	
350,022,132 10	25,449,973 90	"	
555,085,425 76	7,345,868 77	"	
371,291,105 14	"	4,102,399 27	
341,164,153 86	"	7,137,411 86	
546,666,785 94	"	12,318,865 44	
587,056,516 49	"	9,534,401 32	
578,404,519 26	"	10,048,661 02	
401,947,104 39	"	2,765,784 98	
414,044,662 21	"	4,394,906 24	
597,678,031 77	"	5,451,446 72	
405,184,400 53	"	16,081,424 88	
595,750,444 45	"	15,320,481 90	
480,959,935 56	"	27,472,881 69	
499,612,888 32	"	45,917,862 51	
679,936,220 84	"	1,837,022 61	
485,271,531 65	"	35,073,790 60	
542,778,103 55	"	42,172,419 17	
635,715,761 70	"	16,468,185 46	
627,750,060 08	"	31,114,226 69	
632,416,809 77	"	5,593,419 55	
672,128,650 59	"	3,556,327 05	
706,384,988 90	"	45,101,730 00	
675,687,913 98	"	40,713,153 63	
708,258,896 88	"	21,094,055 47	
699,420,091 43	4,899,463 56	"	
795,216,313 29	"	25,449,110 31	
23,646,432,343 64	67,303,917 39	722,953,881 47	
	655,649,984 08		

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE.						R E S T E , ou crédits afférents à l'exercice.
	CRÉDITS accordés par la loi du budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, déduction faite des annulations de crédits.	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des budgets.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	
1850 (4 ^e trimestre)	27,981,168 70	"	"	"	27,981,168 70	"	27,981,168 70
1851.	115,806,850 65	"	"	"	115,806,850 65	"	115,806,850 65
1852.	a) 151,505,175 28	12,802,226 55	"	"	164,595,401 81	"	164,595,401 81
1853.	94,149,855 55	"	"	"	94,149,855 55	"	94,149,855 55
1854.	85,272,610 52	5,601,590 11	"	"	88,874,000 45	"	88,874,000 45
1855.	86,569,595 77	1,699,740 51	"	"	88,039,554 28	"	88,069,554 28
1856.	85,058,557 45	1,167,450 50	"	"	86,225,788 04	"	86,225,788 04
1857.	91,048,402 16	4,177,701 55	"	"	95,226,105 69	"	95,226,105 69
1858.	94,947,052 10	1,849,906 98	"	"	96,796,959 08	"	96,796,959 08
1859.	104,809,097 55	7,705,917 00	"	"	112,695,015 45	"	112,695,015 45
1860.	99,150,590 94	6,454,054 64	"	"	105,584,425 58	"	105,584,425 58
1861.	105,701,842 58	15,617,459 14	58,142 25	"	117,467,425 97	"	117,467,425 97
1862.	105,566,962 81	5,522,447 65	"	"	109,089,410 44	"	109,089,410 44
1863.	108,855,572 01	11,108,455 71	285,920 23	"	120,289,725 95	"	120,289,725 95
1864.	110,125,796 67	6,659,150 59	12,775 60	"	116,795,700 66	"	116,795,700 66
1865.	110,571,585 49	4,169,479 25	531,474 01	"	114,872,558 75	"	114,872,558 75
1866.	112,904,215 11	5,615,455 66	575,517 46	"	118,895,188 25	"	118,895,188 25
1867.	116,452,576 58	8,200,515 59	565,645 10	"	125,216,752 87	"	125,216,752 87
1868.	118,195,870 65	15,185,567 64	275,427 52	"	151,652,865 81	"	151,652,865 81
1869.	111,655,105 81	5,566,095 60	534,255 64	"	115,535,451 11	536,555 60	114,997,095 51
1870.	114,677,172 09	4,404,468 49	653,069 65	536,555 60	120,031,045 85	520,562 56	119,750,485 27
1851.	115,456,059 16	4,797,745 12	169,024 04	520,562 56	120,725,588 88	527,456 21	120,195,952 67
1852.	115,524,706 95	17,626,170 49	415,551 85	527,456 21	154,091,885 48	2,625,149 25	151,468,756 25
1853.	125,615,269 51	7,954,425 77	425,591 17	2,625,149 25	154,504,255 50	2,127,599 51	152,406,654 19
1854.	125,249,057 07	8,219,454 95	810,552 10	2,127,599 51	156,406,665 45	1,440,181 75	154,957,481 68
1855.	127,900,547 24	10,214,528 72	672,045 61	1,449,181 75	140,256,101 52	1,645,625 55	158,599,475 79
1856.	155,484,616 91	10,022,941 98	1,400,544 57	1,645,625 55	146,555,528 99	1,574,588 67	144,978,940 52
1857.	155,056,047 56	6,546,487 19	1,225,964 99	1,574,588 67	143,501,479 41	1,884,759 09	141,416,720 52
1858.	156,858,076 15	5,252,108 92	1,070,957 84	1,884,759 09	145,065,902 "	2,521,487 10	142,544,414 90
1859.	156,642,607 28	14,524,200 29	845,877 55	2,521,487 10	154,532,262 02	1,935,870 46	152,596,591 57
1860.	158,642,456 05	6,891,924 04	850,111 71	1,935,870 45	148,500,542 25	1,720,804 55	146,579,557 92
1861.	141,576,486 70	5,651,509 92	1,558,569 18	1,720,804 55	150,287,570 13	1,551,755 46	148,755,654 67
1862.	145,176,590 67	6,517,509 60	504,026 05	1,551,755 46	155,529,661 76	1,002,160 54	152,527,501 22
1863.	148,747,221 72	6,855,801 75	225,875 48	1,002,160 54	156,807,059 47	1,009,590 64	155,797,668 85
1864.	151,885,210 45	5,808,095 52	516,879 75	1,009,590 64	159,017,574 12	1,051,919 64	157,985,654 48
1865.	154,244,540 16	7,278,951 55	587,797 "	1,031,919 64	162,942,988 55	1,701,660 31	161,241,528 02
1866.	158,579,256 91	9,562,519 67	452,556 27	1,701,660 31	170,275,595 16	1,594,855 98	168,880,757 18
1867.	166,774,028 49	7,529,884 02	756,626 28	1,594,855 98	176,455,574 77	2,125,748 16	174,529,626 61
1868.	171,911,649 77	5,240,519 16	1,264,150 05	2,125,748 16	180,541,847 14	5,401,465 82	177,140,585 52
1869.	176,511,641 65	1,550,499 65	961,999 11	5,401,465 82	182,425,604 25	2,055,586 24	180,599,217 99
1870.	176,812,857 01	24,955,662 98	815,800 55	2,055,586 24	204,599,686 58	2,465,554 28	202,154,152 50
A REPORTER.	5,027,341,070 15	282,160,593 78	17,752,080 15	55,901,720 64	5,666,155,273 70	36,567,274 92	5,520,787,998 78

CLOS DE 1830 A 1909 INCLUSIVEMENT (SUITE). — DÉPENSES.

SERVICES SPÉCIAUX. — CRÉDITS rattachés à l'exercice.	TOTAL DES PRÉVISIONS de dépenses.	FAITS RÉALISÉS. — DÉPENSES résultant des services faits.	Excédents DE CRÉDITS à annuler. Service ordinaire)	Observations.
"	27,981,168 79	27,981,168 79	"	
"	115,800,850 65	112,415,965 51	3,384,885 14	
"	164,595,401 81	158,500,918 95	5,894,482 86	
"	94,149,855 55	91,904,974 94	2,244,880 59	
10,000,000 "	98,874,000 45	96,515,600 96	2,358,399 47	
1,490,000 "	89,559,554 28	87,104,004 96	2,455,550 32	
15,574,165 74	101,599,951 78	99,528,487 96	2,071,463 82	
10,000,000 "	105,226,105 69	103,551,751 64	1,894,352 05	
25,778,035 70	122,574,992 78	120,198,578 44	2,376,414 54	
15,896,897 40	128,589,912 85	124,196,508 51	4,393,404 54	
65,074,257 65	168,658,685 21	165,914,570 95	2,744,512 26	
"	117,407,425 97	114,976,586 11	2,430,837 86	
25,278,995 17	152,568,405 01	129,575,909 88	2,994,495 75	
1,699,765 61	121,989,489 56	119,855,950 55	2,133,539 25	
84,656,000 "	201,451,700 66	195,185,657 29	6,266,043 37	
21,552,566 85	156,224,705 56	154,589,540 89	1,835,555 67	
5,221,700 09	124,116,888 52	122,752,999 29	1,363,889 03	
5,768,642 11	128,985,574 98	127,572,574 99	1,412,999 99	
8,924,490 68	140,577,556 49	135,060,595 57	5,516,761 12	
946,977 90	115,944,075 41	112,267,069 15	3,677,004 28	
2,559,755 29	122,290,216 56	118,750,904 76	3,539,511 80	
1,106,145 11	121,502,077 78	118,627,460 84	2,874,616 04	
2,540,568 99	155,809,105 22	151,848,564 95	3,960,540 29	
4,969,827 76	157,456,461 05	154,510,907 41	2,945,554 54	
9,656,500 56	144,615,782 24	145,172,277 02	1,441,505 22	
10,561,522 01	148,951,797 80	146,926,211 95	2,025,585 85	
8,878,878 91	155,857,819 25	149,727,649 92	6,130,169 51	
8,891,907 80	150,508,628 12	146,291,158 91	4,017,489 21	
5,610,495 66	148,154,910 56	144,745,005 56	3,409,905 20	
4,515,494 69	157,111,886 26	152,889,679 62	4,222,206 64	
16,144,607 42	162,724,145 54	159,025,577 52	3,698,768 02	
17,657,007 78	166,412,642 45	163,451,869 51	2,960,773 14	
27,751,059 51	180,278,560 55	177,082,280 60	3,196,279 95	
35,965,945 02	191,765,615 85	187,062,522 17	4,703,291 68	
32,507,450 69	190,495,105 17	186,225,129 58	4,269,975 59	
32,051,825 01	195,295,155 05	188,795,756 71	6,499,416 52	
57,724,704 85	206,605,462 01	205,206,671 94	1,398,790 07	
21,905,608 68	196,255,255 29	191,604,515 92	4,650,739 57	
19,225,511 50	196,565,694 82	191,920,940 52	4,644,754 50	
27,396,688 95	207,786,906 92	199,655,875 76	8,131,031 16	
25,065,874 15	227,198,006 45	216,907,800 50	10,290,205 95	
645,742,846 94	5,975,550,845 72	5,851,386,720 74	142,144,124 98	

a) Après déduction de fr. 37,546,540 75 c² pour les allocations portées au budget de la dette publique, en vue de l'exécution des articles 11 et 12 du traité du 15 novembre 1831, lesquelles doivent être considérées comme non venues.

b) Les annulations déduites des crédits comprennent une somme de 261,525 francs pour le montant des annulations opérées en exécution de la loi du 6 mars 1858, sur les portions de crédit transférées de l'exercice 1856, en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'État.

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

EXERCICES.	PRÉVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE.						RESTE, ou crédits affectés à l'exercice.
	CRÉDITS accordés par la loi du budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, déduction faite des annulations de crédits.	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des budgets.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	
REPORT.	5,027,341,079 13	287,160,303 78	17,752,080 15	35,901,720 64	5,366,155,273 70	36,367,274 92	5,329,787,998 78
1871.	179,305,141 29	18,165,561 37	853,614 11	2,465,554 28	200,787,871 05	3,145,122 52	197,644,748 53
1872.	192,956,342 58	10,047,531 27	1,042,538 45	3,143,122 52	207,189,534 82	2,541,548 66	204,647,986 16
1873.	204,731,845 22	15,963,052 89	1,463,792 79	2,541,548 66	222,700,239 56	2,506,426 68	220,103,812 88
1874.	256,417,401 80	8,499,242 50	1,232,024 84	2,506,426 68	248,745,095 71	3,151,924 82	245,593,170 89
1875.	238,281,440 55	11,349,458 18	1,290,986 65	3,151,924 82	254,075,810 20	2,248,088 95	251,825,721 25
1876.	245,220,640 97	6,463,412 59	1,023,383 23	2,248,088 95	255,857,525 74	1,804,775 44	254,052,750 30
1877.	248,936,782 62	15,168,247 57	1,721,841 51	1,804,775 44	267,631,647 14	1,394,785 38	266,236,861 86
1878.	260,390,515 25	7,532,383 74	1,954,216 05	1,394,785 38	271,271,899 20	2,125,924 06	269,145,975 14
1879.	274,344,317 80	2,707,065 62	1,416,135 21	2,125,924 06	280,593,442 69	1,622,828 46	278,970,614 25
1880.	278,818,549 04	16,337,236 49	1,364,595 55	1,622,828 46	298,143,209 54	1,354,465 30	296,788,746 24
1881.	296,219,571 97	9,160,851 36	1,688,278 28	1,354,465 30	308,423,164 91	1,235,520 96	307,167,843 95
1882.	310,755,895 47	7,156,701 15	2,120,451 70	1,235,520 96	321,288,459 28	669,804 14	320,618,565 14
1883.	322,870,816 47	3,253,652 04	1,865,289 41	669,804 14	328,659,652 06	930,574 55	327,729,077 51
1884.	326,870,741 71	2,227,307 97	1,177,915 28	930,574 55	331,206,629 51	1,044,414 50	330,162,215 21
1885.	319,403,295 "	199,650 10	1,268,264 16	1,044,414 50	321,915,625 56	700,254 13	321,215,369 43
1886.	316,309,150 77	1,397,904 23	1,737,085 89	700,254 13	320,144,593 02	492,988 55	319,651,404 47
1887.	312,136,772 30	2,072,156 38	1,407,635 11	492,988 55	316,199,572 34	850,100 51	315,349,472 03
1888.	314,343,358 03	1,792,654 10	1,232,934 02	850,100 51	318,219,046 46	357,610 69	317,881,435 77
1889.	322,414,138 28	2,608,474 55	1,858,315 77	357,610 69	327,218,539 29	942,545 59	326,276,195 90
1890.	335,713,661 08	2,612,661 23	1,427,005 38	942,545 59	338,695,671 08	684,752 82	338,010,938 26
1891.	338,951,564 02	939,276 84	1,588,887 10	684,752 82	341,964,460 78	612,296 71	341,352,164 07
1892.	340,860,948 57	1,723,703 96	1,485,876 63	612,296 71	344,682,825 87	363,129 79	344,319,696 08
1893.	345,966,749 67	1,706,642 42	1,504,630 38	363,129 79	347,541,172 26	392,484 66	347,148,687 60
1894.	347,723,568 27	7,417,224 25	1,638,902 64	392,484 66	357,172,179 82	1,389,058 43	355,783,121 39
1895.	360,677,484 09	11,708,199 28	1,396,375 39	1,389,058 43	375,171,517 19	2,167,748 42	373,003,568 77
1896.	367,174,364 31	17,117,167 97	3,894,074 23	2,167,748 42	390,353,554 93	1,434,419 09	388,919,035 84
1897.	387,469,574 67	43,804,980 56	1,432,713 18	1,434,419 09	434,161,687 50	1,489,568 50	432,672,119 "
1898.	422,537,084 40	10,699,332 29	4,377,013 01	1,489,568 50	439,122,998 29	4,216,141 "	434,906,857 29
1899.	433,868,019 78	21,568,069 57	2,995,981 13	4,216,141 "	462,648,211 48	2,364,276 20	460,283,935 28
1900.	453,025,428 32	34,163,561 24	1,854,829 51	2,364,276 20	491,406,095 27	4,409,846 88	486,996,248 59
1901.	488,967,301 59	11,758,102 47	2,713,092 63	4,409,846 88	507,848,545 57	1,560,306 26	506,288,037 51
1902.	491,368,524 56	10,723,489 72	6,255,041 92	1,560,306 26	509,907,565 46	2,409,254 71	507,507,110 75
1903.	510,108,489 52	7,953,628 06	5,072,183 82	2,409,254 71	525,534,556 11	3,094,515 05	522,440,041 06
1904.	527,372,875 27	7,926,741 91	5,439,980 88	3,094,515 05	545,834,111 11	1,839,501 48	544,004,809 63
1905.	541,866,402 32	22,413,129 42	10,671,448 62	1,839,501 48	576,790,281 84	2,712,733 75	574,077,548 11
1906.	566,668,193 02	34,891,575 86	2,116,945 63	2,712,733 75	606,389,444 24	4,638,878 87	601,750,565 37
1907.	597,526,294 12	26,521,360 51	1,746,809 66	4,638,878 87	630,433,545 16	2,125,939 97	628,309,405 19
1908.	621,185,766 27	3,821,456 76	3,175,927 37	2,125,939 97	630,307,090 37	1,546,161 62	628,760,928 75
1909.	619,108,800 11	16,588,805 22	7,673,984 79	1,546,161 62	644,917,759 74	1,551,400 34	643,366,359 40
	49,322,224,886 30	725,322,223 31	114,725,331 94	105,034,458 50	20,265,306,899 85	106,565,858 64	20,158,741,041 21

DE 1850 A 1909 INCLUSIVEMENT (SUITE). — DÉPENSES (SUITE).

SERVICES SPÉCIAUX. — CRÉDITS rattachés à l'exercice.	TOTAL DES PRÉVISIONS de dépenses.	FAITS RÉALISÉS.	Excédents	Observations.
		DÉPENSES résultant des services faits.	DE CRÉDITS à annuler. (Service ordinaire)	
645,742,846 94	5,075,550,845 72	5,851,586,720 74	142,144,124 98	
45,924,116 81	241,568,865 54	253,191,225 11	5,377,642 25	
51,086,552 17	255,754,538 53	251,974,512 80	3,759,825 53	
154,141,616 24	554,245,429 12	550,898,578 60	3,547,050 52	
60,599,200 54	506,192,371 25	501,642,754 68	4,549,656 55	
45,164,484 58	296,990,205 65	292,222,405 21	4,767,710 42	
44,586,605 24	298,659,555 54	294,355,925 86	4,305,427 68	
124,698,774 20	590,955,656 06	586,075,145 99	4,862,492 07	
85,552,952 14	352,678,927 28	549,427,757 90	3,251,169 38	
70,052,545 17	549,005,157 40	545,659,016 07	5,564,141 55	
90,898,774 97	587,687,521 21	582,908,428 75	4,779,092 46	
99,490,430 45	406,658,274 40	402,528,405 96	4,529,868 44	
106,625,652 87	427,244,218 01	422,949,551 05	4,294,666 98	
85,065,072 49	412,794,150 *	406,422,707 95	6,371,442 05	
59,526,942 75	569,689,157 96	561,699,505 71	7,989,852 25	
57,555,587 58	558,550,957 01	551,251,458 55	7,299,518 48	
55,799,486 41	555,450,890 88	549,556,608 52	5,894,282 36	
56,922,266 79	552,271,758 82	546,137,851 68	6,135,887 14	
41,509,420 81	559,190,856 58	555,595,911 90	3,596,944 68	
51,111,786 72	577,587,982 62	575,287,881 *	4,100,101 62	
82,662,977 70	420,675,915 96	417,895,629 09	2,780,286 87	
65,445,199 26	404,797,365 55	402,167,955 94	2,629,429 59	
64,906,072 98	409,225,769 06	405,910,417 90	2,515,551 16	
49,828,505 52	596,977,191 12	594,529,146 07	2,448,045 05	
49,218,904 72	405,002,026 11	402,558,551 29	2,445,494 82	
45,564,255 76	418,567,804 55	410,585,401 42	8,184,405 11	
55,055,985 91	445,952,921 75	457,608,281 89	6,514,659 86	
86,529,585 24	519,001,704 24	511,598,214 45	7,605,489 79	
266,444,231 92	701,351,089 21	695,625,188 05	7,725,901 16	
119,011,862 61	579,295,797 89	570,442,110 68	8,853,687 21	
95,102,409 35	582,098,657 74	574,158,192 21	7,940,465 53	
104,919,454 88	611,207,472 19	605,029,159 64	7,578,352 55	
114,266,228 42	621,775,559 17	615,556,076 21	6,417,262 96	
117,025,598 04	659,465,659 10	627,975,568 54	11,490,070 76	
161,359,796 26	705,354,605 89	628,527,575 59	15,027,030 50	
59,885,176 58	655,960,724 69	626,498,501 76	7,462,222 93	
180,844,565 94	782,594,951 51	772,565,942 89	10,228,988 42	
152,555,642 99	780,845,016 18	767,772,762 56	15,072,285 62	
157,429,706 55	780,190,635 50	770,451,015 59	15,759,621 91	
151,747,457 90	795,155,817 50	786,197,824 45	8,955,992 85	
4,403,174,288 *	24,264,915,329 21	23,871,477,151 81	590,757,877 40	

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

EXERCICES.	BUDGETS ORDINAIRES.		SERVICES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIAUX.		BUDGETS ET SERVICES RÉUNIS.	
	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.
1850 (4 ^e trimestre)	25,869,417 15	27,548,564 56	652,804 25	652,804 25	26,502,221 56	27,981,168 79
1851.	66,942,211 82	66,208,608 91	46,285,605 21	46,205,554 60	113,225,815 05	112,415,965 51
1852.	77,811,942 41	85,908,455 19	74,652,565 56	74,592,465 76	152,464,505 97	158,500,918 95
1855.	88,005,710 44	91,904,974 94	54,605 48	•	88,058,315 92	91,904,974 94
1854.	86,580,098 41	86,515,600 96	10,521,259 55	10,000,000 »	96,701,357 76	96,515,600 96
1855.	89,171,554 50	85,614,004 96	1,905,891 40	1,490,000 »	91,075,225 70	87,104,004 96
1856.	85,815,668 92	84,154,524 22	16,818,965 47	15,374,165 74	102,632,632 59	99,528,487 96
1857.	89,406,615 99	95,351,751 64	12,508,656 25	10,000,000 •	101,715,250 24	105,351,751 64
1858.	97,687,045 81	94,420,544 74	25,822,869 »	25,778,055 70	125,509,914 81	120,198,578 44
1859.	99,788,816 92	108,209,611 11	16,048,612 05	15,896,897 40	115,857,428 97	124,196,508 51
1860.	100,558,748 59	102,840,115 52	68,817,505 27	65,074,257 65	169,576,255 86	165,914,570 95
1841.	101,505,775 25	114,976,586 11	59,052 92	»	101,542,826 17	114,976,586 11
1842.	104,558,497 10	106,094,914 71	22,408,459 45	23,278,095 17	126,766,956 55	129,575,909 88
1845.	105,055,528 51	118,156,186 72	18,256,518 97	1,699,765 61	125,289,847 48	119,855,950 55
1844.	110,425,688 59	110,529,657 29	88,584,820 54	84,656,000 »	198,810,508 75	195,185,657 29
1845.	112,276,648 08	115,056,985 06	17,579,502 99	21,552,566 85	129,855,951 97	154,589,549 89
1846.	113,247,056 72	117,551,299 20	817,006 65	5,221,700 09	114,064,045 57	122,752,999 29
1847.	115,544,560 72	125,805,752 88	185,705 12	5,768,642 11	115,528,065 84	127,572,374 99
1848.	108,957,848 54	126,156,104 69	57,180,038 01	8,924,490 68	146,117,886 55	155,060,595 57
1849.	115,847,157 52	111,520,091 25	24,500 06	946,977 90	115,871,457 58	112,267,069 15
1850.	116,529,519 17	116,171,171 47	16,547,668 69	2,559,755 29	152,877,187 86	118,750,904 76
1851.	119,005,567 10	117,521,515 75	540,284 84	1,106,145 11	119,545,651 94	118,627,460 84
1852.	124,528,067 80	129,508,195 94	4,125,140 99	2,540,568 99	128,451,208 79	151,848,564 95
1855.	128,857,925 59	129,541,079 65	10,650,546 80	4,969,827 76	159,468,270 19	154,510,907 41
1854.	152,551,582 04	155,515,976 46	20,521,670 46	9,656,500 56	152,675,052 50	145,172,277 02
1855.	159,568,195 50	156,564,889 94	5,155,975 15	10,561,522 01	144,502,166 65	146,926,211 95
1856.	145,007,097 42	140,848,771 01	5,252,114 49	8,878,878 91	146,259,211 91	149,727,649 92
1857.	146,781,442 01	157,599,251 11	2,562,481 92	8,891,907 86	149,145,925 95	146,291,158 91
1858.	155,154,108 22½	159,154,509 70	726,651 15	5,610,495 66	155,880,759 57½	144,745,005 56
1859.	156,628,276 70	148,574,184 95	1,721,369 15	4,515,494 69	158,549,645 85	152,889,679 62
1860.	155,612,571 17½	142,880,769 90	14,096,647 44	16,144,607 42	169,709,218 61½	159,025,577 52
1861.	156,771,924 87	145,774,861 55	15,462,486 97	17,657,007 78	172,254,411 84	165,451,869 51
1862.	161,116,559 51½	149,551,221 29	5,421,575 01	27,751,059 51	164,557,914 52½	177,082,280 60
1863.	163,241,641 14	151,096,377 15	5,685,679 55	55,965,945 02	168,925,320 49	187,062,322 17
1864.	164,249,550 74½	155,715,678 89	17,264,924 25	52,507,450 69	181,514,254 97½	186,225,120 58
1865.	169,059,660 28	156,741,911 70	9,047,290 89	52,051,825 01	178,086,951 17	188,795,736 71
1866.	168,841,101 34	165,481,967 11	18,206,576 99	57,724,704 83	187,047,478 55	205,206,671 94
1867.	172,971,952 24	169,700,707 24	50,452,961 18	21,905,608 68	225,404,895 42	191,604,515 92
1868.	176,294,575 34	172,697,628 82	55,547,120 07	19,225,511 50	209,641,495 41	191,920,940 52
1869.	185,201,172 59	172,259,184 85	25,891,261 26	27,596,688 95	211,092,455 85	199,655,875 76
1870.	190,557,001 95	191,845,926 57	14,905,107 47	25,063,874 15	205,442,109 40	216,907,800 50
A REPORTER.	5,116,094,556 99	5,066,215,251 21	751,217,600 26	765,175,409 53	5,847,511,965 25	5,851,586,720 74

DE 1850 A 1909 INCLUSIVEMENT. — RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

EXCÉDENTS				Observations.
SUR LES BUDGETS ORDINAIRES		SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux		
de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.	
"	1,478,947 45	"	"	Réglé définitivement par la loi du 5 mars 1846.
755,602 91	"	78,248 61	"	Idem.
"	6,096,512 78	60,099 80	"	Idem.
"	5,901,264 50	54,605 48	"	Réglé définitivement par la loi du 15 juin 1846.
"	155,502 55	521,259 55	"	Idem.
5,557,529 54	"	415,891 40	"	Idem.
1,659,544 70	"	1,444,799 75	"	Réglé définitivement par la loi du 5 mai 1847.
"	5,925,117 65	2,508,656 25	"	Idem.
5,266,701 07	"	44,835 50	"	Idem.
"	8,510,794 19	151,714 65	"	Idem.
"	2,281,564 75	5,745,247 64	"	Idem.
"	15,672,812 86	59,052 92	"	Réglé définitivement par la loi du 24 mai 1848.
"	1,756,417 61	"	870,535 72	Idem.
"	15,102,858 21	16,556,755 56	"	Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849.
"	105,068 90	5,728,820 54	"	Réglé définitivement par la loi du 30 juillet 1858.
"	760,554 08	"	5,775,065 84	Idem.
"	4,284,262 48	"	4,404,695 44	Idem.
"	10,459,372 16	"	5,584,958 99	Idem.
"	17,198,256 15	28,255,547 55	"	Idem.
2,527,046 29	"	"	922,677 84	Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1859.
558,547 70	"	15,787,935 40	"	Idem.
1,482,051 57	"	"	785,860 27	Réglé définitivement par la loi du 7 avril 1865.
"	5,180,128 14	1,782,772 "	"	Idem.
"	705,156 26	5,660,519 04	"	Idem.
"	1,164,594 42	10,665,369 90	"	Idem.
2,805,505 56	"	"	5,227,548 88	Idem.
2,158,526 41	"	"	5,646,764 42	Idem.
9,582,210 90	"	"	6,520,425 88	Idem.
16,019,598 52½	"	"	4,885,864 51	Idem.
8,254,091 77	"	"	2,794,125 54	Idem.
12,731,801 27½	"	"	2,047,959 98	Réglé définitivement par la loi du 31 déc. 1866.
10,997,065 54	"	"	2,194,520 81	Idem.
11,785,118 22½	"	"	24,529,484 50	Réglé définitivement par la loi du 20 juin 1868.
12,145,265 99	"	"	50,282,265 67	Réglé définitivement par la loi du 25 fév. 1869.
10,555,651 85½	"	"	15,242,526 46	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1869.
12,297,748 58	"	"	25,004,554 12	Réglé définitivement par la loi du 12 juin 1870.
5,559,154 25	"	"	19,518,527 84	Réglé définitivement par la loi du 5 juillet 1871.
5,271,225 "	"	28,529,352 50	"	Réglé définitivement par la loi du 23 déc. 1872.
5,596,746 52	"	14,125,808 57	"	Réglé définitivement par la loi du 27 déc. 1872.
12,961,987 76	"	"	1,505,427 67	Réglé définitivement par la loi du 16 juin 1873.
"	1,506,924 44	"	10,158,766 66	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1874.
145,881,695 32	98,000,589 54	133,731,249 57	167,687,112 84	

TABLEAU DES RESULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

EXERCICES.	BUDGETS ORDINAIRES.		SERVICES EXTRAORDINAIRES ET SPECIAUX.		BUDGETS ET SERVICES REUNIS.	
	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.
REPORT.	5,116,094,356 99	5,066,213,251 51	751,217,606 26	765,175,469 55	5,847,311,965 25	5,851,586,720 74
1871.	207,705,992 90	194,267,106 50	48,937,975 54	43,924,116 81	256,645,968 44	258,191,325 11
1872.	215,552,680 40	200,888,160 65	26,587,748 50	51,086,352 17	259,940,437 90	251,974,512 80
1873.	227,028,529 52	216,756,762 56	114,057,649 51	154,141,616 24	341,086,178 65	350,898,578 60
1874.	245,454,192 39	241,045,554 54	72,439,447 82	60,599,200 34	515,913,640 21	501,642,754 68
1875.	245,977,557 67	247,058,010 85	52,754,048 96	45,164,484 58	278,711,586 65	292,222,495 21
1876.	255,105,724 70	249,749,522 62	71,517,018 96	44,586,605 24	526,620,745 66	294,555,925 86
1877.	257,514,920 47	261,574,569 79	88,769,605 80	124,698,774 20	546,284,526 27	586,075,145 99
1878.	260,240,605 41	265,894,805 76	107,540,858 52	85,552,952 14	567,590,401 95	549,427,757 90
1879.	270,491,119 90	275,606,472 00	50,510,695 47	70,052,545 17	500,801,815 57	545,659,016 07
1880.	291,921,128 65	292,009,655 78	102,294,805 06	90,898,774 97	594,215,951 71	582,908,428 75
1881.	296,777,625 06	502,837,975 51	81,226,166 79	90,490,450 45	578,005,789 85	402,528,405 96
1882.	501,112,055 04	516,525,898 16	155,504,865 90	106,625,652 87	456,506,919 84	422,940,551 05
1883.	505,105,767 55	521,557,635 46	151,875,158 15	85,065,072 49	454,976,925 48	406,422,707 95
1884.	505,935,128 51	522,172,562 06	44,087,005 79	59,526,942 75	550,022,152 10	561,699,505 71
1885.	515,170,502 59	515,915,850 95	19,915,121 57	37,555,587 58	555,085,425 76	551,251,458 55
1886.	515,041,955 22	515,757,122 11	55,540,151 92	55,799,486 41	571,291,105 14	549,556,608 52
1887.	525,515,687 50	509,215,584 80	17,648,406 56	56,922,266 79	541,164,155 86	546,157,851 68
1888.	553,051,945 88	514,284,491 09	13,614,840 06	41,509,420 81	546,666,785 94	555,595,911 90
1889.	557,881,126 65	522,176,094 28	49,155,589 84	51,111,786 72	587,056,516 49	575,287,881 .
1890.	540,525,672 04	555,250,651 39	57,878,647 22	82,662,977 70	578,404,519 26	417,895,629 09
1891.	546,546,507 48	558,722,754 68	55,600,796 91	65,445,199 26	401,947,104 59	402,167,955 94
1892.	547,265,877 69	541,004,544 92	68,780,784 52	64,906,072 98	414,044,662 21	405,910,417 90
1893.	552,284,745 98	544,700,642 55	45,595,285 79	49,828,505 52	597,678,051 77	594,529,146 07
1894.	562,599,822 91	553,559,626 57	42,584,577 62	49,218,904 72	405,184,400 55	402,558,551 29
1895.	572,155,998 71	564,819,165 66	25,594,445 74	45,564,255 76	595,750,444 45	410,585,401 42
1896.	588,657,582 54	582,554,295 98	92,282,555 02	55,055,985 91	480,959,955 56	457,608,281 89
1897.	450,839,645 64	425,068,629 21	68,775,244 68	86,529,585 24	499,612,888 52	511,598,214 45
1898.	459,281,905 68	427,180,956 15	240,704,515 16	266,444,251 92	679,986,220 84	695,625,188 05
1899.	469,031,404 51	451,450,248 07	14,240,127 14	119,011,862 61	485,271,551 65	570,442,110 68
1900.	494,105,772 85	479,055,782 86	48,672,550 72	95,192,499 55	542,778,105 55	574,158,192 21
1901.	501,249,229 87	498,709,704 76	154,466,551 85	104,919,454 88	655,715,761 70	605,629,139 64
1902.	504,505,186 51	501,080,847 79	123,444,875 57	114,266,228 42	627,750,060 08	615,556,086 21
1903.	513,851,261 21	510,949,970 50	118,565,548 56	117,025,593 04	652,416,899 77	627,975,568 54
1904.	553,199,545 90	526,967,779 55	158,929,106 69	161,559,796 26	672,128,650 59	688,527,575 59
1905.	581,552,555 56	566,615,325 18	125,052,645 54	59,885,176 58	706,584,998 00	696,498,501 76
1906.	597,168,157 06	591,521,576 95	78,519,756 92	180,844,565 94	675,687,915 98	772,565,942 89
1907.	617,808,505 95	615,257,119 57	90,450,592 95	152,555,642 99	708,258,896 88	767,772,762 56
1908.	616,985,960 28	613,021,506 84	82,454,151 15	157,429,706 55	699,420,091 45	770,451,015 39
1909.	645,107,015 55	634,450,566 55	150,109,497 96	151,747,457 90	795,216,515 29	786,197,824 45
	49,873,483,434 78	49,646,572,541 22	3,772,943,211 83	4,224,604,910 59	23,646,432,343 61	23,874,477,451 81

DE 1850 A 1909 INCLUSIVEMENT. — RÉSULTATS GÉNÉRAUX (SUITE).

EXCÉDENTS				Observations.
SUR LES BUDGETS ORDINAIRES		SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux		
de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.	
145,881,695 52	96,000,589 54	133,731,249 57	167,687,112 84	
15,438,886 60	"	5,015,858 75	"	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1875.
12,464,528 77	"	"	24,498,605 67	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1876.
10,271,766 96	"	"	20,085,966 93	Réglé définitivement par la loi du 10 mai 1877.
2,410,658 05	"	11,860,247 48	"	Réglé définitivement par la loi du 21 mai 1878.
"	1,080,475 16	"	12,450,455 42	Réglé définitivement par la loi du 26 mai 1880.
5,554,402 08	"	26,930,415 72	"	Réglé définitivement par la loi du 15 juil. 1881.
"	3,859,449 52	"	35,929,168 40	Réglé définitivement par la loi du 10 mai 1882.
"	5,645,202 35	23,807,006 58	"	Réglé définitivement par la loi du 31 mars 1885.
"	5,115,553 "	"	59,721,849 70	Idem.
"	88,525 15	11,596,028 09	"	Idem.
"	6,060,352 45	"	18,264,265 66	Réglé définitivement par la loi du 29 juil. 1885.
"	15,211,844 22	28,769,215 03	"	Réglé définitivement par la loi du 16 mars 1886.
"	18,255,868 11	60,808,085 84	"	Réglé définitivement par la loi du 23 déc. 1887.
"	16,237,254 65	4,560,061 04	"	Idem.
"	745,548 56	"	17,420,466 21	Réglé définitivement par la loi du 18 fév. 1889.
2,184,851 11	"	19,549,665 51	"	Réglé définitivement par la loi du 30 déc. 1889.
14,500,102 61	"	"	19,273,800 45	Réglé définitivement par la loi du 20 déc. 1890.
18,767,454 79	"	"	27,694,580 75	Réglé définitivement par la loi du 20 déc. 1891.
15,705,032 37	"	"	1,956,396 88	Réglé définitivement par la loi du 5 juillet 1893.
5,295,020 65	"	"	44,784,350 48	Réglé définitivement par la loi du 26 déc. 1893.
7,623,572 80	"	"	7,844,402 35	Réglé définitivement par la loi du 25 mars 1895.
6,259,532 77	"	1,874,711 54	"	Réglé définitivement par la loi du 28 avril 1896.
7,584,105 45	"	"	4,455,217 75	Réglé définitivement par la loi du 22 avril 1897.
9,260,196 54	"	"	6,654,527 10	Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1898.
7,516,855 05	"	"	21,969,790 02	Réglé définitivement par la loi du 5 août 1899.
6,105,286 56	"	37,228,367 11	"	Réglé définitivement par la loi du 2 août 1901.
5,771,014 43	"	"	17,556,340 56	Idem.
12,100,949 55	"	"	25,739,916 76	Réglé définitivement par la loi du 12 août 1903.
17,601,156 44	"	"	104,771,735 47	Idem.
15,049,989 97	"	"	46,430,078 65	Réglé définitivement par la loi du 4 mai 1905.
2,559,525 11	"	29,547,096 95	"	Réglé définitivement par la loi du 5 mai 1905.
5,215,558 72	"	9,178,645 15	"	Réglé définitivement par la loi du 17 mai 1906.
2,901,290 91	"	1,539,950 52	"	Réglé définitivement par la loi du 18 août 1907.
6,251,764 57	"	"	22,450,689 57	Réglé définitivement par la loi du 21 mai 1908.
14,737,050 38	"	85,149,466 76	"	Réglé définitivement par la loi du 7 août 1911.
5,646,580 11	"	"	102,524,609 02	Idem.
2,571,184 38	"	"	62,085,050 06	Idem.
3,964,655 44	"	"	74,995,575 40	Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1912.
10,656,648 78	"	"	1,637,959 94	
393,209,031 05	166,298,440 49	470,944,909 22	928,600,667 98	
226,910,590 56		(1) 451,655,698 76		(9) RÉSULTAT GÉNÉRAL. Services extraordinaires. — Excédents de dépenses . . . fr. 451,655,698 76 Services ordinaires, — Bonis . . . 226,910,590 56 Excédents de dépenses: . . . fr. 224,745,108 20

(1) RÉSULTAT GÉNÉRAL.

Services extraordinaires. — Excédents de dépenses . . . fr. 451,655,698 76
Services ordinaires, — Bonis . . . 226,910,590 56

Excédents de dépenses: . . . fr. 224,745,108 20

(346)

RÉSULTAT GÉNÉRAL**DU BUDGET DE L'EXERCICE 1910.**

Les recouvrements effectués sur les droits afférents à
l'exercice s'élèvent, pour les ressources ordinaires, à . fr. 682,487,132 23
et pour les ressources extraordinaires, à 152,917,647 20

ENSEMBLE. fr. 818,404,779 43

Les dépenses ordinaires liquidées et ordonnancées
pendant l'exercice, montent à fr. 672,954,146 38
et les dépenses sur ressources extraordinaires, à 156,502,101 16

ENSEMBLE. fr. 829,456,247 54

Par conséquent, les dépenses excèdent les recettes de fr. 14,051,468 09

Mais comme l'exercice 1909 a laissé un excédent de dépenses de
fr. 224,745,108 20 c^q qui, d'après le projet de loi de compte de cet exer-
cice, doit être transporté à l'exercice suivant, ci 224,745,108 20

le résultat final, à la clôture de l'exercice 1910, présente un excédent de
dépenses de fr. 238,796,576 29

COMPARAISON

de la situation provisoire et de la situation définitive du budget de l'exercice 1910.

D'après la situation provisoire de l'exercice 1910, le budget de cet exercice paraissait devoir présenter un excédent de recettes de

22,993,949 22

D'après la situation définitive de cet exercice, on constate un excédent de dépenses de

238,796,376 29

Cette différence s'explique ainsi qu'il suit :

Soit une différence de fr.

261,790,525 51

1° Modifications aux recettes prévues dans la situation provisoire,

SAVOIR :

RESSOURCES ORDINAIRES.		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
Impôts	Contributions directes, douanes et accises	10,061,099 03	»
	Enregistrement et domaines	»	1,078,339 60
Péages	Enregistrement et domaines	843,177 20	»
	Chemins de fer, etc.	119,072 09	»
Capitaux et revenus	Enregistrement et domaines	»	5,037 24
	Prisons	64,733 08	»
	Trésorerie générale, etc.	»	2,726,254 26
	Contributions directes, etc.	44,712 88	»
Remboursements	Enregistrement et domaines	»	77,873 87
	Prisons	»	»
	Trésorerie générale, etc.	»	176,780 19
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Remboursement d'avances faites par l'État pour la construction d'égouts à Wendenne		»	34,772 10
Remboursement d'avances faites au fonds de garantie institué par l'article 20 de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail		»	130,000 »
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles		»	120,276 13
Prix de vente des terrains situés à Ostende, cédés à M. North. (Convention/loi des 8 mars/9 mai 1898.) 12 ^e annuité		»	3,764,462 96
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes		»	6,051 43
Remboursement de l'avance destinée à constituer un fonds spécial et temporaire pour l'armement et l'approvisionnement en munitions de la position d'Anvers (Loi du 5 juillet 1909.)		3,000,000 »	»
		14,132,794 28	8,119,847 78

RESTE en augmentation de recettes. fr.

6,012,946 50

2° Modifications aux dépenses prévues dans la situation provisoire,

SAVOIR :

DÉPENSES ORDINAIRES.		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
Dette publique		2,292,971 09	»
Dotations		»	»
Ministère de la justice		2,763,303 92	»
— des affaires étrangères		389,612 87	»
— de l'intérieur et de l'agriculture		488,206 72	»
— des sciences et des arts		3,178,030 64	»
— de l'industrie et du travail		403,874 49	»
— des chemins de fer, postes et télégraphes		21,453,909 88	»
— de la guerre		10,453,150 »	»
Corps de la gendarmerie		»	»
Ministère des finances		958,455 »	»
— des travaux publics		1,634,345 79	»
— des colonies		13,000 »	»
Non-valeurs et remboursements		629,637 96	»
Les économies ou crédits non consommés par les dépenses et à annuler, évalués dans la situation provisoire à 7,400,000 francs, s'élèvent, d'après la situation définitive, à fr. 5,156,415 28; par conséquent, une diminution de dépenses de		2,243,584 72	»
Les portions de crédits afférentes aux dépenses engagées sur les budgets des exercices 1907 à 1910 et dont le transfert à l'exercice 1911 doit avoir lieu conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité, montent à		»	3,843,769 27
Excédent de dépenses de l'exercice 1909		224,743,108 20	»
		271,647,241 28	3,843,769 27

RESTE en augmentation de dépenses fr.

267,803,472 01

Différence pareille à celle qui est établie ci-dessus, entre la situation provisoire et la situation définitive du budget de l'exercice 1910. fr.

261,790,525 51

COMPTE PROVISOIRE

DE

BUDGET DE L'EXERCICE 1911.

NOTE

SUR LE COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1911.

Ce compte est rendu en exécution de l'article 43 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État. Il présente la situation provisoire du budget de l'exercice 1911, telle qu'elle résulte des opérations de recette et de dépense qui ont eu lieu pendant l'année 1911, en vertu des dispositions législatives qui les ont autorisées. En voici les résultats sommaires :

§ 1^{er}.

ÉVALUATIONS DU BUDGET.

Par le vote primitif du budget, les ressources et les charges de l'exercice 1911 ont été évaluées, savoir :

<i>Recettes</i> , à	fr. 658,724,844 »
<i>Dépenses</i> , à	664,347,923 88
EXCÉDENT PRÉSUMÉ DE DÉPENSES.	fr. 5,623,079 88

D'autre part, il a été rattaché au compte du budget, les ressources extraordinaires ci-après :

1 ^o Part revenant à l'État dans la dixième annuité à verser par la Chine en amortissement de l'indemnité attribuée à la Belgique à la suite des troubles de 1900	97,700 »
2 ^o Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	300,000 »
3 ^o Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes	100,000 »
A REPORTER	fr. 497,700 »

REPORT. . . . fr. 497,700 »

4° Prix de vente de terrains situés à Ostende, cédés à M. North (Convention du 8 mars 1898. Loi du 9 mai suivant. — 13^e annuité) . . . 540,000 »

5° Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 16 février 1910. — Partie rattachée à 1911.) . . . 41,731,969 77

ENSEMBLE. . . . fr. 42,789,669 77

DÉPENSES.

Les *dépenses ordinaires* ont été fixées par le budget primitif à . . fr. 664,547,923 88

Elles se sont accrues :

1° De crédits supplémentaires s'élevant à. 5,000 »

2° Des parties d'allocations nécessaires pour solder des créances engagées sur les budgets ordinaires des exercices 1907, 1908, 1909 et 1910, et dont le transfert a eu lieu en conformité de l'article 50 de la loi de comptabilité 3,843,769 27

ENSEMBLE. . . . fr. 668,496,693 15

D'autre part, il est ouvert aux départements ministériels, pour les dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1911 :

1° A titre de crédits reportés :

a) De l'exercice 1909. — Art. 11 de la loi du
17 août 1909 fr. 111,819,535 37

b) De l'exercice 1910. — Art. 10 de la loi du
25 mai 1910. 48,476,894 72

160,296,430 09

2° A titre de crédits nouveaux :

Loi du 25 mai 1910. { Art. 1^{er} . fr. 116,101,883 01
— 2 . . . 2,000,000 »
— 3 . . . 100,000 »
— 4 . . . 10,801,250 75 } 129,003,133 76

129,003,133 76

ENSEMBLE. . . . fr. 289,299,563 85

Il y a lieu d'en déduire :

1° Le transfert à l'exercice 1912, effectué en conformité de l'article 11 de la loi du 7 août 1911, ci fr.	159,488,601 90	
2° La somme à annuler en exécution de l'article 11, § 2, de la loi du 17 août 1909, ci	8,050,193 85	
	<u>167,538,795 75</u>	
de sorte que les crédits rattachés à l'exercice 1911 s'élèvent à fr.	<u>121,760,768 10</u>	

En réunissant le budget ordinaire au budget extraordinaire, on arrive aux résultats ci-après :

RECETTES.

Ressources ordinaires fr.	658,724,844 »	} 701,514,513 77
— extraordinaires	42,789,669 77	

DÉPENSES.

Service ordinaire fr.	668,196,695 15	} 789,957,461 25
Services spéciaux	121,760,768 10	

L'exercice se serait donc clôturé par un EXCÉDENT DE DÉPENSES de. . fr. 88,442,947 48

si les résultats étaient restés strictement dans les limites des prévisions.

§ 2.

COMPARAISON

DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES AVEC LES FAITS RÉALISÉS ET A RÉALISER.

En regard de ces prévisions budgétaires, on trouvera ci-après le montant des recettes et des dépenses effectuées pendant l'année 1911, ainsi que le montant probable de celles qui seront encore effectuées jusqu'à la clôture de l'exercice.

RECETTES.

Les ressources ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1911 ont été évaluées, comme on vient de l'établir, à fr.	701,514,513 77
Les droits constatés à la charge des redevables de l'État s'élèvent à fr.	733,629,959 65
Les recouvrements effectués sur ces droits pendant l'année 1911 sont de	<u>711,274,228 22</u>
Au 1 ^{er} janvier 1912, il restait à recouvrer fr.	<u>22,355,731 43</u>
Les droits constatés	<u>733,629,959 65</u>
sont donc supérieurs aux évaluations de. fr.	<u>32,115,445 88</u>

DÉPENSES.

Les crédits ouverts aux Ministres, pour les services ordinaires et extraordinaires, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à fr. 789,957,461 25

Les dépenses liquidées et ordonnancées, jusqu'au
1^{er} janvier 1912, montent à fr. 544,272,110 03
et celles qu'on présume devoir encore être faites jusqu'à
la clôture de l'exercice, à. . . . 241,519,351 22

ENSEMBLE. . . . fr. 785,791,461 25

Les paiements effectués et justifiés pendant l'année
1911 n'ont été que de 472,330,379 11

Il restait, par conséquent, à payer ou à justifier, au
1^{er} janvier 1912 fr. 313,461,082 14

Si l'on compare les crédits alloués aux Ministres avec les dépenses probables de l'exercice 1911. . . . 785,791,461 25
l'ensemble de l'exercice présente un excédent présumé des crédits sur les
dépenses de. . . . fr. 4,166,000 »

§ 3.**RÉSULTAT PROBABLE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1911.**

La situation du budget de l'exercice 1911 s'établit donc ainsi qu'il suit :

Recettes tant ordinaires qu'extraordinaires fr. 733,629,959 65
Dépenses — — 785,791,461 25

Excédent probable de dépenses à la clôture de l'exercice. . . fr. 52,161,501 60.

ÉTAT des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1911.

MINISTÈRES et SERVICES.	Dates des lois.	OBJET.	MONTANT		TOTAL.
			d'après le BUDGET PRIMITIF.	d'après les LOIS SPÉCIALES.	
Dette publique	7 août 1911. (Mon. n° 113.)	Budget primitif.	193,251,045 88	»	193,256,045 88
	7 août 1911. (Mon. n° 113.)	Augmentation	»	5,000 »	
Dotations.	30 déc. 1910. (Mon. n° 165.)	Budget primitif.	5,326,128 »	»	5,326,128 »
Ministère de la justice.	12 août 1911. (Mon. n° 113-4.)	Budget primitif.	30,288,200 »	»	30,288,200 »
Ministère des affaires étrang.	10 août 1911. (Mon. n° 111.)	Budget primitif.	4,560,853 »	»	4,560,853 »
Ministère de l'intérieur.	27 juil. 1911. (Mon. n° 116.)	Budget primitif.	7,458,035 »	»	7,458,035 »
Ministère des sciences et des arts.	12 août 1911. (Mon. n° 113.)	Budget primitif.	37,127,843 »	»	37,127,843 »
Ministère de l'industrie et du travail.	8 août 1911. (Mon. n° 113-9.)	Budget primitif.	23,686,167 »	»	23,686,167 »
Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes.	12 août 1911. (Mon. n° 113.)	Budget primitif.	237,353,576 »	»	237,353,576 »
Ministère de la guerre.	3 août 1911. (Mon. n° 116.)	Budget primitif.	59,935,440 »	»	59,935,440 »
Gendarmerie.	3 août 1911. (Mon. n° 116.)	Budget primitif.	9,159,460 »	»	9,159,460 »
Ministère des finances.	7 août 1911. (Mon. n° 113.)	Budget primitif.	22,945,675 »	»	22,945,675 »
Ministère de l'agriculture et des travaux publics.	12 août 1911. (Mon. n° 113.)	Budget primitif.	29,372,031 »	»	29,372,031 »
Ministère des colonies.	29 mars 1911. (Mon. n° 90.)	Budget primitif.	1,082,470 »	»	1,082,470 »
Non-valeurs et remboursements.	7 août 1910. (Mon. n° 113.)	Budget primitif.	2,801,000 »	»	2,801,000 »
TOTAUX. . . fr.			664,347,923 88	5,000 »	664,352,923 88

COMPTE PROVISOIRE

DU

BUDGET DE L'EXERCICE 1911

AU 1^{er} JANVIER 1912.

BUDGET DE

Compte provisoire des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES		
IMPÔTS.	{ Contributions directes, douanes et accises	207,547,750 »
	{ Enregistrement et domaines	74,703,000 »
PÉAGES	{ Enregistrement et domaines	3,080,000 »
	{ Chemins de fer, postes, etc.	340,335,330 »
CAPITAUX ET REVENUS.	{ Enregistrement et domaines	4,945,000 »
	{ Chemins de fer, postes, etc.	295,000 »
	{ Prisons	450,000 »
	{ Trésorerie générale, etc.	19,198,040 »
REMBOURSEMENTS	{ Contributions directes, etc.	1,040,000 »
	{ Enregistrement et domaines	670,000 »
	{ Prisons	22,984 »
	{ Trésorerie générale, etc.	6,417,740 »
TOTAUX. fr.		658,724,844 »
RECETTES EXTRAORDINAIRES.		
Part revenant à l'État dans la dixième annuité à verser par la Chine en amortissement de l'indemnité attribuée à la Belgique à la suite des troubles de 1900		97,700 »
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles.		300,000 »
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes		100,000 »
Prix de vente de terrains situés à Ostende, cédés à M. North. (Convention du 8 mars 1898. Loi du 9 mai suivant — 13 ^e annuité.)		540,000 »
Remboursement d'avances faites par l'État pour la construction d'égouts à Wenduyn.		»
Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour construction de maisons d'école.		»
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi		»
A REPORTER. fr.		1,037,700 »

L'EXERCICE 1911.

recettes, au 1^{er} janvier 1912.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS.	RESTES À RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer.		RÉSULTATS provisoire POUR LE RÈGLEMENT du budget. — RECETTES PROBABLES de l'exercice 1911.	Observations.
			EXCÉDENTS des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENTS DES DROITS RECOURRÉS et à recouvrer.		
211,290,965 66	207,218,433 85	4,072,531 81	»	3,743,215 66	211,290,965 66	
82,211,937 48	80,744,384 65	1,467,552 83	»	7,508,937 48	82,211,937 48	
2,519,879 17	2,509,085 67	10,793 50	560,120 83	»	2,519,879 17	
352,226,254 82	348,660,377 47	3,565,877 35	»	11,870,924 82	352,226,254 82	
5,226,326 71	4,872,239 54	334,087 17	»	281,326 71	5,226,326 71	
313,014 26	313,014 26	»	»	18,014 26	313,014 26	
464,635 57	445,131 93	19,503 64	»	14,635 57	464,635 57	
23,049,769 69	15,020,316 95	7,129,443 74	»	3,851,720 69	23,049,769 69	
1,160,475 60	1,120,477 21	39,998 39	»	120,475 60	1,160,475 60	
919,363 68	721,491 55	197,872 13	»	249,363 68	919,363 68	
22,984 »	22,984 »	»	»	»	22,984 »	
6,788,619 01	6,036,394 66	752,224 35	»	370,879 01	6,788,619 01	
686,194,216 65	668,584,331 74	17,609,884 91	560,120 83	28,029,493 48	686,194,216 65	
98,614 16	73,495 63	25,118 51	»	914 16	98,614 16	
700,519 73	558,001 17	142,518 56	»	400,519 73	700,519 73	
214,080 95	213,340 95	740 »	»	114,080 95	214,080 95	
4,436,269 35	40,958 05	4,395,311 30	»	3,896,269 35	4,436,269 35	
53,722 89	1,564 74	52,158 15	»	53,722 89	53,722 89	
1,335 84	1,335 84	»	»	1,335 84	1,335 84	
230 31	230 31	»	»	230 31	230 31	
5,504,773 23	588,926 71	4,615,846 52	»	4,467,073 23	5,504,773 23	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des recettes,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.
REPORT. fr.	1,037,700 »
Remboursement de douze actions ordinaires et de quarante-quatre actions de capital de la compagnie du chemin de fer du Congo.	»
Amortissement d'un capital nominal de 15,000 francs en obligations de la société anonyme « Association maritime belge »	»
Remboursement d'avances faites au fonds de garantie institué par l'article 20 de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail.	»
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 16 février 1910 — Partie rattachée à 1911)	41,751,969 77
TOTAUX fr.	42,789,669 77
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES	658,724,844 »
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	701,514,513 77

CICE 1911 (suite).

au 1^{er} janvier 1912 (suite).

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS.	RESTES À RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer.		RÉSULTATS provisoires POUR LE RÈGLEMENT du budget. — RECETTES PROBABLES de l'exercice 1911.	Observations.
			EXCÉDENTS des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENTS DES DROITS RECOURRÉS et à recouvrer.		
5,504,773 23	888,926 71	4,615,846 52	»	4,467,073 23	5,504,773 23	
34,000 »	34,000 »	»	»	34,000 »	34,000 »	
15,000 »	15,000 »	»	»	15,000 »	15,000 »	
130,000 »	»	130,000 »	»	130,000 »	130,000 »	
41,751,969 77	41 751,969 77	»	»	»	41,751,969 77	
47,435,743 »	42,689,896 48	4,745,846 52	»	4,646,073 23	47,435,743 »	
686,194,216 65	668,584,331 74	17,609,884 91	560,120 83	28,029,493 48	686,194,216 65	
733,629,959 65	711,274,228 22	22,355,731 43	560,120 83	32,675,566 71	733,629,959 65	
			32,115,445 88			

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses

MINISTÈRES ET SERVICES.

SERVICE ORDINAIRE

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS TRANSFÉRÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 30 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.

Exercice 1907.

Ministère de la Justice

— de Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

— des Travaux publics

Exercice 1908.

Ministère des Sciences et des Arts

— de la Guerre.

— des Travaux publics

Exercice 1909

Ministère de la Justice

— de l'Intérieur et de l'Agriculture

— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes

— de la Guerre

— des Finances

— des Travaux publics

Exercice 1910.

Ministère de la Justice

— de l'Intérieur et de l'Agriculture

— des Sciences et des Arts

— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes

— de la Guerre.

Corps de la Gendarmerie

Ministère des Travaux publics

CICE 1911 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1912 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	Observations.
6,527 40	»	»	»	6,527 40	
19,044 14	»	»	»	19,044 14	
1,600 »	»	»	»	1,600 »	
27,171 54	»	»	»	27,171 54	
25,000 »	»	»	»	25,000 »	
20,000 »	»	»	»	20,000 »	
1,600 »	»	»	»	1,600 »	
46,600 »	»	»	»	46,600 »	
81,858 33	»	»	»	81,858 33	
505 60	»	»	»	505 60	
72 22	»	»	»	72 22	
13,104 »	»	»	»	13,104 »	
413 76	»	»	»	413 76	
9,690 »	»	»	»	9,690 »	
105,643 91	»	»	»	105,643 91	
409,365 80	80,468 »	80,468 »	»	328,897 80	
6,660 59	»	»	»	6,660 59	
23,875 »	4,000 »	4,000 »	»	19,875 »	
2,769,433 32	»	»	»	2,769,433 32	
45,124 97	8,677 30	4,138 67	4,538 63	36,447 67	
58,222 07	14,918 86	»	14,918 86	43,303 21	
351,672 07	68,924 43	»	68,924 43	282,747 64	
3,664,353 82	176,988 59	88,606 67	88,381 92	3,487,365 23	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses

MINISTÈRES ET SERVICES.

SERVICE ORDINAIRE (suite).

DÉPENSES PROPRES A L'EXERCICE.

Dette publique.	
Dotations	
Ministère de la Justice.	
— des Affaires Étrangères	
— de l'Intérieur	
— des Sciences et des Arts	
— de l'Industrie et du Travail.	
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	
— de la Guerre.	
Corps de la Gendarmerie.	
Ministère des Finances	
— de l'Agriculture et des Travaux publics	
— des Colonies	
Non-valeurs et Remboursements.	

CICE 1911 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1912 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE À PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	Observations.
193,256,015 88	158,484,363 86	152,540,775 61	5,943,588 25	34,771,682 02	
5,326,128 »	5,263,301 60	5,253,558 36	9,743 24	62,826 40	
30,288,200 »	23,068,504 65	21,796,926 38	1,271,578 27	7,219,695 35	
4,560,853 »	3,922,256 51	3,827,603 01	94,653 50	638,896 49	
7,458,035 »	5,989,378 33	5,828,003 84	161,374 49	1,468,656 67	
37,127,843 »	28,417,172 68	25,576,472 10	2,840,700 58	8,710,670 32	
23,686,167 »	22,426,440 75	21,350,146 38	1,076,294 27	1,259,726 25	
237,353,576 »	87,197,137 72	84,475,899 48	2,721,238 24	150,156,438 28	
59,935,440 »	56,868,528 66	11,317,097 17	45,551,431 49	3,066,911 34	
9,159,460 »	8,614,295 34	1,023,858 03	7,590,437 31	545,164 66	
22,945,675 »	3,633,861 74	3,607,079 46	26,785 28	19,311,810 26	
29,372,031 »	16,948,247 38	15,577,314 28	1,370,733 10	12,423,783 62	
1,082,470 »	1,024,528 61	1,023,218 67	1,309 94	57,944 39	
2,801,000 »	476,332 51	476,323 01	9 50	2,324,667 49	
664,352,923 88	422,331,353 34	353,674,475 78	68,659,877 56	242,018,570 54	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1911.	Articles de l'arrêté royal du 3 juillet 1910.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LA LOI du 7 août 1911.
				de l'exercice 1909	de l'exercice 1910.	
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
			MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.			
1	»	1	Indemnités attribuées aux agents de l'État employés en Chine pour dommages subis à l'occasion des troubles de 1900; installation provisoire de la légation après la destruction de l'hôtel qu'elle occupait à Pékin; achat de terrains, construction et aménagement d'un hôtel avec dépendances; dépenses en vue d'assurer la sécurité de la légation et des consulats belges en Chine; frais divers relatifs au règlement des indemnités revenant aux particuliers	30,024 55	»	»
2	4a	»	Achat et appropriation de l'hôtel affecté à la légation et au vice-consulat de Belgique à Téhéran	»	»	8,974 20
			TOTAUX pour le Ministère des Affaires Étrangères. fr.	30,024 55	»	8,974 20
			MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.			
3	»	3	Tir national. — Établissement d'une zone de protection	»	299,400 47	»
4	»	6a	Subsides aux communes pour des travaux intéressant l'hygiène publique.	»	114,769 »	»
5	3	»	Sources minérales de Spa. — Frais d'études et premiers travaux d'aménagement	»	»	100,000 »
			TOTAUX pour le Ministère de l'Intérieur fr.	»	414,169 47	100,000 »
			MINISTÈRE DES FINANCES.			
			Domaines.			
6	»	7a	Appropriation des terrains provenant du démantèlement des places fortes	»	200,000 »	»
6a	36	»	Id. id.	»	»	200,000 »
7	»	8a	Acquisition d'immeubles destinés à agrandir le domaine forestier et à étendre ou à régulariser les limites des propriétés de l'État, notamment des dunes domaniales.	137,688 20	»	»
7a	»	8b	Id. id.	»	300,000 »	»
7b	37	»	Id. id.	»	»	300,000 »
8	»	10	Acquisition, aménagement et construction de locaux pour le service de la conservation des hypothèques et autres services similaires.	512,422 38	»	»
8a	»	10a	Id. id.	»	100,000 »	»
			TOTAUX. fr.	650,110 58	600,000 »	500,000 »

CICE 1911 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1912 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1912, en vertu de l'art. 11 de la loi du 7 août 1911.	CRÉDITS à annuler.
30,024 55	30,024 55	29,422 37	602 18	»	»	»
8,974 20	4,460 »	4,460 »	»	4,514 20	4,514 20	»
38,998 75	34,484 55	33,882 37	602 18	4,514 20	4,514 20	»
299,400 47	3,151 96	3,151 96	»	296,248 51	296,248 51	»
114,769 »	114,769 »	114,769 »	»	»	»	»
400,000 »	1,793 15	1,515 25	277 90	98,206 85	98,206 85	»
514,169 47	119,714 11	119,436 21	277 90	394,455 36	394,455 36	»
400,000 »	49,544 80	41,535 50	8,009 30	150,455 20	150,455 20	»
	»	»	»	200,000 »	200,000 »	»
737,688 20	137,688 20	137,688 20	»	»	»	»
	300 000 »	300,000 »	»	»	»	»
	192,034 31	191,997 11	57 20	107,945 69	107,945 69	»
612,422 35	244,138 23	244,052 66	85 57	268,284 15	»	268,284 15
	»	»	»	100,000 »	100,000 »	»
1,750,110 58	923,425 54	915,273 47	8,152 07	826,685 04	558,400 89	268,284 15

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1911.	Articles de l'arrêté royal du 5 juillet 1910	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LA LOI du 7 août 1911.
				de l'exercice 1909.	de l'exercice 1910.	
			Divers.			
9	2	»	Avances au fonds spécial institué par l'article 6 de la loi du 26 août 1903 pour l'exécution de la convention conclue le 7 avril de la même année entre l'Etat et la Ville de Bruxelles et relative à la transformation du quartier de la Putterie et de ses abords. . .	»	»	2,000 000 »
10	4c ¹	»	Avances au fonds de garantie institué par l'article 20 de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail	»	»	20,000 »
11	4c ²	»	Libération au comptant de la souscription de l'Etat à l'augmentation du capital de la Société du canal et des installations maritimes de Bruxelles	»	»	10,408,000 »
12	»	14	Chemins de fer de la Flandre occidentale. — Rachat de la concession. — Paiement de la partie du prix à liquider en capital.	»	230,000 »	»
13	»	40a	Société pour la construction et l'exploitation d'un port de pêche à La Panne. — Souscription de la moitié du capital	»	1,000,000 »	»
			TOTAUX. . . . fr.	»	1,230,000 »	12,428 000 »
			TOTAUX pour le Ministère des Finances fr.	650,110 58	1,850,000 »	12,928,000 »
			MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS.			
			SERVICES DE L'AGRICULTURE.			
			Eaux et forêts.			
14	»	4b	Terrains incultes et bois domaniaux. — Boisement, assainissement, création de chemins de vidange	»	167,031 66	»
14a	1	»	Id. id.	»	»	200,000 »
			Voirie vicinale.			
15	»	5b	Voirie vicinale. — Travaux de construction	»	6,232 »	»
15a	»	»	Id. id.	»	»	3,000,000 »
			TOTAUX fr.	»	173,263 66	3,200,000 »

CICE 1911 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1912 (suite).

TOTAL	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1912, en vertu de l'art. 11 de la loi du 7 août 1911.	CRÉDITS à annuler.
2,000,000 »	2,000,000 »	2,000,000 »	»	»	»	»
20,000 »	»	»	»	20,000 »	20 000 »	»
10,408,000 »	4,000,000 »	4,000,000 »	»	6 408,000 »	6,408,000 »	»
250,000 »	»	»	»	250,000 »	250,000 »	»
1,000,000 »	»	»	»	1,000,000 »	1,000,000 »	»
13,678,000 »	6,000,000 »	6,000,000 »	»	7,678,000 »	7,678,000 »	»
15,428,110 58	6,923,425 54	6,913,273 47	8,132 07	8,504,685 04	8,236,400 89	268,284 15
367,031 66	147,031 66 19,763 83	147,031 66 18,194 69	» 1,569 14	20,000 » 180,236 17	20,000 » 180,236 17	» »
3,006,232 »	6,232 » 1,917,967 »	6,232 » 1,532,769 »	» 363,198 »	» 1,082,033 »	» 1,082,033 »	» »
3,373,263 66	2,090,994 49	1,724,227 35	366,767 14	1,282,269 17	1,282,269 17	»

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1911.	Articles de l'arrêté royal du 5 juillet 1910.	DESIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LA LOI du 7 août 1911.
				de l'exercice 1909.	de l'exercice 1910.	
			SERVICE DU DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.			
			Routes et bâtiments civils.			
16	»	15a	Routes et raccordements : construction, redressement et amélioration. Squares et parcs publics dépendant des routes de l'Etat : création. Subsidés aux communes pour travaux d'amélioration de la voirie de l'Etat dans la traverse des agglomérations. Construction de ponts ou subsidés pour semblables ouvrages. Rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés; subsidés aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats. . . .	17,602 06	»	»
16a	»	15b	Id. id. . . .	»	4,025,999 04	»
16b	3	»	Id. id. . . .	»	»	12,000,000 »
17	»	16a	Mont des Arts. — Expropriations et travaux.	»	210,000 »	»
17a	4	»	Id. id.	»	»	381,755 01
18	»	17a	Ecole de médecine vétérinaire — Travaux d'achèvement et mobilier fixe	»	53,294 48	»
19	»	18a	Palais du Cinquantenaire. — Musées royaux des arts décoratifs et industriels	74,990 58	»	»
19a	»	18b	Id. — Expositions d'art en 1910	»	949,383 48	»
20	»	19a	Palais de Bruxelles et aménagement de la place des Palais . . .	204,938 29	»	»
20a	»	19b	Id. id.	»	1,000,000 »	»
21	»	21	Exécution de l'article 3 de l'acte additionnel au traité de cession de l'Etat Indépendant du Congo à la Belgique et alimentation du fonds spécial créé par l'article 4 du même acte	37,522,196 41 ⁽¹⁾	»	»
			TOTAUX. fr.	37,819,727 34	6,238,677 »	12,381,755 01
			Travaux hydrauliques.			
22	»	22a	Meuse. — Expropriations et travaux	600,000 »	»	»
22a	»	22b	Id. id.	»	1,150,000 »	»
22b	5	»	Id. id.	»	»	900,000 »
23	»	23	Ourthe. — Expropriations et travaux	102,399 13	»	»
23a	»	23a	Id. id.	»	360,000 »	»
23b	7	»	Id. id.	»	»	20,000 »
24	»	24a	Sambre. — Expropriations et travaux	»	1,377,931 45	»
24a	6	»	Id. id.	»	»	420,000 »
			A REPORTER fr.	702,399 13	2,887,931 45	1,340,000 »

(1) Aucun délai n'est assigné aux imputations à faire à charge de ce crédit.

CICE 1911 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1912 (suite).

TOTAL	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1912, en vertu de l'art. 11 de la loi du 7 août 1911.	CRÉDITS à annuler.
	3,231 90	3,231 90	»	14,370 16	»	14,370 16
16,043,601 10	3,994,774 92	3,978,150 76	16,624 16	31,224 12	31,224 12	»
	4,723,380 66	4,387,126 55	338,254 11	7,274,619 34	7,274,619 34	»
591,753 01	7,575 75	3,323 65	4,252 10	202,424 25	202,424 25	»
	133,986 21	133,986 21	»	247,768 80	247,768 80	»
53,294 48	33,862 57	33,862 57	»	19,431 91	19,431 91	»
1,024,374 06	74,990 58	74,990 58	»	»	»	»
	149,205 30	149,205 30	»	800,178 18	800,178 18	»
1,204,938 29	204,938 29	204,938 29	»	»	»	»
	832,963 32	832,963 32	»	167,036 68	167,036 68	»
37,522,196 41	1,705,494 76	1,698,095 55	7,399 21	35,816 701 65	35,816,701 65	»
56,440,159 35	11,866,404 26	11,499,874 68	366,529 58	44,573,755 09	44,559,384 93	14,370 16
2,650,000 »	600,000 »	600,000 »	»	»	»	»
	840,061 42	756,929 27	83,132 15	309,938 58	309,938 58	»
	»	»	»	900,000 »	900,000 »	»
482,399 13	37,406 79	20,806 04	16,600 75	64,992 34	»	64,992 34
	500 »	»	500 »	359,500 »	359,500 »	»
	»	»	»	20,000 »	20,000 »	»
1,797,931 45	215,459 03	215,090 75	368 28	1,162,472 42	1,162,472 42	»
	»	»	»	420,000 »	420,000 »	»
4,930,330 58	1,693,427 24	1,592,826 06	100,601 18	3,236,903 34	3,171,911 »	64,992 34

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1911.	Articles de l'arrêté royal du 5 juillet 1910.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LA LOI du 7 août 1911.
				de l'exercice 1909	de l'exercice 1910.	
			REPORT. fr.	702,399 43	2,887,931 45	1,340,000 »
25	»	25a	Escaut. — Expropriations et travaux	28 50	»	»
25a	»	25b	Id. id.	»	19,821 98	»
25b	40	»	Id. id.	»	»	1,810,000 »
26	»	26	Lys — Expropriations et travaux	123,979 49	»	»
26a	»	26a	Id. id.	»	675,000 »	»
26b	41	»	Id. id.	»	»	420,000 »
27	»	27	Durme. — Expropriations et travaux	»	19,635 »	»
27a	42	»	Id. id.	»	»	65,000 »
28	»	28a	Rupel. — Expropriations et travaux	97,180 34	»	»
28a	»	28b	Id. id.	»	1,000,000 »	»
28b	29	»	Id. id.	»	»	450,000 »
29	»	29	Nèthes — Expropriations et travaux	98,132 91	»	»
29a	45	»	Id. id.	»	»	50,000 »
30	»	30a	Senne et Dyle. — Expropriations et travaux	»	128,092 30	»
30a	43	»	Id. id.	»	»	150,000 »
31	44	»	Démer. — Expropriations et travaux	»	»	60,000 »
32	»	31b	Canal de la Lys à l'Yperlée — Expropriations et travaux	»	975,649 96	»
32a	46	»	Id. id.	»	»	1,700,000 »
33	»	32a	Canal de dérivation de la Lys. — Expropriations et travaux	25,000 »	»	»
34	47	»	Canal de Roulers à la Lys. — Expropriations et travaux	»	»	75,000 »
35	»	33a	Canaux de Furnes à Dunkerque et de Furnes à Bergues. — Expropriations et travaux	50,000 »	»	»
35a	20	»	Id. id.	»	»	50,000 »
36	»	34b	Canal de Gand à Ostende — Expropriations et travaux	»	912,119 31	»
36a	48	»	Id. id.	»	»	430,000 »
37	»	35a	Canal de Gand à Terneuzen. — Expropriations et travaux	78,372 73	»	»
37a	»	35b	Id. id.	»	1,850,000 »	»
37b	49	»	Id. id.	»	»	300,000 »
38	»	36	Canal de Burghl à Saint-Gilles (Waes) — Etudes. — Expropriations et travaux	100,000 »	»	»
38a	»	36a	Id. id.	»	100,000 »	»
39	»	37a	Canaux de Liège à Anvers et embranchements. — Expropriations et travaux	500,000 »	»	»
39a	9	»	Id. id.	»	»	1,000,000 »
40	30	»	Amélioration du canal de Louvain à la Dyle et prolongement de ce canal jusqu'à Hasselt. Frais d'études.	»	»	50,000 »
			A REPORTER fr	1,775,093 40	8,568,270 »	7,950,000 »

CICE 1911 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1912 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1912, en vertu de l'art. 11 de la loi du 7 août 1911.	CRÉDITS à annuler.
4,930,330 58	1,693,427 24	1,592,826 06	100,601 18	3,236,903 34	3,171,911 »	64,992 34
	28 50	28 50	»	»	»	»
1,829,850 48	19,792 93	19,767 79	25 14	29 05	29 05	»
	1,101,337 41	1,049,289 07	52,048 34	708,662 59	708,662 59	»
	123,979 49	123,979 49	»	»	»	»
1 218,979 49	470,447 86	469,747 86	700 »	204,552 14	204,552 14	»
	»	»	»	420,000 »	420,000 »	»
84,635 »	19,655 »	19,530 »	125 »	»	»	»
	19,477 24	19,352 24	125 »	45,522 76	45,522 76	»
	97,180 34	97,180 34	»	»	»	»
1,547,180 34	950,270 48	950,012 43	258 05	49,729 52	49,729 52	»
	»	»	»	450,000 »	450,000 »	»
148,132 91	75,963 29	5,809 79	70,153 50	22,169 62	»	22,169 62
	500 »	»	500 »	49,500 »	49,500 »	»
278,092 30	32,763 79	32,663 79	100 »	95,328 51	95,328 51	»
	»	»	»	150,000 »	150,000 »	»
60,000 »	49,252 80	252 80	49,000 »	10,747 20	10,747 20	»
2,675,649 96	975,649 96	975,649 96	»	»	»	»
	735,825 81	685,025 81	50,800 »	964,174 19	964,174 19	»
25,000 »	25,000 »	25,000 »	»	»	»	»
75,000 »	»	»	»	75,000 »	75,000 »	»
100,000 »	5,442 73	5,317 73	125 »	44,557 27	»	44,557 27
	»	»	»	50,000 »	50,000 »	»
1,342,119 31	795,733 56	735,113 56	60,620 »	116,385 75	116,385 75	»
	»	»	»	430,000 »	430,000 »	»
	78,372 73	78,372 73	»	»	»	»
2,228,372 73	1,035,247 23	1,034,986 29	260 94	814,752 77	814,752 77	»
	»	»	»	300,000 »	300,000 »	»
200,000 »	»	»	»	100,000 »	»	100,000 »
	»	»	»	100,000 »	100,000 »	»
1,500,000 »	451,751 48	416,704 81	35,046 67	48,248 52	»	48,248 52
	»	»	»	1,000,000 »	1,000,000 »	»
50,000 »	1,372 80	172 50	1,200 30	48,627 20	48,627 20	»
18,293,363 10	8,758,472 67	8,336,783 55	421,689 12	9,534,890 43	9,254,922 68	279,967 75

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses

Articles nouveaux.	Articles du budget ordinaire de 1911.	Articles de l'arrêté royal du 5 juillet 1910.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS.		CRÉDITS alloués PAR LA LOI du 7 août 1911.
				de l'exercice 1909	de l'exercice 1910.	
			REPORT . . . fr.	1,775,093 40	8,568,270 »	7,930,000 »
41	»	38	Canal de Bruxelles au Rupel. — Transformation.	484,951 49	»	»
41a	»	38a	Id. id.	»	200,000 »	»
41b	27	»	Id. id.	»	»	500,000 »
42	»	39a	Canaux houillers. — Expropriations et travaux	629,830 30	»	»
42a	»	39b	Id. id.	»	2,950,000 »	»
42b	8	»	Id. id.	»	»	3,080,000 »
43	»	41a	Port de Nieupoort.	»	500,000 »	»
44	»	42a	Port d'Ostende — Expropriations et travaux. Établissement de l'avenue d'accès aux nouvelles installations maritimes et exploitation d'un passage d'eau public entre les deux rives du port	»	1,450,000 »	»
44a	24	»	Port d'Ostende. — Expropriations et travaux. Établissement de l'avenue d'accès aux nouvelles installations maritimes et exploitation d'un passage d'eau public entre les deux rives du port. Construction d'un port de pêche sur la rive est du chenal. Établissement d'un pont à transbordeur sur le chenal	»	»	3,000,000 »
45	»	43a	Port de Blankenberghe. — Expropriations et travaux.	450,000 »	»	»
45a	25	»	Id. id.	»	»	50,000 »
46	»	44a	Port d'escale de Heyst. — Expropriations et travaux. Traitements, salaires et indemnités des fonctionnaires et agents chargés de la surveillance et du contrôle des travaux. Indemnités des fonctionnaires membres de la commission mixte de contrôle. Établissement d'un bassin pour les bateaux pêcheurs et d'une station sanitaire. Honoraires.	1,000,000 »	»	»
46a	26	»	Id. id.	»	»	580,000 »
47	»	45a	Côte. — Expropriations et travaux.	»	430,000 »	»
47a	28	»	Id. id.	»	»	900,000 »
48	»	46a	Expropriations en vue de l'amélioration du cours de l'Escaut en aval d'Anvers et de l'exécution des travaux qui en sont la conséquence, y compris le détournement des cours d'eau; de l'extension des installations maritimes et de leurs dépendances ainsi que des installations du chemin de fer; du détournement des Schyus ainsi que du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut; de l'établissement du dispositif de défense qui, entre l'Escaut en aval d'Anvers et la chaussée de Breda, serait substitué à l'enceinte actuelle en vertu d'une loi spéciale ou par la voie du budget extraordinaire sur rapport d'une commission mixte à nommer par arrêté royal; du déplacement des installations de la pyrotechnie et de la création de nouveaux quartiers; du détournement des cours d'eau sur les deux rives de l'Escaut (art 4 ^{er} et art 2, 1 ^{er} , de la loi du 30 mars 1906). — Exécution de ceux des travaux visés dans ces dispositions qui incombent au Département des Travaux publics, hormis l'amélioration du cours de l'Escaut entre Anvers et le Kruis-schans et les travaux qui en sont la conséquence (art 5, 1 ^{er} , de la dite loi)	2,194,172 03	»	»
48a	»	46b	Id. id.	»	4,250,000 »	»
48b	22	»	Id. — Id. — Expropriations en vue de l'élargissement des routes de grande voirie dans l'agglomération anversoise et de l'aménagement de leurs abords, résultant de la transformation des quartiers, par suite de la suppression de l'enceinte actuelle; exécution des conventions avec la ville d'Anvers, la commune de Merxem et la commune de Berchem.	»	»	5,350,000 »
A REPORTER. fr				6,234,046 62	18,348,270 »	21,410,000 »

CICE 1911 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1912 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1912, en vertu de l'art. 11 de la loi du 7 août 1911.	CRÉDITS à annuler.
18 293,363 10	8,738,472 67	8 336,783 55	421,689 12	9,534,890 43	9,254,922 68	279,967 75
	81,276 26	81,276 26	»	403,674 93	»	403,674 93
1,484,951 19	»	»	»	200,000 »	200,000 »	»
	»	»	»	500,000 »	500,000 »	»
	629,830 30	629,830 30	»	»	»	»
6,639,830 30	2,487,397 16	2,476,819 17	10,577 99	462,602 84	462,602 84	»
	»	»	»	3,080,000 »	3,080,000 »	»
500,000 »	22,479 16	22,479 16	»	477,520 84	477,520 84	»
	936,241 98	935,913 48	328 50	513,758 02	513,758 02	»
4,450,000 »	»	»	»	3,000,000 »	3,000,000 »	»
	5,055 77	5,055 77	»	144,944 23	»	144,944 23
200 000 »	»	»	»	50,000 »	50,000 »	»
	764 264 78	728,951 67	35,313 11	235,735 22	»	235,735 22
1,380,000 »	»	»	»	580,000 »	580,000 »	»
	429,469 20	429,469 20	»	530 80	530 80	»
1,330 000 »	329 666 88	319,613 85	10,053 03	570,333 12	570,333 12	»
	2,194,139 03	2,194,139 03	»	33 »	»	33 »
	3,986,674 21	3,854,943 27	131,730 94	263,325 79	263,325 79	»
11,794,172 03						
»	85 500 »	13,500 »	42,000 »	5,264,500 »	5,264,500 »	»
45,992 316 62	20,710 467 40	20,058,774 71	631,692 69	25,281 849 22	24,217,494 09	1,064,355 13

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1911	Articles de l'arrêté royal du 5 juillet 1910	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LA LOI du 7 août 1911.
				de l'exercice 1909.	de l'exercice 1910.	
			REPORT. fr	6,234,046 62	18,348,270 »	21,410,000 »
49	»	47a	Expropriations en vue de l'exhaussement des terrains du polder de Borgerweert de l'assainissement et de l'aménagement de cette région; de l'établissement des voies ferrées, gares, canaux, quais et dépendances de ces divers ouvrages, de l'exécution des autres travaux d'utilité publique analogues ainsi que de la création de nouveaux quartiers (art. 3 de la loi du 30 mars 1906). Exécution des travaux d'exhaussement, d'assainissement et d'aménagement de la région du polder de Borgerweert, ainsi que pour l'établissement de communications entre la dite région et l'agglomération anversoise (art. 5, 2 ^e , de la dite loi)	467,771 16	»	»
49a	»	47b	Id.	»	2,200,000 »	»
49b	23	»	Id.	»	»	3,250,000 »
50	»	48a	Installations maritimes d'Anvers. — Expropriations, travaux. — Dragages	»	401,637 47	»
50a	24	»	Id.	»	»	4,950,000 »
			TOTAUX. fr.	6,701,817 78	20,949,907 47	29,610,000 »
			TOTAUX pour le Ministère l'Agriculture et des Travaux publics . fr.	44,521,545 12	27,361,848 13	45,191,755 01
			MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.			
			Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.			
51	»	49a	Chemins de fer. — Voies et travaux (y compris dommages-intérêts pour inexécution de travaux)	181,102 61	»	»
51a	»	49b	Id.	»	5,412,499 01	»
51b	31	»	Id.	»	»	36,733,592 »
52	»	50	Dépenses relatives à l'exécution de la jonction directe, à Bruxelles, des parties nord et sud du réseau des chemins de fer belges	(1) 22,199,626 21	»	»
53	»	51	Chemins de fer de la Flandre occidentale — Paiement des travaux et des fournitures de matériel immédiatement indispensables pour la bonne exploitation des lignes rachetées et remboursement à la Société des dépenses effectuées par elle depuis la date à laquelle le rachat prend cours, tant en travaux de premier établissement qu'en achat et construction de matériel et d'outillage	»	340,583 78	»
54	»	52a	Rachat du matériel de traction et de transport, de l'outillage et du mobilier du chemin de fer de Termonde à Saint-Nicolas	17,500 »	»	»
54a	4b ¹	»	Id.	»	»	6,696 30
			A REPORTER fr.	22,398,228 82	5,753,082 79	36,740,288 30

(1) Des imputations pourront être faites sur ce crédit, jusqu'au 31 décembre 1915.

CICE 1911 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1912 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES PAIÉS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1912, en vertu de l'art. 11 de la loi du 7 août 1911.	CRÉDITS à annuler.
45,992,316 62	20,710,467 40	20,058,774 71	651,692 69	25,281,849 92	24,217,494 09	1,064,355 13
	467,771 16	467,771 16	»	»	»	»
5,917,771 16	695,346 20	695,346 20	»	1,504,653 80	1,504,653 80	»
	»	»	»	3,250,000 »	3,250,000 »	»
5,351,637 47	397,778 08	397,778 08	»	3,859 39	3,859 39	»
	1,307,953 03	1,307,543 03	410 »	3,642,046 97	3,642,046 97	»
57,261,725 25	23,579,315 87	22,927,213 18	652,102 69	33,682,409 38	32,618,054 25	1,064,355 13
117,075,148 26	37,536,714 02	36,151,315 21	1,385,399 41	79,538,433 64	78,459,708 35	1,078,725 29
	181,102 61	177,602 61	3,500 »	»	»	»
42,327,193 62	5,403,017 20	5,388,228 89	14,788 31	9,481 81	9,481 81	»
	28,443,903 28	27,412 352 35	1,031,550 93	8,289,688 72	8,289,688 72	»
22,199,626 21	6,372,311 25	6,099,059 79	273,251 46	15,827,314 96	15,827,314 96	»
340,583 78	236,430 04	228,162 25	8,267 79	104,153 74	104,153 74	»
24,196 30	17,500 »	17,500 »	»	»	»	»
	6,696 30	6,696 30	»	»	»	»
64,891,599 91	40,660,960 68	39,329,602 19	1,331,358 49	24,230,639 23	24,230,639 23	»

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1911.	Articles de l'arrêté royal du 5 juillet 1910.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués
				de l'exercice 1909.	de l'exercice 1910.	PAR LA LOI du 7 août 1911.
			REPORT. fr.	22,398,228 82	5,753,082 79	36,740,288 30
55	»	53a	Chemins de fer. — Traction et matériel	16 24	»	»
55a	»	53b	Id. id.	»	6,617,948 51	»
55b	32	»	Id. id.	»	»	20,065,536 »
56	»	54a	Postes. — Construction, agrandissement, appropriation et ameublement de locaux, matériel, etc.	100,000 »	»	»
56a	»	54b	Id. id.	»	467,450 »	»
56b	33	»	Id. id.	»	»	1,286,000 »
57	»	55a	Télégraphes et téléphones. — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils, réseaux, etc.	1,893,957 88	»	»
57a	»	55b	Id. id.	»	5,475,500 »	»
57b	34	»	Id. id.	»	»	10,825,000 »
58	35	»	Direction de l'électricité — Premier établissement et extension d'installations électriques	»	»	1,500,000 »
59	4b ²	»	Marine — Dépenses mises à la charge de l'Etat belge par la convention conclue, le 8 octobre 1907, entre la Belgique et les Pays Bas en vue de l'amélioration de l'éclairage et du balisage de l'Escaut	»	»	77,028 83
60	»	57	Marine — Acquisition d'une machine à turbines	804 61	»	»
60a	»	57a	Marine	»	339,831 28	»
TOTAUX pour le Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes fr.				24,393,007 55	18,653,812 58	70,493,853 13
MINISTÈRE DE LA GUERRE.						
61	4d ¹	»	Nouvelle école militaire. — Travaux de construction et de parachèvement	»	»	278,038 78
62	»	59	Continuation des travaux de construction des forts de Stabroeck et de Wavre-Sainte-Catherine.	1,540,242 96	»	»
63	»	60	Achat de coupes	»	197,064 54	»
64	»	61	Système défensif d'Anvers — Ligne de défense avancée. — Nouveau dispositif de défense. — Travaux militaires et de fortification. (Loi du 30 mars 1906, art 6)	34,673,000 ⁽¹⁾ »	»	»
65	»	62	Avance destinée à constituer un fonds spécial et temporaire pour l'armement et l'approvisionnement en munitions de la place d'Anvers	6,000,000 »	»	»
66	4d ²	»	Routes militaires de Liège et de Namur et établissement de réseaux téléphoniques militaires dans ces positions	»	»	2,512 64
67	»	64	Extension du champ de tir de l'artillerie à Brasschaet	11,604 61	»	»
TOTAUX pour le Ministère de la Guerre. fr.				42,224,847 57	197,064 54	280,554 42

(1) Il peut être disposé de ce crédit jusqu'au 31 décembre 1912.

CICE 1911 (suite).

au 1^{er} janvier 1912 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1912, en vertu de l'art. 11 de la loi du 7 août 1911.	CRÉDITS à annuler.
64,891,599 91	40,660,960 68	39,329,602 49	1,331,358 49	24,230,639 23	24,230,639 23	»
	16 24	16 24	»	»	»	»
26,683,500 75	6,612,372 72	6,612,372 72	»	5,575 79	5,575 79	»
	11,930,012 14	11,810,164 65	119,847 49	8,135,523 86	8,135,523 86	»
	100,000 »	99,883 33	114 67	»	»	»
1,853,430 »	467,356 99	467,125 99	231 »	93 01	93 01	»
	615,770 33	613,582 94	2,187 39	670,229 67	670,229 67	»
	1,893,957 88	1,893,957 88	»	»	»	»
18,194,457 88	3,709,016 »	3,541,441 27	167,574 73	1,766,484 »	1,766,484 »	»
	»	»	»	10,825,000 »	10,825,000 »	»
1,500,000 »	55,510 61	34,376 95	21,133 66	1,444,489 39	1,444,489 39	»
77,028 83	24,783 12	24,783 12	»	52,245 71	52,245 71	»
340,635 89	»	»	»	804 61	»	804 61
	58,051 98	58,051 98	»	281,779 30	281,779 30	»
113,540,673 26	66,127,808 69	64,485,361 26	1,642,447 43	47,412,864 57	47,412,039 96	804 61
278,038 78	168,555 77	11,963 32	156,592 45	109,483 01	109,483 01	»
1,540,242 96	848,034 32	848,034 32	»	692,208 64	»	692,208 64
197,064 54	»	»	»	197,064 54	197,064 54	»
34,673,000 »	10,000,000 »	10,000,000 »	»	24,673,000 »	24,673,000 »	»
6,000,000 »	»	»	»	6,000,000 »	»	6,000,000 »
2,512 61	597 05	597 05	»	1,915 59	1,915 59	»
11,604 61	1,433 45	1,433 45	»	10,171 16	»	10,171 16
12,702,463 53	11,018,620 59	10,862,028 14	156,592 45	31,683,842 94	24,981,463 14	6,702,379 80

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1911.	Articles de l'arrêté royal du 5 juillet 1910.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LA LOI du 7 août 1911.
				de l'exercice 1909.	de l'exercice 1910.	
			RÉCAPITULATION.			
			Totaux pour le Ministère des Affaires Étrangères	30,024 55	»	8,974 20
			— — de l'Intérieur	»	414,169 47	100,000 »
			— — des Finances.	650,110 58	1,850,000 »	12,928,000 »
			— — de l'Agriculture et des Travaux publics.	44,521,545 12	27,361,848 13	45,191,755 01
			— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	24,393,007 55	48,653,812 58	70,493,853 13
			— — de la Guerre.	42,224,847 57	197,064 54	280 551 42
			Totaux des dépenses sur ressources extraordinaires. . . fr	411,810,535 37	48,476,894 72	129,003,133 76

CICE 1911 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1912 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1912, en vertu de l'art. 11 de la loi du 7 août 1911.	CRÉDITS à annuler.
38,998 75	34,484 55	33,882 37	602 18	4,514 20	4,514 20	»
514,169 47	119,714 11	119,436 21	277 90	394,435 36	394,455 36	»
15,428,110 58	6,923,425 54	6,915,273 47	8,152 07	8,504,685 04	8,236,400 89	268,284 15
117,078,148 26	37,536,714 62	36,151,315 21	1,385,399 41	79,538,433 64	78,459,708 35	1,078,725 29
113,540,673 26	66,127,808 69	64,483,361 26	1,642,447 43	47,412,864 57	47,412,059 96	804 61
42,702,463 53	11,018 620 59	10,862,028 14	156,592 45	31,683,842 94	24,981,463 14	6,702,379 80
289,299,563 85	121,760,768 10	118,567,296 66	3,193,471 44	167,538,795 75	159,488,601 90	8,050,193 85

BUDGET DE L'EXER

Crédit provisoire des dépenses

DÉSIGNATION DES SERVICES.

RÉCAPITULATION.

SERVICE ORDINAIRE.	Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1907			
	—	—	—	1908
	—	—	—	1909
	—	—	—	1910
	—	propres à l'exercice		

DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1911 et sur crédits nouveaux, conformément à la loi du 7 août 1911 et à l'arrêté royal du même jour

TOTAUX fr.

CICE 1911 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1912 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1912, en vertu de l'art. 11 de la loi du 7 août 1911.	CRÉDITS à annuler
27,171 54	»	»	»	27,171 54	»	»
46,600 »	»	»	»	46,600 »	»	»
105,643 91	»	»	»	105,643 91	»	»
3,664,333 82	176,988 59	88,606 67	88,381 92	3,487,365 23	»	»
664,352,923 88	422,334,353 34	353,674,475 78	68,659,877 56	242,018,570 54	»	»
289,299,563 85	121,760,768 10	118,567,296 66	3,193,471 44	167,538,795 75	159,488,601 90	8,050,193 85
937,496,257 »	544,272,110 03	472,330,379 11	71,941,730 92	413,224,146 97	159,488,601 90	8,050,193 85

(382)

COMPTE

DES

OPÉRATIONS SUR LES EXERCICES CLOS

DE 1906 A 1910

NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS RELATIVES AUX EXERCICES CLOS

DE 1906 A 1910.

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État a déterminé la marche à suivre en ce qui concerne les opérations restant à terminer à la clôture d'un exercice. Le régime consacré par cette loi a été complété par l'arrêté royal du 15 novembre 1849, remplacé par l'arrêté royal du 10 décembre 1868. On croit utile de rappeler l'ensemble des dispositions qui constituent actuellement la législation relative aux exercices clos.

« ART. 27 de la loi. — Les ordonnances que les comptes renseignent comme restant à payer à l'époque de
» la clôture d'un exercice, et dont le paiement a été autorisé par des crédits régulièrement ouverts, sont
» acquittées et portées en dépense au compte de la Trésorerie au moment où ces paiements ont lieu, jusqu'à
» l'expiration du terme de déchéance.

» ART. 28. — Les sommes réalisées sur les ressources de l'exercice clos sont portées en recette au compte
» de l'année pendant laquelle les recouvrements sont effectués.

» ART. 29. — Les ordonnances de paiement liquidées sur l'exercice et dont le paiement n'a pas été
» réclamé dans le cours légal du budget, ne sont pas sujettes à renouvellement ; le paiement peut en être fait
» pendant cinq ans, à compter du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice.

» ART. 36. — Toute ordonnance dont le paiement n'a pas été réclamé dans le délai de cinq ans, à compter
» du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice, est prescrite au profit du Trésor.

» Cette prescription n'atteint pas les ordonnances de paiement qui seraient frappées de saisie-arrêt ou d'op-
» position.

» ART. 37. — A l'expiration de la cinquième année, le montant des ordonnances de paiement frappées
» de saisie-arrêt ou d'opposition, est versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits
» de qui il appartiendra. Ce versement libère entièrement le Trésor public.

» ART. 173 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868. — Les ordonnances en circulation à l'époque de la
» clôture de l'exercice auquel elles sont rattachées, restent payables pendant les trois années qui suivent l'année
» de cette clôture. Elles sont portées en dépense dans le compte de l'année de leur paiement.

» ART. 174. — Le 31 décembre de la dernière année, les départements ministériels transmettent aux agents
» du Trésor respectifs les actes et exploits de saisies-arrêts, de cessions, de transferts et d'oppositions, relatifs
» aux ordonnances liquidées sur l'exercice périmé.

» Après la réception de ces pièces, les agents du Trésor dressent un décompte des ordonnances restant encore à payer sur l'exercice périmé, et qui, aux termes des articles 36 et 37 de la loi sur la comptabilité, sont prescrites ou doivent être versées à la Caisse des consignations, à la conservation des droits des intéressés.

» ART. 175. — Les crédits ouverts pour le paiement des ordonnances prescrites sont annulés. Le caissier de l'État annule également ces crédits, après qu'il en a reçu avis du département des finances.

» Quant aux ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, le montant en est versé à la Caisse des consignations, sur une autorisation spéciale du Ministre des finances. Les reconnaissances de dépôt, à délivrer par les conservateurs des hypothèques, sont comprises en dépense par les agents du Trésor.

» ART. 176. — Annuellement il est dressé un compte final d'apurement de l'exercice périmé.

» Ce compte comprend :

» 1° Les paiements successivement opérés sur les ordonnances qui restaient en circulation à la clôture de l'exercice;

» 2° Les versements effectués à la Caisse des consignations sur ordonnances frappées de saisie-arrêt et d'opposition;

» 3° Les ordonnances prescrites au profit de l'État.

» ART. 177. — Le montant des ordonnances prescrites étant porté en dépense dans le compte final d'apurement, il en est fait recette réelle au compte de gestion et du budget de l'année qui suit celle pendant laquelle la prescription est acquise. »

Le compte des opérations des exercices clos de 1906 à 1910 est établi conformément à ces dispositions; il constate, d'une part, les opérations qui ont eu lieu en 1911 pour l'apurement final de l'exercice 1906, périmé depuis le 31 décembre 1910, et indique, d'autre part, la situation, au 1^{er} janvier 1912, des opérations sur les exercices suivants, qui étaient encore en cours d'apurement.

Voici un aperçu, pour chacun de ces exercices, des éléments de ce compte, en ce qui concerne les dépenses.

Quant aux recettes, on se réfère aux comptes définitifs qui font connaître les mesures prises pour leur apurement, suivant le vœu des articles 10 et 28 de la loi sur la comptabilité de l'État.

EXERCICE 1906.

Cet exercice, qui est périmé depuis le 31 décembre 1910, a été l'objet du compte final d'apurement dont parle l'article 176 du règlement du 10 décembre 1868. Ce compte s'établit comme il suit :

Les ordonnances en circulation à la clôture de l'exercice (31 octobre 1907)
étaient de fr. 8,059,607 66

Sur ces ordonnances, il a été payé et justifié, depuis lors jusqu'à la fin
de 1910. fr. 7,986,181 75

Il a été versé, en 1911, à la Caisse des dépôts et consignations, du chef
des ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition. 27,845 25

Et il a été porté en recette au compte du budget de l'exercice 1911,
pour les ordonnances prescrites au profit du Trésor 45,580 66

SOMME ÉGALE. fr. 8,059,607 66

EXERCICE 1907.

Cet exercice a atteint, le 31 décembre 1911, le terme de sa prescription quinquennale. Voici la situation qu'il présentait à cette époque :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1908). fr.	6,443,976 79
Payements faits en atténuation de ces créances pendant les années 1908	
à 1911	6,408,614 79
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1912 fr.	<u>37,362 »</u>

EXERCICE 1908.

Cet exercice, dont l'apurement doit encore se prolonger pendant une année, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1912, présente la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1909). fr.	1,558,266 03
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1909	
à 1911	1,500,192 70
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1912 fr.	<u>58,073 33</u>

EXERCICE 1909.

La situation de cet exercice, pour lequel le délai de la prescription n'expire que le 31 décembre 1913, se présente comme il suit :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1910). fr.	1,681,083 11
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1910	
et 1911.	1,584,943 31
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1912 fr.	<u>96,137 80</u>

EXERCICE 1910.

Cet exercice, qui n'atteindra le terme de sa prescription que le 31 décembre 1914, offre la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1911). fr.	4,275,197 13
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les deux derniers	
mois de 1911	3,938,361 71
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1912 fr.	<u>336,835 42</u>

EXERCICE PÉRIMÉ DE 1906

COMPTE FINAL D'APUREMENT,

*en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer
à l'époque de la reddition du compte définitif.*

EXERCICE PÉ

Compte final d'apurement,

ARTICLES			ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1907.)	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR ORDONNANCES EN CIR		
NOUVEAUX.	du budget extraordinaire de 1906.	de l'arrêté royal du 30 dé- cembre 1903.		EN 1907 (nov. et déc.)	EN 1908.	EN 1909.
			MINISTÈRES ET SERVICES.			
			SERVICE ORDINAIRE.			
			<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>			
			EXERCICE 1905.			
			Ministère de la Guerre	34,783 81	29,328 61	5,455 20 »
			Corps de la Gendarmerie	2 40	»	2 40 »
			Ministère des Finances et des Travaux publics . .	923 50	923 50	» »
				35,709 71	30,252 11	5,457 60 »
			<i>Dépenses propres à l'exercice</i>			
			Dette publique.	390,094 49	336,363 01	24,102 28 5,667 82
			Ministère de la Justice	13,663 14	9,742 75	3,163 16 157 25
			— des Affaires Étrangères	47,400 70	19,596 70	100 » »
			— de l'Intérieur et de l'Instruction publique. .	851,204 11	743,222 29	93,887 53 9,590 12
			— de l'Agriculture	136,732 03	117,759 60	18,119 68 60 »
			— de l'Industrie et du Travail	22,430 56	20,229 50	1,250 06 38 »
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. .	64,295 61	37,911 77	23,253 81 27 »
			— de la Guerre	5,878,230 46	2,558,915 08	3,318,365 31 600 »
			Corps de la Gendarmerie	67,065 20	65,302 45	617 75 1,120 »
			Ministère des Finances et des Travaux publics .	496,510 45	480,696 29	10,543 36 358 90
			Non-Valeurs et Remboursements	1,393 60	150 26	343 65 »
				7,969,040 35	4,389,889 70	3,493,746 59 17,619 09
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
			Ministère des Finances et des Travaux publics.			
			<i>Travaux publics. — Routes et bâtiments civils.</i>			
18a	»	17b	Routes et raccordements : construction, redressement et amélioration; subsides aux communes pour tra- vaux d'amélioration de la voirie de l'État dans la traverse des agglomérations. — Construction de ponts ou subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats	275 97	»	40 » »
18b	12	»	Id.	2 23	»	» »
			A REPORTER . . . fr.	278 20	»	40 » »

RIMÉ DE 1906.

à l'époque du 1^{er} janvier 1911.

ET JUSTIFIÉS CULATION.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1911.	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			Observations.
EN 1910.	TOTAL.		ORDONNANCES frappées de mil- lions ou d'oppo- sition, et dont le montant a été ver- sé à la Caisse des dépôts et consi- gnations.	ORDONNANCES prescrites au profit du Trésor, et dont le montant a été porté en recette extraordinaire au compte du Budget de l'exercice 1911.	TOTAL égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1911.	
»	34,783 81	»	»	»	»	
»	2 40	»	»	»	»	
»	923 30	»	»	»	»	
»	33,709 71	»	»	»	»	
5,468 02	371,301 13	18,793 36	171 25	18,622 11	18,793 36	
576 40	13,639 56	23 58	»	23 58	23 58	
»	19,696 70	27,704 »	a) 27,674 »	30 »	27,704 »	a) Dépense faite sur ordonnances d'ou- verture de crédit et dont la régularisation a été autorisée par l'art. 2 de la loi du 7 août 1911, portant règlement définitif sur le budget de l'exercice 1906.
1,336 43	848,036 37	3,167 74	»	3,167 74	3,167 74	
283 35	136,222 63	509 40	»	509 40	509 40	
825 »	22,342 56	108 »	»	108 »	108 »	
2,979 11	64,171 69	123 92	»	123 92	123 92	
11 97	5,877,892 36	338 10	»	338 10	338 10	
»	67,040 20	25 »	»	25 »	25 »	
974 57	492,573 12	3,937 33	»	3,937 33	3,937 33	
287 48	781 39	612 21	»	612 21	612 21	
12,442 33	7,913,697 71	55,342 64	27,845 25	27,497 39	55,342 64	
»	40 »	235 97	»	235 97	235 97	
»	»	2 23	»	2 23	2 23	
»	40 »	238 20	»	238 20	238 20	

EXERCICE PÉ

Compte final d'apurement

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1907.)	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR ORDONNANCES EN CIR		
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1906.	de l'arrêté royal du 30 dé- cembre 1905.			EN 1907 (novemb. et déc.).	EN 1908.	EN 1909.
			REPORT. fr	278 20	»	40 »	»
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (SUITE).				
			—				
			Ministère des Finances et des Travaux publies (suite).				
			Travaux hydrauliques.				
37	»	37a	Canaux de Liège à Anvers et embranchements. — Expropriations et travaux.	154 »	»	54 »	»
45a	29	»	Installations maritimes d'Anvers. — Expropriations, travaux. — Dragages	7,360 03	»	»	»
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.				
			Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.				
48	»	46b	Chemins de fer. — Voies et travaux	47,979 46	114 69	13,969 77	123 »
48a	3	»	Id id.	11,192 78	990 94	4,997 26	»
50a	»	48a	Chemins de fer. — Traction et matériel	5,742 »	»	»	»
			Ministère de la Guerre.				
54	»	52	Nouvelle école militaire — Travaux de construction et de parachèvement	12,151 11	»	»	12,151 11
				54,857 60	1,105 63	19,061 03	12,274 11
			RÉCAPITULATION				
			—				
			SERVICE { Dépenses sur des crédits transférés.	35,709 74	30,252 11	5,457 60	»
			ORDINAIRE. { Dépenses propres à l'exercice	7,969,040 35	4,389,889 70	3,493,746 59	17,619 09
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dé- penses sur crédits reportés à l'exercice 1906 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 30 mars et 24 mai 1906 et à l'arrêté royal du 25 mai 1906	54,857 60	1,105 63	19,061 03	12,274 11
			TOTAUX. fr.	8,059,607 66	4,421,247 44	3,518,265 22	29,893 20

RIMÉ DE 1906 (SUITE).

à l'époque du 1^{er} janvier 1911 (suite).

ET JUSTIFIÉS CULATION.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1911.	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			Observations.
EN 1910.	TOTAL.		ORDONNANCES frappées de saisie- arrêt ou d'opposi- tion, et dont le montant a été versé à la Caisse des dé- pôts et consignations.	ORDONNANCES présentées au profit du Trésor, et dont le montant a été porté en recette extraordinaire au compte du budget de l'exercice 1911.	TOTAL égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1911.	
»	40 »	238 20	»	238 20	238 20	
»	54 »	100 »	»	100 »	100 »	
»	»	7,360 05	»	7,360 05	7,360 05	
3,772 »	17,979 46	»	»	»	»	
561 56	6,549 76	4,643 02	»	4,643 02	4,643 02	
»	»	5,742 »	»	5,742 »	5,742 »	
»	12,151 41	»	»	»	»	
4,333 56	36,774 33	18,083 27	»	18,083 27	18,083 27	
»	35,709 71	»	»	»	»	
1 442 33	7,913,697 71	55,342 64	27,845 25	27,497 39	55,342 64	
4,333 56	36,774 33	18,083 27	»	18,083 27	18,083 27	
46,775 89	7,986,181 75	73,425 91	27,845 25	45,580 66	73,425 91	

EXERCICES EN COURS D'APUREMENT

DE 1907 A 1910

Situation des créances restant à payer au 1^{er} janvier 1912

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1906.)	PAYEMENTS EFFEC	
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1907.	de l'arrêté royal du 25 mai 1906.		EN 1908 (noventb. et déc.).	EN 1909.
			MINISTÈRES ET SERVICES.		
			SERVICE ORDINAIRE.		
			<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>		
			EXERCICE 1904.		
			Ministère des Travaux publics.	1,752 46	1,752 46 »
			EXERCICE 1905.		
			Ministère de la Guerre	2,345 10	2,345 10 »
			Corps de la Gendarmerie	1,328 »	» »
			EXERCICE 1906.		
			Ministère de la Guerre	36,016 23	36,016 23 »
			Corps de la Gendarmerie.	10,098 24	» 10,098 24
			Ministère des Travaux publics	2,940 84	» »
				54,480 89	43,054 65 10,098 24
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>		
			Dette publique.	353,646 23	304,388 11 17,889 63
			Ministère de la Justice	34,173 68	13,269 19 18,674 30
			— des Affaires Étrangères	178,840 04	14,912 34 162,453 33
			— de l'Intérieur	7,527 79	1,923 26 1,533 20
			— des Sciences et des Arts	201,873 69	158,831 29 29,693 67
			— de l'Agriculture	108,477 74	100,564 49 7,323 70
			— de l'Industrie et du Travail	19,836 90	18,213 69 954 31
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	9,535 53	6,326 71 2,092 24
			— de la Guerre	5,206,798 27	1,932,798 04 3,271,961 77
			Corps de la Gendarmerie	39,739 13	38,550 53 1,180 »
			Ministère des Finances	8,237 89	8,051 89 69 50
			— des Travaux publics	186,479 58	166,121 21 10,943 43
			Non-Valeurs et Remboursements	3,601 80	522 72 846 90
				6,358,788 27	2,764,475 47 3,525,619 98
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.		
			Ministère des Finances.		
			<i>Domaines.</i>		
7a	»	6b	Acquisition d'immeubles destinés à agrandir le domaine forestier et à étendre ou à régulariser les limites des propriétés de l'Etat, notamment des dunes domaniales.	52 67	52 67 »
			A REPORTER. fr.	52 67	52 67 »

1907.

à payer au 1^{er} janvier 1912.

TUÉS ET JUSTIFIÉS.			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1912.	OBSERVATIONS.
EN 1910.	EN 1911.	TOTAL.		
»	»	1,752 46	»	
»	»	2,345 10	»	
»	»	»	1,328 »	
»	»	36,016 25	»	
»	»	40,098 24	»	
»	»	2,940 84	»	
»	»	53,152 89	1,328 »	
5,576 80	6,088 28	333,942 82	49,703 41	
726 10	990 69	33,660 28	513 40	
1,472 07	»	178,837 74	2 30	
200 »	209 84	3,868 27	3,659 52	
7,328 56	857 11	196,740 63	5,163 06	
66 90	135 20	108,092 29	385 45	
82 »	224 50	19,474 50	382 40	
427 02	516 06	9,362 03	173 50	
»	56 21	5,204,816 02	1,982 25	
8 60	»	39,739 13	»	
»	22 »	8,143 39	94 50	
7,496 13	336 83	184,899 60	1,579 98	
7 39	1,751 71	3,128 72	473 08	
23,391 57	11,188 40	6,324,675 42	34,112 83	
»	»	52 67	»	
»	»	52 67	»	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1908.)	PAYEMENTS EFFEC	
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1907.	de l'arrêté royal du 28 mai 1906.		EX 1908 (novemb. et déc. l.)	EN 1909.
MINISTÈRES ET SERVICES.					
			REPORT. . . . fr.	52 67	52 67 »
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (suite).		
			—		
			Ministère des Travaux publics.		
			Routes et bâtiments civils.		
18	»	18a	Routes et raccordements : construction, redressement et amélioration ; subsides aux communes pour travaux d'amélioration de la voirie de l'Etat dans la traverse des agglomérations. — Construction de ponts ou subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés ; subsides aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats.	14 50	» 14 50
18a	»	18b	Id. id.	1,097 77	» 135 72
18b	12	»	Id. id.	6,881 10	2,513 92 3,652 38
			Travaux hydrauliques.		
25	»	25a	Ourthe — Expropriations et travaux	2 60	» »
38	»	37a	Canaux de Liège à Anvers et embranchements. — Expropriations et travaux	1,462 »	» 875 »
40	»	39a	Canaux houillers. — Expropriations et travaux	570 25	» »
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.		
			Chemins de fer, postes, télégraphes et marins.		
49a	»	48a	Chemins de fer. — Voies et travaux	1,437 16	» 112 40
49b	4	»	Id. id.	21,189 58	12,176 44 6,988 36
				32,707 63	14,743 03 11,778 36
			RÉCAPITULATION.		
			—		
			SERVICE { Dépenses sur des crédits transférés	54,480 89	43,054 65 10,098 24
			ORDINAIRE. { — propres à l'exercice	6,358,788 27	2,764,475 47 3,525,619 98
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1907 et sur crédits nouveaux, conformément à la loi du 18 août 1907 et à l'arrêté royal du même jour	32,707 63	14,743 03 11,778 36
			TOTAUX. . . . fr.	6,445,976 79	2,822,273 15 3,547,496 58

1907 (suite).

à payer au 1^{er} janvier 1912 (suite).

TUES ET JUSTIFIES.			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1912.	OBSERVATIONS.
EX 1910.	EX 1911.	TOTAL.		
»	»	52 67	»	
»	»	14 50	»	
»	»	135 72	962 05	
314 80	400 »	6,881 10	»	
»	»	»	2 60	
»	»	875 »	587 »	
420 25	»	420 25	150 »	
1,200 »	124 76	1,437 16	»	
1,605 41	199 87	20,970 08	219 50	
3,540 46	724 63	30,786 48	1,921 15	
»	»	53,152 89	1,328 »	
23,391 57	11,188 40	6,324,675 42	34,112 85	
3,540 46	724 63	30,786 48	1,921 15	
26,932 03	11,913 03	6,408,614 79	37,362 »	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1909.)	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1908.	de l'annuité royale du 18 août 1907.		EN 1909 (novemb. et déc.)	EN 1910.
			MINISTÈRES ET SERVICES.		
			SERVICE ORDINAIRE.		
			<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>		
			EXERCICE 1906.		
			Corps de la Gendarmerie	533 22	533 22 »
			EXERCICE 1907.		
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	253 45	253 45 »
			Corps de la Gendarmerie	1,210 58	1,210 58 »
				1,997 25	1,997 25 »
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>		
			Dette publique.	303,756 32	189,027 12 80,937 53
			Ministère de la Justice	17,468 06	11,962 21 4,774 56
			— des Affaires Étrangères	31,854 43	26,792 12 4,500 »
			— de l'Intérieur	6,839 20	3,911 64 241 28
			— des Sciences et des Arts	319,270 01	104,682 78 192,626 40
			— de l'Agriculture	179,186 42	166,308 82 12,037 25
			— de l'Industrie et du Travail.	14,831 11	11,786 26 1,367 85
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	162,394 63	153,086 49 1,615 02
			— de la Guerre	301,914 42	104,436 61 193,158 74
			Corps de la Gendarmerie	71,249 95	69,728 12 1,374 83
			Ministère des Finances	9,521 09	9,127 32 41 45
			— des Travaux publics	83,421 33	78,976 65 2,692 86
			Non-Valeurs et Remboursements	3,040 36	447 44 320 75
				1,504,767 33	931,173 58 492,908 52
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.		
			Ministère des Travaux publics.		
			Routes et bâtiments civils.		
22a	»	18b	Routes et raccordements : construction, redressement et amélioration; subsides aux communes pour travaux d'amélioration de la voirie de l'Etat dans la traverse des agglomérations. — Construction de ponts ou subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés; subsides aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats.	4,935 78	2,687 50 2,240 28
			A REPORTER fr.	4,935 78	2,687 50 2,240 28

1908.

à payer au 1^{er} janvier 1912.

ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1912.	OBSERVATIONS.
EN 1911.	TOTAL.		
»	533 22	»	
»	253 45	»	
»	1,210 58	»	
»	1,997 25	»	
7,684 93	277,649 58	26,106 74	
483 51	14,220 28	3,247 78	
65 65	31,357 77	496 66	
134 20	4,287 12	2,552 08	
10,355 25	307,664 43	11,605 58	
22 90	178,388 97	797 45	
84 »	13,438 11	1,413 »	
4,389 »	159,990 51	2,404 12	
805 99	298,401 34	3,513 08	
17 »	71,119 95	130 »	
66 67	9,235 44	285 65	
663 69	82,333 20	1,088 13	
1,243 04	2,011 23	1,029 13	
26,015 83	1,450,097 93	54,669 40	
»	4,927 78	8 »	
»	4,927 78	8 »	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1909.)	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1908.	de l'arrêté royal du 18 août 1907.			EN 1909 (novemb. et déc.)	EN 1910.
			REPORT. fr.	4,935 78	2,687 50	2,240 28
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (SUITE).			
			Ministère des Travaux publics (suite).			
			Routes et bâtiments civils (suite).			
22b	13	»	Routes et raccordements : construction, redressement et amélioration. Squares et parcs publics dépendant des routes de l'Etat : création. Subsidés aux communes pour travaux d'amélioration de la voirie de l'Etat dans la traverse des agglomérations. — Construction de ponts ou subsidés pour semblables ouvrages. Rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés ; subsidés aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats.	8,308 »	1,436 »	2,111 »
24a	»	20b	Mont des Arts. — Expropriations et travaux	202 41	202 41	»
			Travaux hydrauliques.			
33a	»	27b	Escaut. — Expropriations et travaux	127 44	»	»
44	»	38	Canaux de Liège à Anvers et embranchements. — Expropriations et travaux	4,336 75	»	3,526 75
47a	»	40b	Canaux houillers. — Expropriations et travaux	2 »	»	2 »
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.			
			Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.			
57a	»	49b	Chemins de fer. — Voies et travaux	2,323 25	1,885 72	267 13
57b	4	»	Id.	18,255 39	805 60	16,737 96
61	»	55a	Postes. — Construction, agrandissement, appropriation et ameublement de locaux, matériel, etc.	12,989 43	»	12,989 43
62	»	56b	Télégraphes et téléphones. — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils, réseaux, etc.	21 »	»	»
				51,501 45	7,017 23	37,874 55
			RÉCAPITULATION.			
			SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses sur des crédits transférés	1,997 25	1,997 25	»
			{ — propres à l'exercice	1,504,767 33	931,173 58	492,908 52
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1908 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 16 septembre et 24 décembre 1908 et à l'arrêté royal du 16 septembre 1908	51,501 45	7,017 23	37,874 55
			TOTAUX. fr.	1,558,266 03	940,188 06	530,783 07

1908 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1912 (suite).

ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1912.	OBSERVATIONS.
EN 1911.	TOTAL.		
»	4,927 78	8 »	
2,261 »	5,808 »	2,500 »	
»	202 44	»	
»	»	127 44	
800 »	4,326 75	10 »	
»	2 »	»	
52 20	2,205 05	118 20	
92 54	17,636 10	619 29	
»	12,989 43	»	
»	»	21 »	
3,205 74	48,097 52	3,403 93	
»	1,997 25	»	
26,015 83	1,450,097 93	54,669 40	
3,205 74	48,097 52	3,403 93	
29,221 57	1,500,192 70	58,073 33	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1910)	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1909.	de l'arrêté royal du 16 sept. 1908.		EN 1910 (novemb. et déc.).	EN 1911.
			MINISTÈRES ET SERVICES.		
			SERVICE ORDINAIRE.		
			<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>		
			EXERCICE 1905.		
			Ministère de l'Intérieur	2,723 50	» 2,723 50
			EXERCICE 1907.		
			Ministère des Chemins de fer, Postes, etc	492 »	492 » »
			EXERCICE 1908.		
			Ministère de la Justice	18,547 52	18,547 52 »
			— des Sciences et des Arts	35,342 18	» 35,342 18
			— de l'Agriculture	2,420 06	2,420 06 »
			— de la Guerre	4,201 21	» 4,201 21
			Corps de la Gendarmerie	5,183 »	4,490 » »
				68,909 47	25,940 58 42,266 89
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>		
			Dette publique	50,420 82	10,835 83 15,076 32
			Ministère de la Justice	41,055 19	35,405 47 3,636 59
			— des Affaires Étrangères	23,107 13	5,868 53 12,701 56
			— de l'Intérieur et de l'Agriculture	135,092 75	110,773 » 10,603 96
			— des Sciences et des Arts	423,292 14	353,185 39 58,430 40
			— de l'Industrie et du Travail	218,555 59	212,063 98 4,260 55
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	388,232 36	377,692 46 1,855 28
			— de la Guerre	121,364 19	115,771 49 5,378 65
			Corps de la Gendarmerie	4,676 23	4,441 24 80 98
			Ministère des Finances	24,402 24	24,109 90 115 »
			— des Travaux publics	116,667 96	91,149 10 20,850 82
			— des Colonies	32,775 07	32,775 07 »
			Non-Valeurs et Remboursements	1,056 68	193 86 194 41
				1,592,598 35	1,374,357 32 133,184 52
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES		
			Ministère des Travaux publics.		
			<i>Routes et bdtiments civils.</i>		
19	»	22b	Routes et raccordements : construction, redressement et amélioration. Squares et parcs publics dépendant des routes de l'Etat : création. Subsidés aux communes pour travaux d'amélioration de la voirie de l'Etat dans la traverse des agglomérations — Construction de ponts ou subsidés pour semblables ouvrages. Rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés; subsidés aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats . .	10,706 63	1,445 » 2,095 41
19a	12	»	Id.	935 36	138 27 36 »
			A REPORTER fr.	11,641 99	1,583 27 2,131 41

1909.

à payer au 1^{er} janvier 1912.

ET JUSTIFIÉS	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1912.	OBSERVATIONS.
TOTAL.		
2,723 50	»	
492 »	»	
18,547 52	»	
35,342 18	»	
2,420 06	»	
4,201 21	»	
4,490 »	693 »	
68,216 47	693 »	
25,912 15	33,508 67	
39,132 06	1,923 13	
18,570 09	4,537 04	
121,376 96	14,615 79	
411,615 79	13,676 35	
216,324 53	2,231 06	
379,547 74	8,684 62	
121,150 14	214 05	
4,522 22	134 01	
24,224 90	177 34	
111,999 92	4,668 04	
32,775 07	»	
390 27	666 41	
1,507,541 84	85,056 51	
3,540 41	7,166 22	
174 27	- 761 09	
3,714 68	7,927 31	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1910.)	PAYEMENTS EFFECTUÉS		
NOUVEAUX.	du budget extraordinaire de 1909.	de l'arrêté royal du 16 sept. 1908.		EN 1910 (novemb et déc.).	EN 1911.	
MINISTÈRES ET SERVICES.						
			REPORT. . . . fr.	11,641 99	1,383 27	2,131 41
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (SUITE).			
			—			
			Ministère des Travaux publics (suite).			
			Travaux hydrauliques			
28	»	32	Sambre. — Expropriations et travaux	0 94	»	»
29	»	33a	Escaut — Expropriations et travaux	1,137 47	1,136 63	»
29a	»	33b	Id. id.	514 76	306 46	104 »
40	»	44a	Canaux de Liège à Anvers et embranchements. — Expropriations et travaux	1,267 40	»	»
			Ministère des Chemins de fer, Ponts et Télégraphes.			
			Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.			
53a	»	57b	Chemins de fer. — Voies et travaux	499 79	»	»
53b	3	»	Id. id.	1,896 65	507 70	863 76
55	»	59	Chemins de fer de la Flandre occidentale. — Paiement des travaux et des fournitures de matériel immédiatement indis- pensables pour la bonne exploitation des lignes rachetées. — Remboursement à la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale des dépenses effectuées par elle depuis la date à laquelle le rachat prend cours, tant en travaux de premier établissement qu'en achat et construction de matériel et d'outillage	65 52	»	»
57	»	60b	Chemins de fer. — Traction et Travaux	105 87	»	105 87
59a	»	62	Télégraphes et téléphones. — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils, réseaux, etc.	69 95	»	69 95
			Ministère de la Guerre.			
68a	11	»	Extension du champ de tir de l'artillerie à Brasschaet	2,377 95	»	2,377 95
				19,575 29	3,534 06	5,652 94
			RÉCAPITULATION.			
			—			
			SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses sur des crédits transférés	68,909 47	25,949 58	42,266 89
			{ — propres à l'exercice	1,592,598 35	1,374,357 32	133,184 52
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1909 et sur crédits nouveaux, con- formément aux lois des 5 juillet et 17 août 1909 et à l'arrêté royal du 17 août 1909	19,575 29	3,534 06	5,652 94
			TOTAUX fr.	1,681,083 11	1,403,840 96	181,104 35

1909 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1912 (suite).

ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1912.	OBSERVATIONS.
	TOTAL.		
	3,714 68	7.927 31	
»		0 94	
1,136 63		0 84	
410 46		101 30	
»		1,267 40	
»		499 79	
1,371 46		525 19	
»		65 52	
105 87		»	
69 95		»	
2,377 95		»	
9,187 »		10,388 29	
68,216 47		693 »	
1,507,541 84		85,056 51	
9,187 »		10,388 29	
1,584,945 31		96,137 80	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1911.)
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1910.	de l'arrêté royal du 17 août 1909.		
			SERVICE ORDINAIRE.	
			<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>	
			EXERCICE 1909.	
			Corps de la Gendarmerie	300 »
			Ministère des Travaux publics	2,388 85
				2,688 85
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>	
			Dette publique	63,479 69
			Dotations	10,000 »
			Ministère de la Justice	118,296 08
			— des Affaires Étrangères	28,166 68
			— de l'Intérieur et de l'Agriculture	41,354 81
			— des Sciences et des Arts	817,827 51
			— de l'Industrie et du Travail	157,902 52
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	2,309,499 68
			— de la Guerre	336,193 45
			Corps de la Gendarmerie	117,180 44
			Ministère des Finances	6,120 24
			— des Travaux publics	162,748 53
			— des Colonies	1,652 50
			Non-Valeurs et Remboursements	1,001 11
				4,173,423 26
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.	
			Ministère des Travaux publics.	
			<i>Routes et bâtiments civils.</i>	
15a	»	19a	Routes et raccordements : construction, redressement et amélioration. Squares et parcs publics dépendant des routes de l'Etat : création. Subsidés aux communes pour travaux d'amélioration de la voirie de l'Etat dans la traverse des agglomérations. Construction de ponts ou subsidés pour semblables ouvrages. Rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés; subsidés aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats	36,042 64
15b	13	»	Id.	28,428 08
			A REPORTER. fr.	64,470 72

1910.

à payer au 1^{er} janvier 1912.

PAYEMENTS effectués et justifiés en 1911 (novemb. et décemb.).	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1912.	OBSERVATIONS.
300 »	»	
»	2,388 85	
300 »	2,388 85	
16,224 46	49,258 23	
6,000 »	4,000 »	
103,045 97	15,250 11	
12,166 68	16,000 »	
27,062 78	14,292 03	
730,157 01	87,670 50	
151,186 88	6,715 64	
2,303,341 29	4,158 39	
295,715 78	40,477 67	
105,321 63	11,658 81	
5,960 66	159 58	
156,144 02	6,604 53	
1,647 25	5 25	
139 80	861 31	
3,916,341 21	257,112 05	
»	36,042 64	
2,666 66	25,761 42	
2,666 66	61,804 06	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice, (31 octobre 1911)
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1910.	de l'arrêté royal du 17 août 1909.		
			REPORT. fr	64,470 72
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (suite).	
			—	
			Ministère des Travaux publics (suite).	
			Travaux hydrauliques.	
22	»	26a	Meuse. — Expropriations et travaux	5 »
25a	»	29b	Escaut. — Expropriations et travaux	1,503 »
25b	21	»	Id. id.	1 32
37	»	40a	Canaux de Liège à Aovers et embranchements — Expropriations et travaux	406 40
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	
			Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.	
49	»	53a	Chemins de fer. — Voies et travaux	2,000 »
49a	»	53b	Chemins de fer — Voies et travaux (y compris dommages-intérêts pour inexécution de travaux)	5,539 07
49b	5	»	Id. id.	25,057 01
55	»	59a	Télégraphes et téléphones — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils, réseaux, etc.	54 »
55a	»	59b	Id. id.	48 50
				99,085 02
			RECAPITULATION.	
			—	
			SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses sur des crédits transférés	2,688 85
			{ — propres à l'exercice.	4,173,423 26
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1910 et sur crédits nouveaux, conformément à la loi du 25 mai 1910 et à l'arrêté royal du 5 juillet 1910	99,085 02
			TOTAUX fr	4,275,197 13

1910 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1912 (suite).

PAYEMENTS effectués et justifiés en 1911 (novemb. et décemb.).	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1912.	OBSERVATIONS.
2,666 66	61,804 06	
»	5 »	
»	1,503 »	
»	1 32	
»	406 40	
2,000 »	»	
»	5,539 07	
17,083 84	7,973 17	
»	54 »	
»	48 50	
21,750 50	77,334 52	
300 »	2,388 85	
3,916,311 21	237,112 05	
21,750 50	77,334 52	
3,938,361 71	336,835 42	

COMPTE DE TRESORERIE

POUR

L'ANNÉE 1911

COMPTE DE TRESORERIE

ET

BILAN DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES

PRÉSENTANT

la situation au 1^{er} janvier 1911 les opérations de l'année 1911,
et la situation au 1^{er} janvier 1912.

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1911, les opérations

ENCAISSES AU 31 DÉCEMBRE 1910.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1911.	
	NUMÉRAIRE.	Pièces acquittées et autres valeurs.	TOTAL.	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	8,235,689 64	36,057,382 12	44,293,071 76		
— de l'enregistrement et des domaines. . .	624,940 09	1,899,205 15	2,524,145 24		
Comptables de l'administration des chemins de fer.	4,493,253 79	10,333,425 07	14,826,678 86		
— de l'administration des postes et télé- graphes	46,008,707 16	45,717,305 54	91,726,012 70		
— de l'administration de la marine. . . .	32,045 56	175,770 29	207,815 85		
— de l'administration des prisons	72,876 60	171,442 54	244,319 14		
— des établissements de bienfaisance et d'aliénés	49,024 33	280,965 99	329,991 32		
— des écoles de bienfaisance de l'État. . .	693 17	36,148 63	36,841 80		
— des laboratoires d'analyses de l'État . .	1,513 14	»	1,513 14		
Comptable de l'Institut agricole de l'État . . .	49,389 12	»	49,389 12		
— de l'École de médecine vétérinaire de l'État	2,320 20	»	2,320 20		
— de la régie du <i>Moniteur</i>	59 99	7 80	67 79		
Caissier de l'État. {	S/C de recettes et de paiements . . .	7,149,518 57	»	7,149,518 57	
	S/C portefeuille du Trésor	18,750,082 65	»	18,750,082 65	
	S/C de titres de la dette publique et autres valeurs	872,259 90	2,204,899,653 66	2,205,771,913 56	
Agents du Trésor dans les provinces	»	34,973,490 64	34,973,490 64		
Mandats et autres pièces acquittées, en cours de véri- fication et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des comptes	»	216,389,050 »	216,389,050 »		
	86,342,373 91	2,850,933,848 43	2,637,276,222 34	2,637,276,222 34	»

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1911.

SERVICE DES RECETTES ET DÉPENSES DE L'ÉTAT.

a. Opérations sur les budgets en cours d'exécution.

Budget de l'exercice 1910.	224,745,108 20	287,088,752 33
— — 1911.	»	»
b. Opérations sur les budgets clos.		
Ordonnances en circulation et à payer sur le budget de l'exercice 1906	»	73,425 91
— — — 1907.	»	49,275 03
— — — 1908.	»	87,294 90
— — — 1909.	»	277,242 43
— — — 1910.	»	4,275,197 13
	224,745,108 20	291,851,187 45

de l'année 1911, et la situation au 1^{er} janvier 1912.

31,746,269 46	332,886,489 88	»	301,140,220 42	238,796,876 29	»
741,274,228 22	472,330,379 11	238,943,849 11	»	»	238,943,849 11
»	73,425 91	»	73,425 91	»	»
»	41,913 03	»	41,913 03	»	37,362 »
»	29,221 57	»	29,221 57	»	58,073 33
»	181,104 35	»	181,104 35	»	96,137 80
»	3,938,361 71	»	3,938,361 71	»	336,835 42
743,020,497 68	809,450,895 56	238,943 849 11	303,374,246 99	238,796,876 29	239,472,257 66

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1911, les opérations

TITRE I ^{er} . — RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1911.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
CHAPITRE I. — <i>Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances.</i>		
Cautionnements d'agents comptables et de contribuables.	»	53,803,236 06
— d'entrepreneurs, d'adjudicataires et d'agents commerciaux	»	8,912,169 30
Fonds provinciaux	»	10,341,570 26
Fonds commun	»	313,881 24
Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860	»	13,086,032 95
Réserve du fonds communal. (Article 2 de la loi du 20 décembre 1862.)	»	14,700,705 63
Fonds spécial des communes. (Loi du 19 août 1889.)	»	8,414,427 »
Fonds locaux. — Versements par des communes pour être affectés par l'autorité provinciale à des dépenses locales	»	444,816 93
Dépôts effectués chez les receveurs des contributions directes pour le compte de la caisse générale d'épargne	1,734,740 20	»
Versements effectués chez les receveurs des contributions directes par les trésoriers des succursales de la caisse générale d'épargne	»	58,391 25
Dépôts effectués chez les receveurs de l'enregistrement pour le compte de la caisse générale d'épargne.	»	1,525 »
Remboursements de prêts agricoles faits par la caisse générale d'épargne	»	243,453 02
Dépôts effectués chez les percepteurs des postes pour le compte de la caisse générale d'épargne	972,223 41	»
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	»	7,057,894 02
— des veuves et orphelins du département des finances	»	529,284 45
— des veuves et orphelins du département des chemins de fer, postes et télégraphes.	»	898,185 03
— des veuves et orphelins du département de l'intérieur	»	180,799 10
— des veuves et orphelins du département des affaires étrangères.	»	91,551 81
— des veuves et orphelins du département de la justice	»	206,628 64
— des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant de l'administration de l'instruction publique	»	128,128 89
— des veuves et orphelins des professeurs et instituteurs communaux	»	650,510 89
— des veuves et orphelins des agents des établissements de bienfaisance et d'aliénés	»	20,740 67
— des veuves et orphelins de l'ordre judiciaire	»	161,384 52
— des veuves et orphelins des officiers de l'armée	»	440,686 80
— de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine	»	49,527 52
— centrale de prévoyance des secrétaires communaux	»	188,065 38
Masse d'habillement de l'administration des chemins de fer de l'État	»	493,382 97
Caisse de remplacement par le département de la guerre	98,967 25	»
— de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	617,603 69	»
— des veuves et orphelins du Ministère des Colonies	»	1,059 98
Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer de l'État, pour le compte des sociétés concessionnaires, et restitutions au budget pour ordre comme valeurs de remploi	»	2,648,157 02
A REPORTER. fr	3,423,534 55	124,066,196 35

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1911, et la situation au 1^{er} janvier 1912 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1911.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1912.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débitur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
8,472,429 74	9,491,083 73	»	1,018,653 99	»	32,784,382 07	
5,519,511 68	4,886,513 74	632,997 94	»	»	9,545,167 24	
33,014,573 79	32,713,888 95	300,684 84	»	»	10,642,255 10	
4,133,657 93	4,097,053 60	36,604 33	»	»	350,485 57	
48,261,031 12	47,788,735 93	472,295 19	»	»	13,558,328 14	
502,349 »	289,554 18	212,794 82	»	»	14,913,500 47	
7,497,504 »	7,117,431 »	380,073 »	»	»	8,794,500 »	
1,111,243 60	969,111 34	142,132 26	»	»	586,949 19	
17,218,096 11	16,860,925 45	357,170 66	»	1,377,569 54	»	
599,329 47	598,891 25	438 22	»	»	58,829 47	
34,800 »	35,325 »	»	525 »	»	1,000 »	
1,977,274 90	2,005,720 53	»	28,445 63	»	215,007 39	
530,602,505 45	529,581,876 46	1,020,628 99	»	»	48,405 58	
10,395,203 41	10,066,496 12	328,707 29	»	»	7,386,601 31	
2,303,492 92	2,348,911 08	»	45,418 16	»	483,866 29	
4,023,327 14	3,720,761 01	302,566 13	»	»	1,200,751 16	
826,574 90	816,342 65	10,232 25	»	»	191,031 35	
183,981 50	201,978 61	»	17,997 11	»	73,554 70	
662,771 70	560,873 84	101,897 86	»	»	308,526 50	
789,175 01	826,166 »	»	36,990 99	»	91,137 90	
2,829,683 45	2,740,647 56	89,035 89	»	»	739,546 78	
76,706 80	82,056 59	»	5,349 79	»	15,390 88	
745,245 63	731,568 81	13,676 82	»	»	175,061 34	
1,401,151 14	1,356,696 32	44,454 82	»	»	485,141 62	
306,340 46	306,307 50	32 96	»	»	49,560 48	
569,098 26	518,079 19	51,019 07	»	»	239,084 45	
1,725,715 91	1,613,973 04	111,742 87	»	»	605,125 84	
3,801,886 24	3,145,580 62	656,305 62	»	»	557,338 37	
8,652,079 03	10,010,766 40	»	1,358,687 37	1,976,291 06	»	
91,626 38	57,228 78	34,397 60	»	»	35,457 58	
14,266,611 67	13,502,325 43	764,286 24	»	»	3,412,443 26	
712,591,978 31	709,042,870 71	6,064,115 67	2,512,068 04	3,353,860 60	127,548,630 03	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1911, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1911.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
REPORT. fr.	3,423,534 55	124,066,196 35
Recettes effectuées par l'administration des postes pour le compte des administrations postales étrangères avec lesquelles elle est en relation	"	33,084 93
Recettes effectuées par l'administration des télégraphes pour le compte des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation.	"	1,317,048 74
Fonds pour l'encouragement du service militaire	"	3,502 34
Fonds de toute autre nature versés dans les caisses de l'État pour le compte de tiers	"	2,549,579 26
Encaissement des effets de commerce par la poste	"	35,580,276 38
Remise des correspondances par exprès	"	"
Fonds disponibles des établissements de bienfaisance et d'aliénés	"	100,500 "
Fonds spécial de rémunération des miliciens.	"	96,707 94
Cautionnements versés en numéraire par des remplaçants	"	263,670 63
Fondation G. Montefiore-Levi	"	85 58
Fondation Emile Harzé	"	"
Fonds provenant du legs Heuschling instituant un prix quinquennal de statistique. (Arrêté royal du 24 juillet 1883.)	"	68 81
Masses d'habillement et d'équipement des employés des douanes	"	21,195 15
Payements de la caisse des dépôts et consignations, pour le compte de la caisse d'épargne	"	"
Fonds de prévision monétaire. (Loi du 17 mai 1886, art. 2.)	"	40,026,073 82
Fondation Émile Jouniaux. (Arrêté royal du 5 octobre 1888.)	"	"
Bureau international pour la publication des tarifs douaniers	"	1,498 34
Caisse d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris du Grand Central belge	15,995 33	"
Bureau spécial institué en exécution de l'article 82 de l'Acte général de la conférence de Bruxelles	"	8,164 33
Fonds provenant de la rétribution des élèves de l'école de médecine vétérinaire de l'État	"	78,154 75
Fonds spécial des dotations pour la constitution de pensions de vieillesse	"	26,301,710 90
Fondation d'un prix dit de la « Belgica » à décerner par la classe des sciences de l'Académie royale de Belgique	"	710 99
Bureau permanent institué en exécution de la Convention de Bruxelles du 5 mars 1902, relative au régime des sucres	"	22,206 35
Fonds spécial affecté au paiement de la partie de la rémunération en matière de milice qui ne sera acquise aux volontaires de réserve qu'au moment de leur congédiement. (Loi du 26 août 1903 contenant le Budget de la Dette publique pour 1903)	"	9,077 47
Cautionnements versés en numéraire en exécution de la loi du 24 décembre 1903 sur les accidents du travail	"	250,000 "
Fonds de garantie institué par l'article 20 de la loi du 24 décembre 1903 sur les accidents du travail.	"	407,960 95
Caisse d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris de la Société anonyme des chemins de fer la Flandre occidentale	"	11,817 97
Transport de correspondances internationales	"	"
Congo belge, son compte du Budget	7,580,159 35	"
Recettes et dépenses pour ordre du Congo belge	"	13,401,658 63
Fonds de prévoyance du Bureau international des tarifs douaniers	"	"
	41,019,689 23	244,252,947 61

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1911, et la situation au 1^{er} janvier 1912 (suite)..

OPERATIONS DE L'ANNÉE 1911.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1912.		Observations.
RECETTES.	DEPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
712,594,978 34	709,042,870 71	6,064,175 67	2,512,068 04	3,353,860 60	127,548,630 03	
12,743,397 94	12,710,489 77	32,908 17	»	»	65,993 10	
2,646,823 44	2,603,842 92	42,980 52	»	»	1,360,029 26	
12,000 »	11,535 »	465 »	»	»	3,967 34	
2,232,435 46	2,612,461 93	»	359,726 47	»	2,189,852 79	
914,270,711 64	911,732,233 60	2,538,458 04	»	»	38,118,734 42	
29,488 56	29,488 56	»	»	»	»	
107,000 »	165,000 »	»	58,000 »	»	42,500 »	
2,921 27	1,271 18	1,650 09	»	»	98,338 03	
2,963 13	»	2,963 13	»	»	268,633 76	
25,394 33	25,416 66	»	22 33	»	63 25	
43,100 »	43,050 05	49 95	»	»	49 95	
1,318 50	1,319 63	»	31 13	»	37 68	
262,883 20	262,876 85	6 35	»	»	21,201 50	
7,869,980 »	7,869,980 »	»	»	»	»	
1,860,176 37	243,567 35	1,616,609 02	»	»	11,642,682 84	
354 »	354 »	»	»	»	»	
152,664 22	134,441 18	18,223 04	»	»	19,718 38	
561,384 97	462,156 37	99,228 60	»	»	83,233 27	
8,347 76	9,372 76	»	1,025 »	»	7,139 33	
20,000 »	20,250 »	»	250 »	»	77,904 75	
16,073,480 90	18,026,007 50	»	1,952,526 60	»	24,349,184 30	
1,435 50	2,102 35	»	666 85	»	44 14	
32,605 68	26,546 25	6,059 43	»	»	28,265 78	
193,739 50	192,351 78	1,387 72	»	»	10,465 19	
»	»	»	»	»	250,000 »	
82,326 43	121,274 39	»	38,947 96	»	69,012 99	
109,306 09	91,168 91	18,137 18	»	»	29,955 15	
64,711 08	64,711 08	»	»	»	»	
46,401,477 50	42,946,854 81	»	2,542,377 31	10,122,536 66	»	
47,977,843 82	53,153,854 06	»	5,176,010 24	»	8,225,648 39	
248 »	»	248 »	»	»	248 »	
1,760,408,497 63	1,762,606,599 65	10,443,549 91	12,641,651 93	13,476,397 26	214,511,553 62	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1911, les opérations

SITUATION au 1 ^{er} janvier 1911.	
ACTIF sommes dont le Trésor est créancier (valeurs réalisables.)	PASSIF (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
CHAPITRE II. — Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.	
MINISTÈRE DES FINANCES.	
Administration des contributions directes, douanes et accises.	
Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises. (Caisse du contentieux)	» 371,963 30
Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies, confiscations et préemptions	» 1,479,773 48
Impôts et produits recouvrés au profit des communes.	» 32,703,495 68
Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	» 640,605 34
Frais payés aux commissaires spéciaux. (Art. 88 de la loi communale.)	» 681 05
Administration de l'enregistrement et des domaines.	
Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	» 400,601 50
Amendes et frais de justice en matière forestière	» 5,715 49
Consignations de toute nature	» 28,216,464 81
MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.	
A. Administration des chemins de fer.	
Encaissement et paiement pour le compte de tiers, du chef de transport de marchandises (déboursés et remboursements)	» 273,507 14
Prix de transport afférent aux parcours effectués sur les chemins de fer dont les gares ne sont pas tarifées directement avec celles du chemin de fer de l'État (ports au delà)	» »
Compte pour ordre.	» »
Garanties versées par les abonnés au chemin de fer	» 569,546 »
B. Administration des postes.	
Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers.	» 14,831,386 27
Fonds confiés à la poste et rendus payables sur mandats et bons de poste	» 7,475,550 44
Abonnements-poste aux journaux payés aux éditeurs	» 2,162 369 88
Encaissement et paiement de coupons	» 7,045 07
C. Administration des télégraphes.	
Provisions versées par les abonnés au téléphone, en garantie du paiement des taxes de leurs communications	» 866,092 92
D. Administration de la marine.	
Remboursement des droits de pilotage à l'administration néerlandaise	» »
Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses. (Arrêté royal du 10 juin 1822.)	» 368 58
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.	
Masse des détenus. (Administration des prisons.)	» 243,025 11
Colonies agricoles de bienfaisance, dépôts de mendicité et maisons de refuge de l'État	» 224,543 99
Colonies et asiles d'aliénés de l'État	» 82,518 52
Institution royale de Messines	» 22,928 81
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.	
Pensions payées par les élèves de l'Institut agricole de l'État	» 49,389 12
Rétributions payées par les élèves de l'École de médecine vétérinaire de l'État	» 2,320 20
»	90,631,892 40

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1911, et la situation au 1^{er} janvier 1912 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1911.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1912.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
2,339,385 90	2,209,812 88	129,573 02	»	»	501,536 32	
322,263 01	353,218 26	»	30,955 25	»	1,448,818 23	
36,088,208 33	35,606,309 22	481,809 11	»	»	33,187,304 79	
4,470,741 83	4,222,227 68	248,514 15	»	»	889,419 49	
1,486 85	1,717 15	»	230 30	»	450 75	
679,483 39	439,218 68	240,264 71	»	»	640,866 21	
5,323 13	6 865 49	»	1,542 36	»	4,172 83	
15 652,502 68	12,596,706 86	3,055,795 82	»	»	31,272,260 63	
129,715,076 89	129,646,915 »	68,161 89	»	»	344,669 03	
171,710 36	171,710 36	»	»	»	»	
5,931,763 73	5,931,763 73	»	»	»	»	
333,359 »	259,991 »	73,368 »	»	»	642,914 »	
528,131,391 38	527,024,134 43	1,107,256 95	»	»	15,938,643 22	
511,927,098 24	507,449,677 66	3,777,420 58	»	»	11,252,971 02	
3,109,267 22	3,153,282 50	»	44,015 28	»	2,418 354 60	
960,067 73	960,275 85	»	208 12	»	6,836 95	
191,123 50	80,240 08	110,883 42	»	»	976,976 34	
54,904 43	54,904 43	»	»	»	»	
3,509 47	3,545 70	»	36 23	»	332 35	
563,342 94	564,261 51	»	918 57	»	242,106 54	
3,253,566 77	3,055,182 76	198,384 01	»	»	422,928 »	
1,880,840 68	1,883 950 19	»	3,100 51	»	79,418 01	
148,157 82	148,944 88	»	787 06	»	22,141 75	
75,855 48	83,398 59	»	7,543 11	»	41,846 01	
44,000 »	43,841 69	158 31	»	»	2,478 51	
1,245,354,440 76	1,235,952,186 58	9,491,589 97	89,336 79	»	100,034,145 58	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1911, les opérations

		SITUATION au 1 ^{er} janvier 1911.	
		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
TITRE II. — DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES, SOUMISES AU VISA PRÉALABLE DE LA COUR DES COMPTES.			
CHAPITRE I^{er}. — SUBSIDES. — PARTS CONTRIBUTIVES DE TIERS DANS LA DÉPENSE DE TRAVAUX PUBLICS.			
Subsides pour travaux d'utilité publique	»	1,585,938	61
Subsides offerts à l'État pour construction de routes	»	212,925	92
Id. pour entretien et amélioration des routes	»	62,151	21
Id. id. des bâtiments civils.	»	3,866	03
Id. id. des prisons	»	40,028	56
Id. id. des canaux et rivières	»	429,144	08
Intervention de la ville de Gand dans les dépenses relatives à l'amélioration du casernement	»	300,000	»
Travaux d'établissement de nouveaux bacs et bateaux de passage.	»	431	79
Entretien et amélioration des ports, côtes, phares et fanaux	»	649,214	27
Travaux d'amélioration de l'Yser	»	9	58
Frais de construction d'une nouvelle église pour la paroisse Saint-Martin, à Arlon	»	22,791	21
Intervention de tiers dans les dépenses de premier établissement, d'extension ou de parachèvement de chemins de fer.	»	333,639	61
CHAPITRE II. — FONDS DE EMPLOI.			
Vente ou cession de vieux matériaux et objets hors d'usage; vente d'objets divers; remboursement d'avances budgétaires; taxes, redevances et droits divers.			
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.			
Produit du tir national	»	13,359	28
Produit des taxes d'expertise des viandes; produit des examens pour l'obtention du certificat d'expert des viandes; prélèvement et analyse d'échantillons.	»	72,300	77
Produit de la vente du bulletin de l'administration du service de santé et de l'hygiène	»	442	27
Service sanitaire des ports de mer et des frontières: produit des patentes de santé et des droits sanitaires.	»	132,078	01
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS.			
A. — AGRICULTURE.			
Inspection sanitaire des animaux domestiques à l'importation dans le pays — Produit des droits de contrôle	»	380,501	18
École moyenne pratique d'horticulture de l'État, à Gand.	»	»	»
— à Vilvorde	»	7,160	86
— d'agriculture de l'État, à Huy	»	5,034	99
B. — TRAVAUX PUBLICS.			
Remboursement d'avances faites pour le renflouement de bateaux sombrés et pour réparations d'avaries occasionnées aux ouvrages des ports ou des voies navigables.	»	195,684	61
Service de l'atelier de photographie de l'administration des Ponts et Chaussées	»	10,596	88
À REPORTER fr		»	4,427,298 32

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1911, et la situation au 1^{er} janvier 1912 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1911.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1912.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.	
		de recettes.	de dépenses.			
177,821 42	7,854 65	169,966 77	»	»	1,755,905 38	
250,324 46	193,901 77	56,422 69	»	»	269,347 91	
9,886 05	30,211 47	»	20,325 42	»	41,825 79	
646 »	2,515 47	»	1,869 47	»	1,996 56	
785 »	10,809 95	»	10,024 95	»	3 61	
1,064,544 89	579,372 04	485,172 85	»	»	914,316 93	
100,000 »	1,800 »	98,200 »	»	»	398,200 »	
»	184 63	»	184 63	»	247 16	
1,719 33	532,529 70	»	530,810 37	»	118,403 90	
»	9 58	»	9 58	»	»	
11,111 11	11,000 »	111 11	»	»	22,902 32	
902,213 18	345,658 17	556,555 01	»	»	890,194 62	
10,100 59	9,762 25	338 34	»	»	13,697 62	
41,618 44	38,890 99	2,727 45	»	»	75,028 22	
1,185 13	959 60	225 53	»	»	667 80	
136,839 13	219,362 36	»	82,523 23	»	49,554 78	
195,105 41	295,362 31	»	100,256 90	»	280,214 28	
887 28	330 45	556 83	»	»	556 83	
8,573 51	10,168 27	»	1,594 73	»	5,566 13	
1,600 »	192 90	1,407 10	»	»	6,441 39	
2,987 26	100,203 29	»	97,216 03	»	98,468 58	
10,277 72	12,182 91	»	1,905 19	»	8,691 69	
2,028,225 94	2,403,262 76	1,374,683 68	846,720 50	»	4,952,261 80	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1911, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1911.	
	ACTIF. <i>Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)</i>	PASSIF. <i>(Sommes dont le Trésor est débiteur.)</i>
REPORT fr.	»	4,427,298 32
MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS.		
Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de la délivrance des certificats de capacité pour l'enseignement du dessin, de la gymnastique et des travaux à l'aiguille	»	236 96
Rente consacrée à conserver les collections léguées à l'État pour l'Université de Liège par le baron Wittert et à augmenter les livres et gravures anciens et les livres chinois	»	2,215 64
Expositions générales des beaux-arts	»	304 58
Produit de la vente de moulages provenant du musée des échanges	»	6,013 52
Produit de la vente des photographies provenant des musées des arts décoratifs et industriels.	»	324 78
Part d'intervention des villes de Liège et de Gand dans la construction d'instituts universitaires.	»	131,589 97
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL.		
Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de la délivrance des certificats de capacité pour l'enseignement de l'économie domestique et des travaux de ménage dans les écoles subsidiées.	»	689 20
Produit des biens des unions professionnelles dissoutes	»	46 94
MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
A. CHEMINS DE FER.		
Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	»	1,855,831 91
Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précédent	»	178,328 »
Service de la traction et du matériel	»	829,967 93
Service des transports	»	281,222 79
Services en général	»	382,273 54
Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services	»	16,431 40
B. POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
Services communs	»	52,476 61
Service des postes	»	157,438 43
Service des télégraphes et des téléphones	»	1,155,025 57
C. MARINE.		
Service de la traction et du matériel	»	51,119 80
A REPORTER. fr.	»	9,528,835 91

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1911, et la situation au 1^{er} janvier 1912 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1911.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1912.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses			
2,928,225 94	2,403,262 76	1,371,683 68	846,720 50	»	4 932,261 50	
1,390 »	870 »	520 »	»	»	756 96	
1,971 »	2,215 64	»	244 64	»	1,971 »	
60,000 »	60,303 25	»	303 25	»	1 33	
19,171 60	18,894 73	276 87	»	»	6,290 39	
1,130 »	1,134 56	»	4 56	»	320 22	
»	35,877 92	»	35,877 92	»	93,712 05	
520 »	»	520 »	»	»	1,209 20	
300 99	»	300 99	»	»	347 93	
1,079,611 86	1,617,088 16	»	537,476 30	»	1,318,355 61	
681,294 80	537,966 26	143,328 63	»	»	321,656 63	
6,279,908 29	3,346,565 97	2,933,342 32	»	»	3,763,310 27	
501,510 96	300,807 22	200,703 74	»	»	481,926 53	
321,178 64	229,637 78	91,540 86	»	»	473,814 40	
65,000 »	65,000 »	»	»	»	16,431 40	
18,885 40	676 57	18,208 83	»	»	70,685 44	
58,796 53	39,217 74	19,578 79	»	»	177,017 22	
579,203 45	638,767 48	»	59,564 03	»	1,095,461 54	
71,828 92	33,893 11	37,935 81	»	»	89,055 61	
12,669,928 47	9,332,179 15	4,817,940 52	1,480,191 20	»	12,866,585 23	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1911, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1911.	
	ACTIF. Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
REPORT. fr.	»	9,528,835 91
MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
Service des établissements de fabrication de l'artillerie	»	62,192 66
Service de l'Institut cartographique militaire.	»	20,507 38
Service de la pharmacie centrale de l'armée.	»	1,726 17
Service de la remonte spéciale des officiers	»	84,940 81
École militaire. — Pension des élèves.	»	24,296 52
CHAPITRE III. — SERVICES DIVERS.		
Cautionnements des entrepreneurs défaillants	»	48,610 49
Création d'un établissement d'études médicales sous la dénomination d'institut Rommelaere (Fondation Arthur Renier.)	»	3 83
Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux.	»	112,642 58
FONDS SPÉCIAUX CONSTITUÉS AU MOYEN DE CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET EXTRAORDINAIRE.		
Fonds spécial et temporaire institué par la loi du 26 août 1903, pour l'exécution de la convention conclue entre l'État et la ville de Bruxelles, en vue de la transformation du quartier de la Putterie et de ses abords	»	8,564,182 28
Fonds spécial et temporaire institué par l'article 6 de la loi du 30 mars 1906 pour les travaux de fortification du nouveau système défensif d'Anvers. Littera A	»	2,591,030 91
Fonds spécial et temporaire institué par l'article 6 de la loi du 30 mars 1906 pour les travaux de fortification du nouveau système défensif d'Anvers. Littera B	»	1,675,196 26
Fonds spécial et temporaire pour l'armement de la position fortifiée d'Anvers, institué par la loi du 5 juillet 1909	»	3,000,000 »
	»	25,714,165 80

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1911, et la situation au 1^{er} janvier 1912 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1911.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1912.		Observations.
RECETTES.	DEPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
12,669,928 47	9,332,179 15	4,847,940 52	1,480,191 20	»	12,866,585 23	
769,209 73	693,132 83	76,076 90	»	»	138,269 56	
57,962 57	64,795 15	»	6,832 58	»	13,674 80	
126,292 90	38,070 78	88,222 12	»	»	89,948 29	
285,300 »	283,800 »	1,500 »	»	»	86,440 81	
113,909 48	112,893 23	1,016 25	»	»	25,312 77	
»	207 09	»	207 09	»	48,403 40	
»	»	»	»	»	3 83	
33,761 83	31,045 06	2,716 77	»	»	115,359 35	
2,349,990 69	5,426 802 54	»	3,076,811 85	»	5,487,370 43	
5,002,451 60	6,805,503 71	»	1,803,052 11	»	787,978 80	
5,000,000 »	3,081,789 62	1,918,210 38	»	»	3,593,406 64	
6,000,000 »	4,761,598 28	1 238,401 72	»	»	4,238,401 72	
32,408,807 27	30,631,817 44	8,144,084 66	6,367,094 83	»	27,491,155 63	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1911, les opérations

		SITUATION au 1 ^{er} janvier 1911.	
		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE.			
Réalisation et emploi des fonds mis à la disposition du trésor pour le paiement des intérêts sur les	inscriptions nominatives	»	24,718,180 49
	titres au porteur en circulation	»	3,449,747 38
de Rothschild frères, à Paris, L/C courant pour les dispositions du trésor et le paiement des intérêts de la dette publique		»	311,255 40
Baring frères et C ^{ie} , limited, à Londres, L/C courant pour le paiement des intérêts de la dette publique.		1,733 41	»
Société Générale de crédit industriel et commercial, à Paris, S/C courant		19,978,500 45	»
Réalisation et emploi des fonds mis à la disposition de la caisse d'amortissement		»	4,056,570 09
Coupons d'intérêt des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu de la loi du 3 juin 1870 (matériel des Bassins-Houillers)		»	189,468 »
Amortissement des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État en vertu de la loi du 3 juin 1870 (matériel des Bassins-Houillers)		»	354,017 »
Coupons d'intérêt des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État en vertu des articles 33 et 37 de la convention du 1 ^{er} juin 1877		»	2,918,918 30
Amortissement des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu des articles 33 et 37 de la convention du 1 ^{er} juin 1877		»	3,185,444 63
Annuités souscrites par les provinces et les communes en remboursement d'avances faites pour con- struction de maisons d'école		6,679 20	»
Amortissement des actions et obligations de la grande compagnie du Luxembourg		»	3,450 »
Remboursement des actions ordinaires de la grande compagnie du Luxembourg		»	18,450 »
Bonification de la prime sur actions privilégiées de la grande compagnie du Luxembourg, soumises à la conversion		»	11,240 75
Bons du trésor en circulation		»	136,201,500 »
Coupons d'intérêts des bons du trésor en circulation		»	6,980 »
Amortissement des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand et des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Eecloo à Gand		»	28,000 »
Amortissement des obligations émises par les Sociétés des chemins de fer d'Anvers à Rotterdam, de l'Est-belge, de Charleroi à Louvain, du Liégeois-Limbourgeois et de Tongres à Hilsen		»	418,000 »
Amortissement des obligations de la Compagnie du chemin de fer de Liège-Maestricht		»	19,000 »
Amortissement des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de l'Entre-Sambre et Meuse		»	3,000 »
Amortissement des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale		»	202,400 »
Intérêts et amortissement des actions et obligations des chemins de fer de la Flandre occidentale, pendant les années 1906 et 1907		»	16,454 50
		19,986,913 06	176,115,076 24

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1911, et la situation au 1^{er} janvier 1912 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1911.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1912.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
61,742,917 87	61,816,680 47	»	73,762 60	»	24,644,417 59	
52,580,529 50	52,606,615 63	»	26,086 13	»	3,423,661 25	
38,875,389 66	40,187,386 25	»	1 311,796 59	1,000,541 19	»	
15,627 96	43,150 »	477 96	»	1,255 45	»	
19,972,565 75	»	19,972,565 75	»	5,934 70	»	
14,634,847 81	14,573,443 32	61,404 49	»	»	4,117,974 58	
365,923 »	371,151 50	»	5,228 50	»	184,239 50	
246,077 »	248,500 »	»	2,423 »	»	351,594 »	
5,629,566 50	5,676,812 35	»	47,245 85	»	2 871,672 45	
2,032,270 50	1,945,400 »	86,870 50	»	»	3,272,315 13	
1,335 84	»	1,335 84	»	5,343 36	»	
1.800 »	1,200 »	600 »	»	»	4,050 »	
»	»	»	»	»	18,450 »	
»	»	»	»	»	11,240 75	
220,260,000 »	151,899,000 »	68,361,000 »	»	»	201,565,500 »	
545,000 »	551,710 »	»	6,710 »	»	270 »	
94,500 »	93,500 »	1,000 »	»	»	29,000 »	
846,500 »	846,000 »	500 »	»	»	418,500 »	
40,000 »	38,000 »	2,000 »	»	»	21,000 »	
73,000 »	71,500 »	1,500 »	»	»	4,500 »	
684,000 »	621,000 »	63,000 »	»	»	263,400 »	
»	8,030 50	»	8,030 50	»	8,424 »	
418,642,051 39	331,571,080 02	87,070,971 37	4,481,283 17	1,013,074 70	241,212,209 25	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1911, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1911.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SERVICE DES BUDGETS.		
Achats de titres de la dette publique pour le compte de la caisse des dépôts et consignations	100,053,269 32	»
— — — pour emploi de la réserve du fonds communal	14,700 650 71	»
— — — pour le compte d'établissements publics	»	44,463 66
Ventes de titres de la dette publique pour le compte d'établissements publics	»	33,846 27
Achats d'effets et émissions de mandats pour des paiements à effectuer à l'étranger	1,133,589 67	»
Subsides fournis aux comptables des administrations des recettes, pour effectuer des paiements assignés sur leurs caisses	1,204,702 24	»
Subsides des comptables entre eux	»	»
Titres de la dette publique et autres valeurs déposés dans la caisse de l'État	»	2,205,771,913 56
Récépissés de versement à soumettre au visa des agents du trésor	»	44 60
Versements dans la caisse de l'État à porter en compte par les comptables	»	1,130,138 54
Émissions et paiements de mandats délivrés directement sur la caisse de l'État pour les divers services de la trésorerie	»	3,843,807 86
Trésor public, S/C de placements	»	566,163 69
— S/C d'annuités à recevoir du chef d'avances, aux provinces et aux communes, pour construction de maisons d'école	»	6,679 20
Valeurs déposées au trésor du chef des retenues opérées en vertu de l'article 42 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	»	41 59
Département des chemins de fer, postes et télégraphes, S/C d'avances à régulariser	34,190 78	»
Id. des affaires étrangères, S/C d'avances à régulariser	105,524 05	»
Id. des finances, S/C d'avances à régulariser	»	»
Id. des sciences et des arts, S/C d'avances à régulariser	»	»
Id. de l'agriculture et des travaux publics, S/C d'avances à régulariser	»	»
Id. des travaux publics, S/C d'avances à régulariser	181,384 30	»
Id. de la guerre, S/C d'avances à régulariser	»	»
Id. de l'industrie et du travail, S/C d'avances à régulariser	150,000 »	»
Id. de la justice, S/C d'avances à régulariser	22,000 »	»
Id. de l'intérieur, S/C d'avances à régulariser	»	»
Fonds de garantie créé en exécution de l'arrêté royal du 16 juin 1904 (Indemnités chinoises)	»	61 87
Trésor public, S/C d'avances pour le service des actions et des obligations de la grande compagnie du Luxembourg	»	7,849 »
Émission de mandats pour le remboursement d'obligations de la grande compagnie du Luxembourg et le paiement en numéraire de fractions de capital. (Art 5 de la loi du 26 août 1885 et article 6 de l'arrêté royal du même jour.)	»	56 65
Service des intérêts et de l'amortissement des obligations de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux	»	1,175,361 50
Rapatriement de monnaies divisionnaires belges. (Exécution de l'article 16 de l'arrangement monétaire du 15 novembre 1893.)	»	»
Congo belge, S/C d'achat de valeurs diverses	169,300 91	»
Rapatriement de monnaies divisionnaires grecques	363,152 68	»
	118,117,764 66	2,212,880,427 99

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1911, et la situation au 1^{er} janvier 1912 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1911.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1912.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
184,012,677 57	185,199,037 70	»	1,186,360 13	101,239,629 45	»	
»	212,820 63	»	212,820 63	14,913,471 34	»	
2,309,963 51	2,283,691 87	26,271 64	»	»	70,735 30	
1,934,695 09	1,968,541 36	»	33,846 27	»	»	
8,390,189 39	9,096,072 33	»	705,882 94	1,839,472 61	»	
329,220,716 86	330,029,506 61	»	808,789 75	2,013,491 99	»	
916,957,698 78	916,957,698 78	»	»	»	»	
236,949,842 99	324,794,493 89	»	87,844,652 90	»	2,117,927,260 65	
200 »	44 60	155 40	»	»	200 »	
1,888,505,806 60	1,888,782,749 55	»	276,942 86	»	853,195 68	
1,768,185,321 24	1,766,673,780 21	1,556,544 03	»	»	5,400,351 89	
212,964,662 20	215,801,914 23	»	2,837,252 03	2,271,088 34	»	
»	1,335 84	»	1,335 84	»	5,343 36	
2,622 »	2,606 13	15 87	»	»	57 46	
22,047,287 96	22,135,806 21	»	88,518 25	122,709 03	»	
230,921 26	177,072 77	53,848 49	»	51,675 56	»	
2,197,924 04	2,197,924 04	»	»	»	»	
24,625 »	24,625 »	»	»	»	»	
2,295,283 10	2,351,227 14	»	55,944 04	55,944 04	»	
181,384 30	»	181,384 30	»	»	»	
86,931 »	243,424 81	»	156,493 81	156,493 81	»	
»	»	»	»	150,000 »	»	
22,000 »	20,000 »	2,000 »	»	20,000 »	»	
61,656 49	62,050 09	»	393 60	393 60	»	
179,235 »	118,486 24	60,748 76	»	»	60,810 63	
»	»	»	»	»	7,849 »	
»	»	»	»	»	56 65	
12,340,382 »	10,745,945 »	1,594,437 »	»	»	2,769,798 50	
177,116 50	177,661 95	»	545 45	545 45	»	
3,935,821 47	4,295,104 86	»	359,283 39	528,584 30	»	
73,751 72	»	73,751 72	»	289,400 96	»	
5,593,288,719 16	5,684,308,623 84	3,549,157 21	94,569,061 89	123,652,900 48	2,127,095,659 13	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1911, les opérations

ENCAISSES AU 31 DÉCEMBRE 1911.			SITUATION au 1 ^{er} janvier 1911.	
	NUMÉRAIRE.	Pièces acquittées et autres valeurs.	TOTAL.	
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	8,253,565 78	35,906,718 32	44,160,284 10	
— de l'enregistrement et des domaines . .	625,581 75	2,041,534 92	2,667,116 67	
Comptables de l'administration des chemins de fer.	5,454,836 12	10,669,603 27	16,124,439 39	
— de l'administration des postes et télé- graphes	50,547,601 51	46,360,656 78	96,908,258 29	
— de l'administration de la marine . . .	22,705 03	180,801 06	203,506 09	
— de l'administration des prisons . . .	66,964 50	176,270 63	243,235 13	
— des établissements de bienfaisance et d'aliénés	30,791 61	493,696 15	524,487 76	
— des écoles de bienfaisance de l'État .	»	»	»	
— des laboratoires d'analyses de l'État .	1,188 »	»	1,188 »	
Comptable de l'Institut agricole de l'État . . .	41,846 01	»	41,846 01	
— de l'École de médecine vétérinaire de l'État	2,478 51	»	2,478 51	
— de la régie du <i>Moniteur</i>	108 35	7 90	116 25	
Caissier de l'État, { S/C de recettes et de paiements . .	30,640,693 49	»	30,640 693 49	
{ S/C portefeuille du trésor	16,389,920 06	»	16,389,920 06	
{ S/C de titres de la dette publique et autres valeurs	946,629 »	2,116,981,631 66	2,117,927,260 66	
Agents du trésor dans les provinces	»	32,594,551 70	32,594,551 70	
Mandats et autres pièces acquittées, en cours de vé- rification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes	»	214,448,650 03	214,448,650 03	
	113,024,909 72	2,459,853,122 42	2,572,878,032 14	»

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1911.

Service des recettes et dépenses de l'État	224,745,108 20	291,851,187 45
Service des recettes et dépenses pour ordre. { Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu avec l'inter- vention du Ministre des Finances	11,019,689 23	214,252,947 61
{ Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	»	90,631,892 40
{ Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	»	25,714,165 80
Opérations de trésorerie relatives au service de la dette publique	19,986,913 06	176,115,076 24
Opérations diverses en dehors du service des budgets	118,117,764 66	2,212,580,427 99
	373,869,475 15	3,011,145,697 49
Encaisses au commencement et à la fin de l'année 1911	2 637,276,222 34	»
	3,011,145,697 49	3,011,145,697 49

de l'année 1911, et la situation au 1^{er} janvier 1912 (suite).

RÉCAPITULATION.

109

(434)

COMPTE
DE
LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1911

NOTE

SUR LE COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1911.

Le compte de la Dette publique se divise en quatre parties, selon les différentes natures de dettes.

PREMIÈRE PARTIE.

Grand-livre des rentes créées sans expression de capital.

DEUXIÈME PARTIE.

Dettes consolidées et dette flottante :

- 1° *Dette à 2½ p. c.*
 - 2° *Dette à 3 p. c., 1^{re} série.*
 - 3° *Dette à 3 p. c., 2^e série.*
 - 4° *Dette à 3 p. c., 3^e série.*
 - 5° *Rentes 3 p. c. à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires.*
 - 6° *Dette flottante.*
-

TROISIÈME PARTIE.

Annuités résultant de la reprise, par l'État, de lignes et de matériel de chemins de fer, ainsi que des réseaux téléphoniques.

QUATRIÈME PARTIE.

Pensions de toute nature.

PREMIÈRE PARTIE.

GRAND-LIVRE DES RENTES CRÉÉES SANS EXPRESSION DE CAPITAL.

Deux inscriptions, formant ensemble une rente annuelle de fr. 380,637 50, figurent actuellement sur ce grand-livre :

La première, de 300,000 francs de rente annuelle, créée au profit de la ville de Bruxelles en vertu de la loi du 4 décembre 1842 (*Moniteur* n° 339), et formant le prix de la cession faite à l'État de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art, a été immatriculée avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 1843; les arrérages en sont exigibles par semestre le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année.

La seconde, d'une rente annuelle de fr. 80,637 50 c., dont les arrérages sont payables par moitié le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre, a été immatriculée avec jouissance du 1^{er} novembre 1909, au nom de S. G. Arthur-Charles Wellesley, duc de Wellington, prince de Waterloo; elle provient de la réunion de quatre rentes inscrites au nom du même titulaire en vertu des conventions du 7 juin 1872, du 17 décembre 1896 et du 4 janvier 1902.

DEUXIÈME PARTIE.

1^o DETTE A 2 1/2 p. c.

La dette constituée à l'intérêt de 2 1/2 p. c. dérive de l'exécution de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, dont les §§ 2 à 7 inclus ont donné lieu à l'inscription, sur le grand-livre, des capitaux mentionnés ci-après :

§ 2 de l'article 63 du traité. — Ancien livre auxiliaire fr. 24,475,767 20

A REPORTER. fr. 24,475,767 20

REPORT . . . fr. 24,478,767 20

§ 3 du même article. — Un capital de fr. 9,386,664 54 c., divisé comme il suit :

<i>A et B.</i> Au profit de corporations et d'établissements publics, et de comptables belges		7,266,666 66
<i>C.</i>	Au profit de la caisse de retraite des fonctionnaires et employés du département des recettes (conformément à l'article 7, § 1 ^{er} , de la convention du 19 juillet 1843) . . .	944,798 »
	Au profit du fonds des veuves et orphelins des officiers de l'armée de terre (conformément à l'article 7, § 3, de ladite convention)	967,194 80
	Au profit du fonds (dit <i>teges</i>) des veuves et orphelins des employés appartenant à l'administration générale (conformément à l'article 7, § 4, de la susdite convention).	211,005 08

§ 4 du même article 63. — Au profit du Gouvernement belge, pour achever les liquidations mentionnées à l'article 64 du traité du 5 novembre 1842. 14,814,800 »

§ 5 du même article. — Au profit du Gouvernement belge, pour satisfaire aux réclamations concernant le fonds d'agriculture mentionné à l'article 66 du traité du 5 novembre 1842. 2,116,400 »

§ 6 du même article. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement. 169,312,000 »

§ 7 du même article. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement, au 1^{er} juillet 1844, ou à racheter par le Gouvernement belge, conformément au deuxième alinéa du même paragraphe. 169,312,000 »

TOTAL. . . . fr. 389,417,631 74

Il faut en déduire :

1^o Un capital de 169,312,000 francs, qui a été racheté conformément au § 7, 2^{me} alinéa, de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, ci. fr. 169,312,000 »

2^o Un capital de 146,000 francs inscrit au grand-livre de la dette à 2 1/2 p. c., au nom de S. G. le duc de Wellington, et qui a été *annulé* et transformé en rente sans désignation de capital, en vertu de la convention du 7 juin 1872, rappelée plus haut, soit. fr. 146,000 »

RESTE. . . . fr. 219,959,631 74

Les intérêts de ce capital s'élèvent à la somme de fr. 5,498,990 78 c' l'an, payables par moitié le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet.

La loi du 19 décembre 1874 (*Moniteur* n° 354) a soumis la dette à 2 1/2 p. c. au même régime que les autres parties de la Dette publique, et les dispositions du règlement sur le service de la Dette publique lui ont été rendues applicables à partir du 1^{er} janvier 1875.

Aucune dotation n'est affectée à son amortissement, mais, aux termes de l'article 6 de la loi du 15 février 1895, les fonds d'amortissement des dettes à 3 p. c. qui demeurent sans emploi pendant tout un semestre, peuvent être appliqués au rachat de la dette à 2 1/2 p. c.

Jusqu'ici le Gouvernement n'a pas usé de cette faculté.

En conformité des arrêtés royaux du 23 décembre 1874 et du 13 février 1904, il a été créé :

2,000 obligations au porteur de 10,000 francs chacune	. . . fr.	20,000,000	»
2,000 — — 5,000 —	. . .	10,000,000	»
30,000 — — 2,000 —	. . .	60,000,000	»
50,000 — — 1,000 —	. . .	50,000,000	»
15,000 — — 500 —	. . .	7,500,000	»
15,000 — — 200 —	. . .	3,000,000	»
15,000 — — 100 —	. . .	1,500,000	»
soit 129,000 obligations, ensemble d'un capital nominal de	. . . fr.	152,000,000	»

2^e DETTE A 3 P. C. — 1^{re} série.

La loi du 15 février 1895 (*Moniteur* n° 47) a autorisé le Gouvernement à rembourser au pair, les divers emprunts et dettes de l'État à 3 1/2 p. c.

Aux termes de l'article 1^{er} de l'arrêté royal du même jour, les porteurs d'obligations et les titulaires d'inscriptions nominatives de ces emprunts et dettes, ont eu la faculté d'en demander le remboursement au pair, pendant un délai de huit jours à compter du 16 février 1895. Aucune demande n'ayant été produite, les obligations au porteur et les inscriptions nominatives 3 1/2 p. c. ont cessé de porter intérêt à partir du 1^{er} mai 1895 et ont été converties en titres à 3 p. c., au pair, avec jouissance à compter de cette dernière date.

La dette à 3 p. c., 1^{re} série, créée au 1^{er} janvier 1912, se montait à 544,301,775 francs ; elle se composait :

A. — du capital provenant de la conversion de la dette à 3 1/2 p. c., 1^{re} série, décrétée par la loi du 15 février 1895 (*Moniteur* n° 47) fr. 140,915,975 »

B. — des emprunts indiqués au tableau ci-après et s'élevant ensemble
au capital nominal de 403,385,800 »

ENSEMBLE. fr. 544,301,775 »

ÉMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE de la jouissance des intérêts.	CAPITAL nominal négocié.	TAUX d'émission.	CAPITAL effectif.
Loi du 29 juin 1897. (Arrêté royal du 24 déc. 1897.)	Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Gand . . .	1 ^{er} juill. 1897	francs. 9,293,800	p. % pair.	francs. 9,293,800 »
	Société anonyme du chemin de fer d'Eecloo à Gand . . .	Id.	2,554,000	pair.	2,554,000 »
Loi du 16 avril 1898. (Arrêté royal du 7 octobre 1899.)	Sociétés concessionnaires des chemins de fer formant le réseau Grand-Central belge.	1 ^{er} janv. 1898	185,964,200	pair.	185,964,200 »
	Sociétés concessionnaires des chemins de fer formant le réseau Liégeois-Limbourgeois.	Id.	10,234,500	pair.	10,234,500 »
Loi du 16 avril 1898. (Arrêté royal du 7 octobre 1899.)	Divers	1 ^{er} juill. 1899.	922,800	97.25 à 97.75	899,350 25
		1 ^{er} janv. 1900	2,261,700	96. » à 96.70	2,173,063 90
		1 ^{er} juill. 1900.	7,356,800	94.75 à 95.30	6,902,090 80
		1 ^{er} janv. 1901.	1,427,900	95.40 à 95.65	1,364,784 50
Loi du 26 juin 1896. (Arrêté royal du 26 déc. 1900.)	Divers	1 ^{er} janv. 1901.	15,695,700	95.50 à 96.25	15,007,443 57
		Id.	3,728,800	96.25 à 96.55	3,594,424 07
Loi du 9 août 1897. (Arrêté royal du 16 avril 1901.)	Divers	1 ^{er} juill. 1901	1,722,300	96.50 à 99. »	1,685,790 90
		Id.	4,994,400	98.80 à 99.30	4,938,146 90
Lois des 9 mai et 29 décembre 1898. (Arrêté royal du 1 ^{er} août 1901)	Divers	1 ^{er} janv. 1902.	7,365,500	99.25 à 99.50	7,314,464 90
		Id.	732,300	99.50 à 99.70	728,856 87
Lois des 14 septembre, 5 et 7 oct. 1899 (Arrêté royal du 18 février 1902)	Divers	1 ^{er} juill. 1902.	4,923,500	99.65 à 99.70	4,907,129 60
		Id.	500,000	99.70	498,500 »
Loi du 10 mai 1900 (Arrêtés royaux du 10 nov. 1902 et du 12 juin 1903)	Divers	1 ^{er} janv. 1903.	3,591,300	99.75 à 99.80	3,583,645 01
		1 ^{er} juill. 1903.	12,526,800	99.65 à 99.80	12,486,746 40
Loi du 24 août 1901 (Arrêtés royaux du 10 sept 1903 et du 31 mars 1904)	Divers	Id.	34,000	99.80	33,932 »
		1 ^{er} janv. 1904	3,086,700	99.70 à 99.80	3,078,969 34
Loi du 14 mai 1904. (Arrêté royal du 16 juin 1904)	Bénéficiaires des indemnités chinoises	1 ^{er} juill. 1904.	1,436,700	99.80	1,433,826 60
		1 ^{er} janv. 1904.	29,471,000	pair.	29,471,000 »
Lois des 24 mai et 24 octobre 1902. (Arrêtés royaux du 22 juin 1904 et du 26 mai 1905)	Divers	1 ^{er} juill. 1904.	1,501,700	99.70 à 99.80	1,497,805 20
		1 ^{er} janv. 1905	2,287,600	id.	2,282,251 60
		1 ^{er} juill. 1905	18,301,400	id.	18,256,022 76
A REPORTER fr.			331,915,400		

ÉMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE de la jouissance des intérêts.	CAPITAL nominal négocié.	TAUX d'émission.	CAPITAL effectif.
		REPORT. fr.	331,915,400		
Loi du 26 août 1903. (Arrêtés royaux du 13 octobre 1905 et du 24 décembre 1906.)	Divers.	1 ^{er} juill. 1905.	132,200	99.75	131,869 50
		1 ^{er} janv. 1906.	7,091,700	99.50 à 99.80	7,062,783 09
		1 ^{er} juill. 1906.	8,508,900	99.60 à 99.75	8,477,307 40
		1 ^{er} janv. 1907.	1,942,100	99.65 à 99.77 ^s	1,936,852 37
		Id.	1,297,100	98. » à 99. »	1,279,077 »
Loi du 14 mai 1904. (Arrêté royal du 11 mars 1907.)	Divers.	1 ^{er} juill. 1907.	3,335,200	96. » à 98. »	3,239,100 30
		1 ^{er} janv. 1908.	480,500	94.50 à 96. »	458,709 »
		1 ^{er} juill. 1908.	3,521,000	94.75 à 95.20	3,346,169 15
		Id.	1,279,700	94.50 à 95.10	1,214,570 50
		1 ^{er} janv. 1909.	9,652,000	94.50 à 95.80	9,164,460 09
Lois des 24 octobre 1902 et 30 décembre 1905. (Arrêté royal du 3 septembre 1908.)	Divers.	1 ^{er} juill. 1909.	121,000	95.70 et 95.75	115,807 50
		Id.	8,603,400	95.15 et 95.47 ^s	8,188,096 15
		1 ^{er} janv. 1910.	8,447,600	94.10 à 100. »	8,163,738 65
		Id.	12,480,000	93.15 à 94.60	11,788,620 »
		1 ^{er} juill. 1910.	3,281,800	92. » à 93.95	3,024,051 10
Lois des 30 mars 1906 et 10 août 1907. (Arrêté royal du 16 février 1910.)	Divers.	1 ^{er} janv. 1911.	631,200	91.95 et 92.10	581,138 40
		1 ^{er} juill. 1911.	665,000	87.70	583,205 »
		TOTAL des emprunts fr.		403,385,800	

Elle est représentée, à concurrence de 394,436,500 francs, par les obligations au porteur désignées ci-après :

10,298 obligations de 10,000 francs.	fr. 102,980,000	»
5,562 — 5,000 —	17,810,000	»
66,000 — 2,000 —	132,000,000	»
120,000 — 1,000 —	120,000,000	»
28,000 — 500 —	14,000,000	»
21,000 — 200 —	4,200,000	»
54,465 — 100 —	3,446,500	»
<u>283,523 obligations.</u>	<u>fr. 394,436,500</u>	<u>»</u>

Une dotation annuelle est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 p. c., 1^{re} série. Cette dotation est fixée, à partir de l'exercice 1904, à 30 centimes par cent francs de capital émis; antérieurement, elle ne s'élevait qu'à 20 centimes.

Elle a pris cours : à partir du 1^{er} juillet 1895 pour le capital de 140,915,975 francs dérivant de la conversion de la dette à 3 1/2 p. c., 1^{re} série, et à partir du premier jour du semestre qui suit l'entrée en jouissance des intérêts pour les capitaux émis ultérieurement, sauf pour un capital de 208,046,500 francs émis en vertu des lois du 27 juin 1897 et du 16 avril 1898, dont la dotation a pris cours à partir du 1^{er} janvier 1898 sur 208,046,400 francs et à partir du 1^{er} juillet de la même année sur le capital complémentaire, soit 100 francs.

Les sommes destinées au paiement des intérêts et à l'amortissement de cette dette, pour les années 1895 à 1911, ont été réparties comme il suit :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1895 à 1909	fr. 163,017,036 05	16,538,116 35	179,555,152 40
Année 1910.	15,631,725 74	2,076,722 62	17,708,448 36
— 1911.	13,640,755 74	2,188,014 22	17,828,769 96
	<u>Fr. 194,289,517 53</u>	<u>20,802,853 19</u>	<u>215,092,370 72</u>

Le fonds d'amortissement pour les années 1895 à 1911 s'élevait donc, au 31 décembre 1911, à fr. 20,802,853 19 c^e, dont fr. 18,993,314 42 c^e ont servi à amortir un capital nominal de 19,574,600 francs.

Les fonds qui, à la même date, n'ont pu être employés et dont le montant a fait retour au Trésor, formaient un total de fr. 705,864 12 c^e; une somme de fr. 67 59 c^e se trouvait à la disposition de la Caisse d'amortissement; le complément, soit fr. 1,103,607 26 c^e, n'était pas encore liquidé.

D'autre part, une somme de fr. 3,630,927 02 c^e, prélevée sur les allocations spéciales provenant de la capitalisation de certaines annuités dues par l'État du chef du rachat des réseaux téléphoniques (Loi du 6 mars 1897), a servi à l'extinction d'un capital nominal de 3,644,600 francs (Voir page 458).

Il en résulte que, au 1^{er} janvier 1912, le capital amorti et éteint de la dette à 3 %, 1^{re} série, s'élevait à 25,219,200 francs, et le capital en circulation, à 521,082,575 francs.

3^e DETTE A 3 P. C. — 2^e série.

La dette à 3 p. c., 2^e série, créée au 1^{er} novembre 1911, se montait à fr. 2,828,119,982 22 c.; elle se composait :

A. — Des emprunts indiqués au tableau ci-après et s'élevant ensemble au capital nominal de fr. 1,867,630,100 »

B. — Du capital provenant de la conversion de la dette à 3 1/2 p. c., 2^e série, décrétée par la loi du 15 février 1895 (*Moniteur* n° 47). 960,489,882 22

ENSEMBLE. fr. 2,828,119,982 22

ÉMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE de la jouissance des intérêts.	CAPITAL nominal négocié.	TAUX d'émission.	CAPITAL effectif.	
			francs.	p. %.	francs.	
Loi du 29 avril 1873	(Convention du 16 avril 1873. Syndicat de banquiers	1 ^{er} juin 1873.	100,000,000	81. »	81,000,000 »	
	— — — — —	Id.	65,000,000	77.20	50,180,000 »	
	Arrêté royal et décision ministérielle du 29 avril 1873. Souscription publique	Id.	65,000,000	81. »	52,650,000 »	
	Convention du 4 mars 1874. Baring frères et C ^{ie} à Londres (souscription publique.)	1 ^{er} mai 1874.	13,250,000	75.25	9,970,625 »	
	— du 20 avril 1876. de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale.	1 ^{er} mai 1876.	33,000,000	72.15	23,809,500 »	
	— du 14 sept. 1876. Les mêmes	1 ^{er} mai 1876	6,833,000	73.15	22,390,483 50	
		1 ^{er} nov. 1876. Id.	13,670,000			
			10,104,000			
	Lois des 9 juillet 1875, 17 juillet 1877 et suivantes. (Convention du 25 janv. 1878)	de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale.	1 ^{er} nov. 1877.	64,000,000	75. »	60,000,000 »
			1 ^{er} mai 1878 .	16,000,000		
	Lois des 26 et 27 avril, 23 et 25 mai, 23, 26 et 27 août 1880, des 4 janvier, 2 et 20 avril, 18 juin, 30 juillet, 14 et 23 août 1881, et des 3 avril, 17, 22 et 24 mai 1882. (Convention du 29 juin 1882 et arrêté royal du même jour.)	de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale.	1 ^{er} mai 1882 .	96,585,300	82 »	109,060,000 »
			1 ^{er} nov. 1882 .	36,414,700		
	Lois des 15 et 24 juin et 26 août 1885, 24 et 26 mai et 19 novembre 1886, 27 juin et 14 août 1887, 28 mai 1888, 29 juillet et 19 août 1889 (Arrêté royal du 27 avril 1891.)	Divers	1 ^{er} mai 1891.	23,882,900	98. » à 98.75	23,484,181 31
			1 ^{er} nov. 1891 .	4,201,200	98.50 à 98.75	4,142,488 70
Loi du 19 août 1889. (Arrêté royal du 22 déc. 1891.) .	Divers	Id.	29,511,600	98. » à 98.75	29,023,133 74	
Loi du 27 mai 1890. (Arrêté royal du 29 février 1892.) .	Divers	Id.	11,956,600	98. » à 98.70	11,754,349 19	
		1 ^{er} mai 1892.	13,043,400	98.50 à 98.80	12,863,320 70	
Loi du 27 mai 1890. (Arrêté royal du 18 juillet 1892.) .	Divers	Id.	15,077,400	98.25 à 98.85	14,865,133 74	
		1 ^{er} nov. 1892.	18,035,600	99.75 à 101.90	18,201,985 40	
A REPORTER. fr.			635,567,700			

119

ÉMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE de la jouissance des intérêts.	CAPITAL nominal négocié.	TAUX d'émission.	CAPITAL effectif.
		REPORT. fr.	635,567,700		
Lois des 27 mai et 4 août 1890 et 21 août 1891. (Arrêté royal du 17 avril 1893) .	Divers	1 ^{er} mai 1893.	16,239,300	100.95 à 101.45	16,438,804 67
		1 ^{er} nov. 1893.	8,760,700	101.27 à 101.45	8,878,804 43
Lois des 27 mai et 4 août 1890 et 21 août 1891. (Arrêté royal du 31 janvier 1894) .	Divers	1 ^{er} nov. 1893.	9,346,500	101.70 à 102. »	9,495,748 52
		1 ^{er} mai 1894.	10,683,500	101.90 à 102.12	10,892,846 87
Lois des 27 mai et 4 août 1890 et 21 août 1891 (Arrêté royal du 17 juillet 1894.) .	Divers	Id.	500,000	102.40	512,000 »
		1 ^{er} nov. 1894.	19,223,500	101.90 à 103.25	19,604,376 95
Loi du 30 juin 1894	Divers	Id.	920,400	100.35 à 100.75	926,402 20
		Id.	2,413,700	102. » à 102.50	2,468,525 35
Lois des 16 et 24 mai 1892. (Arrêté royal du 14 mars 1895.)	Divers	1 ^{er} mai 1895.	8,432,900	100.90 à 102. »	8,512,034 50
		1 ^{er} nov. 1895.	14,133,400	100.90 à 102. »	14,187,069 82
Lois des 16 et 24 mai 1892. (Arrêté royal du 27 février 1896.)	Divers	Id.	19,037,200	100.30 à 100.90	19,106,943 45
		1 ^{er} mai 1896.	12,145,500	100.60 à 101.05	12,230,941 80
Loi du 11 septembre 1895. .	Divers	1 ^{er} nov. 1895.	738,000	100.30	740,214 »
Loi du 1 ^{er} sept. 1893. (Arrêté royal du 9 juin 1896) . .	Divers	1 ^{er} mai 1896.	17,441,700	100.75 à 101.25	17,532,955 »
		1 ^{er} nov. 1896.	23,911,900	100.75 à 101.80	24,229,993 30
Loi du 26 juin 1896	Divers	Id.	263,100	101.50	267,046 50
Lois des 31 mai et 30 juin 1894. (Arrêté royal du 25 février 1897.)	Divers	Id.	16,421,200	101.10 à 101.725	16,647,877 92
		1 ^{er} mai 1897	14,358,000	100 » à 101.70	14,566,309 77
		1 ^{er} nov. 1897.	5,134,900	101.40 à 101.50	5,207,717 40
Loi du 29 juin 1895. (Arrêté royal du 30 octobre 1897.) .	Divers	Id.	11,676,500	101.45 à 101.60	11,831,842 20
Loi du 27 juin 1897. (Arrêté royal du 21 déc. 1897.) .	Divers	Id.	5,955,400	101.50	6,044,731 »
		Id.	12,340,600	100.90 à 101.65	12,531,893 76
		1 ^{er} mai 1898.	5,156,800	100.05 à 101.55	5,204,372 05
		1 ^{er} nov. 1898.	15,934,700	99.75 à 100.25	15,911,939 75
Loi du 11 septembre 1895. (Arrêté royal du 15 janvier 1898.)	Divers	1 ^{er} mai 1899	1,052,000	97.75 et 98. »	1,030,830 »
		1 ^{er} nov. 1899.	4,422,300	96 » à 97.75	4,252,798 25
		1 ^{er} mai 1900.	4,173,900	95 » à 95.50	3,972,940 07
		1 ^{er} nov. 1900	18,368,200	93.25 à 95.25	17,187,081 05
		A REPORTER. fr.	914,713,500		

EMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE de la jouissance des intérêts.	CAPITAL nominal négocié.	TAUX d'émission.	CAPITAL effectif.
		REPORT. fr.	914,713,500		
Loi du 16 avril 1898 (Arrêté royal du 7 octobre 1899.)	Divers	1 ^{er} nov. 1900.	17,877,400	93.25 à 93.70	17,026,173 25
Loi du 26 juin 1896. (Arrêté royal du 26 déc. 1900)	Divers	Id.	35,206,500	95.70 à 96.25	33,794,853 85
Loi du 9 août 1897. (Arrêté royal du 16 avril 1901.)	Divers	Id.	403,500	96.25 à 96.30	388,564 50
		1 ^{er} mai 1901.	40,510,200	96.30 à 99.10	39,343,443 65
Lois des 9 mai et 29 décembre 1898 (Arrêté royal du 1 ^{er} août 1901.)	Divers	Id.	8,983,600	98.90 à 99.30	8,895,496 95
		1 ^{er} nov. 1901.	32,586,900	99.25 à 99.50	32,374,480 67
		Id.	22,825,800	99.30 à 99.60	22,688,731 10
Lois des 14 septembre, 5 et 7 octob. 1899. (Arrêté royal du 18 février 1902.)	Divers	1 ^{er} mai 1902	26,135,300	99.62 ⁵ à 99.80	26,063,643 57
		1 ^{er} nov. 1902	5,530,700	99.70 à 99.80	5,519,467 79
		Id.	38,847,100	99.65 à 99.80	38,760,301 32
Loi du 10 mai 1900 (Arrêtés royaux du 10 nov. 1902 et du 12 juin 1903).	Divers	1 ^{er} mai 1903	41,859,200	99.77 ⁵ à 99.80	41,775,456 60
		1 ^{er} nov. 1903	10,496,900	99.60 à 99.75	10,462,909 30
		1 ^{er} mai 1903.	300,000	99.75	299,250 »
Loi du 24 août 1901. (Arrêtés royaux du 10 sept. 1903 et du 31 mars 1904)	Divers	1 ^{er} nov. 1903	55,849,300	99.50 à 99.80	55,664,886 93
		1 ^{er} mai 1904.	26,319,800	99.75 à 99.80	26,263,699 20
		Id.	8,658,500	99.67 ⁵ à 99.80	8,635,627 90
Lois des 24 mai et 24 octobre 1902 (Arrêtés royaux du 22 juin 1904 et du 26 mai 1905).	Divers	1 ^{er} nov 1904.	61,243,000	99.65 à 99.80	61,084,558 70
		1 ^{er} mai 1905	22,344,200	99.65 à 99.80	22,285,878 59
		1 ^{er} nov 1905.	9,678,100	99.55 à 99.80	9,639,737 98
		Id.	34,624,800	99 » à 100. »	34,348,086 48
Loi du 26 août 1903 (Arrêtés royaux du 13 octobre 1905 et du 24 décembre 1906).	Divers	1 ^{er} mai 1906.	22,974,900	99.60 à 100. »	22,909,502 08
		1 ^{er} nov. 1906.	43,292,600	99. » à 100. »	42,955,542 80
		A REPORTER fr.	1,481,261,800		

ÉMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE de la jouissance des intérêts.	CAPITAL nominal négocié.	TAUX d'émission.	CAPITAL effectif.
		REPORT fr.	1,481,261,800		
Loi du 14 mai 1904. (Arrêté royal du 11 mars 1907.).	Divers	1 ^{er} nov. 1906.	4,011,500	98.80 à 99.50	3,971,117 40
		1 ^{er} mai 1907.	15,645,700	96.40 à 99.25	13,186,812 80
		1 ^{er} nov. 1907.	40,857,100	93.85 à 97. »	39,129,140 32
		1 ^{er} mai 1908.	26,778,300	93. » à 96. »	25,413,116 57
Lois des 24 octobre 1902 et 30 décembre 1903. (Arrêté royal du 3 septembre 1908)	Divers	Id.	6,242,100	94.85 à 95.80	5,923,049 25
		1 ^{er} nov. 1908.	94,375,100	93.70 à 96.50	89,136,587 02
		1 ^{er} mai 1909.	7,835,800	95.075 à 95.70	7,483,772 79
		1 ^{er} nov. 1908.	7,458,000	96.25 à 96.45	6,883,232 84
Lois des 24 octobre 1902, 30 mars et 24 mai 1906 (Arrêté royal du 20 mars 1909.)	Divers	1 ^{er} mai 1909.	45,373,800	94.75 à 96.25	42,237,039 51
		1 ^{er} nov. 1909.	57,308,000	94.25 à 95.15	53,253,460 59
		Id.	32,568,000	94.25 à 94.90	29,627,132 13
		1 ^{er} mai 1910.	3,690,000	92.75 à 94.65	3,434,579 42
Lois des 30 mars 1906 et 18 août 1907. (Arrêté royal du 16 février 1910.)	Divers	1 ^{er} nov. 1910.	36,412,300	91.80 à 92.90	33,604,759 85
		1 ^{er} mai 1911.	7,812,600	87.70 à 91.50	6,921,497 70
		TOTAL des emprunts fr.		1,867,630,400	

La dette à 3 p. c., 2^e série est représentée, à concurrence de 2,067,506,200 francs, par les obligations au porteur suivantes, qui sont munies de coupons d'intérêt payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année.

Savoir :

39,589 obligations de 10,000 francs	fr.	395,890,000	»
16,636 — 5,000 —		83,180,000	»
419,000 — 2,000 —		838,000,000	»
564,535 — 1,000 —		564,535,000	»
255,000 — 500 —		127,500,000	»
140,000 — 200 —		28,000,000	»
302,032 — 100 —		30,203,200	»
<u>1,736,790 obligations.</u>		<u>fr. 2,067,506,200</u>	<u>»</u>

Une dotation annuelle est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 p. c., 2^e série.

Cette dotation est fixée, à partir de l'exercice 1904, à 30 centimes par cent francs de capital émis; antérieurement, elle ne s'élevait qu'à 20 centimes.

Elle a pris cours :

A partir du 1^{er} mai 1876 pour le capital de 283,085,000 francs, émis avec jouissance du 1^{er} juin 1875 et des 1^{er} mai 1874 et 1876; à partir du 1^{er} novembre 1876 pour le capital de 23,774,000 francs, émis avec jouissance du 1^{er} novembre 1876; à partir du 1^{er} mai 1878 pour le capital de 80,000,000 de francs, émis avec jouissance du 1^{er} novembre 1877 et du 1^{er} mai 1878, et à partir du 1^{er} mai 1883 pour le capital de 133,000,000 de francs, émis avec jouissance des 1^{er} mai et 1^{er} novembre 1882. Pour les capitaux provenant des émissions suivantes, la dotation a pris cours à partir du premier jour du semestre qui suit l'entrée en jouissance des intérêts. Quant au capital dérivant de la conversion de la dette à 3 1/2 p. c., 2^e série, la dotation a pris cours à partir du 1^{er} mai 1895.

Les sommes destinées au paiement des intérêts et à l'amortissement de cette dette, pour les années 1875 à 1911, ont été réparties comme il suit :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1875 à 1909	fr. 1,201,540,787 17	110,842,404 10	1,312,383,191 27
Année 1910	80,764,028 46	10,879,366 74	91,643,395 20
— 1911	81,670,416 96	11,438,388 69	93,108,805 65
	<u>Fr. 1,363,975,252 59</u>	<u>133,160,159 53</u>	<u>1,497,135,392 12</u>

Le fonds d'amortissement pour les années 1875 à 1911 s'élevait donc, en totalité, au 31 décembre 1911, à fr. 133,160,159 53 c. A la date du 1^{er} novembre 1911, une somme de fr. 100,141,410 33 c' avait été appliquée au rachat d'un capital nominal de 104,269,200 francs; de plus, pendant la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 1911, une somme de fr. 1,817,215 06 c' a été consacrée à l'amortissement d'un capital de 2,052,900 francs.

Les fonds qui n'ont pu être employés et dont le montant a fait retour au Trésor, formaient, au 31 décembre 1911, un total de fr. 27,225,336 88 c'. Le complément, soit fr. 3,976,197 26 c', se trouvait, à la même date, à la disposition de la Caisse d'amortissement.

D'autre part, une somme de fr. 711,474 92 c', prélevée sur les allocations spéciales provenant de la capitalisation de certaines annuités dues par l'Etat du chef du rachat des réseaux téléphoniques (Loi du 6 mars 1897), a servi à l'extinction d'un capital nominal de 724,500 francs. (Voir page 458.)

Au 1^{er} novembre 1911, le capital amorti et éteint de la dette à 3 1/2 p. c., 2^e série, s'élevait donc à 104,995,700 francs, et le capital en circulation à fr. 2,723,126,282 22 c'.

4^e DETTE A 3 P. C. — 3^e série.

La dette à 3 p. c., 3^e série, créée au 1^{er} août 1911, se montait à 259,363,500 francs; elle se composait :

A. — Du capital provenant de la conversion de la dette à 5 1/2 p. c., 3^e série, décrétée par la loi du 15 février 1893 (*Moniteur* n° 47). fr. 200,040,000 »

B. — Des capitaux indiqués au tableau ci-après et s'élevant ensemble
au capital nominal de. 59,323,500 »

ENSEMBLE. . . fr. 259,363,500 »

EMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE de la jouissance des intérêts.	CAPITAL nominal négocié.	TAUX d'émission.	CAPITAL effectif.
			francs.	p. 100.	francs
Loi du 16 avril 1898 (Arrêté royal du 7 oct. 1899.) . .	Divers	1 ^{er} août 1899.	14,000	97.75	13,685 »
		1 ^{er} févr. 1900.	3,179,300	95.40 à 96.20	3,050,036 40
Loi du 26 juin 1896 (Arrêté royal du 26 déc 1900.) . .	Divers	1 ^{er} août 1900.	754,600	95 » à 95.65	718,887 60
		Id.	99,000	95.65	94,693 50
Loi du 9 août 1897. (Arrêté royal du 16 avril 1901.) . .	Divers	1 ^{er} févr. 1901.	1,758,500	95.65 à 96.25	1,687,984 80
		Id.	1,131,800	96.25 à 98.60	1,099,612 97
Lois des 9 mai et 29 décembre 1898. (Arrêté royal du 1 ^{er} août 1901.)	Divers	1 ^{er} août 1901	895,900	98.80 à 99 »	885,357 30
		Id.	264,300	99.40 à 99.50	262,739 »
Lois des 14 septembre, 5 et 7 octobre 1899. (Arrêté royal du 18 février 1902.)	Divers	1 ^{er} févr. 1902.	577,300	99.40 à 99.50	573,217 10
		Id.	878,800	99.50 à 99.70	875,590 70
Loi du 10 mai 1900. (Arrêtés royaux du 10 nov. 1902 et du 12 juin 1903)	Divers	1 ^{er} août 1902.	853,700	99.80	851,992 60
		Id.	685,400	99.70 à 99.80	683,922 42
Loi du 24 août 1901 (Arrêtés royaux du 10 septembre 1903 et du 31 mars 1904)	Divers	1 ^{er} févr. 1903.	13,662,600	99.65 à 99.80	13,627,416 25
		1 ^{er} août 1903.	1,054,900	99.80	1,052,790 20
Lois des 24 mai et 24 octobre 1902. (Arrêtés royaux du 22 juin 1904 et du 26 mai 1905)	Divers	Id.	477,500	99.80	476,545 »
		1 ^{er} fév. 1904.	2,251,300	99.70 à 99.80	2,245,661 05
Loi du 26 août 1903. (Arrêtés royaux du 13 octobre 1905 et du 24 décembre 1906)	Divers	Id.	11,100	99.80	11,077 80
		1 ^{er} août 1904.	8,250,700	99.65 à 99.80	8,224,980 40
Loi du 26 août 1903. (Arrêtés royaux du 13 octobre 1905 et du 24 décembre 1906)	Divers	1 ^{er} fév. 1905.	2,316,800	99.75 à 99.80	2,312,056 40
		1 ^{er} août 1905.	1,967,100	99.70 à 99.80	1,962,865 80
Loi du 26 août 1903. (Arrêtés royaux du 13 octobre 1905 et du 24 décembre 1906)	Divers	Id.	117,200	99.77 ^a à 99.80	116,953 35
		1 ^{er} fév. 1906	2,139,700	99.65 à 99.80	2,134,530 72
Loi du 26 août 1903. (Arrêtés royaux du 13 octobre 1905 et du 24 décembre 1906)	Divers	1 ^{er} août 1906.	919,700	99.70 à 99.75	917,390 75
		1 ^{er} fév. 1907.	393,900	99.60 à 99.75	392,589 »
Loi du 14 mai 1904. (Arrêté royal du 11 mars 1907)	Divers	Id.	656,700	98 » à 99 »	644,209 50
		1 ^{er} août 1907.	10,227,200	95.65 à 96.50	9,783,152 »
Lois des 24 octobre 1902 et 30 décembre 1905. (Arrêté royal du 3 septembre 1908.)	Divers	1 ^{er} fév. 1908.	1,435,300	94.85 à 95.90	1,372,468 70
		1 ^{er} août 1908.	433,700	95 » à 95.20	412,719 85
Lois des 24 octobre 1902, 30 mars et 24 mai 1906. (Arrêté royal du 20 mars 1909.)	Divers	Id.	800,600	94.50 à 95 »	759,833 90
		1 ^{er} fév. 1909.	685,400	94.75 à 95.75	652,375 30
Lois des 30 mars 1906 et 18 août 1907. (Arrêté royal du 16 février 1910)	Divers	Id.	67,700	95.75	64,822 75
		1 ^{er} août 1909.	124,800	95.70	119,433 60
Lois des 30 mars 1906 et 18 août 1907. (Arrêté royal du 16 février 1910)	Divers	1 ^{er} août 1910.	237,000	93.35 et 93.50	221,318 25
TOTAL des emprunts . . . fr.			59,323,500		

Cette dette est représentée, à concurrence de 146,700,000 francs, par les obligations au porteur désignées ci-après :

5,000 obligations de 10,000 francs	.	.	.	.	.	.	.	fr.	50,000,000	»
25,000	—	2,000	—	.	.	.	.	.	50,000,000	»
40,000	—	1,000	—	.	.	.	.	.	40,000,000	»
8,000	—	500	—	.	.	.	.	.	4,000,000	»
6,000	—	200	—	.	.	.	.	.	1,200,000	»
15,000	—	100	—	.	.	.	.	.	1,500,000	»
<u>99,000 obligations.</u>									<u>fr. 146,700,000</u>	<u>»</u>

Une dotation annuelle est consacrée à l'amortissement de la dette à 5 p. c., 3^e série. Cette dotation est fixée, à partir de l'exercice 1904, à 50 centimes par cent francs de capital émis; antérieurement, elle ne s'élevait qu'à 20 centimes.

Elle a pris cours : à partir du 1^{er} août 1895, pour le capital de 200,040,000 francs dérivant de la conversion de la dette à 5 1/2 p. c., 3^e série, et à partir du premier jour du semestre qui suit l'entrée en jouissance des intérêts pour les capitaux provenant des émissions suivantes.

Les sommes destinées au paiement des intérêts et à l'amortissement de cette dette, pour les années 1895 à 1911, ont été réparties comme il suit :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1895 à 1909. fr.	93,106,430 50	8,954,154 60	102,060,605 10
Année 1910	7,449,556 50	1,016,416 20	8,465,972 70
— 1911	7,423,743 »	1,049,882 40	8,473,625 40
	<u>Fr. 107,979,750</u>	<u>» 11,020,453 20</u>	<u>119,000,203 20</u>

Le fonds d'amortissement pour les années 1895 à 1911 s'élevait donc, au 31 décembre 1911, à fr. 11,020,453 20 c^t. A la date du 1^{er} août 1911, une somme de fr. 9,581,767 94 c^t avait été appliquée au rachat d'un capital nominal de 9.613.300 francs; de plus, pendant la période du 1^{er} août au 31 décembre 1911, une somme de fr. 387,670 52 c^t, a servi à amortir un capital nominal de 456,500 francs.

Au 31 décembre 1911, les fonds qui n'avaient pu être employés et dont le montant a fait retour au Trésor, formaient un total de fr. 1,109,304 81 c^t; le complément, soit fr. 141,709 93 c^t, se trouvait à la même date à la disposition de la Caisse d'amortissement.

D'autre part, une somme de fr. 2,540,400 53 c^t, prélevée sur les allocations spéciales provenant de la capitalisation de certaines annuités dues par l'État du chef du rachat des réseaux téléphoniques (Loi du 6 mars 1897), a servi à l'extinction d'un capital nominal de 2,576,200 francs. (Voir page 458.)

Au 1^{er} août 1911, le capital amorti et éteint de la dette à 5 %, 3^e série, s'élevait donc à 12,189,500 francs, et le capital en circulation, à 247,174,000 francs.

DISPOSITIONS APPLICABLES AUX DETTES A 2 1/2 P. C. ET A 3 P. C.

Paiement des coupons d'intérêt.

Les coupons d'intérêt des obligations au porteur sont payables, aux dates d'échéance, soit en Belgique, chez les agents du caissier de l'État (Banque Nationale de Belgique), soit à Paris, chez MM. de Rothschild frères, au choix des détenteurs. Les coupons d'obligations à 3 p. c. 2^e série, payables à Londres chez MM. Baring frères, en livres sterling au taux de fr. 25 25 c^{ts}, sont revêtus d'une estampille spéciale.

Inscriptions nominatives.

Les propriétaires d'obligations au porteur peuvent les faire convertir en inscriptions de rentes nominatives sur le grand-livre de la dette à laquelle les obligations appartiennent. Les titulaires de ces inscriptions ont la faculté de les reconstituer en titres au porteur, en se conformant aux dispositions du règlement sur le service de la Dette publique.

Les arrérages des rentes nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, soit chez les agents du Trésor désignés par les ayants droit, soit chez les receveurs des contributions, au choix des intéressés. Il en est de même des rentes allouées à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires.

Amortissement.

Antérieurement à l'exercice 1904, la dotation annuelle d'amortissement des dettes à 3 %₀ était fixée à 20 centimes par cent francs de capital émis; la loi du 22 décembre 1903 contenant le Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1904 a porté cette dotation à 30 centimes. Celle-ci a été fixée définitivement à ce taux par l'article 1^{er} de la loi du 26 décembre 1904, *Moniteur* du 28, n° 565; elle s'accroît, comme précédemment, des intérêts des titres rachetés.

Si le cours de ces dettes dépasse le pair, l'action de l'amortissement est suspendue et les sommes demeurées sans emploi sont portées en recette au Budget des recettes et des dépenses extraordinaires; elles peuvent également être appliquées au rachat de la dette à 2 1/2 %₀ suivant les conditions prévues dans la loi du 19 décembre 1874.

D'autre part la loi du 24 avril 1902, modifiée par la loi précitée du 26 décembre 1904, a institué une dotation supplémentaire de 3, 30 p. c. du total des sommes qui, par application de cette dernière disposition, ont été successivement rattachées au Budget des recettes et des dépenses extraordinaires.

Ces diverses dotations d'amortissement sont employées à l'expiration de chaque semestre, au rachat des titres; les rachats se font à la Bourse, au cours du jour, par les soins de la Caisse d'amortissement, conformément à la loi du 15 novembre 1847.

Les titres ainsi rachetés sont détruits publiquement à Bruxelles, par un fonctionnaire délégué du département des Finances, désigné à cette fin, et en présence d'un membre de la Cour des Comptes et d'un membre de la Commission de surveillance de la Caisse d'amortissement. Il est dressé procès-verbal de cette opération, dont un extrait est inséré au *Moniteur belge*.

Dépenses.

Outre les dépenses occasionnées par le service des intérêts et de l'amortissement des diverses dettes, le Budget de la Dette publique doit également supporter les frais relatifs à ce service.

Ces frais sont de diverses natures ; ils proviennent notamment :

- 1° De la commission de $\frac{1}{2}$ p. c. sur le montant des coupons d'intérêt payés à Paris ou à Londres, et du transport d'espèces ;
- 2° De frais de courtage résultant de l'amortissement ;
- 3° Des imprimés nécessaires au service de la dette, etc.

Ces frais divers se sont élevés, pour l'exercice 1910, à fr. 287,503 62 c^s ; ceux de l'exercice 1911 se montent, au 31 décembre 1911, à fr. 42,889 06 c^s.

5° RENTES 3 POUR CENT

allouées a titre d'indemnités du chef des servitudes militaires.

A. — *Loi du 2 avril 1873.*

Cette loi a autorisé le Ministre des Finances à créer, pour un capital nominal de 1,500,000 francs, des rentes 3 p. c. destinées à être réparties entre les propriétaires d'immeubles grevés de servitudes militaires.

Une commission nommée par arrêté royal du 14 août 1873 a statué sur les demandes d'indemnités à allouer de ce chef.

Le registre des décisions de cette commission renferme 935 liquidations s'élevant ensemble à un capital de fr. 1,409,634 95 c^s, et à une rente annuelle de fr. 42,287 74 c^s.

Cette dernière somme a donné lieu à 973 inscriptions de rentes, qui ont été portées au grand-livre ouvert en vertu de l'arrêté royal du 5 avril 1875, avec jouissance à partir du 13 avril 1875.

Par suite du déclassement de certains travaux de défense, des rentes, allouées en vertu de la loi du 2 avril 1873, ont été annulées par arrêtés royaux du 4 septembre 1893, du 6 mai 1894, du 23 mars 1896, du 9 décembre 1897, du 6 février 1904, du 13 juillet 1906, du 5 février 1909 et du 14 mars 1910 ; ces rentes s'élèvent à fr. 32,602 25 c^s, et correspondent à un capital de fr. 1,086,765 82 c^s.

Comme conséquence de ces annulations, le nombre des rentes restant inscrites au grand-livre, avec jouissance du 13 avril 1911, est réduit à 577, et le montant à fr. 9,685 49 c^s, correspondant à un capital de fr. 322,869 13 c^s.

B. — *Loi du 19 août 1893.*

Cette loi a autorisé le Ministre des Finances à créer des titres de rentes 3 p. c., à concurrence d'un capital nominal de 1,500,000 francs, à répartir entre les propriétaires d'immeubles grevés de servitudes militaires, par suite de l'établissement de nouveaux forts.

Conformément à cette loi et à l'arrêté royal du 26 du même mois, une commission a statué sur les demandes d'indemnités, et un arrêté royal du 1^{er} mai 1896 a autorisé l'inscription au grand-livre de la dette publique, avec jouissance du 1^{er} septembre 1893, de 2,557 rentes s'élevant ensemble à 45,000 francs.

93 rentes, s'élevant à fr. 864 60 c^s et correspondant à un capital de 28,820 francs, ont été annulées, en suite du déclassement de certains ouvrages défensifs, par l'arrêté royal du 13 juillet 1906; il en résulte que le nombre des rentes restant inscrites au grand-livre, avec jouissance du 1^{er} septembre 1911, est réduit à 2,464, et le montant à fr. 44,135 40 c^s, correspondant à un capital de 1,471,180 francs

La balance des grands-livres de la Dette publique, faite aux dernières échéances, donne les résultats suivants :

DETTE.	ÉCHÉANCE du	CAPITAL restant en circulation aux échéances ci-contre.	CAPITAL		INSCRIPTIONS NOMINATIVES et récépissés fractionnaires	
			des obligations au porteur.	représenté par les rentes nominatives et les récépissés fractionnaires.	Nombre.	Montant des rentes annuelles.
2 1/2 p. c.	1 ^{er} janvier 1912 .	219,959,631 74	41,906,100 »	178,053,531 74	4,035	4,451,338 28
3 p. c. (1 ^{re} série) . . .	1 ^{er} janvier 1912 .	521,082,575 »	220,120,000 »	300,962,575 »	6,497	9,028,877 24
3 p. c. (2 ^e série) . . .	1 ^{er} novembre 1911.	2,723,126,282 22	1,311,911,950 »	1,411,214,332 22	37,573	42,336,429 96
3 p. c. (3 ^e série) . . .	1 ^{er} août 1911 . .	247,174,000 »	68,496,900 »	181,677,100 »	4,034	5,450,313 »
3 p. c. (servitudes mili- taires. Loi du 2 avril 1873.)	13 avril 1911 . .	322,869 13	»	322,869 13	577	9,685 49
3 p. c. (id. Loi du 19 août 1893.)	1 ^{er} septembre 1911.	1,471,180 »	»	1,471,180 »	2,464	44,135 40
TOTALS . . . fr.		3,713,136,338 09	1,639,434,950 »	2,073,701,388 09	55,200	61,320,779 37

6^e DETTE FLOTTANTE.

A la date du 1^{er} janvier 1911, il restait en circulation des bons du Trésor s'élevant ensemble au capital de fr. 136,204,500 »

Pendant l'année 1911, il a été créé des bons, à des échéances différentes,
à concurrence d'un capital de 220.260,000 »

TOTAL. fr. 356,464,500 »

Le capital des bons remboursés pendant la même année est de 154,899,000 »

De sorte que le capital des bons en circulation au 1^{er} janvier 1912, se
monte à fr. 201,565,500 »

y compris un bon de 2,500 francs et un bon de 1,000 francs, échus le 2 janvier 1910 et deux bons de 1,000 francs chacun, échus le 2 janvier 1911, non remboursés à la date du 31 décembre 1911.

L'article 9 du Budget de la Dette publique supporte les charges d'intérêt et les frais relatifs aux émissions de bons du Trésor.

Au 31 décembre 1911, les sommes imputées de ce chef sur le Budget de 1911 se mon-
taient à fr. 4,297,736 59 c^s; elles s'élèveront à la clôture de l'exercice, à fr. 5,419,535 88 c^s.

TROISIÈME PARTIE

A. — ANNUITÉS

RÉSULTANT DE LA REPRISE, PAR L'ÉTAT, DE LIGNES ET DE MATÉRIEL DE CHEMINS DE FER.

1^o *Annuité due pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, etc., repris par l'État à la Société anonyme des chemins de fer des Bassins houillers du Hainaut, en exécution de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant* fr. 612,000 »

Cette annuité, qui a été calculée à 4 $\frac{1}{2}$ p. c. sur un capital de 13,600,000 francs, doit être servie pendant 70 ans à partir du 1^{er} janvier 1871.

Elle forme, pour l'exercice 1911, l'article 11 du Budget de la Dette publique.

2^o *Annuités à servir en vertu de la convention du 1^{er} juin 1877. (Art. 12 du Budget de l'exercice 1911.)* fr. 8,471,837 »

Aux termes de l'article 33, § 1^{er}, de la convention conclue le 1^{er} juin 1877 entre le Gouvernement et la Société anonyme de construction de chemins de fer (Convention-loi des 25 avril/3 juin 1870) et approuvée par la loi du 26 juin 1877, le prélèvement de 7,000 francs par kilomètre, attribué à ladite Société par l'article 44 de la convention du 25 avril 1870 sur les recettes brutes des lignes relevant de cette dernière convention, égales ou inférieures à 18,000 francs par kilomètre, a été remplacé, pour toutes les lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1^{er} janvier 1877, par une annuité fixe de 7,000 francs par kilomètre.

Ces lignes ou sections mesurant 770,167 mètres, l'annuité à servir de ce chef, en 1911, s'élève à la somme de 5,391,169 francs.

D'après le § 2 du même article 33, la part revenant à la Société ou à ses ayants droit en vertu de l'article 44 précité de la convention du 25 avril 1870, dans la partie des recettes brutes dépassant 18,000 francs par kilomètre, a été remplacée pour lesdites lignes par des annuités fixées à forfait à 2,400 francs par kilomètre, avec progression annuelle de 160 francs jusqu'en 1887, époque à laquelle l'annuité atteint 4,000 francs, et reste fixée à ce taux jusqu'à l'expiration des concessions respectives. Pour 1911, cette annuité est de 3,080,668 francs.

Le tableau suivant fait connaître, pour les lignes reprises, la durée des annuités et leur montant calculé sur le pied de 11,000 francs par kilomètre :

DÉSIGNATION des LIGNES.	LONGUEUR.	D A T E de L'EXPIRATION DES CONCESSIONS.	DURÉE calculée à partir du 1 ^{er} janvier 1877.	ANNUITES correspondantes sur le pied de 11,000 francs par kilomètre.
	kil. m.		Ans. Mois. jours.	
Houdeng à Soignies	13.514	27 septembre 1946, art. 35, litt. C. .	69 8 27	148,654
Lignes en exploitation au 1 ^{er} jan- vier 1874.	646.351	31 décembre 1948, id. D. .	72 » »	7,158,910
Dour à Quiévrain	4.459	Id. id. D, n° 5	72 » »	
Luttre à Gosselies	6.827	31 décembre 1964, id. G. .	88 » »	
Gilly à Châtelineau	2.647	Id. id. G. .	88 » »	523,930
Gilly à Lambusart	1.497	Id. id. G. .	88 » »	
Noir-Dieu aux Haies et raccorde- ment vers Fleurus.	10.283	Id. id. G. .	88 » »	
Raccordement du Petit-Try. . .	497	Id. id. G. .	88 » »	
Fleurus à Nivelles.	21.983	Id. id. G. .	88 » »	
Blaton à Bernissart	3.896	Id. id. G. .	88 » »	526,394
Berzée-Thuillies à Beaumont . .	16.883	31 décembre 1965, id. H. .	89 » »	
Anvers à Boom et embranchement vers Contich.	21.180	Id. id. H. .	89 » »	
Piéton à Buvrinnes-Mont . . .	9.791	Id. id. H. .	89 » »	113,949
Alost à Burst	10.359	31 décembre 1966, id. I. .	90 » »	
TOTAL	770.167	à 11,000 francs par kilomètre.	. . . fr.	8,471,837

3^o Annuité résultant du rachat, par l'État, de la concession du chemin de fer de Mons à Manage, ainsi que du matériel roulant et de tous les établissements, constructions et ouvrages d'art formant les dépendances de cette ligne. (Article 15 du Budget de la Dette publique de l'exercice 1911.) fr. 672,530

Le rachat de cette concession a eu lieu en vertu de la convention intervenue les 16 et 17 février 1857 entre l'État belge et la Société anonyme des chemins de fer de Namur à Liège et de Mons à Manage, approuvée par la loi du 8 juillet 1858. (*Moniteur* n° 212.)

L'annuité de rachat a pris cours à partir du 1^{er} janvier 1857 ; elle est due jusqu'au 15 février 1941, date à laquelle la concession du chemin de fer rétrocedé devait prendre fin ; elle est payable en deux termes égaux, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année, entre les mains du représentant de la Société, à la condition pour celui-ci de prouver, à la satisfaction du Gouvernement, que le paiement des sommes dues aux porteurs d'obligations est assuré.

4^o Annuité à payer jusqu'en 1967 du chef du rachat de la concession du chemin de fer Hesbaye-Condroz (ligne de Landen à Ciney). (Article 14 du Budget de la Dette publique de l'exercice 1911). fr. 858,287 69

Le rachat de cette concession a eu lieu en vertu de la loi du 19 décembre 1895 (*Moniteur* du 21, n° 355) et conformément à l'article 3 de la convention du 1^{er} mars 1873.

La Société anonyme des chemins de fer Liégeois-Namurois, ex-concessionnaire de la ligne, reçoit une annuité de fr. 858,287 69 c^e, égale au produit moyen des cinq années les plus favorables prises parmi les sept dernières, augmenté d'une prime de 15 p. c.

Cette annuité, qui a pris cours le 1^{er} janvier 1900, est due jusqu'au 31 août 1967, date de l'expiration de la concession; elle est payable en deux termes, savoir : fr. 429,140 le 30 juin et fr. 429,147 69 c^e le 31 décembre.

5^o Annuité à payer jusqu'en 1937, du chef du rachat de la concession du chemin de fer de Landen à Hasselt. (Article 13 du Budget de la Dette publique de l'exercice 1911). fr. 190,900 »

La loi du 16 avril 1898 (*Moniteur* du 23, n° 113) a autorisé le Gouvernement à racheter la concession du chemin de fer de Saint-Trond à Hasselt. L'arrêté royal du 8 juin suivant (*Moniteur* du 26/27, n° 178-179), pris en exécution de cette loi, porte que le rachat est opéré, à partir du 1^{er} juillet 1900, conformément à l'article 11 du cahier des charges annexé à la loi du 16 mai 1845 (*Moniteur* du 21 mai 1845, n° 141).

Notification de ce rachat a été faite le 30 juin 1898 à la Société concessionnaire.

Par l'article 6 du cahier des charges, le Gouvernement avait accordé, à titre de subvention, au concessionnaire de la ligne de Saint-Trond à Hasselt, la jouissance de la section de Landen à Saint-Trond.

La concession rachetée comprend donc la ligne entière de Landen à Hasselt.

La Société concessionnaire recevait 50 p. c. des produits bruts encaissés par l'exploitant; par le fait du rachat, elle reçoit, au lieu de cette part variable, une annuité fixe à partir du 1^{er} juillet 1900, jusqu'à l'expiration de sa concession, c'est-à-dire jusqu'au 7 décembre 1937.

Cette annuité, qui est égale au produit net moyen des cinq dernières années d'exploitation augmenté de 25 p. c. à titre de prime, a été fixée définitivement à 190,900 francs; elle est payable en deux termes égaux, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année.

6° *Annuités à payer pour le service des actions et des obligations des Sociétés de chemins de fer dont les concessions ont été rachetées par l'Etat.*

DÉSIGNATION DES LIGNES.	ANNUITÉS A PAYER EN 1914.				Observations.
	Article du Budget.	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.	
Grande Compagnie du Luxembourg . . .	16	6,850 »	1,800 »	8,650 »	
Anvers à Gand par St-Nicolas et Lokeren.	17	83,940 »	76,500 »	160,440 »	
Eecloo à Gand	18	44,340 »	20,500 »	64,840 »	
Tongres à Bilsen	19	1,485 »	32,000 »	33,485 »	
Liégeois-Limbourgeois.	20	580,972 50	178,500 »	759,472 50	
Est-Belge	21	608,040 »	351,000 »	959,040 »	
Charleroi à Louvain	22	3,645 »	13,000 »	16,645 »	
Anvers à Rotterdam	23	706,395 »	272,000 »	978,395 »	
Liège à Maestricht	24	96,585 »	40,500 »	137,085 »	
Entre-Sambre et Meuse	25	59,587 50	74,000 »	133,587 50	
Flandre occidentale	26 et 27	1,430,167 50	695,200 »	2,125,367 50	
		3,622,007 50	1,755,000 »	5,377,007 50	

B. — ANNUITÉS

RÉSULTANT DE LA REPRISE, PAR L'ÉTAT, DE RÉSEAUX TÉLÉPHONIQUES.

Fraction d'annuité à payer en 1914 du chef de la reprise du réseau téléphonique concédé de Malines. Article 50 du Budget de l'exercice 1914.) fr. 108 82

L'article 1^{er} du cahier des charges, annexé à la loi du 11 juin 1883 (*Moniteur* du 12 juin, n° 165), concernant l'établissement et l'exploitation de réseaux téléphoniques, stipule que les concessions sont accordées pour une durée de vingt-cinq ans au maximum.

En vertu de l'article 25 du même cahier, « le Gouvernement est libre de racheter la concession à partir de la dixième année d'exploitation, en prévenant les intéressés une année d'avance. Le rachat comprend la cession du réseau, du matériel et des installations de toute nature; il entraîne la subrogation au profit de l'État de tous les droits du concessionnaire envers les tiers . . . »

Douze réseaux ont été concédés, savoir :

- | | |
|--------------------------|---|
| 1. Bruxelles | } A la Compagnie belge du Téléphone Bell (arrêté royal du 22 septembre 1883). |
| 2. Anvers | |
| 3. Gand. | |
| 4. Verviers. | |
| 5. Charleroi | |
| 6. La Louvière | |
| 7. Liège. | } A la Compagnie liégeoise du Téléphone Bell (arrêté royal du 17 septembre 1883). |

8. Louvain. A M. F. Van Hulle (arrêté royal du 29 octobre 1883, qui a cédé le réseau à M. Ryf (arrêté royal du 3 avril 1886).
9. Mons. A M. F. Van Hulle (arrêté royal du 4 décembre 1883) qui a cédé le réseau à M. Michel Cahen (arrêté royal du 11 octobre 1884).
10. Namur A M. Jean Ryf (arrêté royal du 23 juin 1885).
11. Courtrai. A M. Michel Cahen (arrêté royal du 1^{er} décembre 1885).
12. Malines. A M. Jean Ryf (arrêté royal du 15 mai 1886).

Sauf pour Courtrai et Malines, la date initiale de l'exploitation coïncide avec la date des arrêtés de concessions; pour ces deux derniers réseaux, l'exploitation a commencé respectivement le 1^{er} septembre et le 15 décembre 1886.

En conséquence, le droit de l'État à la reprise s'ouvrait au mois de septembre 1892 pour les réseaux de Bruxelles, Anvers, Gand, Verviers, Charleroi, La Louvière et Liège, au mois d'octobre 1892 pour le réseau de Louvain, au mois de décembre 1892 pour le réseau de Mons, au mois de juin 1894 pour le réseau de Namur, et respectivement au mois de septembre et au mois de décembre 1895 pour les réseaux de Courtrai et de Malines.

Le Gouvernement a jugé utile de procéder à cette reprise, à partir du 1^{er} janvier 1895, pour tous les réseaux, sauf ceux de Mons, Namur, Courtrai et Malines auxquels l'État s'est substitué respectivement depuis le 1^{er} janvier 1894, le 1^{er} janvier 1895 et le 1^{er} janvier 1896, cette dernière date s'appliquant aux réseaux de Courtrai et de Malines.

Selon l'article 27 du cahier des charges du 11 juin 1883, « le paiement du prix de rachat » n'est pas préalable. En conséquence, l'État est mis en possession du réseau au jour et à l'heure fixés dans l'acte par lequel il a notifié sa volonté d'opérer le rachat, et nonobstant toutes contestations soulevées au sujet de ce prix ».

Prix du rachat. — L'article 26 du cahier des charges dispose :

- « Comme prix du rachat, le concessionnaire reçoit, jusqu'à l'expiration de la durée de sa concession, une rente annuelle équivalant à la moyenne du produit net de l'exploitation pendant les trois dernières années, augmentée de 15 p. c. à titre de prime.
- » Le calcul du produit net s'effectue en déduisant de la recette brute les frais généraux, l'amortissement industriel, les charges et le coût de l'exploitation. »

Les annuités à payer du chef du rachat des réseaux de Louvain, Mons, Namur et Malines, ont été fixées, savoir :

Pour le réseau de Louvain, à	fr. 6,520 90
Pour le réseau de Mons, à	44,829 31
Pour le réseau de Namur, à	10,868 17
Pour le réseau de Malines, à	296 41

Les concessions des réseaux téléphoniques de Louvain, de Mons et de Namur expirant respectivement le 28 octobre 1908, le 5 décembre 1908 et le 22 juin 1910, les annuités dues par l'État du chef du rachat de ces concessions ont été payées pour la dernière fois en 1908 (réseaux de Louvain et de Mons) et en 1910 (réseau de Namur)

Le terme de la concession du réseau de Malines étant fixé au 14 mai 1911, l'annuité payée en 1911 du chef du rachat de cette concession a été réduite à fr. 108.82.

Aucune annuité n'est due du chef du rachat du réseau de Courtrai à Iseghem.

Quant aux annuités dues respectivement à la *Compagnie belge du Téléphone Bell* et à la *Compagnie liégeoise du Téléphone Bell*, elles ont été payées de 1893 à 1896.

Au 1^{er} janvier 1897, il restait dû à la Compagnie belge du téléphone Bell, onze annuités de fr. 758,888 27 c^s, et une fraction d'annuité échéant le 22 septembre 1908, soit fr. 552,302 02 c^s.

A la même date, il restait dû à la Compagnie liégeoise du téléphone Bell, onze annuités de fr. 100,729 35 c^s et une fraction d'annuité échéant le 17 septembre 1908, soit fr. 71,909 56 c^s.

La capitalisation de ces annuités a fait l'objet de conventions qui ont été conclues le 4 février 1897 et approuvées par la loi du 6 mars suivant (*Moniteur* du 7, n° 66).

Capitalisées au taux de 3 $\frac{1}{2}$ p. c., ces annuités représentaient au 1^{er} janvier 1897 une valeur de fr. 8,260,136 84 c^s, qui a été payée, en numéraire, de la manière suivante :

1 ^o à la Compagnie belge du téléphone Bell	fr. 7,293,041 83
2 ^o à la Compagnie liégeoise du téléphone Bell	967,095 01
SOMME ÉGALE.	fr. 8,260,136 84

L'État s'est donc libéré entièrement envers ces deux Sociétés.

Toutefois, le Gouvernement n'entendant pas alléger le budget ordinaire d'une charge qui lui incombe normalement, a résolu de porter au Budget de la Dette publique, pendant douze années consécutives — période concordant avec le nombre des annuités capitalisées — un crédit de fr. 688,344 74 c^s, pour l'amortissement du prix de capitalisation $\left(\frac{8,260,136\ 84}{12}\right)$.

Le Budget de la Dette publique a supporté cette charge pendant les années 1897 à 1908 inclusivement.

Les fonds mis à la disposition de la Caisse d'amortissement pour être appliqués au rachat de la dette à 3 % se montaient donc à fr. 688,344.74 $\times$ 12, soit à . fr. 8,260,136 88

Ils ont servi à l'extinction d'un capital nominal de 6,945,500 francs, savoir :

A concurrence de	fr. 3,630,927 02
pour un capital de 3,644,600 francs en dette à 3 %, 1 ^{re} série;	
A concurrence de	fr. 741,474 92
pour un capital de 724,500 francs en dette à 3 %, 2 ^e série;	
A concurrence de	fr. 2,840,400 33
pour un capital de 2,576,200 francs en dette à 3 %, 3 ^e série.	
	6,882.802 27

Les sommes qui n'ont pu être employées par suite de l'élévation des cours au-dessus du pair, ont fait retour au Trésor; elles se sont élevées à . fr. 1,377,334 61

QUATRIÈME PARTIE.

NATURE DES PENSIONS A CHARGE DU TRÉSOR

et

DISPOSITIONS EN VERTU DESQUELLES CES PENSIONS SONT ACCORDÉES.

- a. *Pensions civiles*. — Arrêté du Gouvernement provisoire du 6 novembre 1830 (*Moniteur* n° 28) et loi du 11 avril 1835 (*Moniteur* n° 107).
- b. *Pensions militaires*. — Lois des 24 mai 1838 (*Moniteur* n° 149), 27 mai 1840 (*Moniteur* n° 150-151), 25 février 1842 (*Moniteur* n° 57), 19 mai 1845 (*Moniteur* n° 141), 10 mars 1847 (*Moniteur* n° 72), 27 mai 1856 (*Moniteur* n° 172), 4 juillet 1860 (*Moniteur* n° 189), 19 janvier 1870 (*Moniteur* n° 23), 14 mars 1880 (*Moniteur* n° 77), 23 mai 1888 (*Moniteur* n° 151), 2 juillet 1896 (*Moniteur* n° 185) et 24 août 1901 (*Moniteur* n° 237).
- c. *Pensions de l'ordre de Léopold*. — Loi du 11 juillet 1832 (*Moniteur* n° 193).
- d. *Pensions civiles et ecclésiastiques*. — Lois des 21 juillet 1844 (*Moniteur* n° 212), 17 février 1849 (*Moniteur* n° 50), 26 mai 1850 (*Moniteur* n° 150), 27 mai 1856 (*Moniteur* n° 172), 26 avril 1865 (*Moniteur* n° 119), 7 mars 1867 (*Moniteur* n° 68), 10 janvier 1886 (*Moniteur* n° 15), 27 juin 1897 (*Moniteur* n° 179-180), 24 avril 1900 (*Moniteur* n° 120-121), 20 avril 1905 (*Moniteur* n° 117), 17 février 1908 (*Moniteur* n° 50), 30 avril 1910 (*Moniteur* n° 124) et 7 août 1911 (*Moniteur* n° 222).
- e. *Pensions des professeurs et instituteurs communaux*. — Lois du 16 mai 1876 (*Moniteur* n° 139), du 8 avril 1884 (*Moniteur* n° 109) et du 23 août 1901 (*Moniteur* n° 243).

Le tableau ci-joint, n° 3, présente la situation, au 1^{er} janvier 1911 et au 1^{er} janvier 1912, des pensions à charge du Budget de la Dette publique.

En résumant le compte de la Dette publique, on trouve qu'aux dernières échéances de l'exercice 1911, il présentait les résultats suivants :

PREMIÈRE PARTIE.	CAPITAL NOMINAL primitif.	CAPITAL amorti ou annulé.	RESTE A AMORTIR.	RENTE annuelle.
<i>Rentes créées sans expression de capital . . . fr.</i>	»	»	»	380,637 50
DEUXIÈME PARTIE.				
<i>Dette à 2 1/2 p. c.</i>	389,417,631 74	169,458,000 »	219,959,631 74	5,498,990 78
<i>Dette à 3 p. c., 1^{re} série</i>	544,301,775 »	23,219,200 »	521,082,575 »	15,632,477 24
— 2 ^e série.. . . .	2,828,119,982 22	104,993,700 »	2,723,126,282 22	81,693,788 46
— 3 ^e série	239,363,500 »	12,189,500 »	227,174,000 »	7,415,220 »
<i>Rentes 3 p. c. à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires :</i>				
a) Loi du 2 avril 1873	4,409,634 95	4,086,765 82	322,869 13	9,685 49
b) Loi du 19 août 1893	4,500,000 »	28,820 »	4,471,180 »	44,135 40
Fr.	4,024,412,523 94	310,975,985 82	3,713,436,538 09	110,674,934 87
<i>Dette flottante</i>	336,464,500 »	154,899,000 »	201,565,500 »	5,419,535 88
TROISIÈME PARTIE.				
A. — Reprise de chemins de fer.				ANNUITÉS.
1 ^o <i>Partie du matériel d'exploitation des Bassins houillers du Hainaut</i>				612,000 »
2 ^o <i>Diverses lignes (convention du 1^{er} juin 1877)</i>				8,471,837 »
3 ^o <i>Ligne de Mons à Manage</i>				672,330 »
4 ^o <i>Ligne de Landen à Ciney</i>				858,287 69
5 ^o <i>Ligne de Landen à Hasselt.</i>				190,900 »
6 ^o <i>Service des actions et des obligations émises par les Sociétés du Grand-Luxembourg, d'Anvers à Gand, d'Ecloo à Gand, du Liégeois-Limbourgeois, du Grand Central, de Liège à Maestricht, de l'Entre-Sambre-et-Meuse et de la Flan tre occidentale.</i>				5,377,007 50
Fr.				16,182,362 19
B. — Reprise des réseaux téléphoniques.				
<i>Réseau de Malines</i>			Fr.	108 82
QUATRIÈME PARTIE.				
<i>Pensions de toute nature</i>			Fr.	(1) 22,843,168 10

(1) Y compris 5,713,894 francs pour pensions des professeurs et instituteurs communaux, et dont 3/5 sont payés à titre d'avance pour le compte des provinces et des communes.

ANNEXES

AU

COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1911.

CAPITAUX DES DIVERSES DETTES EN CIRCULATION.

(Exercices 1910 et 1911.)

DÉSIGNATION de la DETTE.	ÉCHÉANCES.	CAPITAL NOMINAL		TOTAL à CHAQUE ÉCHÉANCE.
		des obligations au porteur.	des inscriptions nominales et des récépissés fractionnaires.	
2 1/2 p. c.	1 ^{er} juillet 1910	42,255,500 »	177,704,131 74	219,959,631 74
	1 ^{er} janvier 1911	42,121,500 »	177,838,131 74	219,959,631 74
	1 ^{er} juillet 1911	41,928,500 »	178,031,131 74	219,959,631 74
	1 ^{er} janvier 1912	41,906,100 »	178,053,531 74	219,959,631 74
3 p. c. — 1 ^{re} série	1 ^{er} juillet 1910	220,706,400 »	299,251,075 »	519,957,475 »
	1 ^{er} janvier 1911	221,323,300 »	300,834,275 »	522,157,575 »
	1 ^{er} juillet 1911	220,374,800 »	301,259,675 »	521,634,475 »
	1 ^{er} janvier 1912	220,120,000 »	300,962,575 »	521,082,575 »
3 p. c. — 2 ^e série	1 ^{er} mai 1910	1,299,831,650 »	1,393,278,232 22	2,693,109,882 22
	1 ^{er} novembre 1910	1,295,464,650 »	1,395,694,032 22	2,691,158,682 22
	1 ^{er} mai 1911	1,308,264,650 »	1,413,303,532 22	2,721,568,182 22
	1 ^{er} novembre 1911	1,311,911,950 »	1,411,214,332 22	2,723,126,282 22
3 p. c. — 3 ^e série	1 ^{er} février 1910	65,353,600 »	183,230,100 »	248,583,700 »
	1 ^{er} août 1910	65,343,000 »	182,710,400 »	248,053,400 »
	1 ^{er} février 1911	65,398,200 »	182,344,000 »	247,742,200 »
	1 ^{er} août 1911	65,496,900 »	181,677,100 »	247,174,000 »
3 p. c. — Servitudes militaires.	Loi du 2 avril 1873	13 avril 1910	»	1,091,428 39
		13 avril 1911	»	322,869 13
	Loi du 19 août 1893	1 ^{er} septembre 1910	»	1,471,180 »
		1 ^{er} septembre 1911	»	1,471,180 »

ANNEXE N° 2.

INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT DES CAPITAUX DES DIVERSES DETTES EN CIRCULATION.

(Exercices 1910 et 1911.)

DÉSIGNATION de la DETTE.	ÉCHÉANCES.	INTÉRÊTS		TOTAL par échéance et PAR ANNÉE.	DOTATION d'amortissement par semestre et par année.
		des obligations au porteur.	des inscriptions nominatives et des récépissés fractionnaires.		
2 1/2 p. c.	1 ^{er} juillet 1910	528,493 75	2,221,301 64	2,749,495 39	»
	1 ^{er} janvier 1911	526,518 75	2,222,976 64	2,749,495 39	»
	Charges de l'année 1910	1,054,712 50	4,444,278 28	5,498,990 78	»
	1 ^{er} juillet 1911	524,106 25	2,225,389 14	2,749,495 39	»
	1 ^{er} janvier 1912	523,826 25	2,225,669 14	2,749,495 39	»
	Charges de l'année 1911	1,047,932 50	4,451,058 28	5,498,990 78	»
3 p. c. — 1 ^{re} série.	1 ^{er} juillet 1910	3,310,596 »	4,488,766 12	7,799,362 12	1,014,552 86
	1 ^{er} janvier 1911	3,319,849 50	4,512,514 12	7,832,363 62	1,062,169 76
	Charges de l'année 1910	6,630,445 50	9,001,280 24	15,631,725 74	2,076,722 62
	1 ^{er} juillet 1911	3,305,622 »	4,518,895 12	7,824,517 12	1,084,406 96
	1 ^{er} janvier 1912	3,301,800 »	4,514,438 62	7,816,238 62	1,103,607 26
	Charges de l'année 1911	6,607,422 »	9,033,333 74	15,640,755 74	2,188,014 22
3 p. c. — 2 ^e série.	1 ^{er} mai 1910	19,497,474 75	20,899,173 48	40,396,648 23	5,329,967 37
	1 ^{er} novembre 1910	19,431,969 75	20,935,410 48	40,367,380 23	5,549,399 37
	Charges de l'année 1910	38,929,444 50	41,834,583 96	80,764,028 46	10,879,366 74
	1 ^{er} mai 1911	19,623,969 75	21,199,552 98	40,823,522 73	5,644,976 37
	1 ^{er} novembre 1911	19,678,679 25	21,168,214 98	40,846,894 23	5,793,412 32
	Charges de l'année 1911	39,302,649 »	42,367,767 96	81,670,416 96	11,438,388 69
3 p. c. — 3 ^e série.	1 ^{er} février 1910	980,304 »	2,748,451 50	3,728,755 50	504,137 25
	1 ^{er} août 1910	980,145 »	2,740,636 »	3,720,801 »	512,278 95
	Charges de l'année 1910	1,960,449 »	5,489,107 50	7,449,556 50	1,016,416 20
	1 ^{er} février 1911	980,973 »	2,735,160 »	3,716,133 »	520,501 95
	1 ^{er} août 1911	982,453 50	2,725,156 50	3,707,610 »	529,380 45
	Charges de l'année 1911	1,963,426 50	5,460,316 50	7,423,743 »	1,049,882 40
3 p. c. — Servitudes militaires.	Loi du 2 avril 1873.				
	13 avril 1910 (une année)	»	32,741 83	32,741 83	»
	13 avril 1911 (une année)	»	9,685 49	9,685 49	»
	Loi du 19 août 1893.				
	1 ^{er} sept. 1910 (une année)	»	44,135 40	44,135 40	»
	1 ^{er} sept. 1911 (une année)	»	44,135 40	44,135 40	»

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.			MONTANT DES PEN		
	SITUATION	MOUVEMENT		SITUATION	MOUVEMENT	
	au 1 ^{er} janv. 1911.	Accroissem.	Décroissem.	au 1 ^{er} janv. 1912.	au 1 ^{er} janv. 1911.	Accroissem. Décroissem.
Ordre de Léopold	71	5	4	72	7,100 »	500 400 »
Marine (Militaires de la)	2	»	»	2	474 »	» »
Ecclésiastiques :						
Département de la Justice	573	87	79	581	691,174 »	112,724 97,184 »
— de la Guerre	3	1	»	4	4,645 »	800 »
Militaires	3,442	263	194	3,511	5,609,966 »	378,626 347,432 »
Civiles :						
Département des Finances	1,784	169	113	1,840	2,626,460 »	265,490 208,781 »
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes (Anvers à Gand non compris)	2,604	331	200	2,735	3,978,845 »	641,239 382,333 »
— des Sciences et des Arts.	876	96	51	921	1,628,487 »	211,853 133,289 »
— de l'Intérieur	103	16	6	113	223,000	34,185 11,322 »
— de l'Agriculture et des Travaux publics	367	38	23	382	467,718 »	62,902 22,201 »
— de la Justice	349	37	30	356	1,063,874 »	133,349 126,684 »
— des Affaires Étrangères	22	4	4	22	92,736 »	21,493 13,827 »
— de la Guerre	63	13	4	72	126,245 »	11,847 5,758 »
— de l'Industrie et du Travail	20	1	1	20	63,863 »	475 7,500 »
Cour des Comptes	5	»	»	5	19,963 »	» »
Pensions civiles, reprises du chemin de fer d'Anvers à Gand	20	»	1	19	6,517 60	» 547 50
Professeurs et instituteurs commu- naux (1)	4,924	511	234	5,201	5,331,071 »	651,669 268,846 »
TOTAUX	15,228	1,572	944	15,856	21,942,138 60	2,527,154 1,626,124 50
AUGMENTATION : 628 pensions.				AUGMENTATION : fr. 901,029 50		

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

janvier 1912.

SIONS.		ACCROISSEMENTS.			DÉCROISSEMENTS.			Observations
SITUATION au 1 ^{er} janv. 1912.		Nombre de pensions accordées			Nombre de pensions éteintes			
		nouvellement.	par suite de revision.	pour d'autres causes.	par suite de décès.	par suite de revision.	pour d'autres causes	
7,200	»	5	»	»	4	»	»	
474	»	»	»	»	»	»	»	
706,714	»	87	»	»	63	»	16	
5,445	»	1	»	»	»	»	»	
5,641,140	»	262	1	»	194	»	»	
2,683,169	»	167	2	»	111	2	»	
4,237,731	»	319	12	»	187	12	1	
1,707,053	»	96	»	»	50	»	1	
245,863	»	16	»	»	6	»	»	
508,419	»	36	2	»	20	2	1	
1,070,539	»	37	»	»	30	»	»	
100,402	»	3	1	»	3	1	»	
132,334	»	13	»	»	4	»	»	
56,838	»	1	»	»	1	»	»	
19,963	»	»	»	»	»	»	»	
5,970	10	»	»	»	1	»	»	
5,713,894	»	482	29	»	201	29	4	
22,843,168	10	1,525	47	»	875	46	23	
		1,572			944			

(1) Aux termes de l'article 1^{er} de la loi du 8 avril 1884, les pensions des professeurs et instituteurs communaux conférées en vertu de l'article 7 de la loi du 16 mai 1876 sont payées : $\frac{2}{5}$ par les communes, $\frac{1}{5}$ par les provinces, $\frac{2}{5}$ par l'État.

Elles sont portées en totalité au Budget de la Dette publique.

(1) Aux termes de l'article 1^{er} de la loi du 8 avril 1884, les pensions des professeurs et instituteurs communaux conférées en vertu de l'article 7 de la loi du 16 mai 1876 sont payées : $\frac{2}{5}$ par les communes, $\frac{1}{5}$ par les provinces, $\frac{2}{5}$ par l'État. Elles sont portées en totalité au Budget de la Dette publique.